

2335  
P. 110

18131/A

*[Faint, illegible handwriting]*



APERÇU GÉNÉRAL

SUR

L'ÉGYPTE.







Digitized by the Internet Archive  
in 2015

[https://archive.org/details/b22018992\\_0001](https://archive.org/details/b22018992_0001)



محمد علی

Muhammad-Ali.



# APERÇU GÉNÉRAL

SUR

# L'ÉGYPTE

PAR

**A.-B. Clot-Bey,**

OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR, COMMANDER  
DE PLUSIEURS ORDRES, DOCTEUR EN MÉDECINE ET EN CHIRURGIE,  
INSPECTEUR GÉNÉRAL

DU SERVICE MÉDICAL CIVIL ET MILITAIRE D'ÉGYPTE. PRÉSIDENT DU CONSEIL  
DE SANTÉ. MEMBRE DE L'ACADÉMIE ROYALE DE MÉDECINE DE PARIS,  
DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES DE NAPLES,  
ET DE PLUSIEURS AUTRES SOCIÉTÉS SAVANTES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES.

orné d'un portrait, de cartes et de plans.

---

TOME PREMIER.



Bruxelles.

MELINE, CANS ET COMPAGNIE

LIBRAIRIE, IMPRIMERIE ET FONDRIE.

---

1840





A

Son Altesse Mèhémet-Ali,

VICE-ROI D'ÉGYPTE, ETC., ETC.



GRAND PRINCE,

*J'espère que vous me pardonnerez d'avoir attaché votre nom à cet ouvrage sans vous en avoir demandé l'autorisation. Votre altesse m'a donné tant de preuves de sa bienveillance particulière, qu'elle ne m'aurait pas refusé, j'ose l'espérer, cet insigne honneur. C'est à dessein que je n'ai pas voulu couvrir cet ouvrage de votre haute sanction ; si j'eusse agi*

*différemment, on aurait dit, sans doute, dans les circonstances présentes, qu'il a été écrit par votre ordre et sous l'influence de votre gouvernement ; je me serais exposé ainsi à faire remonter jusqu'à votre altesse la responsabilité des imperfections de mon œuvre, qui ne doit retomber que sur moi. Mais, d'une autre part, altesse, pouvais-je publier un livre sur une contrée que vous gouvernez avec tant de sagesse, et dont vous êtes aujourd'hui la glorieuse personnification, sans vous en faire hommage ? Ne serais-je pas coupable d'ingratitude si je n'attribuais le faible mérite qu'il peut avoir à la position que votre altesse m'a faite, et à la part qu'elle a daigné m'assigner dans l'œuvre de la régénération de l'Égypte ?*

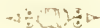
*J'espère, grand prince, que vous étendrez cette fois encore votre bonté et votre indulgence*

Sur le plus respectueux, le plus sincère  
et le plus dévoué de vos serviteurs.

CLOT-BEY.



## AVANT-PROPOS.



L'Égypte inspire aujourd'hui un intérêt populaire. Cette contrée, qui fut autrefois le berceau de la civilisation, végétait depuis longtemps dans un profond oubli, lorsque l'expédition française vint, à la fin du dernier siècle, appeler de nouveau sur elle l'attention du monde. Après la malheureuse issue de cette expédition, un homme d'un génie supérieur recueillit l'héritage de la France. C'était à lui qu'il était réservé de consoler de leurs revers notre glorieuse armée et nos savants illustres, en faisant fructifier les germes de civilisation qu'ils avaient semés et arrosés de leur sang sur la terre des Pharaons. Sous ses auspices, les roulements du tambour français devaient, pour la satisfaction des mânes de nos braves, retentir encore dans les plaines des Pyramides, d'Aboukir, de Saint-Jean-d'Acre et d'Iléliopolis. Dans ces lieux tout remplis de la gloire nationale, des

Français devaient , victoire immense ! façonner des armées musulmanes à nos formes militaires . et faire planer le génie de notre nation sur les nouvelles destinées qui s'ouvraient à l'Orient. Depuis lors, l'Égypte, ressuscitée, est devenue partie active dans une question à la solution de laquelle tous les intérêts politiques du vieux continent se trouvent engagés. Elle a acquis, et par elle-même et par sa position relative, une immense importance ; il me semble donc qu'il est peu de pays qui méritent davantage d'être complètement connus.

Je sais que l'intérêt qu'excite l'Égypte ne date pas tout entier d'aujourd'hui , et qu'autrefois et de nos jours , un grand nombre d'ouvrages , dont plusieurs sont très-remarquables, ont été publiés sur cette contrée. Il en est un surtout qui les domine tous de sa supériorité, et auquel on ne peut écrire sur l'Égypte sans payer un éclatant tribut d'admiration. On comprend que je veux parler de la collection des Mémoires de l'Institut d'Égypte , vaste encyclopédie , monument scientifique sans pareil, dans les proportions duquel on sent le génie du grand homme qui en conçut le plan et sut grouper autour de lui , pour le réaliser , les premières capacités de la France.

Après ce grand ouvrage , qui n'est pas l'un de nos moindres titres de gloire , on peut citer plusieurs livres dignes certainement de beaucoup

d'éloges. Parmi ceux qui précédèrent l'expédition française, on doit nommer d'abord celui de Savari; mais surtout le *Voyage* de Volney, où la science et l'observation ont revêtu un style plein de vigueur et de verve; et celui de Sonnini, recommandable sous beaucoup de rapports. Parmi les ouvrages récents, on distingue les *Voyages* du duc de Raguse, dont la partie qui concerne l'Égypte renferme tant d'intéressants détails et des jugemens pratiques si solides; les *Lettres sur l'Orient*<sup>1</sup> de l'illustre auteur de l'*Histoire des Croisades* et de son jeune et savant ami, M. Poujoulat; le *Voyage* de MM. de Cadalvène et de Breuver; les deux volumes de M. W. Lane sur les mœurs des Égyptiens (*Manners and customs of the modern Egyptians*); enfin les ouvrages de M. Mengin, qui renferment sur la vie de Méhémet-Ali et l'histoire de son règne des détails d'une scrupuleuse exactitude, d'autant plus précieux qu'on ne saurait les trouver ailleurs.

Beaucoup d'autres livres, d'une moindre importance, ont été publiés sur l'Égypte. Mais, malgré le genre de mérite qu'ont chacun des ouvrages qui ont paru jusqu'à ce jour, ils laissent encore une lacune: les uns sont déjà anciens, et depuis leur apparition, une foule de faits nouveaux ont changé la face de l'Égypte; la plupart ne parlent

<sup>1</sup> *Correspondance d'Orient*, par Michoud et Poujoulat. Brux., Meline, 1827.



de ce pays qu'épisodiquement. Il n'en est pas qui lui soient exclusivement consacrés et la présentent, dans un résumé méthodique, sous ses points de vue les plus saillants ; en un mot un aperçu générale sur l'Égypte n'existait pas, je me suis efforcé de le donner au public.

Il est possible que je me sois trompé sur l'étendue de mes forces, en entreprenant l'ouvrage que je viens de définir. J'ai cru, toutefois, qu'un séjour en Égypte de quinze années, pendant lesquelles j'ai eu le temps d'étudier à fond les mœurs et le génie propre de ses habitants ; pendant lesquelles j'ai été témoin ou acteur (pour mon humble part) dans les nouvelles choses qui s'y sont faites, me donnait des droits à réaliser moi-même le plan que j'avais conçu.

Ce n'est que depuis quelques mois qu'il m'a été permis de mettre la main à l'œuvre. Ma première pensée avait été de faire précéder d'un aperçu physique et médical sur l'Égypte le travail que je publie sur la peste ; mais lorsque j'eus réuni tous les matériaux de cet essai, il se trouvèrent trop étendus et trop nombreux pour entrer dans mon cadre ; ils formèrent les éléments d'un ouvrage spécial, que dès lors je me décidai à compléter ; car, dans les voyages que j'ai faits en Europe, on m'a adressé souvent sur l'Égypte des questions si singulières ; j'ai rencontré tant de personnes, d'ailleurs très-instruites, qui avaient

sur elle des notions incomplètes, erronées, étranges, que j'ai cru qu'un ouvrage peu volumineux, qui offrirait une esquisse générale de cette contrée, serait fort utile.

J'avoue que j'aurais désiré pouvoir mûrir davantage ce travail ; tel qu'il est, je ne me dissimule pas les nombreuses imperfections qui le déparent. Mais il m'a semblé que si jamais sa publication devait être opportune, c'était dans le moment actuel. Aujourd'hui, en effet, l'existence, l'avenir de l'Égypte sont débattus par la presse, par la diplomatie, par l'Europe entière. Afin d'appeler un arrêt prochain, dont les résultats peuvent être immenses, j'ai pensé qu'il fallait se hâter d'apporter au procès le plus de pièces possible. Voilà le motif de la précipitation avec laquelle ce livre a été écrit. J'espère que la bienveillance de mes lecteurs me pardonnera les défauts de composition qui en ont été la suite. Livrant d'ailleurs pour la première fois à l'impression une rédaction d'aussi longue haleine, j'ai besoin, plus que personne, d'indulgence.

Je ne dirai rien des divisions que j'ai suivies dans mon livre ; j'ai adopté, comme on pourra s'en convaincre en jetant les yeux sur les tables des chapitres, celles qui paraissent les plus logiques. Mon but, je le répète, a été de parler d'une manière aussi complète qu'on pouvait le faire dans un espace resserré, de tout ce qui se rap-

porte à l'Égypte. J'ai dû, par conséquent, me préoccuper soigneusement de classer avec ordre mes matériaux.

Plusieurs des questions que j'ai traitées sortent de ma spécialité ; j'ai eu recours, pour ce qui les concerne, aux bons ouvrages dont elles ont été l'objet, et je me suis aidé des avis d'hommes compétents, à l'amitié desquels je dois un témoignage public de reconnaissance.

Il est d'autres questions, des questions nouvelles surtout, qui ne pouvaient être traitées que par quelqu'un qui fût initié de près à l'état actuel de l'Égypte. J'espère que, réunies aux précédentes, elles formeront un ensemble qui ne sera pas entièrement dénué d'intérêt.

Quant aux questions nouvelles, qu'on ne croie pas que j'en aie fait un thème d'éloges incessants pour Méhémet-Ali, le sujet d'un panégyrique exagéré des hommes et des choses. Cet essai n'est point un ouvrage de commande. Quoique je loue, toutes les fois que la justice le veut, le grand homme pour lequel je professe une vive admiration, et auquel je dois de la reconnaissance, je n'obéis en cela à aucune sollicitation ni à aucune convenance personnelle. Je conserve tout entière la liberté de mes pensées et de mes expressions.

Ainsi, comme tout ne peut pas être parfait comme il faut signaler avec une égale impartialité le mal et le bien, j'ai présenté mes remarques

sur les choses qui me paraissent défectueuses, en m'imposant la mesure que la vraie indépendance ne dépasse jamais. Les esprits sages n'ignorent pas, d'ailleurs, que ce n'est pas par la voie des critiques acerbes et passionnées que l'on obtient des améliorations; ils savent que celui qui veut de bonne foi le redressement des imperfections qu'il signale, le fait avec beaucoup plus de chances de succès, en prouvant la sincérité de ses intentions par la bienveillance de ses avis.

Je dois remercier publiquement les personnes qui ont bien voulu me prêter l'appui de leurs conseils ou me fournir des documents. Je nommerai avant toutes le savant M. Jomard qui, vétéran de l'Institut d'Égypte, s'est fait le gardien actif des traditions qui attachent la France à cette contrée, et a été l'intermédiaire dévoué par lequel l'Égypte actuelle est venue demander à notre patrie les lumières de la civilisation. M. Jomard a eu la bonté de donner sa surveillance à la partie géographique de cet ouvrage. Je dois à M. Figari, jeune professeur de botanique plein de zèle et d'instruction, attaché à l'école du Caire, une grande partie des matériaux relatifs à cette science. M. Regis, naturaliste distingué, professeur et conservateur du musée d'histoire naturelle de l'école de médecine, m'a rendu le même service pour la zoologie. Je suis également redevable à M. Bonfort, intendant des domaines de S. A. Ibrahim-Pacha, de beau-

coup de renseignements sur les plantes introduites récemment en Égypte et sur l'agriculture. Je dois à M. Mengin, pour la partie historique et statistique, plusieurs de mes matériaux ; les ouvrages de ce modeste et laborieux historiographe seront toujours le *Moniteur* dans lequel quiconque écrira sur l'Égypte devra puiser. Je me plais d'autant plus à lui rendre justice, que plusieurs écrivains qui ont mis à contribution ses travaux ne l'ont pas même cité.

M. Linan, ingénieur qui possède à fond l'hydrographie et le cadastre de l'Égypte, et qui a été chargé de la grande entreprise du barrage, m'a fourni sur ces différents points des renseignements et des chiffres précis.

M. de Cerisy-Bey, dont le nom vivra toujours en Égypte, dans les importants travaux qu'il y a laissés, m'a donné sur l'arsenal de la marine et les constructions navales des notes et des dessins qui ont fait la base de cette partie de mon travail.

Le savant M. Rosellini, que j'avais connu en Égypte, et que j'ai eu le plaisir de rencontrer à Pise, m'a donné sur les antiquités égyptiennes des notes que j'ai complétées dans les ouvrages de Champollion.

Enfin, je dois, sur les monuments arabes, des indications à M. P. Coste, l'un des premiers architectes attachés au service du vice-roi, qui a exécuté d'importants travaux en Égypte, et a publié



un ouvrage très-intéressant sur l'architecture arabe.

Cet ouvrage ayant été rédigé et imprimé très-précipitamment, le style a dû s'en ressentir.





# INTRODUCTION HISTORIQUE.



## § I.

### EPOQUE PHARAONIQUE.

Temps fabuleux — Temps historiques. — Tableau des dynasties égyptiennes — Depuis la première dynastie jusqu'à la conquête des rois pasteurs. — Invasion des pasteurs. — xviii<sup>e</sup> dynastie. — Sésostris. — Puissance extérieure de l'Égypte sous Sésostris. — Administration intérieure. — Commerce. — Invasion des Éthiopiens — xxvi<sup>e</sup> dynastie. — Conquête des Perses.

1. *Temps fabuleux.* — Je dépasserais le but de ce rapide résumé si j'allais me perdre dans le labyrinthe chronologique que l'on rencontre au début de l'histoire de l'Égypte. On sait que les prêtres égyptiens ont donné à l'existence anté-historique de leur nation des myriades d'années, pendant lesquelles ils ont prétendu qu'elle fut gouvernée par les dieux, et les demi-dieux ou héros. La période de la domination des premiers était fixée à 42,000 ans, sur lesquels 12,000 étaient attribués au règne de Phtah ou Vulcain, et 30,000 au règne du Soleil. A cette première époque succédait la domination des demi-dieux, dont les Grecs ont fait leurs douze grands dieux, Saturne, Jupiter, etc. Je

laisse à d'autres le soin de démêler ce chaos, à d'autres le souci d'y chercher des concordances avec notre chronologie, basée sur la Genèse.

2. *Temps historiques.* — Le premier jalon que la critique historique puisse établir nous est fourni par la nomenclature des dynasties égyptiennes dressée par Manéthon. Ce grand prêtre d'Héliopolis, qui vivait environ 500 ans avant notre ère, fut chargé par l'un des Ptolémées de rédiger, d'après les archives sacrées préposées à sa garde, une histoire ancienne de l'Égypte. Il ne nous est resté de son intéressant travail que des tables chronologiques des dynasties, qui nous ont été conservées par divers historiens de l'antiquité. Quoique, telles que nous les possédons, elles présentent des variantes et des lacunes, elles fixent néanmoins avec certitude ou probabilité les points principaux de cette histoire reculée; et la science moderne, qui est parvenue à arracher aux hiéroglyphes une partie de leurs secrets, a trouvé, dans les inscriptions qui couvrent les ruines égyptiennes, le plus souvent la confirmation des données de Manéthon, et quelquefois le moyen de corriger les erreurs dont les auteurs qui nous l'ont transmis ont déparé son travail.

Je vais présenter un tablean abrégé des dynasties égyptiennes, tel que le catalogue de Manéthon et les découvertes modernes permettent de le construire. J'indiquerai la date de l'avènement de chacune d'elles, le nombre des rois qu'elles ont chacune fourni, ainsi que la durée de leurs dominations respectives. Je rappellerai ensuite les faits historiques les plus saillants de l'histoire des rois auxquels se rattachent de grands

souvenirs, et de la puissance ou de la sagesse desquels l'Égypte actuelle offre encore dans ses ruines d'éclatants témoignages.

### 3. *Tableau des dynasties égyptiennes* <sup>1</sup>.

1 <sup>re</sup> dynastie.	Thinite-Thébaine.	5867	8 rois.	252 ans.
II <sup>e</sup>	<i>Id.</i>	5615	9 »	297
III <sup>e</sup>	Memphitique.	5518	8 »	197
IV <sup>e</sup>	<i>Id.</i>	5121	17 »	448
V <sup>e</sup>	D'Éléphantine.	4675	9 »	248
VI <sup>e</sup>	Memphitique.	4425	6 »	205
VII <sup>e</sup>	<i>Id.</i>	4222	5 »	75
VIII <sup>e</sup>	<i>Id.</i>	4147	5 »	100
IX <sup>e</sup>	Héracléopolite.	4047	4 »	100
X <sup>e</sup>	<i>Id.</i>	5947	19 »	185
XI <sup>e</sup>	Thébaine.	5762	17 »	59
XII <sup>e</sup>	<i>Id.</i>	5705	7 »	160
XIII <sup>e</sup>	<i>Id.</i>	5417	60 »	455
XIV <sup>e</sup>	Xoïte.	5004	76 »	484
XV <sup>e</sup>	Thébaine.	2520	» »	250
XVI <sup>e</sup>	<i>Id.</i>	2270	» »	190
XVII <sup>e</sup>	Rois pasteurs.	2082	6 »	260 <sup>2</sup>
XVIII <sup>e</sup>	Thébaine.	1822	17 »	548
XIX <sup>e</sup>	<i>Id.</i>	1475	6 »	194

<sup>1</sup> J'emprunte ce tableau à l'intéressant volume que M. Champollion a publié sur l'Égypte ancienne dans l'*Univers Pittoresque*. Les personnes qui désireront connaître à fond l'histoire de l'Égypte ancienne devront avoir recours à ce savant ouvrage, où cette partie est traitée longuement et élaborée avec une remarquable érudition sur les matériaux recueillis par les dernières découvertes, qui ont été pour la première fois mis en œuvre par M. Champollion-Figeac.

<sup>2</sup> Six pharaons thébains règnent dans la haute Égypte pendant la même période.



XX <sup>e</sup>	dynastie.	Thébaine.	1279	10	rois.	178	ans.
XXI <sup>e</sup>	»	Tanite.	1101	7	»	150	
XXII <sup>e</sup>	»	Bubastite.	971	7	»	120	
XXIII <sup>e</sup>	»	Tanite.	851	4	»	89	
XXIV <sup>e</sup>	»	Saïte.	762	1	»	44	
XXV <sup>e</sup>	»	Des Éthiopiens.	718	6	»	»	
XXVI <sup>e</sup>	»	Saïte.	674	9	»	150	†

4. *Depuis la première dynastie jusqu'à la conquête des rois pasteurs.* — Le premier roi de la première dynastie fut Meneï, appelé Ménès par les historiens grecs. Ce fut lui qui substitua le pouvoir royal au gouvernement théocratique. On rapporte que, de son temps, le Delta était encore un marais, qu'il fraya un nouveau lit au Nil et qu'il jeta les fondements de cette fameuse ville de Memphis, dont on a trouvé des ruines dans les villages actuels de *Menf*, de *Mokhnan*, et surtout de *Mit-Rhainé*. Meneï eut pour successeurs une longue suite de rois, dont les noms et les actes sont pour la plupart inconnus. Ces nombreuses dynasties n'ont légué à l'histoire d'autres grands souvenirs que les monuments qu'elles élevèrent, et qui font encore l'admiration des voyageurs, des savants et des artistes. C'est de la III<sup>e</sup> dynastie que datent les monuments les plus anciens du monde connu, les pyramides de *Dash-khour* et de *Sakkarah*. Les pyramides de *Gisch* sont les tombeaux des trois premiers rois de la IV<sup>e</sup> dynastie. Un roi de la XI<sup>e</sup> dynastie, Labarès, fit construire dans le Nome Arsinoïte (le Fayoum), le labyrinthe si fameux dans l'antiquité, que l'on comptait au nombre des sept

† Cette dynastie est détruite par la conquête des Perses. Ann. 524.

merveilles du monde. Ce labyrinthe paraît avoir eu une destination très-importante. Il servait de point de réunion aux députés des différentes provinces de l'Égypte, appelés, dans de graves circonstances, à donner leurs avis sur les décisions que devait prendre le gouvernement. Il n'en reste plus aujourd'hui de vestiges.

5. *Invasion des pasteurs.* — Les Égyptiens désignaient sous le nom de *pasteurs* (*hyksos*) les nomades habitants du désert, que nous appelons aujourd'hui Bédouins. Sous la XVI<sup>e</sup> dynastie, ces hommes intrépides, endurcis à tous les périls de la guerre par les fatigues et les privations d'une vie frugale et vagabonde, débouchèrent en Égypte par l'isthme de Suez et s'emparèrent du Delta, que six de leurs chefs gouvernèrent successivement pendant une période de 260 ans, depuis l'année 2082 avant notre ère; c'est sous le quatrième de ces rois étrangers que Joseph devint premier ministre, et appela en Égypte la famille du patriarche Jacob, son père, qui devint la souche de la nation juive.

6. *XVIII<sup>e</sup> dynastie.* — Les Égyptiens supportaient avec impatience le joug des rois pasteurs. Ils n'obéissaient qu'en frémissant à ces barbares qui avaient détruit presque tout ce que les dynasties précédentes avaient fait de grandiose et d'utile. Les descendants des anciens rois que les pasteurs avaient détrônés et qui s'étaient retirés et fortifiés dans la haute Égypte, attaquèrent enfin les dominateurs étrangers du Delta; Aménof I<sup>er</sup> parvint à les en expulser complètement, et, réunissant sous son pouvoir toute l'Égypte, il

fonda la xviii<sup>e</sup> dynastie. Cette dynastie fut la plus brillante de toutes celles auxquelles échet le gouvernement de l'antique Égypte. Ses quatre premiers rois, Aménôf I<sup>er</sup>, Toutlmosis I<sup>er</sup>, Toutlmosis II et Toutlmosis III, consacrèrent leurs règnes à relever la nation épuisée par la longue oppression des pasteurs. La domination de ces derniers avait été destructive. Les premiers rois de la xviii<sup>e</sup> dynastie voulurent tout restaurer; ils rétablirent la religion dans ses honneurs et ses prérogatives; ils firent respecter les antiques lois tombées en désuétude; ils recreusèrent les canaux, reconstruisirent les villes détruites et les monuments abattus. Plusieurs des majestueux édifices de Karnac et de Médinet-Abou sont leur ouvrage. Parmi eux se distingue surtout Toutlmosis III, plus connu sous le nom de Mœris; c'est à lui que l'on doit, outre beaucoup d'autres monuments, les deux obélisques d'Alexandrie. C'est lui qui a donné son nom au lac connu aujourd'hui sous le nom de Birket-el-keronn qui fertilise la belle province de Fayoum, et qui dans l'antiquité, tenant en réserve le surplus des inondations du Nil, pour le rendre à l'agriculture, après le retrait des eaux du fleuve, contribua à féconder une partie importante de la moyenne Égypte.

7. *Sésostris*. — Après avoir rétabli l'ordre et la prospérité à l'intérieur, la xviii<sup>e</sup> dynastie développa encore la puissance de l'Égypte au dehors, et assura sa prépondérance sur toutes les contrées voisines. Mais parmi les rois qui s'illustrèrent par leurs conquêtes, le plus grand de tous fut Rhamsès III, connu communément sous le nom de Sésostris.

Ce prince renouvela toutes les conquêtes de ses pères et les étendit jusque dans les Indes. Il employa l'immense butin que lui valurent ses victoires et les tributs qu'il imposa aux peuples conquis, à exécuter d'immenses travaux d'utilité publique; on lui attribue l'idée de la jonction du Nil à la mer Rouge. Parmi les importantes constructions dont il enrichit le sol égyptien, on voit encore aujourd'hui les monuments de *Ibsamboul*, *Derri*, *Guirrhé Hanan* et *Ouadi Essebouà*, en Nubie; et en Égypte ceux de *Kourna*, d'*El-Medinêch*, près de Kourna, une portion du palais de *Louqsor*, et enfin la grande salle à colonnes du palais de Karnac. « Ce dernier monument, dit M. Champollion jeune, est la plus magnifique construction qu'ait jamais élevée la main des hommes. »

C'est sous le règne de Sésostris que l'Égypte atteignit au plus haut degré de prospérité intérieure et de puissance extérieure.

8. *Puissance extérieure de l'Égypte sous Sésostris.* — Voici les contrées qui reconnaissaient alors la domination immédiate ou la suzeraineté du pharaon.

La Nubie, l'Abyssinie, le Sennaar, un grand nombre de contrées du midi de l'Afrique; toutes les peuplades errantes dans les déserts de l'orient ou de l'occident du Nil. la Syrie, l'Arabie, les royaumes de Babylone et de Ninive, une grande partie de l'Asie Mineure, l'île de Chypre et plusieurs îles de l'Archipel, plusieurs royaumes formant la Perse actuelle.

9. *Invasion des Éthiopiens.* — C'est sous la xviii<sup>e</sup> dynastie que cette période de grandeur, de gloire, de puissance, se développa pour l'Égypte. Mais une in-

vasion éthiopienne conduite par *Sabacon* renversa l'œuvre de Sésostris. Les Éthiopiens furent chassés d'Égypte par le chef de la xxvi<sup>e</sup> dynastie *Stéphinathi*.

10. *XXVI<sup>e</sup> dynastie. Conquêtes des Perses.* — Sans doute avec son organisation l'Égypte ancienne aurait prolongé son existence historique, si elle eût pu se séquestrer du contact des étrangers ou si la topographie militaire de la vallée du Nil eût été assez forte pour la garantir contre les invasions étrangères. Mais l'Égypte a peu de moyens naturels de défense; elle fut toujours conquise, a dit Voltaire, par qui voulut l'attaquer. Proie facile, elle attira tous les grands conquérants qui convoitèrent ses richesses agricoles ou sa belle position, au point où trois continents se joignent, où deux mers ne sont séparées que par un isthme de quelques lieues. Sa pauvreté en fait de moyens naturels de défense, voilà quel a toujours été le côté faible de l'Égypte. Les fondateurs de ses antiques lois le comprenaient bien, quand ils lui interdirent au nom de la religion toute communication avec les étrangers, de peur que ceux-ci, admis à la visiter, ne fussent excités à en faire la conquête. Tant que l'ordre sacerdotal fut nombreux et puissant, il usa de son influence pour empêcher les rapports avec l'extérieur; mais les rois de la xxvi<sup>e</sup> dynastie secouèrent le joug théocratique et facilitèrent ces rapports. L'un d'eux, Psammétik I<sup>er</sup>, prit à sa solde des Grecs, des Cariens et des Ioniens, et mécontenta la caste militaire dont une grande partie se retira en Éthiopie et priva l'Égypte de ses défenseurs naturels.

Un des successeurs de Psammétik, Ouaphré, qui se



dépopularisa en s'entourant de soldats étrangers, fit aussi la faute énorme d'attirer sur lui la colère de l'empereur d'Assyrie, Nabuchodonosor, qu'il alla attaquer pour secourir les Juifs. Il fut battu; Nabuchodonosor envahit l'Égypte, où il favorisa l'usurpation d'Amasis, qui s'était révolté contre Ouaphré. Le règne d'Amasis fut long et heureux. Les historiens rapportent que sous lui l'Égypte ne comptait pas moins de vingt mille cités populeuses. Ce fut pendant qu'il gouvernait l'Égypte que Pythagore et Solon visitèrent ce pays. Mais Amasis ne réussit pas jusqu'au bout. Il put voir, avant sa mort, s'amonecler l'orage qui devait éclater sur son royaume et détruire son indépendance. Il avait mécontenté le chef des Grecs qu'il entretenait à son service; celui-ci courut auprès du fils de Cyrus et l'excita à attaquer l'Égypte. C'est ce que fit Cambyse, peu de temps après la mort d'Amasis. Une seule victoire remportée à Peluse lui livra l'Égypte et son souverain Psamménite, qu'il réduisit en esclavage et dont il fit périr le fils. Les Perses se trouvèrent ainsi maîtres de l'Égypte, l'an 525 avant J. C.

## § II.

### RELIGION DES ANCIENS ÉGYPTIENS.

*Principe de l'unité divine. — Ternaire suprême — Différents dieux. — Osiris, Isis et Horus. — Typhon. — Métémpsychose. — Culte des animaux — Villes qui leur étaient consacrées. — Divisions religieuses de l'Égypte.*

11. La religion des Égyptiens n'était pas, comme on l'a cru communément, sur la foi des historiens

grecs et romains , un culte grossier et ridicule consacré à l'adoration exclusive de certains animaux, de certaines plantes. Cette religion, qui avait pour base les principes métaphysiques les plus élevés , se traduisait aux yeux du vulgaire en des pratiques symboliques , dont les prêtres avaient le secret et dont le peuple et les étrangers ne savaient ou ne pouvaient pas pénétrer le sens mystérieux.

Le principe de l'unité divine était au fond de la théologie égyptienne ; Ammon-Ra était considéré par elle comme l'être suprême dont tout procédait dans l'univers. Ammon-Ra représentait le principe mâle ; mais le principe féminin lui était intimement uni sous le nom de la déesse Mouth. De son union avec la déesse Mouth était né le dieu khons. Ainsi s'était formé la Triade suprême.

Ce ternaire divin donnait naissance à tous les dieux de l'Égypte destinés d'abord à représenter les manifestations infinies de la divinité dans tout l'univers. La hiérarchie des dieux se formait par groupes de trois, composé chacun d'un principe mâle , d'un principe féminin et du produit de leur union.

Au-dessous d'Ammon-Ra, qui était souvent adoré sous le nom de Knouphis, se trouvaient plusieurs dieux que les Grecs se sont appropriés en leur donnant des noms nouveaux. Tels sont : Bouto, déesse de la nuit , qui avait, chez les Égyptiens, les mêmes attributions que la Nuit des Grecs ; la déesse Neith , dont le culte était surtout en honneur à Saïs, ville de la basse Égypte, et qui correspondait à Minerve ; le dieu Phtha, qui, dans la série des dieux de l'Égypte, occupait la troisième

place et qui était analogue au Vulcain des Grecs : il était l'ouvrier de la création. Le dieu Knouphis avait produit un œuf de sa bouche ; cet œuf représentait la création ; Phtha en était sorti. Il avait coordonné la matière première. Ce dieu avait été, suivant les Égyptiens, le premier de leurs rois ; la ville royale de Memphis lui était consacrée ; c'était dans le magnifique temple élevé en son honneur, à Memphis, que se faisait l'inauguration des rois ; — la déesse Hathor, la Vénus des Égyptiens : elle était adorée aussi à Memphis ; — le dieu Phré, dieu du Soleil, l'Hélios des Grecs : la ville où son culte était pratiqué avec le plus de solennité était Héliopolis ; — Thoth, l'Hermès des Grecs, qui avait révélé aux hommes les premiers éléments des sciences, des arts et du commerce : il était adoré à Hermopolis ; l'ibis était l'oiseau qu'on lui consacrait ; — la déesse Bescht, adorée à Bubastis, dont les Grecs ont fait leur Diane et dont l'animal sacré était le chat, etc.

La triade à laquelle était échue la direction de la terre était composée d'Osiris, Isis et Horus. Son règne avait immédiatement précédé la génération des hommes. L'histoire de la période qu'il occupa remplissait la première partie des annales de l'Égypte. Osiris, s'il faut en croire Plutarque, représentait le principe actif de la production des êtres, et Isis la matière première et passive de tous les êtres particuliers.

L'union d'Osiris et d'Isis, c'est-à-dire du principe producteur et de la matière, produisait le monde, l'univers, l'arrangement de toutes choses ; c'était le fils unique du dieu. On le nommait Horus.

Mais, à côté du principe d'ordre et d'harmonie re-

présenté par Osiris, Isis et Horus, existait le principe du mal et du désordre, Typhon, frère et ennemi d'Osiris.

Les Égyptiens feignaient qu'après avoir civilisé l'Égypte et fondé Thèbes aux cent portes, Osiris voulut faire partager ses bienfaits à toute la terre, et qu'il visita tous les peuples qui, sous divers noms, lui élevèrent des autels. Mais à son retour, l'épouse et la sœur de Typhon, Nephtî, se rendit amoureuse de lui, et, se faisant passer pour Isis, en eut Anubis. Typhon outragé tendit des embûches à Osiris, lui enleva la vie, ainsi qu'à Horus, et jeta les lambeaux de son corps dans la branche tautique du Nil; on dit que c'est là la cause de l'horreur que cette embouchure inspirait aux anciens Égyptiens. Ils croyaient aussi que les parties du corps d'Osiris jetées dans le fleuve avaient communiqué à ses eaux leur vertu fécondante.

Mais Osiris revint des enfers. Il reçut, après sa résurrection, le nom de Sérapis; il rappela Horus à la vie et lui donna des armées pour combattre Typhon. Horus vainquit le mauvais principe. Mais Isis le sauva en lui procurant une retraite, et depuis il demeura caché dans l'univers, dont il ne cessa de troubler l'ordre en suscitant toutes sortes de maux.

Osiris était représenté dans les temples sous divers emblèmes, dont nous parlerons dans le chapitre des antiquités; mais c'était sous la forme d'un taureau noir qu'il était le plus souvent adoré. De là le culte fameux du bœuf Apis. Les marques distinctives de ce taureau sacré étaient une tache blanche et carrée placée au milieu du front; la figure d'un aigle sur le dos, les

poils de la queue doubles, et un nœud en forme d'es-cargot sous la langue.

Les Égyptiens crurent à la métempsyose; ils admettaient par conséquent l'immortalité de l'âme; ils pensaient qu'après la destruction du corps, elle entre dans un autre animal toujours prêt à naître, et qu'elle revient enfin au bout de trois mille ans revêtir de nouveau la forme humaine pour recommencer une nouvelle période d'existence.

Quelque profonde que fût l'essence de la religion égyptienne, dont nous ne pouvons qu'entrevoir les mystères, comme les prêtres et les initiés avaient seuls le privilège de les connaître, le culte populaire dégénéra bientôt en un grossier polythéisme. Parmi les superstitions innombrables qui eurent cours en Égypte, on ne peut passer sous silence les honneurs rendus aux animaux. On sait que les principaux parmi les animaux sacrés furent les chats, les ichneumons, les chiens, les éperviers, les ibis, les loups et les crocodiles. Un grand nombre de ces animaux étaient nourris à grands frais dans les temples. Lorsqu'ils mouraient, des sommes énormes étaient consacrées à leurs funérailles, et on en portait le deuil. Le meurtre prémédité de l'un d'eux était puni de mort. La peine capitale était également portée contre celui qui tuait même involontairement un chat ou un ibis. Diodore de Sicile rapporte que, sous les Ptolémées, quelle que fut la terreur qu'inspirât alors la puissance de Rome, un Romain ayant tué involontairement un chat, rien ne put l'arracher à la fureur d'un peuple fanatique.

Plusieurs villes étaient spécialement consacrées au

culte de différents animaux. Ainsi le bœuf Apis était en honneur à Memphis, le bœuf Mnévis à Héliopolis, le bouc à Mendès, le lion à Léontopolis, le crocodile au lac Mœris, dans une ville qui portait son nom, et le loup à Lycopolis. La cause des honneurs religieux rendus aux animaux était connue, mais tenue cachée par les prêtres. Les voyageurs grecs durent l'attribuer, d'après l'hypothèse qui leur parut la plus plausible, tantôt aux services que rendaient ces animaux, tantôt aux diverses qualités dont ils présentaient les emblèmes. D'après ce que dit saint Clément d'Alexandrie, les sanctuaires des temples égyptiens ne renfermaient pas de statues : c'était toujours un animal sacré qui, placé dans une partie reculée de l'édifice et caché par un voile aux yeux des profanes, était le symbole de la divinité.

L'Égypte se trouvait partagée en espèces de départements religieux à chacun desquels le culte d'une divinité ou plutôt d'une triade était spécialement affecté. En parlant de cette répartition, Diodore de Sicile l'attribue à une cause politique. D'après lui, l'un des anciens rois, voulant dominer plus facilement sur toute l'Égypte, conçut le projet d'empêcher qu'un accord général contre son autorité ne pût se former parmi le peuple. Pour atteindre son but, il divisa l'Égypte en cantons à chacun desquels il assigna une divinité différente et interdit une certaine sorte de nourriture. C'était mettre en pratique l'adage « Diviser pour régner. » Diodore rapporte que les effets répondirent à cette combinaison, et que l'on voyait les habitants des territoires voisins presque toujours en querelles entre eux, parce qu'ils s'offensaient mutuellement

par les infractions réciproques qu'ils faisaient à leurs rites religieux. Du reste, quoique à chaque divinité fût assignée une portion particulière de territoire, tous les temples renfermaient, à côté de l'emblème du dieu, la représentation d'Ammon-Ra, le dieu suprême de l'Égypte entière.

Je ne puis pas m'étendre davantage sur la religion des anciens Égyptiens. La matière est immense; elle l'est d'autant plus qu'elle a été moins explorée, et je dois renvoyer le lecteur qu'elle intéresse aux ouvrages spéciaux, à ceux surtout de l'illustre et si regrettable Champollion.

### § III.

#### ÉTAT SOCIAL. GOUVERNEMENT ET LOIS DES ANCIENS ÉGYPTIENS.

Castes. — Les prêtres. — Caste militaire. — Caste populaire. — Le roi.  
— Gouvernement. — Lois.

12. *Castes.* — La population de l'Égypte s'élevait, dans les temps prospères de l'époque pharaonique, de 5 millions au moins à 7 millions au plus d'habitants. Elle était répartie en trois grandes castes : la caste sacerdotale, la caste militaire et la caste populaire. Celle-ci se divisait à son tour en deux classes : celle des agriculteurs et celle des commerçants. La loi attachait les enfants à la profession de leurs pères, et perpétuait ainsi l'intégrité et l'immobilité des grandes divisions sociales.

13. *Les prêtres.* — Le gouvernement de l'Égypte



fut d'abord théocratique : la caste sacerdotale avait le pouvoir ; plus tard elle dut le céder aux chefs de la classe militaire ; mais elle conserva néanmoins la plus grande partie de ses attributions et de ses privilèges.

Ainsi, sous l'époque pharaonique, les prêtres, possesseurs de nombreuses propriétés territoriales, demeurèrent exempts de toute contribution. La considération dont ils jouissaient avait pour l'une de ses principales causes leurs immenses richesses. Celles-ci se composaient, outre leurs domaines, de revenus fixes qu'ils tiraient de la piété populaire. Ces espèces de dimes leur étaient données en nature. Toutes les classes étaient soumises à les payer ; le roi lui-même ne se dispensait pas d'apporter son tribut. Mais les prêtres ne percevaient pas seulement des droits sur les vivants et les productions de la terre ; des redevances étaient établies sur les morts. Ils avaient la propriété des nécropoles : toute momie déposée dans ces vastes catacombes payait chaque année un droit fixe.

La caste sacerdotale était mêlée à toutes les affaires nationales ; sur la guerre et sur la paix, sur les travaux publics et sur l'agriculture, sur l'administration intérieure et enfin sur toutes les grandes mesures gouvernementales, elle était consultée, et son avis, promulgué par l'organe de ses chefs, était le plus souvent religieusement suivi. C'était dans l'assemblée des prêtres que le roi était intronisé ; après le monarque, le grand prêtre était le premier dignitaire de l'Égypte.

Les prêtres exerçaient la médecine, étudiaient l'astronomie, avaient dans leurs attributions la momification des corps ; ils étaient à peu près les seuls en

Égypte qui fussent instruits. Ils s'adonnaient surtout à l'arithmétique et à la géométrie. Les opérations cadastrales durent en effet avoir de tout temps une très-grande importance dans un pays dont la surface est annuellement échangée par l'inondation qui, déplaçant les limites des propriétés particulières, introduirait la confusion parmi elles, et susciterait des litiges incessants, si la géométrie ne fixait pas irrévocablement, avec l'infailibilité de ses procédés, la part de chacun.

La corporation sacerdotale se composait de divers degrés. Il y avait au-dessous des grands pontifes les hiérogammates ou scribes sacrés, chargés de l'administration des revenus sacerdotaux ; les archiprophètes, les prophètes, les gardiens des temples, les sphragistes ou scribes des victimes, qui marquaient d'un sceau spécial les victimes dévouées aux sacrifices ; les prêtres des villes, les hiérophores, chargés de présenter les offrandes funéraires : les libanophores, qui brûlaient l'encens devant les dieux ; les spondistes, qui répandaient les libations ; les surveillants des temples ; les fonctionnaires inférieurs : tabellifères, portiers, décorateurs, chanteurs ; et les taricheutes, les paraschistes et les eolehytes, qui embaumaient les corps.

Les prêtres soutenaient, par les soins qu'ils apportaient à leurs costumes, la dignité de leurs fonctions. Ils étaient vêtus de robes blanches ; les tissus de lin leur étaient seuls permis. Hérodote rapporte que c'était pour eux un devoir de se raser et de s'épiler tous les trois jours la tête et les autres parties velues du corps.

14. *Caste militaire.* — La classe des guerriers était

la seconde dans le principe. Elle devint la première lorsque Ménès, son chef, détruisit la théocratie. Elle possédait de très-grandes propriétés. Le nombre de ses membres était considérable. Il paraît qu'en temps de paix le chiffre de l'armée était d'à peu près deux cent mille soldats. Pendant qu'Hérodote visita l'Égypte, elle en comptait plus de quatre cent mille, divisés en deux grandes sections d'après les nomes qu'ils habitaient. L'une de ces sections, celle des calisiries, comprenait deux cent cinquante mille hommes; l'autre, celle des hermotybies, en comptait cent cinquante mille.

L'armée égyptienne se composait de grosse infanterie, d'infanterie légère et de combattants en chars. Il paraît, d'après les inscriptions des monuments, qu'elle n'avait pas de cavalerie. Les armes des fantassins étaient la lance, le sabre recourbé, la hache et les flèches; un bouclier les protégeait. Les chars, dont les roues étaient garnies de faux, étaient traînés par deux chevaux, et montés par des guerriers armés d'une hache et qui lançaient des flèches.

Les troupes étaient divisées en plusieurs corps, qui suivaient chacun une enseigne spéciale. Le roi était le chef naturel de l'armée; il en délégua le commandement à ses fils ou à des généraux de son choix.

15. *Caste populaire.* — La caste populaire comprenait tous les hommes libres qui ne faisaient pas partie des deux premiers ordres de l'État. Elle était nombreuse. Ses membres vivaient dans l'aisance; ils cultivaient la terre, exploitaient l'industrie et faisaient le commerce.

La caste populaire paraît avoir joui à une certaine époque de droits politiques importants. Elle concourait d'abord à l'élection des rois ; plus tard elle n'intervint plus qu'à l'extinction des dynasties pour choisir la famille à laquelle devaient être transportés les honneurs royaux. Plus tard encore cette prérogative lui fut enlevée ; on ne lui laissa que le droit de prononcer ces jugements singuliers auxquels la mémoire des rois était soumise après leur mort.

16. *Le roi.* — A son avènement au trône, qui lui était transmis héréditairement d'après le principe de primogéniture, le roi était proclamé souverain et sacré comme tel par les prêtres convoqués à Memphis.

Il était le chef du pouvoir exécutif, chargé pendant la paix de faire observer les lois et de défendre la patrie en cas de guerre.

Il jurait aux lois une obéissance rigoureuse. Celles-ci réglaient l'emploi de toutes les heures de sa journée. A l'ouverture de l'année rurale, il creusait le premier sillon au milieu de cérémonies solennelles. Pendant la guerre, monté sur un char qu'il conduisait lui-même, il combattait au milieu de ses troupes.

En général, le peuple égyptien était attaché à ses rois. Lorsque le monarque mourait, la nation entière prenait le deuil pendant soixante et douze jours ; durant tout ce temps les temples étaient fermés et les citoyens étaient obligés de faire pour lui des prières aux dieux. Cette période écoulée, la momie du roi était exposée en public à l'entrée de son tombeau, et chacun pouvait librement l'accuser de ses fautes. Cependant un prêtre

faisait son oraison funèbre. Si elle était accueillie par l'approbation du peuple assemblé, le roi mort recevait les honneurs de la sépulture : il en était privé dans le cas contraire. On remarque encore, comme preuve de la force de cet usage, que sur quelques monuments les noms des souverains qui les élevèrent sont soigneusement effacés. On prétend que la crainte de ces jugements funéraires retenait les souverains dans les limites de la vertu et de la modération. Quant à moi, je ne sais pas jusqu'à quel point pouvaient craindre l'opinion de la postérité des hommes qui ne redoutaient pas la haine ou le mépris de leurs contemporains.

17. *Gouvernement.* — L'Égypte était divisée en départements ou *nomes*, à la tête desquels se trouvaient des chefs chargés de diriger l'administration religieuse, civile, militaire, financière. « On affirme, dit M. Champollion-Figeac dans son savant ouvrage sur l'*Égypte ancienne*, et avec une vraisemblance qui a pour elle quelques traditions anciennes, que des assemblées politiques et solennelles étaient convoquées par le roi ou par la loi, soit dans des circonstances extraordinaires, soit pour régulariser le taux et la nature des impôts, soit enfin lorsque les changements de règne et surtout les changements de dynasties les rendaient nécessaires. Chaque nome envoyait un nombre de députés à l'assemblée générale de ceux de la nation, et c'est dans le labyrinthe qu'elle se réunissait. »

18. *Lois.* — On ne sait rien de bien précis et de bien méthodique sur la législation des anciens Égyptiens. Il paraît qu'elle a été plusieurs fois modifiée à

la suite des diverses invasions que ce pays subit. En voici les traits principaux , tels que nous les ont transmis Hérodote et Diodore de Sicile.

« Le parjure était puni de mort : le serment étant admis dans beaucoup de circonstances graves par la législation égyptienne, il fallait en assurer , autant qu'on le pouvait , la vérité à l'égard de Dieu et des hommes. — C'était un devoir pour tous les citoyens de prévenir les crimes , d'en poursuivre la punition , et celui qui voyant un homme en danger ne volait pas à son secours était assimilé à l'homicide et puni comme tel. — L'homme devait défendre son semblable contre un assaillant, le garantir de sa fureur ; s'il prouvait qu'il ne l'avait pas pu , il n'en devait pas moins découvrir le coupable et le poursuivre en justice... L'exercice du droit de poursuite au nom des lois était donc mis au nombre des devoirs et déféré à tous les citoyens. — Le témoin d'un crime qui ne remplissait pas ce devoir était battu de verges et privé de nourriture pendant trois jours ; et l'accusateur convaincu de calomnie subissait la peine réservée à l'accusé , s'il avait été déclaré coupable... Enfin, un coupable qui avait échappé à l'accusation durant sa vie , ne pouvait se soustraire à celle qui l'attendait à l'entrée même du tombeau : une voix qui l'accusait avec vérité le faisait priver des honneurs de la sépulture <sup>1</sup>. »

L'homicide était puni de mort , le parricide était condamné au bûcher ; les parents qui tuaient un de leurs enfants étaient obligés de tenir son cadavre em-

<sup>1</sup> Champollion, *Égypte ancienne*.

brassé pendant trois jours et trois nuits ; le viol était puni par la mutilation ; la femme adultère avait le nez coupé, son complice était battu de verges.

Une loi singulière de l'Égypte est celle qui autorisait le vol. Les voleurs formaient une corporation qui avait ses chefs ; ceux-ci recevaient le butin commun des filous, rendaient aux victimes les objets qu'on leur avait dérobés, moyennant la cession du quart de leur valeur. Ils partageaient ce bénéfice avec leurs collaborateurs. — Le mariage entre frère et sœur fut permis après la conquête des Grecs.

### § V.

#### SCIENCES . AGRICULTURE , INDUSTRIE , COMMERCE .

19. *Sciences.* — Les sciences étaient cultivées exclusivement par les prêtres ; j'ai indiqué celles auxquelles ils avaient fait faire des progrès, je ne puis pas entrer dans plus de détails ; je dirai seulement que les Égyptiens paraissent avoir eu des connaissances très-avancées sur les sciences physiques et mathématiques. Leurs zodiaques prouvent que les faits astronomiques les plus saillants leur étaient familiers. Des collèges spéciaux de prêtres étaient occupés, à Héliopolis et dans plusieurs autres villes, à observer les astres. — C'est d'eux, au rapport de Strabon, que vient l'usage de régler le temps, non d'après la révolution de la lune, mais d'après celle du soleil ; ils comptaient douze mois de trente jours chacun, auxquels ils ajoutaient cinq jours épagoniens, qu'ils ap-



pelaient célestes. Ils distinguaient deux sortes d'années : l'année solaire de 365 jours un quart, et l'année civile ou vague de 365 jours seulement ; la rétrogradation de celle-ci donnait un mois de différence tous les 120 ans, et une année de 365 jours après 1460 ans. Cette longue période était connue sous le nom de *sothique*. Les Égyptiens étaient parvenus à déterminer exactement l'année solaire, à la suite d'observations intéressantes sur le lever héliaque de l'étoile Sirius. Ils ne divisaient pas l'année en quatre saisons comme nous, mais en trois de 120 jours chacune.

20. *Agriculture, industrie, arts, commerce.* — L'agriculture était la vie de l'Égypte. Les travaux qu'elle exigeait n'étaient pas pénibles : ils commençaient après l'écoulement des eaux du Nil. « Chacun, dit Hérodote, vient alors jeter les semences dans ses terres et y lâche ensuite des animaux ; la semence est ainsi retournée et enterrée et il n'y a plus qu'à attendre la moisson. Les Égyptiens, particulièrement ceux qui habitent au-dessous de Memphis, sont ceux qui recueillent avec le moins de travail les fruits les plus abondants ; ils n'ont point à creuser inutilement les sillons avec la charrue ; ils n'ont ni la fatigue de retourner la terre ni celle de la bêcher. » Les principales récoltes se composaient de céréales.

Les arts et l'industrie avaient été portés à un très-haut point de perfection. Je ne parlerai pas des magnifiques monuments qui furent élevés sur toute la surface du sol, il en sera question au chapitre des antiquités. Je rappellerai que les Égyptiens surent mettre en œuvre les métaux par des procédés chimi-

ques , qu'ils connurent l'art de l'émailleur, la fabrication de la porcelaine , du verre , du verre coloré , du stuc , etc., qu'ils avaient des manufactures d'armes , d'ustensiles divers , qu'ils fabriquaient des bijoux de toutes sortes , des meubles nombreux , des tissus très-renommés.

Riche de ses produits naturels et artificiels , l'Égypte devait être et fut en effet très-commerçante.

## § VI.

### DOMINATION DES PERSES.

*Cambyse. — Ses successeurs. — Dernières dynasties nationales.*

21. *Cambyse.* — La conquête des Perses fut cruelle et dévastatrice ; ils ne respectèrent pas les mœurs du pays ; ils pillèrent ses temples et détruisirent plusieurs de ses monuments. On vit Cambyse , s'acharnant à opprimer le peuple qu'il avait vaincu dans ce qu'il avait de plus cher , ses croyances religieuses , tuer de sa propre main le bœuf Apis , pour prouver qu'il n'était pas un dieu. Ce féroce conquérant , non content d'avoir conquis l'Égypte , entreprit une expédition contre les Éthiopiens et envoya une armée à travers les déserts , pour soumettre les habitants de l'oasis d'Ammon. Ces deux tentatives échouèrent , l'armée dirigée contre les Ammoniens périt dans les sables. Cambyse mourut quelque temps après.

22. *Ses successeurs.* — Les Égyptiens respirèrent pendant le règne de Darius , fils d'Hystaspe , l'un des

successeurs de Cambyse. Des monuments religieux furent élevés, sous les auspices de ce prince, aux dieux de l'Égypte. L'oasis d'El-Kargeh contient encore un de ces temples. Il s'occupa particulièrement des voies de communication à établir entre le Nil et la mer Rouge ; néanmoins, vers la fin de son règne, les Égyptiens se révoltèrent contre lui. Son successeur Xercès les soumit ; mais le fils de celui-ci eut à réprimer une nouvelle insurrection et fit peser sur les Égyptiens un joug plus sévère que ses devanciers. Les habitants de l'Égypte ne se laissèrent pas rebuter par leurs défaites, et sous la conduite d'Amyrthée, ils parvinrent enfin à recouvrer momentanément leur indépendance (404 av. J. C.). La première domination des Perses avait duré cent vingt ans.

25. *Dernières dynasties nationales.* — Amyrthée compose à lui seul la xxviii<sup>e</sup> dynastie. Il ne régna que six ans. Une famille originaire de Mendès lui succéda et forma la xxix<sup>e</sup> dynastie, qualifiée de mendésienne, à cause de son origine. Elle donna cinq rois qui ne gouvernèrent que vingt et un ans. Ils furent remplacés par la xxx<sup>e</sup> dynastie appelée sébennitique ; elle se composa de trois princes qui régnèrent pendant une période de trente-huit ans. Ce fut sous le dernier de ceux-ci, Nectabene II, que l'Égypte tomba de nouveau, l'an 358 avant notre ère, sous la domination des Perses.

Celle-ci fut très-courte, elle ne dura que sept ans. L'empire des Perses fut détruit en effet par Alexandre, l'an 352. L'année suivante l'illustre Macédonien entra en triomphateur en Égypte.

## § VII.

## LES PTOLÉMÉES.

Alexandre. — Les Lagides. — Civilisation des Ptolémées. — Occupation romaine.

24. Alexandre fut un libérateur pour l'Égypte. La conquête des Macédoniens (331 av. J. C.) la fit briller d'un nouvel éclat. Le jeune vainqueur des Perses la dota d'une ville commerciale, dont il choisit l'emplacement avec le coup d'œil du génie, et qui devint bientôt la plus florissante du monde. Après sa mort, qui fut suivie du démembrement de ses conquêtes, l'Égypte échut à l'un de ses lieutenants, qui régna sous le nom de Ptolémée Soter. Ce fut le premier souverain de la trente-deuxième dynastie égyptienne, celle des Lagides ; elle comprit treize rois ou reines, et sa domination dura deux cent quatre-vingt-quatorze ans. Voici la liste de ces rois :

Ptolémée Soter, mort en. . . . .	285 av. J. C.
Ptolémée Philadelphie. . . . .	247 » »
Ptolémée Évergète. . . . .	224 » »
Ptolémée Philopator. . . . .	204 » »
Ptolémée Épiphanie. . . . .	180 » »
Ptolémée Philométor. . . . .	143 » »
Ptolémée Évergète II. . . . .	116 » »
Alexandre 1 <sup>er</sup> . . . . .	88 » »
Ptolémée Soter II. . . . .	81 » »
Alexandre II. . . . .	» » »
Ptolémée Anlète. . . . .	32 » »

Ptolémée Denys. . . . .	48 av. J.C.
Cléopâtre. . . . .	51 » »

Les règnes des Ptolémées sont tissus d'événements embrouillés , de querelles de famille , et n'offrent pas d'intérêt historique.

Cependant l'Égypte acquit , sous plusieurs de ces princes, une très-grande prospérité. De nouvelles voies s'ouvrirent à son commerce ; elle eut le transit des produits de l'Inde dans la Méditerranée. Les sciences refleurirent et firent à Alexandrie des progrès importants. L'astronomie , la médecine , la philosophie , au point où les ont portées les Alexandrins , ont laissé d'ineffaçables souvenirs dans l'histoire intellectuelle de l'humanité. Pendant cette période , l'Égypte vit s'opérer en elle la fusion de plusieurs civilisations. Ouverte aux Grecs , aux Juifs , aux Asiatiques , aux Romains , les mœurs , les idées , les religions de ces peuples se mêlèrent dans son sein. De ce mélange sortit une célèbre école philosophique , sous laquelle se réfugia le polythéisme transformé , pour opposer un dernier effort à la marche victorieuse de la religion chrétienne.

Mais la race des Ptolémées dégénéra bientôt ; les luttes intestines qui divisèrent ses derniers représentants , appelèrent en Égypte l'intervention romaine. César , vainqueur de Pompée , s'arrêta avec complaisance à Alexandrie , où il mit sur le trône la fameuse Cléopâtre. Celle-ci , qui , lors de la guerre civile du second triumvirat , unit sa fortune à celle d'Antoine , succomba avec lui à la journée d'Actium ; et l'Égypte devint , sous Auguste , province romaine.

## § VIII.

## DOMINATION ROMAINE.

Politique romaine. — Le christianisme en Égypte. — Querelles religieuses.  
Les coptes appellent l'invasion des Arabes.

25. La politique d'Auguste envers l'Égypte fut profonde; elle prouve que l'habile empereur avait bien compris le pays sur lequel il établissait son pouvoir. Elle mérite de fixer l'attention, même aujourd'hui; car, sous les Romains, comme de notre temps, il y avait une question d'Orient d'une haute importance; alors aussi il fallait l'étudier et lui préparer une solution pratique : *Oriente[m] componi*, suivant la majestueuse expression de Tacite.

La possession de l'Égypte fut considérée, par Auguste, comme d'un intérêt vital. A la valeur de sa position géographique se joignait celle de sa richesse agricole; l'empereur en fit le grenier de Rome. Il chargea le gouverneur qu'il plaça à sa tête d'expédier chaque année, avant la fin du mois d'août, l'approvisionnement en céréales nécessaire à la capitale de l'univers. Les biens du gouverneur répondaient de l'exécution de cet ordre.

Il fallait donc soigneusement s'assurer, par de puissants moyens, la possession d'une province aussi précieuse.

Auguste créa le précédent, suivi par ses successeurs, de ne jamais confier à un patricien influent l'administration supérieure de l'Égypte. Il la donna à un sim-

ple chevalier romain, qui avait du reste sous ses ordres plusieurs préteurs, gouverneurs des différents nomes, et trois légions répandues dans l'intérieur du pays, jusqu'à ses frontières méridionales. Le préfet d'Égypte, véritable vice-roi, était fréquemment changé, de peur qu'il ne devint assez puissant pour s'approprier les droits du souverain qu'il représentait.

D'un autre côté, Auguste ne donna point au peuple égyptien les prérogatives, les franchises, les libertés que les Romains accordaient aux nations conquises. Il respecta, il est vrai, leurs usages civils et religieux, mais il eut soin de ne rien leur laisser qui pût faciliter leur émancipation politique. Deux de ses décrets révèlent nettement ses intentions à cet égard; l'un défendait à tout noble égyptien d'aller à Rome, et lui interdisait l'admission au sénat; l'autre ne permettait à un Romain sénateur ou chevalier de débarquer en Égypte qu'avec l'autorisation de l'empereur.

D'ailleurs Rome, qui était directement intéressée à la prospérité de l'Égypte, tira parti avec une grande sollicitude de tous ses avantages matériels. Les anciens canaux furent restaurés; on en creusa de nouveaux. Le commerce maritime fut favorisé. La grandeur et la richesse d'Alexandrie s'accrurent encore; elle devint et demeura, jusqu'à la fondation de Constantinople, la seconde ville du monde.

L'Égypte fut, sous les Romains, le théâtre de séditions fréquentes et de troubles intérieurs. Elle fut rapidement conquise par la reine de Palmyre, Zénobie, et bientôt reprise par Aurélien. Le christianisme s'y introduisit sous le regne de Domitien. Il y prit un large



développement, malgré les persécutions par lesquelles les empereurs romains s'efforcèrent de comprimer son essor. Il donna à l'Égypte un nouveau genre de célébrité. La Thèbaïde se peupla de moines, et ses déserts furent sanctifiés par la foi, qui faisait alors la conquête de la terre. Alexandrie surtout prit une grande part au mouvement religieux des premiers siècles de notre ère. Arius était prêtre de cette ville, et saint Athanase, son adversaire infatigable, en fut le patriarche. Les disputes religieuses provoquèrent en Égypte, comme dans tout l'Orient chrétien à cette époque, des luttes acharnées et souvent sanglantes.

Lorsque Constantin divisa l'empire en deux grandes parties, l'Égypte fut comprise dans celle dont Constantinople devint la métropole. Mais miné par une faiblesse interne, assailli de tous côtés, le Bas-Empire ne pouvait conserver longtemps cette province. Les divisions religieuses accélérèrent cette perte plutôt qu'elle n'aurait dû normalement arriver. La masse du peuple égyptien s'était ralliée à la secte jacobite et s'était séparée par conséquent de l'Église byzantine. De là, la haine des Égyptiens jacobites (les coptes) contre leurs dominateurs, les Grecs. Cette haine fut poussée si loin qu'elle leur fit oublier les intérêts de leur religion. Le patriarche copte Benjamin et plusieurs de ses compatriotes influents ne craignirent pas d'appeler en Égypte les ennemis mêmes du nom chrétien, les musulmans qui s'étaient emparés déjà d'une partie de la Syrie. Ils préférèrent au gouvernement de l'empereur de Constantinople le joug des sectateurs de Mahomet. Ceux-ci saisirent avec empressement les avances qui

leur étaient faites. Ils envahirent l'Égypte, l'an 640, sous le règne d'Héraclius.

### § IX.

#### DOMINATION DES CALIFES ET DES SULTANS MAMELUKS.

26. Ce fut sous la conduite d'Amrou et favorisés par les indigènes qui venaient leur porter des vivres et se joindre à eux, que les Sarrasins s'emparèrent de l'Égypte. Alexandrie tomba bientôt en leur pouvoir. Le pillage auquel ils livrèrent cette ville est devenu célèbre, surtout à cause de l'incendie des manuscrits conservés par centaines de mille dans sa fameuse bibliothèque. Amrou avait demandé au calife ce qu'il fallait faire de ces manuscrits : « Si ces livres ne renferment que ce qui est écrit dans le livre de Dieu (le Coran), ce livre nous suffit, lui répondit Omar, et d'autres sont inutiles ; s'ils contiennent quelque chose de contraire au saint livre, ils sont pernicieux ; dans l'un et l'autre cas. brûlez-les. » L'arrêt du calife fut exécuté, et la bibliothèque des Lagides brutalement enlevée aux lettres. Mais si Amrou agit dans cette circonstance avec l'inflexible rigueur du fanatisme, il se montra plus généreux dans le reste de sa conduite, et fut utile au pays qu'il avait conquis. Il s'occupa en effet de ses intérêts matériels. Il fonda Fostat, dont il fit sa capitale ; il creusa un canal, qu'il appela le *canal du prince des fidèles*, et qui devait mettre en communication les deux mers. Son exemple ne fut pas suivi, en ceci, par ses successeurs. Après avoir appartenu aux Ommiades et

aux Abassides, l'Égypte devint indépendante sous Ahmed-ben-Touloun, chef de la courte dynastie des Toulounides. Ce prince entoura Alexandrie de fortifications qui existent encore. Les Toulounides furent remplacés un instant par les Iskhides ; ceux-ci firent bientôt place eux-mêmes aux Fathimites (882). Sous les premiers princes de cette dernière race, l'Égypte vit encore de beaux jours. *Misr-el-Kahira*, la ville victorieuse (le Caire), fut fondée par eux, et ils en firent la métropole des arts, des sciences et des lettres ; issus des environs de Fez, ils introduisirent brillamment en Égypte la civilisation moresque qui se déployait déjà en Espagne avec tant de gloire et de splendeur. Leurs successeurs dégénérés perdirent leur puissance, qui échut aux Ayoubites (1171). — Les débuts des Ayoubites furent signalés par la gloire militaire. Le mahométisme, vaincu en Syrie par les croisés, était sérieusement compromis, lorsque le premier Ayoubite, Saladin, le releva par ses succès ; soumise à cette dynastie, l'Égypte fut encore florissante. Les arts et les sciences continuèrent à être cultivés dans son sein, et son commerce s'étendit, comme sous les Ptolémées, dans toute la Méditerranée et dans l'Inde. Les Ayoubites semblaient destinés à triompher des croisades. Ce fut sous le dernier de leurs princes que saint Louis débarqua en Égypte, et fut fait prisonnier après le combat désastreux de Fares-Kour, dont, six siècles plus tard, la France devait aller demander compte aux mameluks. Les Baharides recueillirent l'héritage des Ayoubites (1250). Au commencement de leur domination, les califes abassides furent chassés de Bagdad, et

les membres survivants de cette famille allèrent chercher un asile en Égypte, où leur autorité spirituelle fut reconnue. Le Caire devint alors, comme l'était Bagdad auparavant, le centre du mahométisme, et demeura la ville métropole de la religion musulmane, jusqu'au jour où les sultans ottomans réunirent le pouvoir religieux au pouvoir politique. Les mameluks Borgides succédèrent aux Baharides (1582). Leur domination ne présente d'autre fait remarquable que l'institution qui lui servit de base. Il n'y a pas d'exemple dans l'histoire d'une aristocratie semblable à celle des mameluks. Ce fut l'un des successeurs de Saladin qui la créa maladroitement, dans le but de se faire une milice formidable et dévouée : il acheta douze mille jeunes Circasiens, Abazes et Mingréliens, les fit élever dans les exercices militaires, et obtint bientôt le corps de soldats le plus aguerré et le plus redoutable de l'Asie. Mais ces esclaves (*mamluk*) ne tardèrent pas à comprendre qu'ils avaient en leurs mains toute la puissance de leurs maîtres. Ils renversèrent ceux-ci, choisirent des sultans parmi eux, et se recrutèrent de la même manière qu'ils avaient été formés. Transplantés comme esclaves, dès leur enfance, dans le pays sur lequel ils devaient commander, ils ne lui étaient attachés par aucune tradition patriotique, par aucune solidarité de famille. Ils le traitaient comme province conquise. Leur seul soin était de l'exploiter à merci, de se gorger de richesses et de plaisirs. Aussi la durée de leur domination barbare n'est-elle qu'une anarchie ininterrompue, fomentée par les ambitions personnelles, et entretenue par de sanglantes violences.

## § X.

## DOMINATION DES TURCS ET DES MAMELUKS.

Gouvernement de l'Égypte sous les Turcs. — Révolte d'Aly-Bey. — Souveraineté illusoire de la Porte. — Indépendance réelle des mameluks.

27. L'Égypte devint province de l'empire ottoman, sous Sélim I<sup>er</sup>, en 1517. Ce sultan, après s'en être emparé, comprit bien qu'à cause de l'éloignement où elle se trouvait du centre de l'empire, il serait difficile à la Porte de lui faire sentir son autorité. Pour ce motif, et aussi afin de ménager les mameluks, Sélim la soumit à un système d'administration prudemment combiné, d'après lequel le pouvoir était partagé entre plusieurs corps, qui avaient besoin pour se faire équilibre de recourir à l'intervention des sultans. Les fonctions et les soins du gouvernement étaient laissés à un divan composé de mameluks ; l'administration locale était confiée à vingt-quatre beys, chefs de cette puissante corporation. Ceux-ci percevaient les impôts partiels sur lesquels le divan prélevait le tribut payé annuellement à la Porte. Le sultan était représenté par un pacha qui avait pour mission de notifier au divan les ordres de son suzerain de Constantinople, de faire passer le tribut, de veiller à la sûreté du pays contre les ennemis extérieurs et de s'opposer à l'agrandissement des divers partis. Une milice de janissaires et de spahis avait été formée sous le commandement de sept chefs nommés *odjacklys*, pour soutenir les attributions

du pacha ; mais ils s'établirent en Égypte d'une manière trop sédentaire pour pouvoir conserver l'humeur aventurière qui rendait si redoutables les janissaires de Constantinople. Aussi les mameluks demeurèrent-ils à peu près tout-puissants. Les membres du divan avaient le droit de rejeter les ordres du pacha en motivant leur refus ; ils pouvaient même le déposer.

Réduite à ces proportions, l'autorité de la Porte sur l'Égypte était déjà bien restreinte ; elle devint encore plus illusoire dans la seconde moitié du dix-huitième siècle. En 1756, l'un des beys mameluks, Aly-Bey, refusa le tribut, chassa le pacha, battit monnaie à son effigie, mit en déroute, dans toutes les rencontres, les armées turques envoyées contre lui, et se fit proclamer lui-même par le chérif de la Meeque, *sultan d'Égypte et dominateur des deux mers*. La trahison de l'une de ses créatures mit fin à sa révolte : mais elle avait porté une atteinte profonde à l'autorité de la Porte, qui devint, après lui, plus nominale et plus précaire que jamais. Depuis lors, on déposait ou l'on exilait les pachas sans la moindre hésitation ; ceux-ci sentaient si bien leur faiblesse qu'ils obéissaient à la première sommation, et quittaient leurs palais, sans faire les plus légers efforts pour résister. Plus prudents néanmoins qu'Aly, les beys qui héritèrent de sa puissance eurent garde de se déclarer indépendants. L'indépendance de fait leur suffisait ; ils recevaient les ordres du sultan avec le plus grand respect apparent et ne les exécutaient jamais. Ils écornaient considérablement le tribut, en faisant entrer en compte des dépenses imaginaires ; quelquefois même ils le suspendaient. La Porte fer-

maît les yeux sur ces abus ; tenter de les réprimer eût été périlleux pour elle. L'unique but de sa politique était de fomentér les divisions intestines des mame-luks, et, par un système de bascule, d'empêcher qu'aucun parti ne prit le dessus et ne pût rétablir en Égypte, avec un pouvoir fort, l'ordre et l'unité. Politique funeste à la masse du peuple égyptien dont la condition, toujours misérable au milieu de l'anarchie, s'est toujours améliorée au contraire lorsque le pouvoir a acquis de l'énergie et que son action s'est concentrée.

## § VI.

### EXPÉDITION FRANÇAISE.

But de l'expédition. — Prise d'Alexandrie. — Bataille des Pyramides. — Défaite d'Aboukir. — Ses conséquences. — Kléber — Victoire d'Héliopolis. — Menou. — Evacuation. — Résultats de la conquête française.

28. Deux beys, Mourad et Ibrahim, s'étaient partagé le gouvernement lorsque Bonaparte débarqua en Égypte, le 1<sup>er</sup> juillet 1798.

Les motifs immédiats de l'expédition de trente-six mille hommes, que le Directoire envoya sur les bords du Nil, étaient les nombreuses avanies que les mame-luks faisaient subir à nos négociants; mais un but grandiose, plus profond que la répression de leurs insolents brigandages, avait guidé Napoléon. Il semblait



qu'une sorte d'attraction providentielle nous appelât en Afrique.

## Terre de poésie

Que, depuis six cents ans, notre France a choisie,

*La terre d'Égypte, à nos vœux destinée.*

comme vient de le dire dans une ode sublime notre grand poète Méry<sup>1</sup>. Louis XIV, sur un plan qui lui fut proposé par Leibnitz, avait songé un instant à s'emparer de l'Égypte. Le même projet avait été remis en question sous le ministère du duc de Choiseul. Bonaparte, à son retour d'Italie, se nourrit avec une sorte d'exaltation idéale de la conception de Leibnitz. « Les grands noms ne se font qu'en Orient, » avait dit le héros d'Arcole dans un accès d'enthousiasme. L'écho d'Aboukir, qui lui répondit par la voix de Kléber : « Général, vous êtes grand comme le monde ! » lui prouva plus tard qu'il ne s'était pas trompé en venant demander au pays des pyramides ce prestige de gloire, irrésistible talisman, qui enchaîne l'humanité à la fortune des hommes de génie.

Du reste Napoléon a exposé en deux phrases le motif politique de son expédition.

« Le principal but de l'expédition des Français d'Orient était, dit-il, d'abaisser la puissance anglaise. C'est du Nil que devait partir l'armée qui allait donner de nouvelles destinées aux Indes. L'Égypte devait rem-

<sup>1</sup> LA FRANCE EN AFRIQUE, poème lyrique, lu à l'Académie de Marseille, par l'auteur de *Napoléon en Égypte*, et dans lequel la générosité de l'inspiration est magnifiquement révélée par la splendeur de la forme.

placer Saint-Domingue et les Antilles, et concilier la liberté des noirs avec les intérêts de nos manufactures. La conquête de cette province entraînait la perte de tous les établissemens anglais en Amérique et dans la presqu'île du Gange. Les Français une fois maîtres des ports d'Italie, de Corfou, de Malte et d'Alexandrie, la Méditerranée devenait un lac français. »

Ce beau rêve ne put se réaliser.

Je n'essayerai pas de faire l'histoire de notre conquête. Deux jours après le débarquement, Alexandrie était au pouvoir des Français. Bonaparte n'y passa qu'assez de temps pour organiser le gouvernement, et marcha sur la capitale. Le 15 juillet Mourad-Bey, qui avait promis, avec la présomptueuse forfanterie de l'ignorance, de pourfendre nos soldats comme des *batechs* (pastèques), vint attaquer l'armée ; mais les charges de ses impétueux cavaliers échouèrent contre les baïonnettes de nos carrés. Les mameluks, impuissans, s'imaginèrent, pour interpréter une tactique qui leur était inconnue, que nos fantassins étaient attachés entre eux et palissadés de baïonnettes. Toutefois ce premier échec ne les découragea pas ; ils réservèrent toutes leurs forces pour nous disputer le Caire. Ils attendirent les Français entre le Nil et les pyramides, couvrant Giseh, et se vantèrent de voir finir là notre fortune. Leurs espérances furent de nouveau trompées. La bataille des Pyramides fut décisive ; l'armée de soixante mille hommes qu'ils avaient assemblée à Embabeh fut détruite ; dix mille musulmans, parmi lesquels cinq mille mameluks, jonchèrent le champ de bataille ou se noyèrent dans le Nil. La journée du

21 juillet nous donna le Caire et presque toute l'Égypte.

Mais dix jours après cette victoire notre escadre était anéantie sur la plage d'Aboukir et avec elle les brillants résultats que nous promettaient nos premiers succès. « La perte de la bataille d'Aboukir eut une grande influence sur les affaires d'Égypte et même sur celles du monde; la flotte française sauvée, l'expédition de Syrie n'éprouvait point d'obstacles, l'artillerie de siège se transportait sûrement et facilement au delà du désert, et Saint-Jean-d'Acre n'arrêtait point l'armée française. La flotte française détruite, le divan s'embardit à déclarer la guerre à la France. L'armée perdit un grand appui; sa position en Égypte changea totalement, et Napoléon dut renoncer à l'espoir d'asseoir à jamais la puissance française dans l'Orient par les résultats de l'expédition d'Égypte<sup>1</sup>. »

Livrée à elle-même, sans moyens de communication avec la France, que préoccupaient d'ailleurs les revers soudains qu'elle venait de subir en Italie et en Allemagne, notre armée d'Égypte ne pouvait songer à conserver ses conquêtes. Aussi, lorsque Bonaparte, après avoir pris sur les Turcs, à Aboukir, une éclatante revanche de notre défaite navale, fut parti pour la France, Kléber, à qui échut le commandement, dut préparer les moyens de faire l'évacuation le plus honorablement possible. Il conclut à *El-Arisch* une convention avec les Turcs. D'après les termes de ce traité, il devait quitter l'Égypte avant trois mois, et la Porte Ottomane s'engageait à fournir à l'armée française le

<sup>1</sup> NΑΡΟΛΕΟΝ. Μémoires, t. II

nombre de vaisseaux nécessaires pour la transporter en France, armes et bagages. Mais, au moment où les Français allaient sortir du Caire, l'amiral Keith signifia à Kléber que l'Angleterre ne consentirait à la capitulation qu'à la condition expresse, pour l'armée française, de mettre bas les armes et d'abandonner ses vaisseaux, ses munitions, ses bagages. Kléber répondit à cet ultimatum en le publiant et en le faisant suivre de la phrase suivante, adressée à son armée : « Soldats ! on ne répond à une telle insolence que par la victoire : préparez-vous à combattre. »

Il fallait en effet, pour demeurer, battre et disperser une armée de soixante et dix mille Osmanlis : c'est ce que firent neuf mille Français dans l'immortelle journée d'Héliopolis. Mais, tandis que Kléber chassait en Syrie les débris fugitifs de l'armée du grand vizir, la population du Caire, soulevée par des fanatiques, avait massacré les Français qui se trouvaient dans cette ville et tenait bloqués dans un palais cent quatre-vingts Français, restés seuls pour la garde de la capitale, qui tiurent en échec pendant deux jours une multitude acharnée, appuyée par plus d'un millier de soldats. Ces braves allaient succomber faute de munitions, lorsqu'un détachement de notre armée victorieuse vint les délivrer. Mais la présence de nos troupes et de Kléber ne suffit pas pour comprimer le soulèvement. Les révoltés n'implorèrent la clémence du vainqueur que lorsque plusieurs quartiers de la ville eurent été réduits en cendres.

Contraint de garder l'Égypte, Kléber, raffermi par la victoire d'Héliopolis, débarrassé des Turcs, n'ayant

rien à craindre des Anglais, dont l'attention se concentrait sur l'Europe, émue par la victoire de Marengo ; soutenu d'ailleurs dans le pays même de l'alliance de Mourad-Bey, auquel il céda le gouvernement de la haute Égypte, consolidait de plus en plus sa domination, lorsque, victime de la gloire qu'il avait imprimée au nom français, qu'il représentait si noblement, il tomba sous le poignard d'un assassin fanatisé par les ulémas.

Kléber était peut-être le seul général qui eût pu conserver l'Égypte. Sa belle renommée agissait sur le moral des soldats, et la confiance de l'armée dans son chef doublait ses forces. Mais aucun gouverneur n'était plus fait pour perdre notre conquête que celui qui lui succéda, Menou. Ce général n'avait aucun mérite comme militaire, aucune aptitude pour l'administration. Il mécontenta les officiers supérieurs que leur capacité aurait appelés à occuper dignement sa place. Il voulait faire en toutes choses le contraire de ce qu'avait fait Kléber. Du reste, il fut loin de satisfaire les indigènes, que vexaient ses innovations puérides. Hautement blâmées par la partie la plus considérable de l'armée, ses opérations, souvent ridicules, ne furent jamais exécutées qu'avec mollesse ou avec défiance. Il était bien évident que, sous un tel chef, l'Égypte était perdue pour nous. Les Anglais le comprirent : ils firent une descente à Aboukir, débarquèrent six mille cipayes à Kosseyr, appelèrent une nouvelle armée turque, et forcèrent l'indolent et inhabile Menou, enveloppé par une coalition formidable, à capituler dans Alexandrie.

Vers la fin de septembre 1801, les débris de notre armée s'embarquèrent pour la France.

Ce serait un intéressant travail que de constater tous les résultats de la conquête française. Je ne parlerai que des plus généraux. Les victoires des Français ruinèrent l'influence des maameluks; elles montrèrent aux Arabes la faiblesse et l'infériorité de leurs oppresseurs, et préparèrent ainsi la recoustitution de leur nationalité. Ils virent l'Europe à travers Bonaparte, et leur haine fanatique pour les infidèles s'émoussa. Le général français frappa leurs imaginations impressionnables <sup>1</sup>; la sage tolérance de Bonaparte, le respect habile qu'il témoigna pour la religion et les mœurs du peuple conquis, disposèrent celui-ci à avoir plus tard des contacts plus multipliés avec l'Europe, et à se tourner

<sup>1</sup> Napoléon, le *sultan Kébir* (le grand sultan), occupera toujours une place immense dans les traditions populaires de l'Orient; j'ai souvent entendu des Égyptiens en parler avec enthousiasme. Dans un voyage que je fis à Suez, en 1834, je logeai dans la maison où Napoléon se reposa. Rien n'y est changé, pas même la couche où il a dormi; je ne voulus pas avoir d'autre lit. Mon hôte était le même qui avait reçu le grand capitaine. Ce vénérable vieillard semblait rajeunir en racontant ce qu'il avait vu, ce qu'il avait appris du sultan français. « Abannaparte, disait-il, n'était pas l'ennemi des musulmans; car, s'il l'avait voulu, il pouvait, avec la pointe d'une aiguille, renverser toutes les mosquées. Il ne l'a pas fait, que son nom soit toujours grand parmi les hommes. » Puis il ajoutait en finissant: « Ou nous assure qu'à l'heure de sa mort, là-bas sur un rocher de la vaste mer, où douze rois des pays chrétiens étaient parvenus à l'enchaîner, après l'avoir endormi au moyen d'un breuvage, les guerriers qui l'entouraient virent son âme se poser sur le fil de son sabre... Qu'il repose en paix! »

Ibrahîm-Pacha a fait traduire en turc une histoire abrégée de Napoléon. Elle a paru sous le titre de *l'Histoire de l'illustre Napoléon, empereur de France*, dans un recueil appelé *Defneti asiar hukkanı Avrupa* (Trésor des secrets des souverains de l'Europe).

vers la civilisation occidentale, pour lui demander les éléments d'une organisation nouvelle. Cette régénération serait achevée, si la domination française eût duré plus longtemps. Bonaparte en avait jeté les bases. Il voulait réveiller la nationalité arabe. Il avait tout fait dans ce but. Il avait établi dans toutes les villes des divans, espèces de conseils municipaux, composés des principaux cheiks et des habitants les plus notables. Ces divans étaient consultés par le gouvernement; les affaires du pays se faisaient avec leur participation, et ils envoyaient des députés au Caire, où devait se former le grand divan national, représentation générale de l'Égypte entière. Les Français montrèrent aussi la plus grande sollicitude pour les intérêts matériels de l'Égypte : ils la purgèrent des Bédouins qui l'infestaient; ils veillèrent à l'entretien de ses précieux canaux, et l'entourèrent de fortifications sur la Méditerranée, du côté de la mer Rouge et sur la lisière du désert.

## § XII.

### ÉLEVATION ET GOUVERNEMENT DE MÉRÉMÉT-ALI.

Etat de l'Égypte après le départ des Français. — Le pacha, les mameluks, les Albanais, les Anglais. — Les mameluks ont le dessus. — Ils se divisent. — Les Albanais, sous la conduite de Méhémet-Ali, les chassent du Caire. — Méhémet-Ali. — Sa popularité. — Il est nommé vice-roi par les cheiks et confirmé par la Porte. — Tentatives des Anglais et des mameluks contre lui. — Descente des Anglais dans la basse Égypte. — Ils échouent. — Guerre contre les Wahabites. — Destruction des mameluks. — Intrigues de la Porte. — Leur insuccès. — Organisation des troupes régulières. — Conquêtes de l'Arabie, du Sennaar et du Kordofan. — Prospérité et puissance de l'Égypte. — Guerre de Morée. —

Nouvelles menées de la Porte contre le vice-roi. — Conquête de la Syrie. — Victoires de Homs, Beylan et Kouiah. — Intervention des puissances entre la Porte et Méhémet-Ali. — Arrangement de Kutayeh. — Dernière tentative du sultan Mahmoud. — Victoire de Nezib. — Le *statu quo*. — But de Méhémet-Ali. — Erection de ses possessions en une vice-royauté héréditaire.

29. Lorsque les fautes du général Menou eurent forcé les débris de nos troupes à abandonner les conquêtes de Bonaparte, de Desaix et de Kléber, l'Égypte se trouva occupée par l'armée de la Porte, dont l'élément principal était un corps de quatre mille Albanais, par les troupes anglaises débarquées par l'amiral Keith, et par les mameluks. Les conquérants partis, il s'agissait de savoir à qui allait échoir la conquête, des vice-rois représentant de Constantinople, ou des mameluks, anciens maîtres du pays. Les pertes que ceux-ci avaient souffertes dans leur lutte avec les Français, pertes qu'ils n'avaient pu réparer, car la Porte, prohibant l'importation des Circassiens et des Géorgiens en Égypte, avait empêché qu'ils ne recrutassent leurs rangs décimés, les avaient assez affaiblis pour donner au gouvernement ottoman la volonté et la force de se débarrasser de leur importun vasselage. Les instructions que reçut le premier pacha chargé de la vice-royauté d'Égypte, après le départ des Français, lui enjoignirent de détruire la puissance qui restait aux mameluks. Ce pacha était Mohammed-khosrew, le même qui, sadrazam de l'empire ottoman, attirait naguère sur lui, par la haute position qu'il occupait et par sa rivalité contre Méhémet-Ali, l'attention de l'Europe. Exécutem fidèle, mais inhabile, des ordres de son gouvernement, kho-sew s'empressa de faire la



guerre aux mameluks, dont les deux principaux beys, rivaux d'ambition et de puissance, étaient alors Osman-Bardissy et Mohammed l'Elly. Les premières troupes qu'il envoya contre eux furent battues. Méhémet-Ali, qui devait jouer bientôt un si grand rôle, commandait un corps d'Albanais dans cette armée malheureuse. Eloigné du champ de bataille, il ne put prendre part à l'action. Son général, irrité de sa défaite, voulut lui en faire supporter la responsabilité. Il l'accusa auprès de Khosrew ; celui-ci n'eut pas assez de perspicacité pour découvrir la calomnie, et résolut de perdre le chef albanais, qu'il commençait à craindre. Mais l'habile Méhémet prévint ses coups. Appelé pendant la nuit chez Khosrew, il refusa de s'y rendre, car il savait que la mort l'y attendait. Il profita d'une insurrection que le retard de la paye fit éclater au milieu de ses soldats et des autres Albanais, pour s'allier avec les mameluks et leur ouvrir le Caire. Puis, se joignant à Osман-Bardissy, il marcha contre Khosrew, l'accula dans Damiette, dont il s'empara, le fit prisonnier, et le conduisit au Caire, où le Nestor des mameluks, Ibrahim-Bey, surveilla sa captivité (1805).

Lorsque la Porte fut instruite de ces événements, elle envoya en Égypte Ali-Gézairli-Pacha pour remplacer Khosrew et punir ceux qui l'avaient renversé. Gézairli fut moins heureux encore que son prédécesseur. Il employa la ruse contre les mameluks et les Albanais, qu'il ne pouvait réduire par la force ; mais étant tombé entre leurs mains, il les irrita par sa duplicité obstinée, et fut mis à mort par ordre de leurs chefs.

Les mameluks ne tardèrent pas à se diviser, et à rendre inutile leur double triomphe. Peu de temps après la mort de Gézaïrli, le rival d'Osman-Bardissy, Mohammed l'Elfy, qui était allé en Angleterre demander au cabinet de Saint-James son intervention en faveur des beys dans les affaires d'Égypte, débarqua à Aboukir. Bardissy ne put voir sans ombrage un bey qui l'égalait en influence arriver en Égypte pour lui ravir peut-être le pouvoir dont il venait de se rendre maître après tant d'efforts. Méhémet-Ali, qui, depuis le renversement de Khosrew, était l'intime allié de Bardissy, attisait encore sa jalousie. La haine de Méhémet contre l'Elfy n'était pas sans fondements. Protégé de l'Angleterre, ce bey avait acheté son appui en lui faisant des promesses qui compromettaient, pour l'avenir, l'indépendance de l'Égypte. Bardissy tenta de se débarrasser de son rival par un guet-apens, mais son perfide coup de main ne réussit pas. L'Elfy s'échappa et alla reformer son parti dans la haute Égypte.

La scission ouverte des deux chefs des mameluks, qui, au lieu de partager le pouvoir, comme l'avaient fait sagement, avant la conquête française, Monrad et Ibrähim-Bey, aimaient mieux s'entre-détruire, et user dans une lutte intestine les dernières forces de leur caste, redoubla l'inquiète audace des Albanais, sur lesquels Bardissy s'était appuyé jusqu'à ce jour. Ils réclamèrent à grands cris huit mois de solde que leur devait ce bey et le menacèrent de se soulever contre lui, s'il ne faisait pas droit à leurs justes demandes. Bardissy, voulant s'efforcer de les satisfaire, frappa de contributions énormes les habitants du Caire ; il excita, au sein de la

population, de violents mécontentemens contre son autorité spoliatrice, et ne put parvenir à apaiser les Albanais qui, sous la conduite de Méhémet-Ali, vinrent assiéger son palais et celui des autres beys. Il ne dut son salut qu'à son courage, et sortit du Caire pour ne plus y rentrer (1804).

Grâce à cette soudaine révolution, à la tête de laquelle il s'était mis avec adresse, Méhémet-Ali, qui avait su acquérir l'amitié des ulémas et se rendre populaire au Caire, se trouva maître de l'autorité. Son premier mouvement fut de faire restituer la vice-royauté à son prisonnier Khosrew-Pacha. Mais les autres chefs albanais n'approuvèrent pas cette résolution. Ils dirigèrent Khosrew sur Rosette, d'où ils le firent embarquer pour Constantinople. Méhémet-Ali ne s'opposa pas à la nouvelle déchéance de Khosrew, mais persistant dans son dessein de confier le pouvoir à un pacha turc, il fit nommer vice-roi Kourschyd-Pacha, gouverneur d'Alexandrie. Les cheiks et les chefs des troupes le chargèrent lui-même des fonctions de kaïmakan. Cette double nomination fut approuvée par la Porte (1804).

C'est depuis ce moment que Méhémet-Ali exerça sur les affaires d'Égypte une influence supérieure. Il convient de rappeler ici les circonstances qui l'avaient conduit sur le théâtre de sa grandeur future.

Méhémet-Ali était né, en 1769, à la Cavalle, petit port de la Roumélie. Orphelin dès son bas âge, il fut recueilli par un aga dont il mérita la bienveillance. Son courage et son habileté furent remarqués de bonne heure. Il fit un bon mariage, et s'étant adonné au commerce des tabacs, se créa une position honora-

ble et indépendante. Lorsque les Français eurent envahi l'Égypte, la Porte, levant une armée pour aller disputer cette province à Bonaparte, ordonna à la ville que Méhémet habitait de mobiliser trois cents hommes. Il fit partie de ce corps et en devint bientôt le byn-bachi. Il assistait à la bataille d'Aboukir ; il s'y distingua et fut nommé, après cette journée, saré-chesmé (commandant de mille hommes). Il avait ce grade, lorsque, après que les Français eurent évacué l'Égypte, Khosrew l'envoya combattre les mameluks. Nous avons vu comment ce pachia essaya depuis de le perdre, et comment Méhémet-Ali, forcé d'agir dans l'intérêt de sa conservation, devint en peu de temps, grâce aux circonstances qu'il sut exploiter, l'arbitre de l'Égypte.

La position du nouveau vice-roi Kourschyd était difficile ; il avait à combattre les mameluks et à contenir ses soldats. Cette tâche n'était pas de sa force. Poursuivi sans cesse par les réclamations des turbulents Albanais, dont la solde était toujours arriérée, il perdit bientôt, par les exactions qu'il commit pour satisfaire ses troupes, toute chance de popularité. Méhémet-Ali au contraire augmentait chaque jour la sienne, soit en combattant les mameluks, dont le peuple du Caire redoutait les vengeances, soit en jouant le rôle de pacificateur au milieu des émeutes militaires qui mettaient fréquemment en émoi la capitale de l'Égypte. Kourschyd, en garde contre les chefs albanais, leur avait fait ordonner, par l'organe de la Porte, de retourner dans leurs foyers. Méhémet-Ali commença par ne pas obéir à cette injonction ; puis il feignit de-

vant les cheiks de se préparer au départ. Mais eux-ei, qui voyaient en lui un protecteur, firent tout pour le retenir. S'étant assuré par cette feinte adroite des sentiments de la population du Caire, Méhémet attendit l'occasion d'en profiter. Elle ne tarda pas à se présenter. Des soldats de Koursehyd mirent le Caire au pillage : les cheiks poussés à bout se réunirent et déposèrent le pacha, qui ne savait ou ne pouvait plus protéger la tranquillité publique. Ils conférèrent la vice-royauté à Méhémet-Ali, que la Porte venait depuis peu de nommer pacha de Gaddah, afin de l'éloigner de l'Égypte. Méhémet refusa d'abord, mais se rendit à des instances réitérées. Le 9 juillet 1803 un firman de la Porte vint le confirmer dans sa dignité de vice-roi d'Égypte.

Poussé au pouvoir par les cheiks qui, par leur influence religieuse et traditionnelle, étaient les représentants naturels des populations, Méhémet-Ali y prit dès le principe de vigoureuses mesures. Du reste, il sut tourner l'écueil contre lequel avaient naufragé ses prédécesseurs, le besoin d'argent, besoin sans cesse alimenté par l'avidité insatiable des troupes. Il était soutenu par le peuple qui l'avait vu, faisant lui-même la police du Caire, souvent arrêter et punir quelquefois de sa main ses soldats qui se livraient au pillage. Plein de déférence envers les cheiks, il leur faisait part des difficultés de la situation, et les forçait ainsi à lui procurer les moyens d'y parer. Leurs intérêts étaient identifiés avec ceux du vice-roi, dont la puissance était leur ouvrage. Aussi se prêtèrent-ils aux levées de contributions qu'il fut obligé de faire, et qui

l'auraient dépopularisé s'il n'eût obtenu leur sanction et leur concours.

Si Méhémet-Ali n'avait pas eu d'appui dans la population du Caire, il eût probablement succombé. Dès que Kourschyd fut renversé, l'Elfy, qui avait puissamment réorganisé son parti, lui offrit de se joindre à lui pour combattre le nouveau vice-roi. Il envoya aussi des députés au capitain-pacha, qui se trouvait alors à Alexandrie, et lui promit de se soumettre à la Porte si elle voulait prendre des mesures pour chasser Méhémet-Ali de l'Égypte. Il fut soutenu dans cette négociation par des agents anglais, qui menacèrent l'amiral d'une invasion anglaise en Égypte si cette province restait au pouvoir des Albanais et de Méhémet-Ali, qu'ils peignaient sous des couleurs odieuses. Mais le consul français à Alexandrie, M. Drovetti, se fit noblement auprès du capitain le défenseur de Méhémet, et commença cette politique bienveillante que notre pays a toujours employée à l'égard du vice-roi. Les tentatives de l'Elfy et des Anglais échouèrent; ceux-ci ne se tinrent pas pour battus. L'Elfy leur avait promis les ports de l'Égypte dans le cas où il viendrait à bout de ses projets. Attiré par cet appât, le gouvernement britannique fit demander à la Porte par son ambassadeur à Constantinople le rétablissement des mameluks, à la tête desquels il voulait mettre l'Elfy; il allait même jusqu'à se faire caution de celui-ci pour le tribut qu'il s'engageait à payer. La Porte céda à ses sollicitations: elle envoya en Égypte une flotte commandée par un nouvel amiral, qui devait travailler à la restauration des mameluks et por-

taut à Méhémet un firman par lequel il était nommé au pachalik de Salonique. Le vice-roi feignit de vouloir se soumettre aux ordres du gouvernement ottoman ; mais les cheiks et les soldats le retinrent. D'ailleurs les beys du parti de Bardissy, qui, fidèles à la politique de Mourad-Bey, étaient demeurés les alliés de la France, ne pouvaient assister paisiblement au triomphe de leur ennemi l'Elfy, fort de l'appui des Anglais. Menacés comme Méhémet, le péril commun les porta à se rapprocher de lui. Le consul de France aidait aussi le vice-roi, qu'il continuait à servir de ses bons offices. Il détacha de l'Elfy vingt-cinq Français qui marchaient sous le drapeau de ce bey ; il écrivit à l'ambassadeur de France à Constantinople de prendre auprès du divan la défense du vice-roi. Quant au capitain-pacha, dès qu'il se fut mis au courant des affaires d'Égypte, il ne tarda pas à voir que les rivalités qui divisaient les mameluks étaient un obstacle radical à la réédification sérieuse de leur puissance. Il contribua pour sa part à faire changer la politique de son gouvernement envers Méhémet-Ali, et la Porte finit par envoyer à celui-ci un firman qui le rétablissait dans la vice-royauté d'Égypte, à condition qu'il enverrait au sultan un présent de 4,000 bourses (7,500,000 fr.).

Sorti de cette crise, Méhémet-Ali vit son pouvoir se fortifier de jour en jour. Les deux chefs des mameluks, Osman-Bardissy et Mohammed l'Elfy, moururent tous deux presque en même temps (19 novembre 1806. — 50 janvier 1807), et lui laissèrent le champ libre. La même année les Anglais, qui avaient vu avec peine la Porte se réconcilier avec le vice-roi,

et qui voulaient entretenir en Égypte l'anarchie des mameluks, firent à Alexandrie une descente dont la malheureuse issue est devenue célèbre. Après s'être emparés d'Alexandrie le 17 mars, ils furent complètement défaits le 21 à Rosette, le 30 à Hamad. Les mameluks, sur lesquels ils comptaient, leur firent défaut; les uns en effet traitèrent avec le vice-roi, et les autres, battus à plusieurs reprises, furent refoulés dans la haute Égypte, où Méhémet les livra à la poursuite des Bédouins. Les troupes britanniques occupèrent Alexandrie pendant six mois et l'évacuèrent le 14 septembre 1807. Dans cette circonstance, le consul de France, M. Drovetti, aida utilement le vice-roi de ses avis. Ce fut lui qui traça le plan de défense dont les résultats furent si heureux. A la gloire de ses succès Méhémet-Ali ajouta celle de la générosité : il rendit sans rançon aux Anglais les prisonniers qu'il leur avait faits.

Il n'entraîna pas dans la politique de la Porte de laisser jamais le vice-roi jouir paisiblement de la puissance qu'il avait si laborieusement acquise. Déjà à plusieurs reprises, elle lui avait ordonné de faire marcher des troupes contre les Arabes wahabites. Les Wahabites, hérétiques de l'islamisme, qu'ils voulaient reporter à sa simplicité primitive, s'étaient produits au milieu du xviii<sup>e</sup> siècle et s'étaient rapidement emparés de toute l'Arabie. Médine, la Mecque, ces lieux saints des musulmans, étaient tombés entre leurs mains; ils en avaient pillé les richesses. Les pieuses caravanes qui allaient accomplir le pèlerinage de la Mecque et de Médine n'étaient plus en sûreté; souvent elles ne pou-



vaient atteindre le but religieux de leur voyage. Aussi le monde musulman était-il plongé dans la désolation. Animés d'ailleurs de toute la verve d'un fanatisme novice, les Wahabites pouvaient se rendre redoutables aux sultans au delà même des limites de l'Arabie. Déjà ils avaient menacé le pachalik de Bagdad, lorsque les ordres de la Porte, qui enjoignaient à Méhémet-Ali de les combattre, devinrent plus pressants que jamais.

Avant de commencer cette guerre sainte et de dégarnir l'Égypte de troupes, le vice-roi devait anéantir dans leur source tous les dangers qui menaçaient son autorité et la tranquillité du pays. Les mameluks avaient repris les armes en 1808. Méhémet-Ali en défit une partie et accepta les offres d'alliance de la puissante maison de l'Elly. Mais on ne pouvait jamais compter avec eux sur une paix sûre. Voyant que le pacha allait être privé de ses meilleurs soldats, ils complotèrent de l'attaquer et se flattèrent d'avoir bon marché de lui, lorsqu'il ne serait plus soutenu par ses défenseurs naturels. Leur trame fut découverte. C'était une question de vie ou de mort qui s'agitait entre eux et Méhémet-Ali. Le vice-roi usa du droit de légitime défense : menacé par les mameluks, il les prévint. Le 1<sup>er</sup> mars 1811 fut le jour choisi pour cet acte de terrible justice. Ce jour-là, les mameluks furent invités à assister, dans la citadelle du Caire, à l'investiture du fils du vice-roi, Toussoum-Pacha, qui allait commander l'expédition contre les Wahabites. Cernés au défilé par les soldats albanais, ils furent fusillés sans merci. Cette exécution eut de l'écho dans toute

l'Égypte. La plupart des mameluks furent exterminés dans les provinces. De faibles débris de ce corps se réfugièrent en Abyssinie. Du reste, lorsque la masse fut détruite, le vice-roi empêcha que l'on poursuivît ceux qui avaient échappé au premier mouvement. C'était à la caste qu'il faisait la guerre, non aux individus. Il reprit à son service plusieurs de ceux qui survécurent. Il leur laissa les richesses qu'ils possédaient ; il accorda même des pensions aux femmes et aux enfants de ceux qui succombèrent. Ainsi Méhémet-Ali atteignit en une seule et terrible journée le but auquel tendait, depuis deux siècles, la politique de la Porte Ottomane.

La guerre contre les Waliabites fut longue, difficile et mêlée d'abord de succès et de revers. Après six années de lutte, ces sectaires furent beaucoup affaiblis, sinon entièrement domptés par Ibrahim-Pacha. Méhémet-Ali fit lui-même une campagne dans l'Hedjaz ; mais pendant qu'il défendait de sa personne la cause de l'islamisme, la Porte, qui tramait sourdement son renversement, donna secrètement un firman d'investiture de l'Égypte à Lathif-Pacha, qui devait sa fortune à Méhémet-Ali. Cet ingrat parvenu essaya, pendant l'absence de son bienfaiteur, de se faire un parti au Caire. Mais le ministre de la guerre du vice-roi, Mohammed-Bey, qui feignit d'entrer dans ses vues, l'amena à se déclarer publiquement et le fit décapiter (déc. 1815).

Les guerres d'Arabie ont sans doute beaucoup coûté au vice-roi. Il faut reconnaître cependant que sous plusieurs rapports elles lui ont été très-utiles. Ses vic-

toires contre les Wahabites rendirent son nom populaire dans l'empire. D'un autre côté le déploiement de forces qu'elles exigèrent fut le prétexte à l'abri duquel il put organiser son armée régulière, base de sa puissance.

Méhémet-Ali avait compris, dès son avènement au pouvoir, l'importance de la tactique européenne. Une première tentative qu'il fit en 1813 pour organiser des troupes régulières ne réussit pas. Un moment même, son autorité fut sérieusement compromise par le soulèvement des soldats tures et albanais qu'il voulait discipliner. Il fut obligé de différer l'exécution de ses projets à cet égard et d'employer d'autres moyens. Il se débarrassa de ses bandes factieuses à son double profit, en leur faisant faire des conquêtes dans l'Arabie, le Sennaar et le Kordofan. Ces deux dernières contrées furent soumises pendant l'année 1820. Méhémet-Ali perdit dans le Sennaar son fils Ismaïl-Pacha, qui périt d'une mort cruelle dans un guet-apens que lui tendit un chef indigène. Le Defterdâr-Bey, gendre du vice-roi, tira une éclatante vengeance de cet assassinat.

Dès lors, Méhémet-Ali, dont l'empire s'étendait sur un immense rayon, travailla à développer toutes les ressources intérieures que contenaient ses possessions. Déjà il avait donné à la propriété la constitution unitaire qui a été entre ses mains son moyen d'action le plus puissant. Par l'introduction de la culture du coton, il opéra une révolution agricole sur le sol de l'Égypte. Il donna au commerce une large extension, et ses revenus s'accrurent rapidement. C'était le mo-

ment d'organiser l'armée. Il établit à Assouan un camp d'instruction <sup>1</sup> où par ses efforts persévérants et grâce à la direction active de M. Sèves (Soliman-Pacha), plusieurs régiments disciplinés à l'euro péenne furent formés. Il appela de France des généraux, des officiers, des médecins, et fonda des écoles, des hôpitaux et des fabriques. Il connaissait trop bien la politique de la Porte pour se fier jamais à ses intentions, pour travailler à son profit exclusif. Il savait que, quelque service qu'il lui rendit, elle ne le respecterait qu'autant qu'il serait fort. Il savait que le jour où il viendrait à chanceler, le divan n'hésiterait pas à lui envoyer le cordon ou un successeur. Acquérir de la puissance était donc pour lui moins une affaire d'ambition qu'une question vitale. Il a pris bientôt envers Constantinople une position semi-indépendante; mais tout ce qu'il a fait sous ce rapport lui a été commandé par le besoin de sa conservation, et non, comme on l'a prétendu, par une soif insatiable d'agrandissement. En présence de la tortueuse politique de la Porte, un homme de cœur et de génie ne pouvait agir autrement que Méhémet-Ali.

Les rapports de l'Égypte avec l'Europe devenaient de jour en jour plus directs et plus fréquents; le vice-roi commençait à attirer sur lui l'intérêt de l'Occident, auquel il demandait les modèles de ses réformes et d'utiles auxiliaires; novateur éclairé et hardi, il envoyait à Paris, pour s'instruire à l'école de la France, de jeunes musulmans destinés à répandre plus tard

<sup>1</sup> Voyez le §, consacré à l'armée, t. I.

nos lumières sur les bords du Nil, lorsqu'il fut obligé par le sultan à faire contre l'insurrection grecque une guerre qui faillit compromettre en Europe la belle réputation qu'il s'y était faite. Il obéit aux ordres du chef de l'islamisme. Il envoya d'abord un léger secours ; mais plus tard, lorsque les progrès de la glorieuse révolution hellénique furent devenus plus menaçants, il dut faire un déploiement de forces plus considérable. Il avait alors vingt-quatre mille hommes de troupes réglées ; s'il avait refusé d'en faire marcher une partie contre les Grecs, il se serait rendu odieux parmi les musulmans. Le 16 juillet 1824, son escadre forte de soixante-trois voiles et de cent transports de toute nation (excepté du pavillon français), partit pour la Morée. Elle portait seize mille hommes d'infanterie régulière, sept cents chevaux, quatre compagnies de sapeurs et de l'artillerie de siège et de campagne. Ibrahim-Pacha commandait l'expédition ; il pacifia la Candie, ses armes furent heureuses en Morée, où, quoi qu'on en ait dit, sa conduite envers les Grecs fut humaine et ne viola jamais les lois de la guerre. Mais on sait de quelle manière déplorable pour l'empire ottoman la guerre de Grèce se termina. La bataille de Navarin anéantit la marine de Méhémet-Ali comme celle de la Porte.

On ne peut parler de la révolution hellénique, sans faire honneur au vice-roi d'Égypte de la généreuse tolérance qu'il montra envers les Grecs. Les autres pachas, charmés de trouver une occasion de satisfaire contre des chrétiens les inspirations grossières de leur fanatisme, exercèrent sur eux des persécutions de tout

genre. Le pacha d'Acre fit détruire l'église du Mont-Carmel; les chrétiens de Syrie furent frappés d'avaries; le gouverneur de Chypre fit mettre à mort ou emprisonner quiconque professait la religion grecque; dans toutes les autres parties de l'empire, le sang coulait également; mais en Égypte les Grecs continuèrent à jouir de la protection de Méhémet-Ali, et ses États servirent d'asile hospitalier à un grand nombre de familles, forcées de fuir d'atroces persécutions.

L'échec de Navarin ne découragea pas le vice-roi : la guerre de Morée lui apprit le parti qu'il pouvait tirer de ses troupes; elle lui servit à mesurer ses forces. Il se hâta de réparer ses pertes et, pour se préparer à de plus grands événements, fit construire à Alexandrie, avec une rapidité incroyable, une nouvelle escadre plus importante que celle que la journée de Navarin lui avait enlevée<sup>1</sup>.

Lors de l'expédition de Morée, le divan avait promis la Syrie à Méhémet-Ali; au lieu de cette province, la Candie lui fut abandonnée; mais le vice-roi avait des griefs contre le principal pacha de Syrie, Abdallah, gouverneur de Saint-Jean-d'Acre. Ce pacha qui avait, en 1822, encouru la disgrâce de la Porte, ne dut son pardon qu'à l'intervention officieuse de Méhémet-Ali; au lieu d'être reconnaissant de ce service, il ne perdit aucune occasion d'agir contre le vice-roi avec hostilité. Il encourageait sur ses frontières la contrebande avec l'Égypte. Il débauchait les habitants de la Charqyeh; six mille fellahs de cette province s'étaient retirés dans

<sup>1</sup> *V. le § sur la marine, t. II.*

le pachalik d'Acre. Méhémet-Ali écrivit à Abdallah de les lui envoyer. Celui-ci lui répondit qu'ils étaient les sujets du sultan et qu'ils se trouvaient aussi bien dans l'empire de leur maître en Syrie qu'en Égypte. Le vice-roi, blessé de cette réponse, lui écrivit qu'il irait reprendre ses six mille fellahs et *un homme de plus*. Du reste, il savait que la Porte avait l'intention de l'attaquer ; en homme habile il la prévint.

Le 2 novembre 1851, une armée d'invasion forte de vingt-quatre mille hommes d'infanterie, de quatre régiments de cavalerie, de quarante pièces de campagne et d'un plus grand nombre de siège, se mit en marche vers la Syrie. Ibrahim-Pacha en était le généralissime ; Gaza, Jaffa, Caïffa tombèrent bientôt en son pouvoir. Saint-Jean-d'Acre, contre lequel échoua Napoléon dans son expédition de Syrie, résista pendant six mois à Ibrahim. Il s'en empara enfin le 27 mai 1852. Lorsque la nouvelle de ce succès, que l'on commençait à croire impossible, fut connue à Constantinople, Méhémet-Ali fut proclamé rebelle. Déjà une nombreuse armée avait été envoyée contre son fils ; le 8 juillet 1852, Ibrahim en battit, à Homs, un corps considérable. La bataille d'Homs était la première qui se livra entre des troupes orientales réglées d'après la tactique européenne ; les Turcs y perdirent deux mille hommes tués et deux mille cinq cents prisonniers. Les Arabes n'eurent que cent deux morts et moins de deux cents blessés. Aussi Ibrahim écrivit-il à son père, dans le premier moment d'enthousiasme : « Je n'hésite pas à dire que deux ou trois cent mille hommes de pareilles troupes ne me donneraient pas d'inquiétudes. »

Peu de temps après, il mettait en déroute en quelques heures, aux défilés de Beylan qui lui ouvraient le Taurus, l'armée du grand vizir Husseyn-Pacha, et enfin le 22 décembre 1852, il détruisait, à Koniah, avec moins de trente mille hommes, une nouvelle armée ottomane de soixante mille hommes, dont le général, Rechy-Pacha, tombait en son pouvoir.

La victoire de Koniah ouvrait Constantinople à Ibrahim. Toutes les populations musulmanes appelaient Méhémet-Ali à l'empire; s'il l'eût voulu, il eût pu renverser la race d'Othman. Mais le vice-roi, sage et modéré, demanda, après comme avant la victoire, l'investiture de la Syrie. Déjà Ibrahim était à Kutayeh, à cinquante lieues de la capitale, lorsque le sultan éperdu confia sa cause à la Russie, qui envoya vingt mille soldats à Constantinople et gagna, à son intervention, le traité d'Unkiar-Skelessi. La crise était menaçante; la question, d'exclusivement orientale qu'elle était dans le principe, devenait européenne. Les puissances et la France surtout, dont l'aimable et habile représentant à Alexandrie, M. Mimaut, avait encouragé Méhémet-Ali, s'interposèrent activement entre le vice-roi et Mahmoud. Sous leur garantie, la Syrie et le district d'Adana furent cédés à Méhémet, qui se reconnut vassal du sultan, et s'engagea à lui payer annuellement le même tribut que les anciens pachas de Syrie; cet arrangement fut conclu le 14 mai 1853.

L'adjonction de la Syrie à l'Égypte était nécessaire à la sûreté des possessions du vice-roi. Du moment où l'on est persuadé qu'il est utile à la civilisation en général que les bords du Nil soient le siège d'une puissance



indépendante, il faut reconnaître que ce but ne peut être atteint qu'en unissant la Syrie à l'Égypte. Nous avons vu en effet que la topographie militaire de cette contrée ne lui permet pas de se garantir, par l'isthme de Suez surtout, des invasions étrangères. Excepté les Mores fathimites et les Français de Bonaparte, tous les envahisseurs : Cambyse, Alexandre, les premiers musulmans, les Ayoubites et les Turcs, ont débordé sur elle par la Syrie. On ne peut donc assurer la vitalité de l'Égypte indépendante qu'en lui donnant des limites syriennes. Ses vraies frontières ne sont pas à Suez, elles sont au Taurus.

Ainsi, par la guerre de 1832, Méhémet-Ali avait tracé la configuration naturelle du nouvel empire arabe; il lui restait, pour donner à son œuvre cette permanence qui est, en politique, la propriété et la condition des grandes choses, à asseoir solidement la dynastie qui devait présider aux destinées de cet empire.

De son côté, le sultan Mahmoud, dont la jalousie contre l'heureux vice-roi d'Égypte s'irritait chaque jour davantage, ne songeait qu'à le renverser de sa haute position. Il fomentait les troubles de la Syrie, qui ont occupé pendant plusieurs années Ibrahim-Pacha. Il s'efforçait d'opposer les intérêts des puissances européennes à ceux du vice-roi en leur accordant un traité de commerce, dont il espérait que l'application à l'Égypte ferait naître des difficultés insurmontables. Enfin, après une lutte sourde de cinq ans, lorsqu'il eut réorganisé son armée et sa flotte, lorsqu'il se crut prêt à écraser son vassal, au commencement

de l'année 1859, il lit marcher sur la Syrie le séraskier Hafiz-Pacha, dont les troupes sont venues se briser contre l'armée égyptienne dans la belle journée de Nezib.

Les événements imprévus, soudains, dont l'Orient a été, il y a un an, le théâtre, la mort de Mahmoud au moment où son armée était détruite, le passage de la flotte ottomane à la cause du vice-roi, le trouble dans lequel cette brusque péripétie a jeté la politique européenne, les désastres que le prolongement du *statu quo* entraînerait pour la Turquie et l'incertitude à laquelle il livrerait la paix générale, toutes ces causes ont rendu absolument nécessaire la réalisation du but final de Méhémet-Ali. Ce grand homme a délivré l'Égypte de l'anarchie ; il lui a inoculé de puissants germes de civilisation ; il l'a dotée d'une force militaire imposante à laquelle elle a dû le principe de son indépendance ; puis il lui a donné les conditions géographiques de cette indépendance en lui conquérant les frontières syriennes. Que manque-t-il encore au nouvel empire égyptien qu'il a fondé ? Un gage de durée, une sécurité pour l'avenir, une simple sanction diplomatique. Que son existence soit mise sous la garantie des traités cautionnés par les puissances, et que le pouvoir fort qu'il a créé soit solennellement accordé, dans l'intérêt de sa conservation, à Méhémet-Ali et à sa race. Voilà ce que demande Méhémet-Ali, ce que la justice et la civilisation, j'espère le démontrer plus d'une fois dans le cours de cet ouvrage, réclament avec lui, pour lui ; voilà ce que la force des choses finira infailliblement par lui donner.

## § XIII.

## MÉHÉMET-ALI ET SA FAMILLE.

50. Je crois qu'il convient de faire connaître la glorieuse famille à laquelle sont irrévocablement attachées les destinées de l'Égypte.

Méhémet-Ali, je l'ai déjà dit, est né en 1769, à la Cavalle; il a, par conséquent, aujourd'hui 71 ans.

Sa taille est peu élevée; elle ne dépasse pas cinq pieds deux pouces; il est fortement constitué; son tempérament est éminemment sanguin-nerveux. Dans son jeune âge, ses cheveux et sa barbe étaient blonds; il a le front saillant et découvert, les arcades sourcilières très-prononcées, les yeux châtain clair enfoncés dans leur orbite, le nez moyen un peu renflé vers le bas, une petite bouche, de petites moustaches retroussées, la barbe blanche et peu fournie, le teint châtain clair. L'ensemble de ces traits forme une physionomie agréable au plus haut point; vive et mobile, animée d'un regard scrutateur, elle présente un mélange heureux de finesse, de noblesse et d'amabilité.

Méhémet-Ali a une très-jolie main, petite et potelée, un petit pied. Il est bien fait. Sa démarche, très-assurée, a quelque chose de la précision et de la régularité militaires. Il porte, en marchant, la pointe des pieds en dehors, et balance un peu son corps. Il se tient très-droit: il a souvent les mains croisées derrière le dos. Il aime, chose remarquable, car elle est inusitée chez les Turcs, à se promener dans ses appartements.

Son turban ou son bonnet sont inclinés d'ordinaire du côté gauche. Sans porter jamais d'insigne ni de ces vêtements enrichis d'or que recherchent tant les osmanlis, il est très-soigné dans sa tenue. Il a toujours eu les manières faciles et distinguées d'un grand seigneur.

La vice-roi est très-vif, il est très-impressionnable et cache difficilement les sensations qu'il éprouve; aussi a-t-il beaucoup de franchise, beaucoup de loyauté : la dissimulation doit lui être chose pénible. Chatouilleux sur le point d'honneur, religieusement fidèle à la parole donnée, il est incapable de trahison. Sa générosité est peu commune, il l'a poussée quelquefois jusqu'à la prodigalité. On dit qu'il a été très-galant. Excellent père de famille, il chérit ses enfants et vit dans son intérieur avec la simplicité de mœurs d'un bon bourgeois. Sa sensibilité est extrême; je n'en serais fait difficilement une idée, ainsi que de la bonté de son cœur, si je n'avais été témoin de leurs effets. On l'a vu inconsolable de la perte de ses enfants, et verser des larmes à la mort de ses compagnons d'armes. Il porte la sollicitude jusqu'à la tendresse pour ceux de ses employés auxquels il est attaché. Difficilement il se décide à punir, et, en général, il pardonne et oublie les fautes, même les plus graves.

Méhémét-Ali est épris de la gloire. Il pense beaucoup, non-seulement à la réputation qui entoure son nom pendant sa vie, mais à celle qu'il laissera après sa mort. Il se fait traduire et lit tous les journaux; il n'est pas insensible aux calomnies qu'ils ont souvent lancées contre lui. Son activité est au-dessus de tout

ce qu'on peut dire. Non-seulement il s'occupe toute la journée, mais il ne dort que quelques heures pendant la nuit, et encore son sommeil est-il très-agité. A quatre heures du matin, il est sur pied. Il reçoit tous les jours les rapports de ses différents ministres, et dicte toutes les réponses : puis il passe des revues, visite les chantiers, les grands travaux, etc. Doué d'un tact précieux pour les affaires, d'un jugement droit, d'un coup d'œil sûr et rapide, généralement, dans les discussions les plus difficiles, et même sur des matières qui lui sont étrangères, c'est lui qui a la meilleure manière de voir les choses, et qui se forme sur elles les opinions les plus justes. L'histoire de sa longue carrière politique le prouve à chaque instant.

Il calcule admirablement, sans avoir jamais étudié les mathématiques. On sait qu'il n'a commencé à apprendre à lire qu'à quarante-cinq ans. Ce fut là un beau trait de sa vie. Il n'eut, du reste, ni beaucoup de temps, ni beaucoup de peine à dépenser pour arriver à son but. Il s'adonna ensuite à l'étude de l'histoire. Celles d'Alexandre et de Napoléon l'ont le plus occupé. Il ne connaît aucune langue étrangère ; mais telle est sa perspicacité, que dans ses conversations avec les Européens il devine souvent dans leurs yeux ce qu'ils ont voulu dire, avant que la traduction n'en soit achevée. C'est, au surplus, un grand et vrai plaisir pour lui que de causer avec des Européens et des hommes instruits. Il traite avec eux les questions les plus relevées, et les saisit avec une précision remarquable.

Le vice-roi observe sa religion sans fanatisme ni bigoterie. Il a toujours montré la plus grande tolérance

pour tous les cultes. Il est le premier souverain musulman qui ait couvert les chrétiens d'une large protection, qui les ait fait sévèrement respecter, qui ait accordé à plusieurs d'entre eux confiance et amitié, qui leur ait donné des grades, des commandements, et les ait élevés à la dignité de bey. Pour se placer ainsi au-dessus des préjugés les plus enracinés, il lui fallut braver avec courage les critiques de sa cour et de son peuple, jaloux des faveurs qu'il accordait à des étrangers.

Comme je l'ai déjà dit, Méhémet-Ali est simple dans son intérieur. Il s'y livre aux plaisirs les plus innocents. Il aime beaucoup les jeux d'échecs et de dames, dans lesquels il est assez fort. Il joue sans prétention avec des officiers de grades peu élevés, quelquefois même avec de simples soldats. J'ai eu plusieurs fois l'honneur de faire avec lui la partie aux cartes. Il se plaît à monter à cheval, et s'y tient fort bien, avec beaucoup de grâce et d'élégance.

Je n'ai pas parlé des qualités guerrières du vice-roi. Il me semble que, sur ce point, son histoire, qui nous l'a montré sortant des rangs de l'armée et parvenant par sa bravoure et son mérite à la première position, en dit assez. J'aurais pu ajouter néanmoins que le courage poussé jusqu'à la témérité non-seulement à la guerre, mais dans les circonstances ordinaires de la vie, a toujours été l'un des traits les plus saillants du caractère de Méhémet-Ali. Il semble que le sentiment de la peur lui soit inconnu. Dans le commencement de sa carrière, il a affronté tous les périls. L'année dernière ne l'a-t-on pas vu, malgré son âge, entreprendre

le voyage de Fazoglou, c'est-à-dire aller à six cents lieues de sa capitale braver les écueils du Nil, briser sa barque, se jeter à la nage, et faire sur un dromadaire, à travers les déserts, une grande partie de cette route longue et dangereuse ?

La crise politique qui attire aujourd'hui l'attention de l'Europe sur l'Orient a grandi encore Méhémet-Ali. Jamais cet homme extraordinaire ne s'était trouvé dans des circonstances aussi solennelles, sur un théâtre d'opérations aussi vaste. Depuis un an, le rayon sur lequel son influence se faisait sentir s'est élargi jusqu'à embrasser l'Europe entière. Comme le Romain antique, dans un pli de sa toge il tient la guerre ou la paix ; de lui dépend l'équilibre européen. Or, dans ces imposantes conjonctures, il s'est placé par son habileté pratique et par sa prudente et généreuse modération, plus encore qu'il ne l'aurait fait par des coups d'éclat, au niveau des hommes d'État les plus consommés de l'Occident. Sage et retenu comme doit l'être tout bon politique dans l'ère pacifique sous laquelle nous vivons, il a prouvé que sa prudence n'était pas de la pusillanimité, et déployant avec vigueur des ressources inattendues, il a deviné avec son instinctive sagacité la vieille maxime : *Si vis pacem, para bellum*. Seul, il prévoit tout, il fait face à tout. Que l'on ne croie pas qu'il trouve un très-grand appui dans ses ministres : sans doute, plusieurs d'entre eux sont des hommes capables de lui donner de bons conseils, mais, dans une position aussi difficile, ils n'oseraient pas prendre la responsabilité d'une détermination importante. Le vice-roi ne trouve ses ressources qu'en lui, ne demande

ses inspirations qu'à son intelligence ou à son cœur.

Méhémet-Ali, on peut donc l'affirmer sans exagération, est, sous tous les rapports, un homme des plus remarquables, et l'un des plus grands génies que l'Orient ait produits.

#### IBRAHIM-PACHA.

Ibrahim-Pacha est le fils aîné de Méhémet-Ali. C'est à tort qu'on avait répandu qu'il n'était que le fils adoptif du vice-roi ; il est né en 1789, à la Cavalle, deux ans après le mariage de son père.

Ibrahim-Pacha a donc cinquante et un ans ; il est de taille moyenne (il a environ cinq pieds deux pouces) ; il est fortement constitué, les fatigues de la guerre ont fait blanchir de bonne heure ses cheveux et sa barbe qui étaient d'un blond ardent ; sa figure est allongée ; son nez long et effilé ; il a les yeux gris et le visage gravé de petite vérole.

Son tempérament est sanguin-bilieux ; il est naturellement sérieux quoiqu'il se livre parfois à l'hilarité. Sa voix est forte. Il n'a pas l'amabilité de manières qui distingue son père ; son abord, sans être dur ni désagréable, intimide.

Ibrahim a reçu l'éducation que l'on donnait de son temps aux princes orientaux. Il possède les langues turque, persane et arabe, qu'il parle, lit et écrit avec facilité. Il connaît très-bien l'histoire de l'Orient.

Dès l'âge de seize ans, il a été chargé de commandements de troupes et d'administrations de province. Livré sitôt à la pratique des affaires, on comprend



qu'elles lui soient devenues très-familières, qu'il y ait appris tous les détails du gouvernement de l'Égypte, et que l'expérience lui ait suggéré, sur l'administration, une foule d'idées positives. En 1816, il fut mis à la tête d'une expédition contre les Wahabites, qu'il mena à bonne fin et au retour de laquelle ses victoires lui valurent d'être reçu triomphalement au Caire. Lorsque son père commença à organiser ses troupes à l'euro-péenne, Ibrahim-Pacha fut des premiers à s'instruire dans les exercices et les manœuvres militaires, qu'il dut ensuite diriger comme général en chef. Il apprit tout, depuis les premiers détails du maniement des armes jusqu'aux évolutions les plus compliquées. Il s'était ainsi préparé, lorsqu'il fut nommé général de l'expédition de Morée. C'est pendant cette expédition que les journaux, égarés sur son compte par des mouvements qui avaient leur source dans leur zèle pour une belle cause, l'ont faussement représenté comme un homme féroce et sanguinaire. Il est impossible de citer un fait avéré qui fasse peser sur lui une accusation méritée de cruauté. Ce sentiment ne peut s'allier d'ailleurs avec la bravoure calme et généreuse que l'on connaît à Ibrahim-Pacha. L'expédition de Morée lui fut une école utile. Il s'y trouva dans des positions difficiles, et sa présomption de jeune général, habitué à vaincre et se croyant toujours maître de la victoire, reçut des leçons qui, en lui présentant la guerre sous des faces qui lui étaient inconnues, ont porté leurs fruits en murissant son jugement. Ce qu'il vit des troupes françaises lui fit le plus grand plaisir. Il eut l'occasion de connaître le général Maison, le général

Sébastieni et beaucoup d'autres officiers français qui conçurent une haute idée de sa capacité militaire. Il sut au reste tirer un excellent parti de ses revers. Jusqu'alors on croyait en Orient que la cavalerie turque était supérieure à la cavalerie régulière des Européens. Ibrahim-Pacha comprit bientôt la fausseté de cette opinion, et que des cavaliers en ligne, se formant en pelotons et manœuvrant par masses, d'après une tactique précise, devaient obtenir, sur un champ de bataille, les mêmes avantages que l'infanterie façonnée à de savantes et sévères évolutions. Aussi, dès son arrivée en Égypte, s'occupait-il immédiatement de l'organisation de la cavalerie régulière. Il voulut avoir les principales armes, et il a formé des régiments de chasseurs, de lanciers, de dragons et de cuirassiers.

Peu de temps après son retour de la Grèce, Ibrahim-Pacha commença l'expédition de Syrie. On sait combien cette conquête et les victoires qu'il remporta ont fait honneur à son courage et à ses talents guerriers.

La conquête des armes achevée, Ibrahim-Pacha entreprit une autre qui, pour avoir moins d'éclat et de renom, n'en était ni moins difficile ni moins honorable. Je veux dire qu'il organisa complètement les pays conquis; il opéra pour cela plusieurs actes de haute politique, il soumit toute la Syrie à l'unité de gouvernement et à la centralisation de l'administration. Il la débarrassa d'une infinité de petits chefs féodaux qui étaient autant de tyrans et entretenaient, dans cette grande et riche province, une anarchie sans fin. Il désarma toutes les tribus, qui ne se servaient de

leurs armes que pour se combattre entre elles et compromettre la tranquillité publique ; c'est par ces actes et par la fermeté avec laquelle il les a soutenus qu'il a doté la Syrie d'une sécurité qui lui était inconnue jusqu'alors, et que Méhémet-Ali, c'est son plus beau titre de gloire, a su introduire, grâce à la vigueur de son gouvernement, dans tous les pays sur lesquels il a étendu sa domination.

Ibrahim-Pacha a eu à réprimer, en Syrie, plusieurs révoltes, notamment celles de Naplouze et des Druses ; cette dernière surtout fut terrible, nous avons été témoin oculaire de sa répression, et nous y avons vu de près la bravoure d'Ibrahim et sa clémence envers les vaincus. On ne peut lui reprocher, dans cette circonstance, un seul trait d'inhumanité.

Au fond Ibrahim-Pacha est très humain, quoi qu'en aient dit de calomnieuses et anonymes accusations. L'établissement des hôpitaux et des autres institutions charitables l'a toujours beaucoup intéressé. Il s'attache aisément, et ses démonstrations d'amitié vont souvent jusqu'à la familiarité. Il n'aime pas du reste les courtisans et les flatteurs serviles. Au premier rang parmi ses qualités morales, je placerai sa prodigieuse activité. Il est très-perspicace et se distingue par un amour excessif de l'ordre, de l'économie et de la discipline. Endurci à toutes les fatigues, il méprise trop, à cet égard, les soins et les précautions ; car c'est en bivaquant en tout lieu, comme un simple soldat, en dormant couché sur la terre, malgré le froid, la pluie, la neige, qu'il a contracté des douleurs rhumatismales. Il est adoré de ses troupes ; il produit sur elles cette

fascination magique que l'empereur exerçait sur ses soldats.

Outre ses qualités militaires, Ibrahim-Pacha en possède une qui est surtout excellente dans un prince destiné à gouverner l'Égypte ; c'est l'amour de l'agriculture. Dans les intervalles de repos que la guerre lui a laissés, il s'en est toujours occupé avec prédilection et s'en est fait le protecteur éclairé.

Le dernier fait d'armes d'Ibrahim a été la victoire de Nezib. Elle a consolidé définitivement dans la race de Méhémet-Ali la vice-royauté égypto-syrienne, qu'Ibrahim saura dignement diriger lorsque le destin l'appellera à succéder à son illustre père.

#### AUTRES PRINCES DE LA FAMILLE DE MÉHÉMET-ALI.

Le second fils de Méhémet-Ali fut Toussoun-Pacha, né à la Cavalle. Ce prince se faisait surtout remarquer par sa générosité, poussée quelquefois jusqu'à la prodigalité. Cette qualité est des plus appréciées chez les peuples orientaux. Aussi Toussoun-Pacha en était-il vivement aimé. Il est mort laissant un fils, Abbas-Pacha, né en 1815, aujourd'hui gouverneur du Caire.

Méhémet-Ali eut encore à la Cavalle, de la même épouse, Ismail-Pacha, qui a péri malheureusement dans la guerre du Senaar, sans laisser d'enfants, et une fille aujourd'hui âgée de quarante ans. Elle ressemble beaucoup, dit-on, à son père physiquement et moralement. Elle est veuve de Méhémet-Delfterdar-Bey. Elle était très-attachée à son époux, et, pour donner à sa mémoire un pieux témoignage de regrets, elle n'a

pas voulu se remarier. Elle passe sa vie dans l'exercice des vertus qui parent le plus les femmes et se fait aimer surtout par sa bienfaisance.

Méhémet-Ali a eu en Égypte un grand nombre d'enfants. Le plus âgé de ceux qui survivent est Saïd-Bey, né en 1822.

Ce jeune prince est d'un fort bon caractère, d'un physique agréable, et qui plairait davantage si ses yeux n'avaient quelques taches, suite d'une maladie de ces organes. affection très-commune en Égypte chez les enfants. Il a reçu une très-belle éducation. Après avoir étudié les langues orientales, il s'est appliqué aux mathématiques, au dessin, à la nautique, et a reçu toute l'instruction que l'on donne aux officiers de marine. Il a passé au concours par tous les grades de cette arme. Il parle notre langue comme un Français et a tout à fait nos manières. Saïd-Bey est destiné probablement à être à la tête de la marine égyptienne, soit comme ministre, soit comme amiral.

Les autres enfants de Méhémet-Ali sont : une fille née en 1824 ; Hussein-Bey, né en 1825 ; Halim-Bey, en 1826 ; Méhémet-Ali-Bey, en 1855.

Ces jeunes princes ont tous des figures très-agréables. Ils ont beaucoup d'intelligence. Personne plus que moi, qui les ai vus si souvent, n'a pu être témoin de leur gentillesse et des traits charmants de leur vivacité enfantine.

Ibrahim-Pacha a trois fils, dont l'aîné, Achméd-Bey, est né en 1825. Il ressemble beaucoup à son père ; mais il sera moins grand que lui. Il a fait de bonnes études. Il a plus de bon sens que n'en comporte son

âge. Ibrahim-Pacha l'a déjà fait voyager avec lui. Ses autres fils, Ismaïl-Bey, né en 1850, et Mustapha-Bey, né en 1852, sont de gentils enfants ; mais ils sont trop jeunes pour qu'on puisse porter encore sur eux un jugement précis.

Abbas-Pacha, fils de Toussoum dont nous avons parlé tout à l'heure, a hérité des manières de son père, auquel il ressemble beaucoup. Ce jeune prince a été mis très-jeune dans les affaires : il a été intendant général de province. Le poste de gouverneur du Caire, qu'il occupe aujourd'hui, est des plus importants, et il le remplit à la satisfaction générale. C'est à tort qu'on l'a représenté comme en rivalité, sur la question d'hérédité, avec Ibrahim-Pacha. Il est au contraire très-attaché à son oncle, qui ne peut pas avoir d'ailleurs de concurrent sérieux ; car il a pour lui le droit de naissance, l'armée, la puissance de l'opinion publique et l'ascendant de son nom consacré par la victoire.

Je me contente d'indiquer les autres membres de la nombreuse famille de Méhémet-Ali ; car leur position ne les appelle pas à jouer les premiers rôles. Ce sont, tous neveux du vice-roi, Achmet-Pacha, gouverneur de la Mecque (quarante ans) ; Ibrahim-Pacha, général de division ; Ismaïl-Pacha, gouverneur d'Alep (trente-deux ans) ; Hussein-Bey, sans fonctions (quarante-deux ans) ; deux autres neveux assez jeunes.



## CHAPITRE PREMIER.



### Aperçu physique.

#### § I.

##### SITUATION, FORME, LIMITES ET DIVISIONS GÉOGRAPHIQUES.

1. *Situation, forme, limites.* — On croirait volontiers, à l'inspection d'une carte ordinaire de l'Égypte, qu'il faut comprendre sous ce nom toute la partie orientale de l'Afrique qui se trouve placée entre la première cataracte du Nil au midi, la Méditerranée au nord, le désert Libyque à l'ouest, et la mer Rouge à l'est; c'est là l'idée que s'en font un grand nombre de personnes. Elle n'est pas tout à fait exacte. L'Égypte n'est, à proprement parler, qu'une étroite vallée dont le Nil est l'artère, qui suit toutes les sinuosités du fleuve, s'évase elle-même là où il se bifurque, et borde ses deux branches jusqu'à ce qu'elles aillent confondre leurs eaux avec celles de la mer. Ainsi définie, l'Égypte, placée entre le 24<sup>e</sup> et le 52<sup>e</sup> degrés de latitude, le 28<sup>e</sup> et le 51<sup>e</sup> de longitude, est bornée au sud par la Nubie, dont la

première cataracte la sépare ; au nord par la Méditerranée, sur laquelle elle étend une ligne littorale de soixante et dix lieues, depuis l'ancienne Taposiris (la tour des Arabes) jusqu'à l'extrémité orientale du lac Mensaleh, où se trouvent les ruines de Péluse (quelques-uns la portent de ce côté vingt lieues plus loin, jusqu'à El-Arisch) ; à l'ouest par les monts Libyques, et à l'est par les monts Arabiques. Ces deux chaînes l'étreignent dans toute sa longueur. Elles se serrent de près jusqu'à la hauteur du Caire. Arrivées là, elles cessent leur parallélisme, se dirigent l'une vers le nord-est, l'autre vers le nord-ouest, et vont, celle-ci s'arrêter aux côtes de la Méditerranée, celle-là se joindre aux montagnes de l'Arabie Pétrée et se relier aux chaînes de la Syrie.

2. *Divisions géographiques.* — Les Orientaux appellent l'Égypte du nom de Misr ; les Grecs empruntèrent le nom que nous lui avons conservé de celui que portait primitivement le Nil. Ils eurent raison, car l'Égypte, comme on l'a fort bien dit, n'est autre chose que le lit du fleuve qui la traverse et qui l'a créée.

La partie de la vallée du Nil qui forme l'Égypte se développe sur une longueur de plus de deux cents lieues. Elle est ordinairement divisée par les géographes en haute, moyenne et basse Égypte. La haute, appelée Saïd, et la moyenne, Oues-Taniéh, renferment le terrain de l'une et de l'autre rive du fleuve, compris entre les deux lignes de montagnes dont nous venons de parler. La haute Égypte commence à la première cataracte ; la moyenne finit au Caire. Elles forment, à la suite l'une de l'autre, un ruban sinueux dont la lar-



geur varie entre une et quatre lieues, excepté dans la partie de la moyenne à laquelle est annexé un appendice elliptique de terrain cultivable, encaissé dans la chaîne libyque, et qui constitue la riche province connue sous le nom de Fayoum. La basse Égypte, appelée par les Arabes Bahireh, est une plaine triangulaire qui a son sommet au-dessous du Caire, au *Ventre de la Vache*, lieu où le Nil partage ses eaux en deux branches : l'un de ses angles, à l'isthme de Suez ; et l'autre à la tour des Arabes ; dont les deux côtés, à l'est et à l'ouest, sont limités par les déserts et s'étendent parallèlement aux deux branches du Nil, qui forment cette île si fameuse et si fertile, à laquelle les Grecs donnèrent, à cause de sa configuration, le nom de Delta.

5. *Superficie.* — On évalue à environ seize cents lieues carrées la superficie de l'Égypte. Deux cent quarante-cinq sont occupées par la haute, deux cent cinquante-cinq par la moyenne, et le reste par la basse. La surface totale est répartie de la manière suivante :

Terrain cultivable. . . . .	1000	lieues carrées.
— inculte . . . . .	200	»
Fleuve, canaux . . . . .	567	»
Sables . . . . .	68	»
Hes du fleuve . . . . .	11	»

## § II.

## ASPECT ET FORMATION GÉOLOGIQUE DU SOL.

Sol cultivable. — Sa forme. — Formation du sol cultivable, alluvions. — Limon du Nil. — Aspects du sol cultivable. — Montagnes. — Leur forme, leur hauteur et leur pente générale. — Leur composition géologique. — Deserts. — Leur formation. — Oasis. — Aspect du désert.

1. *Sol cultivable. — Sa forme.* — L'Égypte proprement dite n'est, comme nous l'avons fait observer, que la vallée que traverse le Nil ; mais elle offre divers traits spéciaux qui la distinguent des vallées ordinaires. En général, les vallées au milieu desquelles coulent les grands fleuves forment une espèce de bécreeau dans le fond duquel les eaux trouvent leur lit. L'Égypte présente une disposition inverse. Les rives sont plus élevées que le reste du sol, qui descend en une pente appréciable, à mesure qu'il s'éloigne du Nil. Il résulte de cette disposition du terrain, que pour peu que le fleuve élève ses eaux au-dessus de ses berges, elles se répandent sur toute la surface, et peuvent couvrir la totalité du pays cultivé.

5. *Formation du sol cultivable. Alluvions.* — Par son plan légèrement incliné vers le nord, l'Égypte annonce l'apport graduel de l'alluvion. Les anciens disaient que le Delta était un présent du Nil. Les prêtres égyptiens racontaient aux voyageurs grecs que, du temps de leur premier roi, Ménès, l'Égypte n'était, jusqu'au lac Mœris, qu'un vaste marais. La science moderne a démontré la vérité de leurs assertions. Il est

certain que le terrain cultivable de l'Égypte a été formé par les dépôts de limon du Nil. Les couches inférieures de ce sol présentent des pétrifications d'animaux marins, des pierres ponce, des cailloux roulés, des scories, des basaltes, des jaspes, des matières volcaniques, qu'ont dû couvrir longtemps les eaux de la mer, refoulées peu à peu par l'alluvion envahissante. Les progrès des dépôts du Nil nous sont révélés par des faits incontestables. Ainsi Rosette, Damiette, qui, à des époques peu reculées, étaient baignées par la Méditerranée, s'en trouvent éloignées aujourd'hui de plusieurs lieues ; ainsi encore, les terres ont plus d'élévation sur les deux rives du fleuve que vers la base des montagnes, ce qui vient évidemment de ce que les inondations plus fréquentes sur les points les plus rapprochés des eaux, y laissent, à l'époque de leurs débordements, des dépôts plus considérables. Enfin, ce qui prouve encore mieux, si c'est possible, la vérité de ce phénomène géologique, c'est l'enfoncement des bases des anciens édifices, couverts aujourd'hui par les terres en culture. Quoiqu'il soit très-difficile de fixer, d'une manière certaine, la progression périodique de l'exhaussement, des recherches approfondies ont permis aux géologues de l'expédition française de l'évaluer approximativement à cent vingt-six millimètres par siècle.

Les couches du sol cultivable n'ont pas sur tous les points la même profondeur. Les fréquentes déviations du Nil, la vitesse plus ou moins rapide de son cours en sont les causes réelles appréciables ; là où ses eaux roulent avec impétuosité, l'argile est emportée ou n'a

pas le temps de se déposer ; là où elles sont stagnantes, leurs sédiments sont plus abondants.

6. *Limon du Nil.* — Le limon pur qui forme le terrain cultivable est composé, d'après l'analyse qui en fut faite par la commission française :

1<sup>o</sup> D'alumine, qui en constitue les trois cinquièmes.

2<sup>o</sup> De carbonate de chaux, qui équivaut à un peu plus d'un cinquième.

3<sup>o</sup> De carbonate libre, pour environ un dixième.

4<sup>o</sup> De cinq ou six centièmes d'oxyde de fer, qui communiquent aux eaux la teinte rouge qu'elles ont pendant l'inondation.

5<sup>o</sup> De deux ou trois centièmes de carbonate de magnésie.

6<sup>o</sup> De quelques atomes de silice assez divisés pour demeurer en suspension dans les eaux.

Le Nil charrie aussi, pendant les débordements, une quantité considérable de sable quartzeux. La partie la plus grossière tombe au fond du fleuve et produit l'exhaussement de son lit ; une autre partie est très-irrégulièrement étendue sur les terres voisines ; le reste est charrié jusqu'à la mer, et concourt à produire l'allongement du Delta.

7. *Aspects du sol cultivable.* — Le sol éprouve périodiquement chaque année des changements très-notables dans son aspect ; le conquérant arabe de l'Égypte, Amrou, a très-bien décrit ces métamorphoses variées, dans la lettre, si souvent citée, qu'il écrivit au calife Omar sur l'Égypte. « Peins-toi, dit-il, ô prince des fidèles, un pays qui offre tour à tour l'image d'un désert poudreux, d'une plaine liquide et argentine,

d'un marécage noir et limoneux, d'une prairie verte et ondoyante, d'un parterre orné de fleurs et d'un guéret couvert d'épis jaunissants. » En effet, nous voyons d'abord le terrain sans culture, à l'exception de quelques points artificiellement arrosés; mu, aride, il offre dans toute sa surface des retraites ou fentes dont la largeur varie entre six pouces et un pied, la profondeur entre cinq et six pieds. Insensiblement il se dessèche, et l'on a de la peine à croire qu'un semblable état succède annuellement à de riches et abondantes moissons. C'est la première période.

La deuxième est marquée par l'inondation qui fait de toute la grande vallée un lac immense, semé de villages, de monticules, de groupes d'arbres, et lui donne l'aspect de l'archipel le plus pittoresque.

La troisième période est courte, car à peine le sol a-t-il reparu, que le soleil absorbe l'humidité dont il est imprégné, tandis que le laboureur lui confie les graines, espoir de la récolte prochaine.

La quatrième période suit d'une manière si immédiate, que son apparition est presque inappréciable. C'est l'époque de la végétation qui couvre le pays d'immenses nappes de verdure.

Enfin, à la cinquième période, toutes les plantes se chargent de fleurs, et les champs se couvrent d'épis. Ces divers changements n'ont pas lieu à la même époque sur tous les points de l'Égypte; les régions les plus rapprochées du tropique sont les premières à les présenter.

8. *Montagnes. Leur forme.* — La nature semble avoir placé les montagnes qui longent l'Égypte pour la garantir de l'invasion des sables des déserts.

Arides et déponillées, parce qu'elles sont inaccessibles aux eaux fécondantes du Nil, parce qu'elles ne reçoivent des pluies que trop rarement ou en trop faible quantité pour la végétation, elles se détachent des deux côtés du fleuve en blocs continus plus larges qu'élevés. Les montagnes qui sont à l'est du Nil sont plus rapprochées du fleuve, dont elles forment souvent elles-mêmes la rive. La chaîne libyque en est plus éloignée, et quelquefois au point d'être à peine aperçue du Nil. Les premières avancent sur le Nil leurs sommets proéminents, tandis que leur milieu vertical et leur base rentrent en courbe concave, et présentent dans leur longueur des sillons que l'on dirait avoir été creusés, à d'autres époques, par l'action de courants d'eau qui auraient rongé leurs flancs.

9. *Hauteur et pente générale.* — La chaîne arabe, lorsqu'elle forme le Mokattam près du Caire, arrive à peine à une hauteur de deux cents mètres. En avançant dans le sud, elle s'élève progressivement. Ainsi, à soixante lieues du Caire, dans la province de Syout, elle atteint les quatre cinquièmes environ de sa plus grande hauteur qui est de six à sept cents mètres; elle arrive à ce dernier terme un peu au delà de Thèbes, s'y maintient quelque temps, puis s'abaisse jusqu'à la première cataracte, où elle ne forme plus que de simples collines, pour se relever plus loin à la hauteur qu'elle a dans la moyenne Égypte.

On dit généralement que la chaîne libyenne est plus basse que l'arabique. On peut affirmer néanmoins qu'elle l'égale en hauteur moyenne, et que l'apparence seule lui a donné son renom d'infériorité. Plus dis-

taute en effet que l'autre des eaux du Nil, souvent, du bord du fleuve, on la prendrait pour une bande de vapeurs indécises qui encadrent l'horizon à l'ouest.

A l'est du Mokattam, les montagnes qui se dirigent sur la mer Rouge et l'isthme de Suez vont toujours en s'élevant. Le contraire arrive pour la chaîne libyque, qui s'incline sans cesse à partir de la hauteur du Caire. On peut, d'après ces données, se faire une idée de l'inclinaison générale du massif dans lequel est creusée la vallée du Nil. Il présente deux pentes : l'une, du sud au nord conforme au cours du fleuve ; l'autre, de l'est à l'ouest. Ces deux inclinaisons combinées donnent la ligne de la plus grande pente qui se dirige du sud-est au nord-ouest et décline un peu vers l'ouest.

10. *Composition géologique.* — Les cataractes du Nil ne sont probablement que les derniers degrés d'inclinaison de la chaîne primitive que le fleuve est obligé de traverser, et qui impriment à son cours des sinuosités conformes à la direction de la chaîne principale elle-même. Celle-ci, que l'on peut se représenter comme s'étendant de la première cataracte, dans le sens du golfe oriental de la mer Rouge, présente le caractère des terrains de première formation. Au nord, ce sont les porphyres ; vers le midi, les granits ; le schiste occupe les positions intermédiaires ; entre le nord et ces parties moyennes se trouvent des roches diverses, généralement composées de spath lamellaire et d'amphibole.

Le terrain primitif conduit au terrain secondaire suivant une direction à peu près parallèle à celle que nous avons indiquée pour la chaîne principale. La cou-

stitution du sol dans le nord de la ligne à l'ouest du fleuve, et jusque vers le littoral de la Méditerranée, est celle des terrains secondaires. Le calcaire y domine avec cette interposition de grès et de poudingue que l'on remarque presque toujours entre les terrains secondaires et les terrains primitifs.

Les flancs incultes, sauvages, déchirés des montagnes dont nous venons de parler, présentent plusieurs intersections transversales, des gorges qui ouvrent aux voyageurs et au commerce plusieurs passages à travers les déserts, pour la mer Rouge, les oasis, etc.

11. *Déserts. Leur formation.* — Les terrains sablonneux, inertes, qui se trouvent au delà des deux chaînes de montagnes dont nous avons parlé plus haut, forment les déserts de l'Égypte.

La surface des déserts contient des graviers, des cailloux roulés et des sables. Les sables sont composés uniquement de grains quartzeux, sans mélange d'aucune autre matière. Les flots paraissent les avoir couverts à d'autres époques. On les voit s'accumuler sur plusieurs points en monticules de formes et de hauteurs différentes. Des plantes ou d'autres corps solides sont ordinairement les noyaux primitifs sur lesquels les sables viennent se superposer. La plupart des monticules qui se forment ainsi sont eux-mêmes déplacés par l'action des vents, qui les poussent sans cesse dans leur direction; et s'il en est qui demeurent stationnaires, les formes que leur imprime l'action capricieuse de ces courants d'air sont si bizarres, que, même rapproché d'eux, on a peine à distinguer les divers mamelons qui les composent.



12. *Oasis*. — La plus grande partie des déserts est absolument aride. on n'offre, pour toute végétation, que des broussailles rabougries. Les rares pluies de l'hiver laissent en effet des dépôts d'eau dans les plis du terrain. Sur les lieux bas qui jouissent de ce peu d'humidité, des germes se développent, et l'on voit s'épanouir quelques bouquets d'herbe. Mais tout disparaît aux approches de l'été.

D'autres parties, en bien petit nombre, sont, grâce aux sources d'eaux qu'elles renferment, cultivables toute l'année. Elles sont connues sous le nom d'oasis, mot dérivé de l'ancienne langue de l'Égypte, dans laquelle il signifiait habitation, demeure. On les a fort bien représentées comme des îles fertiles, jetées au milieu des immenses mers de sable. Cinq oasis se rattachent à l'Égypte; elles sont situées dans le désert de Libye. La première que l'on rencontre, en descendant du midi au nord, est celle de Karghè, placée à la hauteur de Thèbes; elle est séparée de l'Égypte par une distance de quarante lieues, et s'étend, parallèlement au Nil, sur une longueur de vingt-cinq lieues environ. Les anciens la nommaient *Oasis Magna*. A vingt lieues à l'ouest de cette oasis, se trouve celle de Dahkel, qui a à peu près douze lieues de longueur sur six de largeur. En descendant l'Égypte jusqu'à la Méditerranée, on rencontre encore la petite oasis de Farafreh, à environ soixante et quinze lieues des terres; celle de Beryeh (*Oasis Parva*), à trente-cinq lieues de l'Égypte moyenne, et dont les deux dimensions sont de cinq et huit lieues; enfin, celle de Siouah, si fameuse dans l'antiquité, sous le nom d'Oasis de Jupiter-Ammon, et par le pèlerinage

que fit Alexandre au temple de cette divinité qu'elle renfermait. Située sous la même latitude à peu près que le Fayoum, une distance de cent lieues l'en sépare ; elle a cinq lieues de long sur quatre de large. Les oasis contiennent en général des terrains très-fertiles qui produisent du sucre, du café, de la garance et principalement de l'indigo.

15. *Aspect du désert.* — Le désert produit, sur celui qui le voit pour la première fois, une impression solennelle. Il provoque l'âme aux pensées grandioses ; je ne suis pas étonné que les chrétiens des premiers siècles aient choisi ces solitudes profondes, comme le lieu où l'homme peut se mettre le plus directement en rapport avec la Divinité, et entrer en muette contemplation devant ses insondables grandeurs. Tout ce que les poètes ont écrit sur les immensités de l'Océan peut s'appliquer au désert. L'isolement que l'on ressent, au milieu de ces espaces, est plus grand encore, car on y est sous l'impression d'un silence dont on ne peut pas donner une idée à celui qui n'en a pas senti les effets, et qui n'est pas même interrompu par un murmure monotone comme celui des vagues. Le premier sentiment que l'on éprouve, au milieu de ces plaines sans bornes, dont les teintes blanchâtres, animées par les feux du soleil, ressemblent à un vaste horizon neigeux, c'est le sentiment de l'indépendance et la conscience d'une liberté aussi illimitée que les espaces dans l'immensité desquels plonge la vue. Là on se représente l'état du premier homme après la création ; comme lui on se sent maître, on se sent roi, et l'on aspire avec un vif bonheur l'air du

desert, dont la pureté dilate voluptueusement les poitrines accoutumées à la lourde atmosphère des lieux habités.

### § III.

#### CLIMAT ET MÉTÉORES.

Saisons. — Température. — Mirage. — Vents — Kamsin — Nessim ou zéphyr. — Brouillards. — Nuages. — Rosées. — Nokta. — Humidité. — Poussière. — Trombes de sable. — Fluie. — Grêle. — Neige. — Observations météorologiques.

14. *Saisons.* — Le commencement, la durée et la fin des époques de chaleur, de froid, etc., ne sont pas les mêmes, en Égypte, que sous nos climats tempérés. L'action de l'hiver y est peu ou point sensible, surtout dans les régions voisines du tropique. Le printemps et l'automne se confondent, pour ne fournir qu'une seule saison d'environ six mois, et le reste de l'année est absorbé par le règne des fortes chaleurs.

15. *Température.* — Ce que l'on a dit en général des chaleurs de l'Égypte est beaucoup exagéré; d'ailleurs elles ne sont pas uniformes dans toutes les parties de la contrée. Il en est où elles ne sont pas plus fortes que dans plusieurs régions méridionales de l'Europe, l'Espagne et l'Italie, par exemple. Voici d'ailleurs un exposé de la température moyenne des différentes zones de l'Égypte.

Dans le Delta, le thermomètre marque ordinairement, pendant les trois mois d'hiver, de 12 à 14 degrés au-dessus de zéro; pendant le printemps, de 16 à 24;

pendant l'été, de 24 à 26, quelquefois 28 et 29; et pendant l'automne, de 14 à 18.

En ajoutant deux degrés de plus par saison, on peut avoir approximativement la température moyenne de l'Égypte intermédiaire.

Lorsqu'on remonte la haute Égypte, on voit la chaleur s'augmenter progressivement. A Syout, vers le milieu de cette région, le thermomètre s'élève jusqu'à 54; à Assouan, limite de la Nubie, jusqu'à 56 et quelquefois 58.

L'un des caractères les plus remarquables de la température de l'Égypte, c'est la variation qu'elle éprouve dans la transition du jour à la nuit. Nulle part cette transition n'est aussi tranchée. Un vent du nord, dont le soufle diminue considérablement la chaleur de l'air, s'élève ordinairement au coucher du soleil, et la température nocturne donne toujours de huit à douze degrés de moins que celle du jour. Aussi les nuits de l'Égypte ne sont-elles jamais étouffées. Embellies par un ciel admirablement serein, amenant dans l'atmosphère une suave fraîcheur, elles sont pleines de charmes, et il est aisé de comprendre la prédilection avec laquelle les Arabes les ont chantées dans leurs poésies.

16. *Mirage*. — C'est la chaleur de la température qui, en agissant sur la vaste surface plane que présente le sol de la basse Égypte, donne naissance au singulier phénomène, connu sous le nom de *mirage*; c'est lorsque le sol a été suffisamment échauffé par la présence du soleil, dans le courant de la journée, que le mirage se produit. Alors, le terrain paraît terminé à une lieue environ par une inondation générale. Les villages qui

sont placés au delà de cette distance ressemblent à des îles situées au milieu d'un grand lac, et dont on serait séparé par une étendue d'eau plus ou moins considérable. Cette nappe d'eau fantastique réfléchit l'image de chaque objet qui se trouve dans son rayon, comme le ferait un lac véritable ; mais à mesure que l'on s'approche d'un village qui paraît placé dans l'inondation, le bord de l'eau apparente s'éloigne ; le bras de mer, qui semblait vous séparer de votre but, se rétrécit : il disparaît enfin entièrement et se reproduit sur-le-champ, pour un nouveau groupe d'habitations plus éloigné ou toute autre chose placée en saillie à la distance voulue. On se souvient des déceptions cruelles que ce phénomène fit subir à la soif ardente de nos soldats, pendant leur marche dans le désert, d'Alexandrie au Caire.

17. *Vents.* — Volney a donné sur les vents de l'Égypte un aperçu si complet, quoique résumé, que je ne crois pouvoir mieux faire que de le citer textuellement : « En Égypte, dit-il, lorsque le soleil se rapproche de nos zones, les vents qui se tenaient dans la partie de l'est passent aux rumb du nord et s'y fixent. Pendant juin, ils soufflent constamment nord et nord-ouest. Ils continuent, en juillet, de souffler nord, variant à droite et à gauche, du nord-ouest au nord-est. Sur la fin de juillet et la moitié de septembre, ils se fixent nord pur, et ils sont modérés, plus vifs le jour, plus calmes la nuit.

« Sur la fin de septembre, lorsque le soleil repasse la ligne, les vents reviennent vers l'est, et, sans y être fixés, ils en soufflent plus que d'aucun autre rumb, le

nord seul excepté. A mesure que le soleil passe à l'autre tropique, les vents deviennent plus variables, plus tumultueux ; leurs régions les plus constantes sont le nord, le nord-ouest et l'ouest. Ils se maintiennent tels en décembre, janvier et février, qui, pour l'Égypte comme pour nous, sont la saison d'hiver. Alors les vapeurs de la Méditerranée, entassées et appesanties par le froid de l'air, se rapprochent de la terre, et forment les bronillards et les pluies. Sur la fin de février et de mars, quand le soleil revient vers l'équateur, les vents tiennent plus que dans aucun temps des rumb du midi. C'est dans ce dernier mois, et pendant celui d'avril, qu'on voit régner le sud pur, le sud-est et le sud-ouest ; ils sont mêlés d'ouest, de nord et d'est ; celui-ci devient le plus habituel sur la fin d'avril, et, pendant mai, il partage avec le nord l'empire de la mer. »

18. *Kamsin*. — C'est vers l'équinoxe que se lève le kamsin, vent violent du sud dont le nom signifie en arabe *cinquante* : ce mot lui a été appliqué parce que la période pendant laquelle il souffle dure environ cinquante jours. Les Arabes lui ont encore donné le nom de *semoun*, qui signifie poison. Volney et plusieurs autres voyageurs en ont si longuement parlé, que je me bornerai à en faire une très-courte description. A son apparition, le ciel revêt une teinte rougeâtre ; l'atmosphère n'est plus qu'une immense nuée de poussière ; une chaleur excessive dessèche la transpiration cutanée ; le thermomètre Réaumur s'élève quelquefois jusqu'à 40 degrés ; on respire avec peine ; on éprouve un malaise général, une prostration complète, souvent

suivie d'ophthalmie , de céphalalgie , d'apoplexie , de dysenterie aiguë ; sous l'influence de ce vent funeste, l'état des malades s'aggrave , et , s'il règne une épidémie, la mortalité s'accroît dans des proportions sensibles. Parfois le kamsin prend un tel degré de violence, qu'on est porté à croire aux récits fabuleux de caravanes , d'armées entières , anéanties par le redoutable vent du désert. Heureusement, pendant la période des cinquante jours, il ne souffle avec quelque violence qu'à cinq ou six reprises, et la durée de ses plus fortes rafales dépasse rarement vingt-quatre ou quarante-huit heures. J'ai été plusieurs fois surpris par des coups de kamsin qui soulevaient autour de moi des tourbillons de cailloux , qui m'auraient inmanquablement meurtri, si je ne m'étais dérobé à leurs terribles atteintes.

Le peuple croit, en Égypte, que le kamsin commence régulièrement chaque année le deuxième jour de la Pâque : c'est une erreur. La Pâque n'arrive pas tous les ans à la même époque ; le kamsin commence donc , périodiquement il est vrai, mais à des époques indéterminées, aux environs de l'équinoxe.

19. *Nessim ou zéphyr.* — La veille du jour où le kamsin est attendu, musulmans, juifs et chrétiens, tous quittent l'enceinte de la ville pour aller respirer les dernières haleines du salutaire nessim. Ils croient, par ce moyen, se prémunir contre le vent malfaisant du midi.

20. *Brouillards.* — En hiver et à d'autres époques rares, indéterminées, il se forme des brouillards quelquefois si épais, que l'on peut à peine distinguer les objets à quelques pas de distance. On se croirait trans-

porté alors sous le ciel brumeux de Paris ou de Londres. Mais ce phénomène est de courte durée, sous l'active influence du soleil de l'Égypte.

21. *Nuages.* — Dans la même saison, le ciel se couvre de nuages, qui disparaissent le plus souvent dès l'aurore. Leur passage se fait ordinairement du nord au sud. Leur présence est signalée quelquefois par des éclairs et des bruits de tonnerre qui frappent l'imagination superstitieuse de l'Égyptien ; et il arrive parfois que l'étranger, dans ces moments de convulsion de la nature, soit lui-même involontairement ému et se trouve rappelé à des regrets de patrie.

22. *Rosées.* — Les rosées, rares en hiver, abondent en été, surtout dans la basse Égypte, pendant que soufflent les vents d'ouest et du nord qui apportent les évaporations des eaux de la Méditerranée. Elles disparaissent avec les vents du sud, parce que ceux-ci ne trouvent que des déserts arides sur leur passage.

23. *Nokta.* — Les Égyptiens appellent nokta (goutte) une rosée bienfaisante qui tombe dans la nuit du 17 au 18 juin, et à laquelle ils donnent la propriété de purifier l'air et de faire cesser les maladies et particulièrement la peste.

Il est évident que le phénomène du nokta ne peut avoir aucune influence déterminante sur l'épidémie ; sa venue est simultanée avec celle des chaleurs qui, seules, opèrent le changement qu'on lui attribue. Les auteurs anciens parlent de l'usage, oublié aujourd'hui, de soumettre à l'action du nokta une portion d'argile desséchée, dont le degré d'imbibition indiquait le



plus ou moins d'abondance de la crue des eaux du Nil.

21. *Humidité.* — Dans la basse Égypte, il règne constamment une grande humidité; elle provient sans doute du voisinage de la mer, de la nature basse du sol que couvrent de vastes marécages, ou bien encore des abondantes rosées qu'il reçoit. Elle corrode tous les métaux, et particulièrement le fer qu'elle oxyde promptement. Elle rend difficile l'entretien des armes et des instruments d'art, et détériore en peu de temps l'argenterie et les vêtements brodés en or et en argent, si l'on n'a pas la précaution de soustraire ces diverses matières à son action. Elle diminue, à mesure qu'on avance vers le tropique; elle acquiert son maximum d'intensité pendant la crue du Nil, époque des rosées.

23. *Poussière.* — Lorsque l'humidité produite par l'inondation et les rosées a cessé, le sol se dessèche rapidement, sa surface devient friable et se résout en poussière, qu'un vent un peu violent soulève de toutes parts en immenses tourbillons. Cette poussière est tellement fine, qu'elle pénètre dans les lieux les plus hermétiquement fermés. Les Égyptiens peignent par une hyperbole expressive la facilité avec laquelle cette poudre importune s'introduit partout, lorsqu'ils disent qu'elle peut même pénétrer à travers la coque d'un œuf. On se rendra facilement compte de son action délétère sur les végétaux qu'elle couvre et dessèche, sur les animaux, et en particulier sur l'homme, dont elle empêche la transpiration en obstruant les pores, et fatigue la respiration en s'insinuant dans les

bronches. Enfin, elle altère les machines délicates, celles entre autres qui sont employées à la filature du coton, à la fabrication des tissus de soie, de lin, etc.

26. *Trombes de sable.* — Il y a peu de pays où, comme en Égypte, la poussière soit soulevée en trombes par des tourbillons de vents : ces trombes forment de gigantesques colonnes tournoyantes, qui s'élèvent perpendiculairement jusqu'aux nues, quelquefois demeurant immobiles, mais d'ordinaire marchant pendant plusieurs minutes avec rapidité, jusqu'à ce qu'un arbre, un mur, une maison, un accident de terrain les brisent, ou qu'un moment de calme les laisse s'affaisser sur elles-mêmes.

27. *Pluie.* — On croit généralement qu'il ne pleut jamais en Égypte; cette erreur a été repandue par quelques écrivains modernes qui n'ont sans doute visité le pays qu'aux époques de sécheresse complète. Il pleut beaucoup dans la basse Égypte; les pluies commencent ordinairement dans le mois d'octobre, continuent en novembre et décembre, et finissent en mars. Pendant cette période de temps, il y a peu de semaines sans pluie, et on l'a vue souvent se prolonger plusieurs jours de suite. Il pleut annuellement dans le Delta à vingt-cinq ou trente reprises à peu près, et au Caire la moitié moins et en moindre quantité. En 1824, il y eut dans cette ville huit jours d'une pluie si violente, qu'elle causa l'écrasement de plusieurs maisons et des dégâts de tout genre. Les pluies sont extrêmement rares dans la haute Égypte; elles n'y apparaissent qu'à de longs intervalles. Cependant on a vu quelquefois.

dans l'espace compris entre le Caire et Kenneh, des orages, précédés par les éclairs et le tonnerre, se résolvent en courtes mais abondantes ondées. Au-dessus de Kenneh, les pluies sont des accidens encore plus extraordinaires ; on se souvient néanmoins d'en avoir vu tomber à Assouan.

Quelques personnes ont cru que les nombreuses plantations, effectuées par le vice-roi, ont déjà influé sur le climat de l'Égypte, en augmentant la fréquence et la durée des pluies annuelles. Cette opinion ne paraît pas avoir des fondemens sérieux ; car en comparant les tables météorologiques, dressées pendant les trois années de l'expédition française, avec celles que nous donnons à la fin de ce paragraphe, on voit qu'il n'y a pas eu à cet égard de variation sensible dans une période de quarante ans. En effet, le nombre des jours de pluie observés pendant l'expédition française a été en moyenne de 15 à 16 ; pendant les cinq dernières années, il a été de 12 à 15<sup>1</sup>.

28. *Grêle.* — Si la grêle est rare dans la basse Égypte, elle l'est plus encore dans l'Égypte supérieure. Cependant les Français, qui se trouvaient à Kenneh « en l'an VIII, virent tomber une grêle abondante dont les grains égalaient en volume au moins une grosse noisette. » Depuis, diverses chutes de grêle se

<sup>1</sup> M. Jomard a traité spécialement la question des pluies dans un mémoire adressé à l'Académie des sciences. Il y a établi d'une manière irrécusable, 1.° que l'erreur commune sur l'absence des pluies en Égypte ne peut plus être soutenue ; 2.° qu'il pleut aujourd'hui dans la même mesure qu'il y a quarante ans, et probablement comme depuis plusieurs siècles ; 3.° que les nouvelles plantations faites en Égypte sont encore sans influence sur la quantité annuelle de la pluie.

sont succédé, à de longs intervalles, et en 1828, à Abouzabel, nous pûmes en remplir facilement plusieurs vases. Nous remarquâmes même des grêlons de la grosseur d'une petite noix. Il en résulta beaucoup de dégâts dans les campagnes ; ils blessèrent quelques individus, et tuèrent même plusieurs animaux.

29. *Neige.* — Pour l'Égypte, la neige est un accident encore plus extraordinaire que la grêle. On n'en a jamais vu que sur le littoral et à peu de lieues des divers points qui le jalonnent. Lorsqu'en 1855 la neige tomba à Alexandrie, à Rosette et s'étendit jusqu'à l'Atfêh, les vieillards de ces contrées, interrogeant vainement leurs plus anciens souvenirs, déclarèrent n'avoir jamais rien vu de semblable.

50. — Je crois faire une chose agréable aux personnes qui désireront avoir une idée exacte et complète de la température de l'Égypte, en imprimant ici les observations météorologiques recueillies au Caire, pendant cinq années, par M. Destouches, pharmacien inspecteur au service du vice-roi. Si on les compare avec celles qui furent faites au Caire par la commission scientifique de l'expédition française, on voit que le climat de l'Égypte n'a pas éprouvé de variation sensible depuis une période de plus de quarante années.

Voici, par exemple, les observations thermométriques de la commission réduites en degrés centigrades ; elles donnent pour :

Janvier.	. . . . .	15,5
Février.	. . . . .	14,0
Mars	. . . . .	17,5

Avril. . . . .	22,2
Mai. . . . .	24,5
Juin. . . . .	28,6
Juillet. . . . .	50,2
Août. . . . .	29,0
Septembre. . . . .	28,5
Octobre. . . . .	22,7
Novembre. . . . .	18,8
Décembre. . . . .	16,2

On se convaincra par les tableaux suivants que le thermomètre présente toujours, en moyenne, à peu près les mêmes chiffres.

Il sera facile de juger par induction, d'après ces données, de l'intensité de la chaleur dans les lieux exposés au soleil. A Syène, à la limite extrême de la haute Égypte, le thermomètre centigrade s'élève de 60 à 70 degrés dans les sables et au soleil. Au Caire, dans les mêmes circonstances, il monte jusqu'à 45 et 50.

*Nota.* Les chiffres des colonnes comprises sous le titre de *rents* et d'*état du ciel* indiquent le nombre des modifications atmosphériques désignées qui ont eu lieu pendant chaque mois. Ces chiffres prouvent l'extrême mobilité des phénomènes météorologiques qui constituent le climat de l'Égypte.

Observations météorologiques faites au Caire pendant les années 1855, 56, 57, 58 et 59, par Destouches, membre du conseil général de santé d'Égypte.

1835. Récapitulation de l'année.

MOIS.	Baromètre.	Thermomètre.	Hygromètre.	VENTS								PLUIE. Mètre.	ÉTAT DU CIEL						Tremblement de terre.	
				Nord.	Est.	Ouest.	Sud.	Nord-est.	Nord-ouest.	Sud-est.	Sud-ouest.		Kamsin.	(orage).	Grêle.	Pluie.	Brouillard.	Couvert.		Nuages.
Janvier. . .	765	12,2	72	55	15	8	5	22	6	5	1	0,0164	2	1	2	8	19	60	»	
Février. . .	760	15,4	67	9	7	15	5	5	9	4	52	»	»	»	1	19	19	45	»	
Mars. . . .	759	17,5	62	25	»	18	2	12	16	»	20	»	»	»	»	12	15	68	»	
Avril. . . .	764	24,4	54	22	8	16	2	15	20	1	6	0,0175	5	1	1	8	11	68	»	
Mai . . . .	755	25,7	52	57	14	5	1	26	10	1	1	»	»	»	»	15	9	69	»	
Juin . . . .	759	27,7	50	42	4	5	»	25	15	»	1	»	»	»	»	6	16	68	»	
Juillet. . .	756	30	52	72	»	»	»	9	12	»	»	»	»	»	»	5	19	69	»	
Août. . . .	756	29,9	55	76	»	»	»	8	8	»	1	»	»	»	»	15	11	64	»	
Septembre.	759	26,8	52	57	5	4	»	21	5	»	»	»	»	»	4	1	9	76	»	
Octobre. . .	760	24,5	54	42	»	»	15	29	1	1	7	»	»	»	5	5	5	78	»	
Novembre. .	762	19,6	56	26	2	18	8	7	11	»	18	0,0151	1	4	2	11	20	55	»	
Décembre. .	761	15	59	5	1	28	24	4	15	2	14	0,0106	»	7	2	15	51	40	»	
Moyennes et totaux.	759	22,4	57	416	55	116	58	181	124	14	101	5	0,0599	5	1	16	118	185	752	»

MOIS.	Baromètre.	Thermomètre.	Hygromètre.	VENTS							PLUIE. Mètre.	ÉTAT DU CIEL						Tremblement de terre.			
				Nord.	Est.	Ouest.	Sud.	Nord-est.	Nord-ouest.	Sud-est.		Sud-ouest.	Kamsin.	Orage.	Grêle.	Pluie.	Brouillard.		Couvert.	Nuages.	Clair.
Janvier..	764	11,5	55	21	7	12	28	6	10	2	7	"	0,0005	"	"	1	5	11	26	52	"
Février..	759	14,9	48	7	1	29	17	5	8	"	20	"	"	"	"	"	1	18	8	60	"
Mars...	762	18,1	48	25	"	16	15	10	12	"	15	"	0,0008	1	"	2	2	6	15	70	"
Avril...	758	21,1	46	51	2	9	10	12	15	"	15	8	"	"	"	"	"	15	9	68	"
Mai...	760	22,9	47	28	8	8	6	17	19	"	7	5	"	"	"	"	"	20	10	65	"
Juin...	759	27	41	58	"	4	"	1	27	"	"	"	"	"	"	"	"	8	54	48	"
Juillet..	757	29,4	46	77	"	2	"	6	8	"	"	"	"	"	"	"	"	5	26	62	"
Août...	757	29,4	52	77	"	1	"	8	7	"	"	"	"	"	"	"	"	9	21	65	"
Septembre.	760	27,8	56	76	1	"	"	15	"	"	"	"	"	"	"	"	1	4	24	61	"
Octobre..	759	25,5	56	42	6	5	"	52	6	"	4	1	0,0210	"	"	1	"	12	25	55	"
Novembre.	762	20	55	27	"	27	"	"	52	"	4	5	"	1	"	"	16	5	9	60	"
Décembre.	765	16,5	57	42	2	20	"	5	19	"	5	1	0,0050	2	"	1	8	8	22	54	"
Moyennes et totaux.	760	22	58	501	27	151	76	125	161	2	75	18	0,0251	4	"	5	51	119	227	716	"

MOIS.	Baromètre.	Thermomètre.	Hygromètre.	VENTS								PLUIE.	ÉTAT DU CIEL						Tremblement de terre.	
				Nord.	Est.	Ouest.	Sud.	Nord-est.	Nord-ouest.	Sud-est.	Sud-ouest.		Kamsin.	(Rage.	Grêle.	Pluie.	Brouillard.	Couvert.		Nuage.
Janvier. . .	764	15,5	60	52	1	17	1	4	15	"	"	"	"	2	15	8	19	51	1	
Février. . .	762	4,9	59	28	"	29	"	4	20	"	5	"	"	1	5	4	19	52	"	
Mars. . .	758	19,7	50	55	2	14	5	9	22	"	6	4	0,0089	"	5	14	16	59	1	
Avril. . .	759	22,1	41	54	2	29	4	2	15	"	6	6	0,0002	"	1	21	20	48	"	
Mai. . .	759	27,8	58	57	5	25	"	5	16	1	6	5	0,0001	"	1	4	22	66	"	
Juin. . .	759	50,4	58	60	4	5	"	15	7	"	1	"	"	"	"	1	21	68	"	
Juillet. . .	758	50,6	45	82	"	"	"	9	2	"	"	"	"	"	"	5	29	61	"	
Août. . .	758	29,3	45	77	"	"	"	15	1	"	"	"	"	"	"	5	25	62	"	
Septembre.	759	28,8	50	59	6	"	"	25	"	"	"	"	"	"	2	7	24	57	"	
Octobre. . .	762	25,4	60	55	2	6	"	56	16	"	"	"	"	"	1	"	22	70	"	
Novembre.	761	19,1	69	45	5	12	6	26	11	"	17	"	0,0072	"	5	10	55	52	"	
Décembre.	762	14,6	66	25	2	12	7	8	19	"	22	"	0,0154	"	4	2	27	54	"	
Moyennes et totaux.	760	25	52	555	27	147	25	156	140	1	66	15	0,0501	1	19	59	79	277	680	2





MOIS.	Baromètre.	Thermomètre.	Hygromètre.	VENTS								PLUIE. Mètre.	ÉTAT DU CIEL.						Tremblement de terre.							
				Nord.	Est.	Ouest.	Sud.	Nord-est.	Nord-ouest.	Sud-est.	Sud-ouest.		Kansin.	Orage.	Grêle.	Pluie.	Brouillard.	Couvert.		Nuages.	Clair.					
Janvier.	761	15,8	62	15	1	25	14	2	22	2	2	14	1	0,0015	"	"	4	20	50	57	"	"	"	"	"	
Février.	762	14,9	72	52	1	19	7	7	16	"	2	2	2	0,0050	1	"	1	22	51	28	"	"	"	"	"	
Mars.	760	17,5	50	52	1	14	8	5	28	"	5	5	"	0,0010	"	"	"	12	19	61	"	"	"	"	"	
Avril.	759	20,6	45	50	"	21	1	"	14	"	4	5	"	"	"	"	"	15	25	50	"	"	"	"	"	
Mai.	759	24,4	45	56	9	9	"	17	10	"	5	1	"	"	"	"	"	4	16	75	"	"	"	"	"	
Juin.	758	28	45	68	"	1	"	15	8	"	"	"	"	"	"	"	"	5	11	76	"	"	"	"	"	
Juillet.	759	29,4	41	76	"	6	"	"	11	"	"	"	"	"	"	"	"	"	17	76	"	"	"	"	"	
Août.	759	50,2	50	68	1	2	"	15	9	"	"	"	"	"	"	"	"	"	25	70	"	"	"	"	"	
Septembre.	759	26,5	58	85	"	"	"	5	"	"	2	"	"	"	"	"	"	2	18	70	"	"	"	"	"	
Octobre.	761	25,7	67	70	1	"	4	12	1	5	"	"	"	"	1	"	"	5	25	65	"	"	"	"	"	
Novembre.	761	20,5	65	26	5	12	8	17	14	1	9	"	"	0,0011	"	"	4	"	19	65	"	"	"	"	"	
Décembre.	761	15,8	72	6	5	55	9	4	15	"	21	"	"	0,0015	"	"	6	12	25	19	"	"	"	"	"	
Moyennes et totaux.	760	22,1	56	560	22	144	51	95	155	10	58	7	0,0079	2	"	"	8	15	95	259	720	"	"	"	"	"

## Récapitulation des cinq années.

ANNÉES.	Baromètre.	Thermomètre.	Hygromètre.	VENTS							PLUIE. Mètre.	ÉTAT DU CIEL						Tremblement de terre.			
				Nord.	Est.	Ouest.	Sud.	Nord-est.	Nord-ouest.	Sud-est.		Sud-ouest.	Kamsin.	Orage.	Grêle.	Pluie.	Brouillard.		Couvert.	Nuages.	Clair.
1855.	759	22,4	57	446	55	116	58	181	124	14	101	5	0,0599	5	1	16	16	118	185	752	»
1856.	760	22	58	501	27	131	76	125	161	2	75	18	0,0251	4	»	5	51	119	227	716	»
1857.	760	23	52	535	27	147	23	156	140	1	66	13	0,0501	1	»	19	59	79	277	680	2
1858.	760	22,4	56	545	54	150	17	147	141	1	71	15	0,0271	2	»	11	25	66	276	751	»
1859.	760	22,1	56	560	22	144	51	95	155	10	58	7	0,0079	2	»	8	15	93	259	720	»
Moyennes des 5 années.	760	22,4	56	517	55	158	45	141	144	6	74	11	0,0540	5	»	12	25	95	245	720	»

## § IV.

## LE NIL.

Noms donnés au Nil et honneurs qui lui furent rendus par les anciens Égyptiens. — Sources du Nil. — Cataractes. — Lit. — Rives. — Crues. — Débordements. — Inondations. — Coupe du kalisch. — Courants. — Volume d'eau. — Nilomètre. — Retrait des eaux. — Filtration. — Qualité des eaux.

51. *Noms donnés au Nil et honneurs qui lui furent rendus par les anciens Égyptiens.* — Le Nil doit son nom actuel à l'un des rois de l'antique Égypte, Nilus, qui fit exécuter plusieurs travaux importants pour l'économie de ses eaux. Il était connu auparavant, par les Grecs, sous le nom d'*Ægyptus* qu'il tirait aussi de celui d'un pharaon. Pleins de reconnaissance pour les bienfaits de ce majestueux courant, auquel l'Égypte devait à la fois l'existence et la fertilité de son sol, les prêtres l'appelaient *Horus* et *Zéidorus*, mots qui signifiaient *soleil* et *fertilité*. Vivement frappés des merveilles que le Nil présentait sans cesse à leurs yeux, ils proclamèrent que l'humidité était le principe de toutes choses; ils virent dans leur fleuve sacré une image sensible d'Ammon, leur divinité suprême. Ils lui rendirent un culte pompeux; une ville fut fondée qui porta son nom; elle renfermait un temple élevé en son honneur. Le Nil y était représenté sous la forme d'un vieillard. Sa statue avait été taillée en marbre noir, à cause de l'origine éthiopienne de ses eaux. La tête couronnée d'épis, il s'appuyait sur un sphinx; un crocodile, un

hippopotame, un dauphin étaient couchés à ses pieds. Seize enfants, dont les gracieuses attitudes rappelaient, par un ingénieux et poétique symbole, les heureux effets des crues du fleuve lorsqu'elles arrivaient à la hauteur de seize coudées, se pressaient en cercle autour de lui.

52. *Sources du Nil.* — Divers souverains de l'antiquité, Sésostris, Cambyse, Alexandre, les Ptolémée, César et Néron firent faire des recherches pour découvrir les sources du Nil. Toutes les tentatives furent inutiles. Aussi les anciens avaient-ils caractérisé les entreprises sans issue par ce proverbe : *Caput Nili quærere*. Les voyageurs modernes, malgré tous leurs efforts, ne sont pas parvenus encore à faire mentir cette épigramme. L'opinion la plus généralement admise est que les sources du Nil sont situées dans les montagnes de la Lune (Gebel-el-Gamar). En s'éloignant de ses sources supposées, le Nil, qui porte d'abord le nom de fleuve Blanc (*Bahr-el-Abyad*), reçoit par la rive orientale, dans le Sennaar, à environ cent quatre-vingts lieues d'Assouan, le fleuve Bleu (*Bahr-el-Azrek*), que quelques voyageurs avaient pris pour le Nil lui-même, et plus bas le Tanaze ou Artaboras. Cette rivière est le dernier de ses affluents. Depuis le lieu où il reçoit ses eaux jusqu'au Delta, c'est-à-dire pendant une étendue de quatre cent cinquante lieues, le Nil n'est alimenté par aucune rivière, « exemple unique dans l'histoire hydrographique du globe, » dit M. de Humboldt.

55. *Cataractes.* — Les cataractes du Nil ont joui pendant longtemps d'une renommée fabuleuse; celle de Syène surtout dépassait en célébrité les autres acci-

dents de même nature que l'on rencontre en remontant le cours du fleuve. Cicéron et Sénèque n'hésitaient pas à rapporter que cette chute d'eau était si considérable, que le fracas qu'elle faisait frappait de surdité les habitants du voisinage. On a eu, même dans des temps peu éloignés de nous, une opinion aussi exagérée de son importance.

La première cataracte, la seule dont nous devons nous occuper puisque les autres ne se trouvent pas en Égypte, est formée par une montagne transversale que le Nil a dû couper, dans le principe, pour se frayer un chemin. Pendant une étendue d'environ deux lieues, le cours du fleuve est barré par des blocs de granit dont plusieurs s'élèvent à pic à une grande hauteur, dont quelques-uns forment des îles assez considérables et le plus grand nombre des écueils. Déchiré par tous ces obstacles, le fleuve refoule ses ondes, les divise avec violence, ou les roulant par-dessus les rochers les plus bas, forme de petites cascades; on entend d'assez loin le bruit des eaux qui se brisent, tombent, tourbillonnent et s'engouffrent. Ce passage serait très-dangereux pour la navigation, si une espèce de chenal n'avait été pratiqué dans la rive gauche; pendant les hautes eaux, tous les écueils de cette rive sont recouverts; durant les basses eaux, les barques remontent le courant à la cordelle et en serrant de près la côte; en le descendant elles sont entraînées avec rapidité.

54. *Lit.* — A partir de la première cataracte, le Nil coule du midi au nord pendant 216 lieues jusqu'à 4 lieues au-dessous du Caire, où il se partage en deux grandes branches. L'une se porte vers le nord-est, et

l'autre vers le nord-ouest, directions qu'elles suivent jusqu'à la Méditerranée, où elles forment : celle-ci, la bouche de Rosette; celle-là, la bouche de Damiette, après avoir baigné les murs de ces deux villes et avoir parcouru chacune une ligne d'environ 50 lieues <sup>1</sup>. Le lit du fleuve est entièrement composé de sable et d'argile, sa largeur et sa profondeur ne sont pas à beaucoup près les mêmes partout; tantôt il est resserré et profond; tantôt il s'étend sur un espace de plus d'un quart de lieue, guécable quelquefois sur presque toute sa largeur.

53. *Rives.* — Plus on avance vers la première cataracte, plus l'élévation des rives du Nil sur le niveau de ses eaux est sensible. Durant les basses eaux, elle est, dans l'Égypte supérieure, de 55 à 40 pieds. Elle est de 20 à 25 aux environs du Caire et va en diminuant progressivement jusqu'aux bords de la Méditerranée, où elle s'annule. Mais à l'époque des crues, les eaux font disparaître ces divers degrés d'élévation, et souvent elles atteignent et inondent les surfaces les plus élevées. Subordonnées à la nature du sol, à la force du courant et à la manière dont les eaux les frappent, les rives du Nil se détachent, coupées tantôt à pic, tantôt à talus plus ou moins inclinés.

Elles ne sont pas comme celles de nombreux fleuves

<sup>1</sup> On sait que dans l'antiquité le Nil avait sept embouchures qui étaient, d'orient en occident : 1<sup>o</sup> la branche Pelusique ou Bubastique; 2<sup>o</sup> la branche Tanitique ou Saïtique, aujourd'hui confondue dans le lac Menzaleh; 3<sup>o</sup> la branche Mendézienne ou de Dibch, également contenue dans le lac Menzaleh; 4<sup>o</sup> la branche Phatnitique ou Buenlique, qui est celle de Damiette; 5<sup>o</sup> la branche Sebennitique ou de Bourlos; 6<sup>o</sup> la branche Bolbitine ou de Rosette; 7<sup>o</sup> la branche Canopique ou d'Aboukir.

d'Europe garnies d'arbres et de plantes aquatiques; cependant des groupes de palmiers, d'acacias, de mûriers, etc., les ornent par intervalles et charment les regards du voyageur, soit qu'ils forment les avenues des habitations, ou que, disposés en cercle autour des *sakiès*<sup>1</sup>, ils protègent de leur ombrage l'homme et les bestiaux, occupés à déverser dans les champs l'eau fécondante du fleuve béni.

Le Nil baigne les pieds de presque toutes les villes, des principaux villages dans la haute Égypte et dans une partie de l'Égypte inférieure; ses rives sont jalonnées de hameaux placés à des distances très-rapprochées les unes des autres: situation qui offre un aspect assez riant, et donne au voyageur la facilité de se procurer les objets indispensables à la subsistance journalière.

36. *Crues.* — Comme tous les fleuves intertropicaux, le Nil grossit toutes les années après le solstice d'été. On s'est beaucoup occupé des causes de ce phénomène régulier, annuel, fécondant. Celles qu'on lui donnait jusqu'à présent étaient loin d'être les véritables. On croyait que les nuages qui traversent l'Égypte, chassés par les vents du nord, étaient ceux qui allaient s'accumuler vers les montagnes de la chaîne éthiopienne, et là, se résolvant en pluie, formaient de la réunion de leurs eaux, éconlées par différents versants, les crues annuelles du fleuve. On était allé jusqu'à prétendre que les vents du nord, indépendamment des nuages qu'ils amenaient, étaient aussi la

<sup>1</sup> Puits à roue dont il sera parlé dans le courant de cet ouvrage.



cause des crues. D'après cette opinion, ces vents refouleraient les eaux du Nil vers le sud, c'est-à-dire en sens inverse du courant, et celles-ci, contrariées dans leur cours, s'élèveraient et inonderaient les terrains. Mais il faut remarquer que les vents du nord ne règnent qu'à l'époque à laquelle le Nil commence déjà à monter en Égypte même, c'est-à-dire dans le mois de juillet. A Kartoum, lieu où il se forme de la réunion du fleuve Bleu et du fleuve Blanc, il s'élève dès le mois d'avril; on ne peut donc supposer que les vents du nord amènent en Abyssinie et dans les chaînes éthiopiennes, où se trouvent tous les affluents du Nil, les vapeurs auxquelles on attribue l'augmentation des eaux du fleuve. D'ailleurs, et ceci tranche la question, aucun des légers nuages que l'on voit passer, en Égypte, dans la direction du nord au sud, n'atteint la Nubie. Ils sont tous dissipés avant d'arriver à Dongolah. Il faut donc chercher ailleurs la cause de l'inondation.

Dans le Sennaar, les mois d'avril, de mai et de juin amènent des pluies sans interruption. A cette époque, le vent souffle dans la direction du sud-est. Chaque jour, vers midi, les nuages s'accumulent de ce côté de l'horizon. Pendant toute la soirée, et jusqu'à deux heures du matin il fait un temps affreux. Le vent mugit avec impétuosité; le tonnerre fait entendre sans repos d'horribles roulements, et la pluie tombe avec violence. Ce temps continue, dans le Sennaar, jusqu'à la fin du mois de juin, et ce n'est que lorsque l'inondation y est pour ainsi dire complète, que les pluies se répandent; or, on a observé qu'elles ne font jamais monter les eaux, mais servent seulement à les entre-

tenir pendant quelque temps <sup>1</sup>. Ce n'est donc pas là encore la cause de ce phénomène.

L'opinion la plus vraisemblable et qui a prévalu aujourd'hui, est que les crues proviennent des orages formés par les vapeurs de l'océan Indien, poussées vers l'Abyssinie par un vent de sud-est, et retenues dans cette région par la haute chaîne de montagnes où elles tombent en pluie.

Les premières eaux qui grossissent le Nil passent à Kartoum, comme je l'ai dit plus haut, dans les premiers jours d'avril; tandis qu'au Caire ce n'est que dans la dernière quinzaine de juin que l'on remarque une légère augmentation dans le volume du fleuve. Elles mettent donc environ trois mois à faire à cette époque un chemin d'à peu près quatre cent quatre-vingts lieues, que la vitesse du courant leur permettrait de parcourir en un peu plus d'un mois. Mais on s'explique aisément ce retard, en songeant aux diverses saignées, aux infiltrations nombreuses qui dérobent au fleuve ses premières eaux, avant qu'il n'arrive dans la moyenne et la haute Égypte.

Les crues n'ont pas toujours lieu d'une manière graduelle, régulière; souvent elles s'élèvent considérablement tout à coup, pour demeurer stationnaires, diminuer et augmenter de nouveau. Quelquefois leur progression est extrêmement rapide, inappréciable. Dans la moyenne et la basse Égypte, les eaux commencent à s'élever vers la fin de juin ou le commen-

<sup>1</sup> Les crues, dans le Sennar, ne se déversent pas sur le terrain, comme en Égypte; les eaux restent dans leur lit.

cement de juillet ; elles atteignent leur plus haut degré d'élevation à la fin de septembre ou au commencement de juillet ; elles atteignent leur plus haut degré d'élevation à la fin de septembre ou au commencement d'octobre , et arrivent à leur étiage aux mois de mars , avril et mai.

57. *Inondations.* — Ceux qui ne connaissent l'Égypte que de nom eroient que le Nil déborde et inonde les campagnes comme un déluge ; mais loin de là : l'inondation s'opère presque partout au moyen de canaux irrigateurs , qui portent les eaux dans l'intérieur des terres. L'inondation n'est presque jamais générale ; les eaux sont réparties , distribuées sur une surface plus ou moins étendue et circonscrite par des digues , d'où on les laisse s'échapper par divers points, lorsque les premières terres ont été suffisamment abreuvées. Il est peu de terrains qui soient arrosés par la spontanéité des eaux ; l'homme n'abandonne presque rien au caprice du fleuve.

58. *Coupe du Kalisch.* — Lorsque le Nil arrive au point voulu pour l'inondation, qui a lieu ordinairement du 15 au 20 août, on procède avec pompe à l'ouverture du Kalisch ou canal qui traverse le Caire et va se répandre, avec ses diverses ramifications, sur une grande partie des provinces qui bordent la rive orientale de la branche de Damiette. La veille du jour de la grande solennité, dans la nuit, mille elartés, mille feux artificiels, représentant divers emblèmes, éclatent et se mêlent aux détonations du salpêtre, au bruit des fanfares et aux chants retentissants de l'Arabe. A côté du canal , des barques resplendissantes de lumières et

richement pavoisées sillonnent les eaux du fleuve, descendent ou remontent son courant. Le lendemain, les troupes sont sous les armes; on pointe le canon sur la digue; on jette dans l'onde l'emblème du sacrifice humain; le feu du canon fait tomber la digue, et les eaux du Nil se précipitent en bouillonnant dans le canal<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> D'anciens auteurs ont prétendu que, dans l'antiquité, pendant la célébration de cette fête, les Egyptiens offraient au Nil, en sacrifice, un jeune garçon et une jeune fille parés de fleurs.

On a refusé d'ajouter foi à l'existence d'une coutume aussi barbare chez un peuple éclairé comme l'était le peuple égyptien. On a pensé que les historiens qui l'ont accusé de faire au Nil ces odieux sacrifices humains avaient été induits en erreur par un usage analogue à celui qui existe aujourd'hui encore, et qui consistait à jeter dans le fleuve, avant l'ouverture du Kalsch, une espèce de simulacre humain couronné de fleurs. Quoiqu'il en soit, et quoiqu'il paraisse certain que la coutume des sacrifices humains n'a pas été pratiquée, au moins du temps des Grecs et des Romains, un historien arabe, Mustany, raconte que l'année où Amrou fit la conquête de l'Égypte, le Nil n'ayant pas été dans la saison accoutumée, les chefs du peuple vinrent trouver ce conquérant et le prièrent de leur permettre, suivant l'usage antique, de parer une jeune vierge de riches vêtements et de la jeter dans le fleuve: le général mahometan s'y opposa fortement. Mais la crue du Nil ne s'étant pas manifestée pendant les trois mois qui suivirent le solstice d'été, les Égyptiens alarmés vinrent le solliciter de nouveau: il écrivit à Omar pour lui rendre compte de cet événement. Le calife lui répondit: « O Amrou, j'approuve votre conduite et la fermeté que vous avez montrée; la loi mahometane doit abolir ces coutumes barbares. Lorsque vous aurez lu cette lettre, jetez dans le fleuve le billet qu'elle renferme. »

Amrou y trouva ces mots:

*« Au nom de Dieu, clément et miséricordieux, le Seigneur répande sa bénédiction sur Mahomet et sur sa famille! Abd-Allah-Omar, fils de Khettab, prince des fidèles, au Nil: Si c'est ta propre vertu qui te fait couler jusqu'à nos jours en Égypte, suspens ton cours; mais si c'est par la volonté de Dieu tout-puissant que tu l'arruses de tes eaux, nous le supplions de l'ordonner de les répandre encore. La paix soit avec le prophète. Le salut et la bénédiction reposent sur sa famille! »*

Aussitôt, continue l'historien, les eaux monterent de plusieurs coudées.

39. *Courant du Nil.* — La pente du terrain où roule le fleuve, depuis Assouan jusqu'à la mer, est peu considérable. A deux cent cinquante lieues de son embouchure, à cinq lieues au-dessous d'Assouan, il est élevé de 545 pieds au-dessus du niveau de la Méditerranée; à Thèbes (cent quatre-vingts lieues de l'embouchure), de 537 pieds; à Syout (cent vingt-cinq lieues), de 287 pieds; et enfin au Caire, où il n'est plus qu'à cinquante lieues de la mer, sa hauteur est, dans les hautes eaux, d'environ 40 pieds. Le Nil parcourt trois milles à l'heure dans la période de sa crue, deux milles durant les basses eaux. Les sinuosités qu'il est obligé de décrire, les obstacles qu'il rencontre, la largeur plus ou moins considérable de son lit diminuent ou augmentent la rapidité de son courant.

40. *Volume d'eau.* — Dans la période du débordement, comme dans celle de l'étiage du Nil, une grande partie de ses eaux va se perdre dans la Méditerranée, et de nombreuses terres restent stériles par l'effet de la profondeur du lit du fleuve, et du manque de moyens artificiels pour les élever au-dessus des rives et les rendre profitables à l'agriculture. D'après les calculs exacts faits par M. l'ingénieur Linant, voici quels sont les volumes d'eau que le Nil roule, pendant vingt-quatre heures, dans les basses et les plus hautes eaux.

*Basses eaux.*

	Mètres cubes.
Par la branche de Rosette. . .	79 552 551,728
Id. de Damiette. . .	71 055 840,640
	150 566 592,568

*Hautes eaux.*

		Metres cubes.
Par la branche de Rosette.	.	478 517 858,960
Id.	de Damiette.	227 196 828,480
		705 514 667,440

Ce serait ici le lieu, sous un certain rapport, de parler du barrage du Nil ; mais j'ai préféré traiter ce sujet dans le chapitre consacré aux travaux publics actuels, auquel je renvoie le lecteur.

41. *Nilomètre (mekyas)*. — L'inondation ayant toujours été pour l'Égypte un événement vital, on a en de tout temps intérêt à mesurer les crues. Aussi les anciens Égyptiens avaient-ils établi des nilomètres sur divers points du cours du Nil, pour connaître d'avance, à la hauteur de ses eaux, si l'inondation serait favorable ou non à l'agriculture ; il en existait un à Memphis et un autre à Phike, dont on voit encore les ruines. Le seul monument de ce genre, que contienne actuellement l'Égypte, est situé dans l'angle sud de la petite île de Raoudah, placée en face du vieux Caire, et qui doit son nom poétique (parterre de fleurs) à sa fertilité. Les Arabes appellent ce nilomètre *mekyas* (instrument de mesure). Le *mekyas* de *Raoudah* consiste en une colonne de marbre blanc, élevée au centre d'un puits carré, dans lequel une ouverture est pratiquée aux eaux du Nil, et dont on peut atteindre le fond au moyen d'escaliers établis sur ses parois. La colonne, taillée à huit pans, est graduée en seize divisions nommées condées. La condée égyptienne, qui se divise en

six palmes de quatre doigts, équivaut, d'après une évaluation faite pendant l'expédition d'Égypte, à 340 millimètres. En rapportant le mouvement du Nil à la graduation de ce nilomètre, on reconnaît que le fleuve, qui ne descend presque jamais au-dessous de la troisième coudée, doit monter de vingt-quatre à trente doigts au-dessus de la seizième, c'est-à-dire couvrir le chapiteau, pour annoncer le plus haut point d'abondance; ce qui constitue une crue effective de treize coudées trois quarts, équivalant à vingt-trois pieds. Pendant l'époque d'ascension des eaux du fleuve, des crieurs publics vont annoncer dans les rues du Caire les degrés qu'elles atteignent successivement. <sup>1</sup>

Le mekyas de *Raoudah* fut fondé par le calife omniade Soleyman, l'an 97 de l'hégire. Le calife abasside El-Mamoun le fit reconstruire l'an 199 de l'hégire; des inscriptions placées dans l'intérieur de la colonne constatent cette restauration. Un autre calife, Moustanser-Billah, le répara dans la suite, et le couvrit d'un dôme qu'il fit soutenir par des colonnes. Les mameluks le dégradèrent pendant l'expédition française. Mais nos ingénieurs le réparèrent à leur tour, et dévoilèrent d'un portique son entrée extérieure; ils gravè-

<sup>1</sup> L'usage des criées publiques, sur lesquelles se basent chaque année les espérances du peuple égyptien, remonte à la plus haute antiquité. Les Arabes auraient voulu l'abolir lors de la conquête. Il arrivait en effet que, lorsque les crues n'atteignaient pas la hauteur regardée comme la seule propre à amener une bonne récolte, la population s'effrayait d'avance, se désespérait d'une manière fâcheuse, et que le commerce se trouvait dangereusement troublé. Quelque fondés que fussent leurs motifs, les Arabes n'osèrent pas aller violemment, sur ce point, à l'encontre de l'opinion populaire. Celle-ci entoure le mekyas d'un respect religieux.

rent, au-dessus de la porte, une inscription en arabe et en français, indiquant l'époque de cette nouvelle restauration.

42. *Retrait des eaux.* — Les semailles suivent. comme nous l'avons déjà dit, le retrait artificiel ou spontané des eaux; la végétation s'opère alors avec une rapidité prodigieuse; la nature et l'homme ont paré la campagne des plus riches couleurs. Le sol, inculte lui-même, n'est point insensible à l'influence bienfaisante du Nil. Dans les grandes inondations, les eaux atteignent quelquefois le désert, et là où il n'existe pas un atome de terre végétale, des plantes succèdent à leur action immédiate, et la culture s'empare des régions où elles arrivent.

45. *Filtrations.* — La fécondation des terres n'a pas lieu par l'action exclusive des débordements du Nil. S'il en était ainsi, il n'y aurait qu'une seule récolte, et beaucoup de plantes acquerraient difficilement leur développement nécessaire. La filtration est le plus puissant auxiliaire de la végétation; elle s'opère en passant à travers les couches légères, sablonneuses, sous-jacentes des terrains cultivables. Elle est due à la pression que les eaux du fleuve exercent sur les rives, à la pente et à la nature poreuse du terrain qu'elles rencontrent. Son action est d'autant plus forte que le volume d'eau du Nil est plus considérable. Lorsqu'elle a lieu, il s'établit sur les rives deux courants qui suivent une direction inverse; l'eau pénètre insensiblement plus avant dans l'intérieur, elle s'étend jusqu'au pied des montagnes, et ce n'est que lorsque la filtration est complète que la masse du liquide établit son



niveau. A l'époque de la baisse du Nil, la filtration a lieu en sens contraire, c'est-à-dire que les eaux qui infiltraient la rive descendent en même temps que celles du fleuve; et les terrains atteints les derniers par l'infiltration sont aussi les derniers à se dessécher.

Les eaux qui remplissent les canaux pendant l'inondation, et qui y sont retenues par des barrages lorsque le volume du Nil diminue, maintiennent encore la filtration, après que le fleuve ne l'alimente plus directement. La filtration est exploitée au profit de l'agriculture par des puits à roue appelés *sakiès*, creusés en grand nombre dans l'intérieur des terres, et dont nous parlerons dans le paragraphe consacré à l'agriculture.

44. *Qualités des eaux du Nil.* — Troubles à l'époque de la crue, elles déposent facilement les matières argileuses qu'elles contiennent en suspension et se clarifient ainsi peu à peu. Elles ont une saveur agréable et ne dérangent jamais l'exercice des fonctions digestives. Extrêmement légères, on peut en boire à satiété sans que mal s'ensuive; elles passent facilement par la transpiration et les urines. L'analyse chimique a fait reconnaître qu'elles sont d'une grande pureté, qu'elles sont très-bonnes pour la préparation des aliments et même pour les arts chimiques. Elles peuvent remplacer l'eau de la pluie et l'eau distillée, difficile à obtenir en grande quantité dans une région où les combustibles sont rares.

Les anciens ne se contentaient pas de rendre hommage à la bonté des eaux du Nil; ils lui attribuaient encore des propriétés mystérieuses. Si l'on en croit

Pline, elles avaient la vertu de rendre les femmes fécondes ; et c'est pour cette raison sans doute que Ptolémée Philadelphie avait soin d'envoyer à sa fille Bérénice, qu'il avait mariée à Antiochus, roi de Syrie, de l'eau du Nil pour qu'elle en fit sa boisson exclusive. Le grand honneur dans lequel l'eau du Nil était tenue dans l'antiquité lui a été continué encore dans les temps modernes. Pendant longtemps on en a toujours entretenu à Constantinople un approvisionnement, à l'usage des sultans et de leurs familles.

## § V.

## LACS DE L'ÉGYPTE.

Classification. — Le Maréotis. — Le Mahdyeh. — L'Edkou. — Le Bourlos. — Le Menzaleh. — Le Birket-el-Balah — Le Sebakah Bardoual. — Le lac Amer — Les lacs de Natron. — Le Birket-el-Keroun. — La vallée du Fleuve sans eau.

43. — On compte en Égypte dix lacs, dont sept communiquent avec la Méditerranée.

Ceux-ci sont :

- 1<sup>o</sup> Le Boheyreh-el-Maryout, ancien lac Maréotis ;
- 2<sup>o</sup> Le lac Mahdyeh ou d'Aboukir ;
3. Le lac d'Edkou ;
- 4<sup>o</sup> Le lac Bourlos ;
- 3<sup>o</sup> Le lac Menzaleh ;
- 6<sup>o</sup> Le Birket-el-Balah (étang des Dattes) ;
- 7<sup>o</sup> Le Sebakah Bardoual, ancien lac Sirbou.

Les trois autres sont :

- 8<sup>o</sup> Le lac Amer ;
- 9<sup>o</sup> Les lacs de Natron ;

10° Le Birket-el-Keroun, ancien lac Mœris.

46. *Lac Maréotis (Boheyreh-el-Maryout)*. — Le lac Maréotis, le premier que l'on rencontre sur la base du Delta en venant de l'ouest, est situé entre la Tour des Arabes et Alexandrie, dont il fertilisait autrefois les environs. Ce lac contenait encore au xvi<sup>e</sup> siècle des eaux douces que lui apportaient des canaux du Nil. Mais l'impéritie et la fatale insouciance du gouvernement des mameluks le laissèrent se dessécher. Lorsque l'armée française descendit en Égypte, le Maréotis n'était plus qu'une plaine sablonneuse, dont la partie la plus basse retenait les eaux de la pluie, qui y séjournèrent une grande partie de l'hiver. Mais, le 4 avril 1801, l'armée anglo-turque coupa les digues du canal d'Alexandrie vers l'extrémité occidentale du lac Mahdyeh : les eaux de ce lac, aussi salées que celles de la mer, se répandirent successivement par trois ou quatre ouvertures dans le Maréotis, et mirent soixante-six jours à le remplir. Le déluge provoqué par les Anglais submergea quarante villes et les terres cultivées qui les entouraient <sup>1</sup>.

47. *Boheyreh Mahdyeh*. — Ce lac tire son nom d'un passage d'eau <sup>2</sup> situé sur la route d'Alexandrie à Ro-

<sup>1</sup> Méhémet-Ali a fait barrer la communication du lac avec la mer. Le Maréotis ne reçoit plus que les eaux pluviales et les surverses du canal Mahmoudieh. Ces eaux couvrent sa surface pendant l'hiver. Mais, en été, elles s'évaporent, et le fond du lac ayant été longtemps imprégné par les eaux de la mer, elles laissent sur lui une couche saline assez épaisse qui lui donne l'aspect d'un terrain couvert de neige. Le sel, qui se cristallise ainsi, est exploité. Le vice-roi a conçu le projet de remettre en culture le sol du Maréotis.

<sup>2</sup> Mahdyeh veut dire en arabe passage d'eau.

sette, par lequel il communique avec la mer. Il est situé entre Aboukir et le lac d'Edkon. Il est salé et de formation nouvelle. Le détroit par lequel il se lie à la mer occupe à peu près l'emplacement de l'ancienne bouche Canopique. On trouve sur la langue de terre sablonneuse qui le sépare de la Méditerranée des vestiges d'une digue longue de 5,000 mètres, que cette mer rompit en 1713, époque à laquelle elle commença à submerger le Mahdyeh. Ce lac offre une surface de près de 14,000 hectares.

48. *Lac d'Edkou.* — Il tire son nom d'un village situé sur ses bords ; il est placé entre le Mahdyeh et la branche de Rosette. Les eaux du Nil l'alimentent. Il était presque entièrement desséché à l'époque de l'expédition française, parce que les digues des canaux qui le remplissent n'avaient pas été ouvertes depuis longtemps. L'une de ces digues fut rompue en 1800 ; mais l'inondation fut si abondante que les eaux du lac s'élevèrent de 50 à 60 centimètres au-dessus du niveau de la mer et s'ouvrirent une bouche d'environ 150 mètres de largeur. La superficie de ce lac est d'un peu moins de 54,000 hectares.

49. *Lac Bourlos.* — Le lac Bourlos occupe la base du Delta et s'étend d'une branche du Nil à l'autre. Ce lac est peu profond. Il reçoit divers canaux et communique avec la mer par une ouverture ; il a environ 23 lieues de longueur. Sa surface est de 112,000 hectares.

50. *Lac Menzaleh.* — Le lac Menzaleh s'étend depuis Damiette jusqu'aux ruines de Péluse. Sa plus grande dimension est de près de 84,000 mètres ; sa

plus petite, de 22,000, et sa surface, de 184,000 hectares. Il communique avec la mer par deux bouches praticables, celles de Dibéh et d'Omm-Sarèdj, dans lesquelles on a reconnu les bouches Mendésienne et Tanitique des anciens. Ses eaux sont d'une saveur moins désagréable que celles de la mer; elles sont potables pendant l'inondation du Nil, qui leur verse alors les siennes par le canal de Moëys.

51. *Birket-el-Balah (étang des Dattes)*. — On appelle ainsi des lagunes, espèces de marécages formés par le lac Menzaleh dans sa partie méridionale. Elles occupent une superficie d'environ 15,000 hectares.

52. *Sebakah Bardoual*. — C'est le nom moderne du lac Sirbon, situé à l'est des ruines de Péluse et dans le voisinage d'El-Arisch, le long de la côte maritime. Les descriptions que nous en ont laissées Strabon et Diodore de Sicile sont encore applicables à son état actuel. Diodore nous dit que « des corps d'armée ont péri faute de connaître ces marais profonds, que les vents recouvrent de sables qui en cachent les abîmes. Le sable vaseux, ajoute-t-il, ne cède d'abord que peu à peu sous les pieds, comme pour séduire les voyageurs, qui continuent d'avancer jusqu'à ce que, s'apercevant de leur erreur, les secours qu'ils tâchent de se donner les uns aux autres ne peuvent plus les sauver. Tous les efforts qu'ils font ne servent qu'à attirer le sable des parties voisines, qui achève d'engloutir ces malheureux voyageurs. C'est pour cela qu'on a donné à cette plaine fangeuse le nom de Barathrum, qui veut dire abîme. »

55. *Loc Amer*. — Situé vers le milieu de l'isthme

de Suez, ce lac, sur l'emplacement duquel la mer Rouge a dû autrefois étendre ses eaux, sert de transition pour l'ancien canal qui faisait communiquer la mer Rouge au Nil.

54. *Lacs de Natron.* — A douze heures de marche à l'ouest du village de Terraneh, dans la basse Égypte, on rencontre une vallée dont la partie basse renferme quelques lagunes qui prennent leur nom de lacs de Natron d'une substance salino-pierreuse qu'elles produisent.

Ces lacs sont au nombre de six. Leurs bords sont échanerés de petits golfes d'où l'eau transsude, se forme en fontaines et s'échappe en petits ruisseaux qui se rendent dans le fond des bassins. Leurs bords sont recouverts de natron.

Il est à peu près certain que le fond de ces lacs est inférieur au lit du Nil et même au niveau de la Méditerranée, et l'opinion la plus probable attribue leur alimentation aux filtrations des eaux du fleuve, à travers l'espace de dix lieues environ, qui les sépare de leur vallée. Les hausses et les baisses des eaux des lacs sont en effet régulières, et correspondent, en proportion inverse, aux crues du Nil. C'est en hiver et pendant trois mois que les filtrations du fleuve donnent aux eaux des lacs leur volume le plus élevé.

Les divers sels contenus dans ces lacs sont des muriate, carbonate et sulfate de soude : lorsque l'évaporation des eaux a lieu, ces substances, qu'elles ont amenées avec elles, se solidifient, et c'est alors l'époque où elles sont exploitées.

Les eaux de deux des lacs sont colorées en rouge

par une substance végétalo-animale. Lorsqu'on les fait évaporer, le sel marin, qui cristallise le premier, retient cette couleur rouge, et acquiert un parfum agréable, qui ressemble à celui de la rose.

Il y a auprès des lacs de Natron plusieurs couvents de cophites.

§5. *Lac Mœris ( Birket-el-Keroun )*. — Le lac de l'Égypte qui offre le plus d'intérêt et sans contredit le Birket-el-Keroun. La réputation dont il a joui pendant l'antiquité, et les immenses services qu'il a rendus à l'Égypte, en font l'une des particularités de cette contrée qui méritent le plus d'attirer l'attention.

Le lac Mœris occupe le fond d'une large vallée circulaire que la chaîne Libyque forme, comme nous l'avons déjà dit, à la hauteur de la moyenne Égypte. Cette vallée, qui était le *nome Arsinoïte* des anciens Égyptiens, s'appelle *Fayoum*, mot que les Arabes ont formé de *Piom* et *Phaïom*, qui signifiaient, dans l'antique langue égyptienne, lieu marécageux. Ce qui reste de l'ancien lac est appelé aujourd'hui Birket-el-Keroun ou lac de Caron. C'est à cet immense bassin que se rattache la fable de Caron, le farouche nocher du Styx, qui d'après la mythologie antique, passait aux enfers les ombres des morts. Sans doute les anciens Égyptiens traversaient une partie du lac pour aller déposer leurs momies dans une nécropole, et cet usage a fourni le prétexte d'une fable qui a joué un grand rôle dans le polythéisme grec et romain.

Les anciens, Hérodote surtout, avaient répandu sur l'origine du lac Mœris une erreur qui a trompé plusieurs géographes modernes et qui est encore vulgaire,

mais que la science est unanime aujourd'hui à repousser. D'après l'historien grec, le roi Mœris aurait fait creuser le lac du Fayoum, pour en faire un réservoir propre à recevoir le trop plein des inondations surabondantes du Nil, à les rendre ensuite, dans le cas où les crues auraient été insuffisantes, et à subvenir en tout temps aux besoins de l'agriculture. Mais il est évident que ce lac n'a pu être creusé de main d'homme, car cette opération aurait exigé le déplacement de plus de onze cents milliards de mètres cubes de terres ou de roches. Hérodote basait son assertion sur ce que deux pyramides d'une grande hauteur, dont l'une était surmontée par un colosse, s'élevaient au-dessus des eaux. Mais on peut admettre que Mœris profita de la disposition naturelle de la vallée de Fayoum, dont le fond paraît inférieur de beaucoup au lit du Nil, pour y conduire les eaux du fleuve, et qu'il fit élever les pyramides avant d'avoir entrepris ce magnifique travail. On peut encore supposer que ces pyramides existaient antérieurement à Mœris.

Le lac Mœris, dont le Birket-el-Keroun n'occupe aujourd'hui que le bas-fond, n'avait pas moins autrefois de soixante et quinze lieues de tour. Il recevait les eaux du Nil par un canal, connu aujourd'hui sous le nom de *Bahr Jousseff* (canal de Joseph), dont on avait frayé l'entrée à travers la chaîne Libyque, et qui s'irradiait sur le Fayoum en plusieurs cours d'eau qui, après avoir fertilisé tout le terrain cultivable, allaient se perdre dans le lac.

On n'est pas entièrement d'accord sur la voie par laquelle ce vaste réceptacle rendait à l'Égypte les eaux



qu'il avait reçues. Hérodote prétend que le même canal qui les lui avait portées pendant six mois les rapportait dans la vallée du Nil pendant l'autre période de l'année. Mais il est beaucoup plus logique de penser que les eaux s'écoulaient par le canal appelé aujourd'hui Bahr-Bela-Ma ou fleuve sans eau <sup>1</sup>.

36. *Fleuve sans eau.* — La vallée du Fleuve sans eau, liée à l'extrémité occidentale du lac Mœris, s'avance vers le nord à travers le désert, et parallèlement au cours du Nil. Elle passe à une heure et demie de distance des lacs de Natron, et allait se terminer autrefois au lac Maréotis. Le lit du Fleuve sans eau, qui tire son nom actuel de son état de sécheresse ordinaire, avait été creusé, tout porte à le croire, au moins en partie. Il formait un véritable appendice du lac Mœris, un second lac à la suite du premier, et c'est de sa formation, et non de celle du lac principal, qu'il faut faire honneur à la puissance de l'homme. La vallée du Fleuve sans eau présente jusqu'à trois lieues de développement d'un bord à l'autre. Elle est aujourd'hui stérile et ne renferme point de sources. On y trouve beaucoup de bois pétrifié ainsi que des animaux fossiles.

<sup>1</sup> Je renvoie le lecteur au savant mémoire publié par M. Jomard sur le Birket-el-Keroun, dans le grand ouvrage sur l'Égypte. Les questions qui se rattachent au lac Mœris y sont traitées à fond et avec l'érudition que l'on connaît à cet illustre membre de l'Institut.



## CHAPITRE II.

٢٤٤

### Histoire naturelle.

#### § 1.

##### MINÉRAUX.

Composition géologique et minéralogique des montagnes. — Granite — Grès. — Calcaire. — Matières apportées par les courants — Lydienne, brèche siliceuse agatifère, caillou d'Égypte. — Brèche verte d'Égypte. — Carrères d'albâtre. — Emeraude. — Bois pétrifié. — Petrifications animales. — Pierres diverses. — Métaux. — Soufre. — Huile de pétrole. — Gypse. — Charbon fossile — Natron. — Nitre. — Alum.

1. On peut diviser les minéraux de l'Égypte en deux grandes sections : la première comprend ceux qui appartiennent en propre à la formation primitive du sol, et la seconde ceux qui ont été amenés par les divers phénomènes physiques auxquels l'Égypte a dû elle-même l'apport progressif de la plus grande partie du terrain qui la compose.

2. *Composition géologique et minéralogique des montagnes.* — La première de ces deux divisions est exclusivement composée des minéraux que renferment les chaînes Arabique et Libyque. Ces montagnes pré-

sentent au minéralogiste différentes espèces de *grès*, de *calcaires*, de *granits*.

5. *Granits*. — Aux environs d'Assouan se trouvent ces variétés de granit, si fameuses dans l'antiquité, connues sous le nom de syénites. On trouve dans ce banc minéralogique des syénites rose, phorphyrique, rose et jaune, gris, blanc et noir, gris et rose, veiné et noir; du gneiss phorphyrique, des granits blancs et quartzeux. La plupart des énormes monolithes que nous ont laissés les Égyptiens, les obélisques, les colosses, sont des syénites rouges; on voit aussi beaucoup de statues et de monuments emblématiques d'un moindre volume en syénite noir ou gris. Cette diversité de couleurs des matériaux employés dans l'antique architecture de l'Égypte, produisait, par une variété habilement combinée, les effets les plus heureux.

4. *Grès*. — Le grès compose les montagnes qui s'étendent depuis Assouan jusqu'à quelques lieues au sud d'Esné, pendant un espace d'environ vingt lieues de longueur. Les couches de grès reposent au-dessus de toutes les autres; vers le sud elles viennent s'appuyer au granit; vers le nord elles se joignent au calcaire. Des poudingues grossiers les séparent du granit. Ce grès, qui, comme on l'a fait remarquer dans les mémoires de l'Institut d'Égypte, se rapproche, pour la composition et l'aspect, de certains grès employés à bâtir dans plusieurs parties de la France, s'en distingue par un grain un peu plus gros et plus anguleux, et par une plus grande abondance de parcelles de mica. Les teintes qu'il affecte sont grises ou jaunâtres. Les cou-

ches, dans les grandes carrières de Gebel Selseleh, vers le milieu des chaînes, où il est d'une qualité supérieure, sont formées de bancs épais. Vers le nord et dans les parties les plus élevées, les bancs deviennent plus minces et ont moins d'adhérence entre eux. Ils sont d'ailleurs superposés horizontalement ou à peu près.

Le grès est la pierre que choisirent les anciens Égyptiens pour leurs constructions colossales. La facilité de son exploitation, la petite distance qui sépare ses carrières du Nil et rendait son transport économique, enfin sa docilité à céder au ciseau du sculpteur, voilà les motifs évidents de cette préférence.

5. *Calcaire.* — Au nord et au nord-est des terrains de grès, les montagnes sont entièrement calcaires. Les pyramides de Giseh et de Sakkarah ont été construites avec les différentes espèces que présente cette pierre.

6. *Matières apportées en Égypte par les courants.* Les vallées, les gorges transversales qui coupent les lignes de montagnes qui encaissent l'Égypte ont presque toujours à leur confluent, dans la vallée principale, des atterrissements formés par les courants. On y trouve tantôt des matières meubles et sans adhérence, tantôt des couches de poudingues et de psammites friables, les uns quartzeux, les autres composés de diverses matières étrangères. On rencontre parmi ces pierres des lydienes, pierres de touche connues dans l'antiquité sous le nom de basanites, et des basaltes verts et noirs, qui ont joué un rôle important dans les monuments. On trouve encore dans diverses parties

de l'Égypte, et surtout dans les terrains sablonneux, des poudingues jaspoïdes, et cette espèce de jaspé connue sous le nom de caillou d'Égypte. La brèche siliceuse agatifère de Syène est une pierre qui est aussi d'un haut intérêt. La statue de Memnon, si fameuse dans l'antiquité, a été taillée dans cette sorte de brèche, à la composition de laquelle elle dut sans doute la propriété merveilleuse dont elle jouissait, de rendre des sons harmonieux au lever du soleil <sup>1</sup>.

7. *Brèche verte d'Égypte.* — Cette brèche, l'une des plus belles pierres qui existent, se trouve dans la vallée qui unit la haute Égypte à la mer Rouge et emprunte son nom de la ville à laquelle elle aboutit. Kosseyr; c'est une espèce de poudingue, formé de fragments roulés et arrondis de granit, de porphyre et d'une roche de couleur verte, qui se rapproche beaucoup du pétro-silex. Elle se distingue par sa dureté et la vivacité de ses teintes variées. Elle n'a jamais été très-abondante, on n'en retrouve presque plus en

<sup>1</sup> Le fait curieux qui a donné sa célébrité à la statue de Memnon n'est confirmé dans l'antiquité par des témoignages trop nombreux et trop respectables pour pouvoir être mis en doute. On a cherché à en donner diverses explications. La plus probable est celle qu'a présentée M. de Rozières dans son mémoire sur la constitution physique de l'Égypte. Il est constaté que les granits et les brèches produisent souvent un son au lever du soleil; et quant à la statue de Thèbes, ses rayons, dit M. Rozières, venant à frapper le colosse, séchaient l'humidité abondante dont les fortes rosées de la nuit avaient couvert sa surface, et achevaient ensuite de dissiper celle dont ces mêmes surfaces dépolies s'étaient imprégnées. Il résulta de la continuité de cette action que des grains ou des plaques de cette brèche cédant et éclatant tout à coup, cette rupture subite causait dans la pierre rigide et un peu élastique un ébranlement, une vibration rapide, qui produisait le son particulier que faisait entendre la statue.

Égypte. Plusieurs morceaux d'art, dont elle a fourni la matière, ont été apportés en Italie. C'est dans cette contrée qu'elle a pris le nom sous lequel elle est connue actuellement : *breccia verde d'Égitto*. Le fameux sarcophage d'Alexandrie a été taillé dans cette roche.

8. *Carrières d'albâtre*. — L'albâtre d'Égypte a toujours joui d'une grande réputation. Les anciens en exploitaient une carrière, située entre la mer Rouge et le Nil, à la hauteur de Minieh, à 40 lieues du fleuve et à 13 de la mer. Ils avaient fondé auprès d'elle une ville à laquelle ils donnèrent le nom d'Alabastropolis. C'est cette carrière qui a fourni l'albâtre avec lequel ont été faits les beaux vases antiques que nous admirons encore aujourd'hui.

L'autre carrière est située à huit heures de marche de Benisouef, dans la moyenne Égypte. Elle a été découverte il y a peu d'années; son gisement est très-considérable et l'albâtre qu'elle produit est d'une excellente qualité. Ses blocs offrent d'ailleurs l'avantage, grâce à leur proximité du Nil, de pouvoir être transportés économiquement. Le vice-roi en a commencé l'exploitation. Il se sert de ses produits pour une mosquée qu'il fait construire dans la citadelle du Caire; ce monument religieux est soutenu par de nombreuses colonnes d'albâtre d'une seule pièce, et tous les murs en seront revêtus par des plaques de cette roche magnifique.

9. *Émeraudes*. — Les anciens ont recherché et vanté l'émeraude d'Égypte par-dessus toutes les pierres précieuses, quoiqu'elle n'occupe pas le premier rang parmi celles-ci. C'était surtout la pureté de sa couleur

qu'ils aimaient en elle. « La vue déjà fatiguée se délasse, disait Pline, quand elle se porte sur une émeraude. Nulle autre gemme ne la réérée comme elle par la suavité de sa teinte. » Aussi les anciens se plaisaient-ils à porter l'émeraude en bague, afin de pouvoir y jeter fréquemment les yeux. C'est aux environs de Bérénice, port sur la mer Rouge fondé par Ptolémée Philadelphie, et à peu près sous la même latitude que Syène, que se trouvent les riches mines d'émeraude, exploitées dans l'antiquité; elles sont situées dans le mont Zabarah. M. Cailliaud les a retrouvées récemment. Il en existait une aussi sur la rive gauche du Nil, auprès de Tantah, dans la haute Égypte.

10. *Bois pétrifié*. — On trouve éparses, dans les déserts qui avoisinent la vallée du Nil, beaucoup de pétrifications ligneuses qui frappent par l'aspect primitif qu'elles ont conservé dans leur forme et dans leur couleur. A deux lieues et demie du Caire, derrière le Mokattam, on rencontre dans une vallée sablonneuse et sur une surface d'environ une lieue carrée, de nombreux fossiles végétaux, restes d'une forêt pétrifiée; les arbres qui la composaient paraissent avoir été des palmiers, des sycomores et peut-être des bambous; il en est qui ont jusqu'à 80 pieds de longueur; l'action du feu a sans doute joué le principal rôle dans la transformation qui a réduit cette forêt à son état actuel.

La vallée du Fleuve sans eau contient également des bois fossiles; il en est de même de la vallée de l'Égarement qui traverse le désert Arabique, depuis les environs du Caire jusqu'à la côte de la mer Rouge à 23 lieues au-dessus de Suez.

11. *Pétrifications animales.* — Presque toutes les roches de calcaires ou de grès contiennent en grande quantité des coquilles et des poissons fossiles. On trouve aussi ces pétrifications amalgamées dans les poudingues ; mais le ciment peu tenace qui unit les éléments de ces agrégations les laisse s'en détacher quelquefois ; et c'est ainsi qu'au pied des montagnes viennent s'amasser les coquilles disjointes et isolées. On en rencontre beaucoup en cet état dans la vallée des Tombeaux, située en face de Thèbes. Le désert qui avoisine les pyramides en contient de remarquables, connues sous le nom de cornes d'Ammon.

Lorsqu'on creuse dans les couches profondes du sol, surtout dans la basse Égypte, on rencontre des banes entiers de coquilles et d'animaux marins : preuve frappante que la mer, dans un temps peu éloigné encore, couvrait ces surfaces.

La vallée de l'Égarement renferme des coquilles numismales qui ressemblent à des pièces de monnaie, et dont quelques-unes ne sont pas plus grosses que des lentilles.

12. *Pierres diverses.* — On trouve encore, dans la vallée de l'Égarement, des pierres à meule, des *lapis judaica*, petite pierre qui a, comme on le sait, la forme et la grosseur d'une olive. Le mont Baram, situé à l'est et un peu au-dessous d'Assouan, contient une espèce de pierre dont on faisait des marmites, et qui porte, pour ce motif, le nom de pierre ollaire.

15. *Métaux.* — Le sol de l'Égypte est pauvre en métaux ; on en découvre à peine quelques vestiges. Il ne renferme pas de minerai de fer. On sait que le Nil



charrie dans ses eaux quelques parcelles de ce métal. Il existe près d'Assouan des grès ferrugineux. On a trouvé du cuivre dans le mont Baran. M. Cailliaud en a découvert, ainsi que du plomb, auprès de la mine d'émeraude du mont Zabarah.

14. *Soufre, huile de pétrole, gypse.* — On supposait l'existence de volcans éteints et de mines de soufre dans la partie de la côte de la mer Rouge qui est située à la hauteur d'Assouan. M. Cailliaud a trouvé en effet une mine de soufre non loin des anciennes exploitations d'émeraudes, dans le Gebel Kebrit. — Sur la côte de la mer Rouge, environ vers le 28<sup>e</sup> degré de latitude, on rencontre une montagne appelée Gebel-el-Ezeit (montagne de l'huile) au bas de laquelle est une source d'huile de pétrole, bitume liquide qui a donné à la montagne le nom qu'elle porte. — Il existe des gisements de gypse sur différents points de l'Égypte. Ils sont nombreux et riches, mais le plâtre qu'ils donnent est de nature assez commune. Sa couleur est grisâtre. Il a du reste beaucoup de densité.

15. *Charbon fossile.* — L'Égypte ayant peu de bois, on comprend combien il lui serait avantageux de posséder des mines de houille. Rien ne prouve que l'antiquité en ait connu et exploité. Les savants de l'expédition française ont fait, pour en découvrir, d'inutiles recherches. Les nouvelles explorations ordonnées par Méhémet-Ali n'ont pas produit de plus heureux résultats; on peut induire, d'après la formation géologique du sol, que toutes les recherches que l'on fera pour découvrir des dépôts houillers seront également infructueuses.

16. *Natron*. — Nous avons parlé du natron que l'on exploite dans les lacs remarquables qui ont emprunté leur nom à cette substance. On avait cru, jusqu'à l'expédition française, que le gisement du natron était un fait particulier à ces lacs. Mais c'était une erreur : on en a découvert, en effet, dans plusieurs parties de l'Égypte. Le natron est exploité dans une vallée de la haute Égypte, située à cinq lieues d'Esné. Les plages du lac Mœris en contiennent. Il s'en trouve aussi aux environs d'Alexandrie, près du lac Maréotis, et à l'isthme de Suez. Les caravanes de la Barbarie en apportent, de même que celles du Darfour.

17. *Nitre*. — Du reste, les substances salines que le sol de l'Égypte contient en abondance sont l'une des particularités les plus saillantes de cette contrée. Il existe plusieurs gisements de sel gemme, et entre autres, dans le terrain calcaire qui forme le lit du Birket-el-Keroun. La surface du terrain renferme une si grande quantité de principes salins, qu'il n'est pas rare de voir, après des pluies, les murs se revêtir d'une efflorescence nitreuse. Mais c'est surtout dans les nombreux décombres amassés autour des villes que le nitre est répandu dans de fortes proportions. Son extraction donne lieu à une exploitation importante, qui se fait à froid sous la seule influence du soleil, tandis qu'elle nécessite en Europe l'emploi du feu. Voici comment elle a lieu : on jette dans des bassins larges et peu profonds les décombres que l'on a amassés ; le nitre se dissout par le lavage ; l'eau à laquelle il s'est ainsi mêlé est divisée dans de nouveaux bassins, moins profonds encore que les premiers. Là, sous l'action

d'un soleil de 40 à 50 degrés, elle s'évapore et le nitre se cristallise. C'est M. Raffi, chimiste romain, qui, en 1820, a introduit l'usage de ce procédé. De vastes bassins à nitre furent formés d'abord au Caire. Dans la suite, le vice-roi en a établi encore à Gisch, à Sakkarah, à Deuderah, à Koum-Ombou, lieux où les décombres abondent.

18. *Alun.* — On a trouvé, depuis le gouvernement de Méhémet-Ali, des mines d'alun assez abondantes pour alimenter non-seulement la consommation intérieure, mais encore l'exportation.

19. L'Égypte ne possède pas de minéraux proprement dits ; contrée éminemment agricole, il semble que la nature ait voulu lui défendre de s'adonner à l'industrie, en lui refusant ses auxiliaires indispensables : la houille pour combustible, le fer et le cuivre pour éléments des machines.

## § II.

### VÉGÉTAUX.

*Préambule.* — Généralités. — Végétation des déserts. — Végétation du sol cultivable de l'Égypte. — Jardins de Choubrah et de Raoudah. — Jardins d'Orient — Forêts. — Acclimatation des plantes méridionales de l'Europe — Plantes exotiques nouvellement introduites dans les jardins de leurs altesses. — Arbres indigènes. — Arbres étrangers. — Arbres fruitiers indigènes. — Arbres fruitiers et plantes nouvellement introduites. — Plantes céréales graminées. — Céréales non graminées. — Légumes ou plantes potagères. — Plantes textiles ou filamenteuses. — Plantes tinctoriales. — Plantes à graines oléifères. — Plantes fourragères. — Plantes utiles diverses. — Fleurs et plantes d'agrément. — Pâturages des déserts et des oasis. — Plantes officinales.

20. *Préambule.* — Les différents écrivains de l'au-

tiquité et du moyen âge <sup>1</sup> n'ont parlé des plantes de l'Égypte que d'une manière très-incomplète. C'est le célèbre botaniste Delile, venu dans ce pays avec l'expédition française, qui le premier a formé une flore; son important travail laisse peu à désirer. Mais depuis, le gouvernement de Méhémet-Ali ayant établi l'ordre en Égypte, dans les déserts qui l'avoisinent et depuis l'embouchure du Nil jusqu'à la Nubie supérieure, a permis aux naturalistes d'explorer sans crainte toutes ces contrées et de compléter l'œuvre de Delile. Si beaucoup de plantes avaient en effet échappé jusqu'à ce jour à leurs investigations, c'est que le manque de sécurité, pour les voyages dans le désert, les avait empêchés de poursuivre et d'approfondir leurs recherches.

Lors de la création de l'école de médecine d'Abou-zabel, l'enseignement de la botanique fut confié à un élève du savant Viviani de Gênes, M. Figari, qui joint à des études profondes un goût décidé pour cette branche de l'histoire naturelle. Depuis douze ans il n'a pas cessé de faire des recherches sur les divers points de l'Égypte : aussi a-t-il découvert vingt-deux espèces nouvelles, qui ont été décrites dans la décade IV de M. Viviani, et une infinité d'autres, communes à diverses contrées. M. Figari a fait également des recherches importantes et des expériences sur l'agriculture.

<sup>1</sup> Dans l'antiquité :

    Hérodote, Strabon, Diodore de Sicile, Pline.

Dans le moyen âge :

    Prosper Alpin et les Arabes.

Plus tard :

    Lippi, Forskal, etc.

C'est à lui que nous devons, en grande partie, les notes que nous avons recueillies sur la matière qu'ébauche cette esquisse.

Plusieurs des articles indiqués ici sont traités avec plus de développement dans le chapitre de l'agriculture.

21. *Généralités.* — Le nombre des plantes particulières au sol de l'Égypte est très-limité. Ainsi, d'une part, à quelques exceptions près, la flore des pyramides se confond avec l'*Atlantique de Desfontaines* et avec la *Libyque de Viviani*. Du côté opposé, à l'est de la vallée d'Égypte, nous trouvons les plantes de l'Arabie de la *Flore de Forskal*, qui viennent du désert et finissent par se confondre avec celles qui avoisinent la rive du Nil.

Si nous nous dirigeons au nord-ouest, dans la partie du désert qui s'étend le long du littoral, nous rencontrons des plantes propres au bassin méditerranéen.

En suivant le désert jusqu'à la limite qui touche la Syrie, nous voyons passer dans notre contrée les plantes de la flore palestine. Ainsi on trouve très-communément dans les environs de Gaza, d'El-Arisch et de Belbeys les plantes que M. Olivier décrit dans sa *Flore de la Syrie*. Il est bien entendu que, dans tout ce que nous venons de dire, nous avons voulu parler des plantes herbacées annuelles et bisannuelles.

Si nous passons au sud de la vallée jusqu'au 26° de latitude, la végétation prend alors un aspect tout particulier. Les plantes de cette localité font partie de la flore de la Nubie et n'appartiennent plus à l'Égypte.

22. *Végétation des déserts.* — Les véritables espèces

de l'Égypte sont presque toujours isolées dans les déserts arides ; il y en a peu dans les vallées que forme la chaîne du Mokattam. Les espèces particulières qui avoisinent les rives du Nil, les canaux, les lacs, les étangs de la basse Égypte sont plus rares encore.

Les plantes des champs n'offrent pas, au point de vue de la science, un grand intérêt ; car, comparées à celles d'Europe, elles fournissent peu de variétés, tandis que les plantes des déserts et des vallées que forment les chaînes Arabique et Libyque attirent l'attention de presque tous les naturalistes. Elles présentent d'ailleurs des caractères qui les rapprochent de celles des Alpes.

Les espèces répandues dans les sables sont presque toutes annuelles ou bisannuelles ; celles qui persistent un temps plus long sont très-rares. Parmi ces dernières, on compte deux acacias épineux.

Les plantes du désert se trouvent dans de petites régions isolées, sensiblement plus basses que le reste du sol, semblables à de petites vallées d'une forme elliptique plus ou moins allongée, se dirigeant presque toujours de l'est à l'ouest et abritées au nord et au sud. Le désert apparaît à l'œil du botaniste comme une surface où se trouvent éparses de petites îles irrégulières, qui réunissent plusieurs genres et différentes espèces. C'est dans ces lieux qui se couvrent de quelque verdure que les gazelles vont chercher leur pâturage.

On rencontre dans le désert beaucoup de plantes aromatiques. Il y en a qui sont si petites et d'une couleur si peu tranchée qu'elles semblent se confondre avec le sol. L'aspect des végétaux du désert produit

encore d'autres méprises. Aussi quelquefois on prend de loin pour un arbre un tout petit arbrisseau; souvent, à cause des illusions du mirage, on eroit voir les cimes des plantes dominer la surface des eaux.

En parcourant le sol, à l'époque des rares pluies de l'hiver, l'eau forme de petits sillons et porte en suspension un peu d'argile, de l'oxyde de fer et différentes semences. Ces diverses matières se ramassent dans de petites iles qui sont plus basses que le reste du sol. Les vents coneuvent aussi à réunir dans ces lieux d'autres semences qu'ils apportent souvent des régions éloignées. La saison de la végétation, qui commence au mois de février, arrivée, les germes se développent, les plantes bisannuelles poussent leurs feuilles, et tout est en fleurs aux mois de mars et avril. En mai, la végétation s'arrête; en juin et pendant tout l'été, on ne voit plus que des plaines arides.

Les plantes du désert sont d'un vert blanchâtre, leur tissu est ordinairement sec. Elles sont peu succulentes, presque toutes dicotylédones, plus ou moins couvertes de poils ou d'aspérités, peu élevées au-dessus du sol, pourvues d'une racine très-profonde, quelquefois filiforme et s'étendant très-loin.

L'arbrisseau qui se trouve le plus fréquemment dans le désert à l'état sauvage est le *seyal* des Arabes (*acacia seyal* de Delile, Flore égyptienne), qui est peu élevé, presque sans feuilles, armé de longues et fortes épines d'un blanc d'argent. Ses branches touffues sont couvertes d'un épiderme rude, écailleux, d'un rouge foncé, et portent rarement des fleurs. Cet arbrisseau est ordinairement entouré de sable très-fin, qui s'ac-

cumule à son pied et finit par s'élever jusqu'à la moitié de sa tige. Il arrive que ces acacias sont entièrement recouverts, et alors ils servent de noyaux à des agglomérations de sables.

On voit rarement le palmier à l'état sauvage. On le rencontre cependant quelquefois dans le désert et dans les vallées du Mokattam. Il est peu élevé et couvert de vieilles frondes épineuses et permanentes, pliées et pendantes vers le sol. Du sommet naît une touffe de frondes d'un vert clair, très-rudes au tact. Ce palmier ne porte presque jamais de fleurs, et quand il en a, il ne produit que de mauvais fruits. Les corbeaux et une grosse espèce de charançon vont faire leurs nids dans ses frondes.

25. *Végétation du sol cultivable de l'Égypte.* — La fertilité de l'Égypte et la richesse de ses produits ont été renommées dans tous les temps : la terre, le ciel et le travail de l'homme concourent à lui mériter cette réputation.

Il est inutile de s'appesantir sur les bienfaits dont le sol de l'Égypte est redevable à l'inondation du Nil; j'en ai déjà parlé. Il me suffit de dire que le limon, qui, à lui seul, ne formerait pas une très-bonne terre végétale, en compose, au contraire, d'excellente, lorsque le labour l'a mêlé avec le sable. Quant à la terre trop sablonneuse, elle ne convient qu'aux plantes dont les racines légères et déliées peuvent s'insinuer sans efforts dans cette sorte de terrain. La terre argileuse d'alluvion qui compose le sol cultivable de l'Égypte est presque partout mêlée de substances salines favorables à la végétation des plantes robustes.



Le climat de l'Égypte seconde puissamment par sa chaleur l'action fécondante des eaux du Nil. L'état atmosphérique, la lumière, etc., ont le même résultat; aussi voit-on d'immenses champs qui fleurissent d'eux-mêmes, et n'ont presque rien à réclamer des secours de l'art. Le travail des champs se fait avec la plus grande facilité, en très-peu de temps et exige peu de bras.

Servis par des agents naturels aussi heureux, les propriétaires du sol de l'Égypte sont donc entièrement responsables du plus ou moins de profit qu'ils en retirent. Sont-ils ignorants et paresseux, ils laissent se gaspiller les faveurs que la nature leur offre. Sont-ils, au contraire, industrieux et intelligents, ils en tirent un admirable parti, et c'est ce que nous voyons aujourd'hui. En effet, si l'Égypte se trouve couverte d'arbres de différentes espèces, qui forment comme des forêts aux environs du Caire et dans le Delta, elle le doit à l'homme de génie qui la gouverne. Le vice-roi a fait planter en très-peu d'années seize millions de pieds d'arbres dans la basse Égypte. Ibrahim-Pacha a doté lui aussi, à ses frais, la vallée du Nil d'immenses plantations. Elle doit à ses soins cinq millions mille cinq cent trente-quatre arbres forestiers, de vingt-cinq espèces différentes; cinq cent quatre vingt-six mille deux cent quinze arbres fruitiers de quarante et une espèces et de sept cent trente-quatre variétés. Il y a quelques années, le nombre des espèces d'arbres propres à cette contrée ne s'élevait pas à plus de douze. Il n'y avait guère que dix-huit espèces d'arbrisseaux au-dessus de deux pieds d'élévation. On

les trouvait éparses vers les rives du Nil et autour des sakiès.

24. *Jardins de Choubrah et de Raoudah.* — C'est surtout par la création de magnifiques jardins que le vice-roi et son fils ont favorisé les progrès de l'agriculture et de l'horticulture. Les plus importants de ces jardins sont ceux de Choubrah et de Raoudah : le premier est situé auprès du Nil, à environ une lieue au-dessus du Caire. Une très-belle allée d'arbres ombrage l'espace qui le sépare de cette ville, et lui sert d'avenue. Ce jardin contient une maison de plaisance du vice-roi, joli édifice bâti dans le style byzantin et dont l'intérieur est très-remarquable par la richesse de l'ameublement et le goût qui a présidé au choix et à la distribution des ornements qui le parent. A l'extrémité du jardin opposée au palais, Méhémet-Ali a fait construire un élégant kiosque, bâtiment carré de près de mille pieds de tour, soutenu par des colonnes de marbre ou d'albâtre oriental, et dans l'intérieur duquel un large bassin en marbre de Carrare, alimenté par l'eau d'une sakiè, entretient constamment une délicieuse fraîcheur. Pendant la nuit, un appareil de gaz, dont la direction a été confiée à un Anglais, répand dans ce bel édifice ses abondantes clartés. Du reste, le jardin est en harmonie avec les brillantes constructions qu'il renferme. Une riche végétation anime son enceinte ; on y voit de nombreuses espèces d'arbres fruitiers, d'arbres étrangers précieux par leur rareté, et de plantes odoriférantes qui composent un ensemble agréable et varié. Il est traversé par des allées semblables à celles des jardins de l'Europe.

La petite île de Raoudah, dont la fertilité a été de tout temps célèbre, doit à Ibrahim-Pacha de nouveaux embellissements. Ce prince intelligent en a fait l'acquisition. Il l'a divisée en deux jardins, dont l'un dirigé d'après le système d'horticulture anglaise et l'autre d'après le système français. Deux habiles jardiniers sont à leur tête. Cette île réunit aujourd'hui la plupart des plantes de l'Europe, de l'Amérique et des Indes.

25. *Jardins d'Orient.* — On connaît la renommée des jardins orientaux. Les *Mille et une Nuits* les ont rendus populaires parmi nous, et, dans le milieu fantastique à travers lequel ils apparaissent à notre imagination, ils exhalent de tièdes parfums de poésie. L'espèce de culte idéal dont les Arabes les ont entourés est facile à comprendre : habitants de contrées arides, soumises à une température embrasée par les feux du soleil tropical, ils ont dû regarder la végétation puissante et l'épaisse verdure comme de splendides merveilles, les ombrages qu'elles prodiguent, l'eau qui les vivifie et entretient leur suave fraîcheur, comme un adorable bienfait de Dieu, et enfin, comme une céleste jouissance, le repos auquel invitent toutes ces délices aimées. Aussi ont-ils placé le paradis au milieu de ces objets de leurs rêves les plus doux, et ont-ils choisi un jardin pour théâtre éternel du bonheur qui ne finit pas.

Les jardins de l'Orient ne ressemblent en rien à ceux de l'Europe ; chez eux, point de symétrie savante, rien qui rappelle nos parterres de fleurs artistement dessinés, ni les combinaisons non moins recherchées que

présentent les jardins anglais. Ils sont composés d'arbres fruitiers ou d'agrément, plantés sans régularité et confondant étroitement leurs rameaux, dont jamais la serpe ne diminue le nombre ou ne gêne les capricieuses allures. Les bosquets que forment ces vergers touffus sont quelquefois si épais qu'on ne peut passer sous leur voûte qu'en penchant le corps jusqu'à terre. On dirait que les profondeurs attrayantes de ces retraites presque impénétrables ont été ménagées pour les mystères amoureux. Le citronnier, le limonier, l'oranger, le figuier, le sycomore, le dattier, etc., se présentent dans les jardins de l'Égypte; des fleurs forment souvent au milieu d'eux des berceaux odoriférants; des eaux nombreuses jaillissent dans les bassins, et vont, en se répandant en ruisseaux sinueux, baigner les pieds des arbres; au milieu des groupes verdoyants s'élèvent les élégants pavillons, connus sous le nom de kiosques.

Tous les Turcs quelque peu riches ont des jardins de ce genre, quelquefois dans l'intérieur des villes, et c'est alors au milieu d'eux qu'ils placent leurs harems, mais plus souvent à la campagne. Les plus beaux de ces jardins se trouvent dans le Delta et surtout dans le Fayoum.

26. *Forêts.* — On a prétendu que, dans l'antiquité, l'Égypte a contenu des forêts. Si on a entendu dire qu'elles se trouvaient sur le sol cultivable, cette opinion est peu probable; car ce terrain est trop fécond pour qu'on ait jamais pu songer, dans aucun cas et dans aucune de ses parties, à n'en retirer que du bois. Mais quelques écrivains ont avancé que les montagnes

qui encaissent le Nil ont jadis été couvertes d'arbres; cette assertion n'est pas moins erronée. Il suffit en effet de jeter un coup d'œil sur ces montagnes pour se convaincre qu'en aucun temps elles n'ont été recouvertes de terre végétale; entièrement nues, on ne trouve pas même de broussailles sur leur aride surface. Or, si elles eussent jamais eu de la terre, elles devraient en avoir encore, car rien n'aurait pu l'enlever, puisqu'elles ne reçoivent presque pas de pluie; si d'ailleurs elles avaient été boisées, ces pluies n'auraient pas suffi à entretenir la végétation, et enfin les arbres qui les auraient ombragées auraient laissé quelques vestiges, quelques débris; mais les bois antiques qui ont été conservés sont ceux du sycomore et d'autres arbres qui ne peuvent vivre que dans les terres profondes et arrosées.

Il n'existe en Égypte d'autres forêts naturelles que celles de dattiers. On en trouve en assez grand nombre dans la partie orientale de la basse Égypte, dans la province de Charkyè, sur la route d'El-Ariseli, à Salahyeh, à Belbeys. Les environs du Caire en contiennent quelques-unes, et entre autres celles qui sont situées au-dessus de Giseh, sur l'emplacement où fut Memphis, près de Moknan. On en rencontre une autre à Birket-el-Haggi (étang des pèlerins), non loin de Kauhah. Ce fut là que commença la défaite du grand vizir, qui valut à Kléber la grande victoire d'Héliopolis.

27. *Acclimatation des plantes de l'Europe méridionale.* — La température et la nature du sol de l'Égypte conviennent parfaitement à l'acclimatation et à la naturalisation des plantes méridionales des deux

hémisphères. On pourra donc, en se servant de l'Égypte comme d'un point intermédiaire, parvenir à naturaliser facilement en Europe les plantes des Indes.

La végétation présente un précoce développement qui se fait remarquer principalement sur les plantes méridionales d'Europe. Aussi ces plantes vivent-elles moins de temps que dans leur propre pays. Leurs fruits sont très-abondants, mais petits et peu savoureux; et, quoique la greffe les ait améliorés, il arrive toujours qu'ils finissent par dégénérer après quelques années.

Il en est de même pour les plantes potagères introduites dans l'horticulture d'Égypte, qui donnent presque toutes de mauvaises semences.

Ainsi, les pommes de terre d'Europe se reproduisent avec abondance; mais, la seconde année, la récolte faite avec les pommes de terre du pays est de beaucoup inférieure à la première.

Les graines de betterave d'Europe donnent, la première année, une récolte prodigieuse, et je puis affirmer que des betteraves du pays pèsent jusqu'à un kilogramme et qu'elles sont pourvues de beaucoup de substance sucrée. Mais la seconde année, les semences donnent une plante très-développée avec une racine presque nulle et peu sucrée.

Peut-être, avec le temps, obtiendra-t-on de meilleurs résultats, en faisant de nouvelles observations et en apportant des soins à cette sorte de culture.

28. — PLANTES EXOTIQUES NOUVELLEMENT INTRODUITES  
DANS LES JARDINS DE LEURS ALTESSES.

L'*Arbre à Campêche des Indes*, qui est très-répandu et en plein développement.

Le *Terminalia des Indes*. On en cultive deux gigantesques espèces qui réussissent très-bien.

Le *Cercis siliquastrum*.

Le *Micocoutier de Provence*.

Le *Tinka des Indes*.

Le *Santal blanc*.

L'*Arbre à Tamarin*.

Le *Cafèier*. Il s'est difficilement acclimaté ; il est cependant aujourd'hui plusieurs arbrisseaux qui ont obtenu un beau développement. On en voit, en effet, dans les jardins particuliers d'Ibrahim-Pacha, qui ont atteint, en pleine terre, de 12 à 13 pieds de hauteur, et produisent un assez grand nombre de grains de café. Il est probable que cette culture réussirait mieux dans la haute Égypte ; car, par sa latitude comme par la nature de son sol, cette région est celle qui a le plus d'analogie avec l'Yémen.

La *Plante à bambou des Indes*, devenue très-belle et qui s'est beaucoup répandue.

Les *Amomacées*.

Les *Myrtacées*, qui offrent les genres les plus rares.

Les *Laurinées* : l'arbre de la cannelle, du camphre, etc.

Les *Apocynées* : la noix vomique et plusieurs autres espèces.

Les *Orchidées d'Amérique* : la précieuse vanille, qui

prospère parfaitement, comme plante parasite, sur un gros mûrier.

Les *Nymphéacées* : le *Nelumbium speciosum*, qui garnit les bassins conjointement avec les nymphées de l'Égypte.

La *Thalia dealbata* se trouve aussi parmi ces deux plantes aquatiques.

Cette dernière plante et plusieurs autres ont été envoyées du jardin botanique de Montpellier par M. le professeur Delile.

La *Phytolacca dioïca*, qui devient colossale.

Le *Convolvulus patata*, Linn., la pomme de terre de l'Yémen, qui réussit parfaitement et sera un nouveau légume pour l'Égypte.

Le *Topinambour d'Europe*, qui se propage très-bien.

## 29. — ARBRES INDIGÈNES.

*Acacia* (Acacia Lebbekk, Willdenof), *Lebekh* des Arabes.

C'est un des arbres qui prospèrent le mieux en Égypte; il y devient très-beau; il est couvert presque toute l'année de feuillages qui forment un ombrage charmant. C'est le plus joli arbre de l'Égypte et celui qui croit le plus rapidement. Aussi le choisit-on de préférence pour les plantations publiques, où on le répand avec profusion. Son bois est de bonne qualité : on s'en sert pour le charrounage et la menuiserie.

*Gommier d'Égypte* (*Acacia nilotica*, Wild.), *Sant* des Arabes.



Cet arbre croît dans toutes les parties de l'Égypte. Il acquiert dans la basse et la moyenne un plus beau développement que dans la haute. Mais il y rachète la supériorité de sa forme par l'infériorité de ses produits. Ce n'est guère que dans la Thébaïde qu'il donne de la gomme ; là il est rabougri et sa tige tortueuse est peu élevée. Du reste, ce n'est pas encore le climat de la haute Égypte qui lui suffit ; car il ne devient réellement productif que dans la Nubie. Le bois de cet arbre est excellent ; sa dureté le rend très-propre à être employé dans la construction des barques. L'*Acacia nilotica* est surtout cultivé pour son bois dans la basse Égypte. On emploie fréquemment ses fruits triturés pour le tannage de toute espèce de peau.

*Acacia odorant* (*Acacia farnesiana*), en arabe *Felneh*.

Il porte des fleurs depuis le mois de décembre jusqu'au mois de mars ; l'odeur qu'elles répandent est suave. Il s'élève jusqu'à 18 ou 20 pieds. C'est un arbre que l'on ne trouve à peu près que dans les jardins.

*Azedarach* (*Melia Azedarach*, Linn.), *Zenzalacht*, arabe.

Cet arbre croît en abondance ; son bois est recherché.

*Peuplier blanc* (*Populus alba*, Linn.), *Hour*, arabe.

*Peuplier noir* (*Populus nigra*, Linn.), *Baqs*, arabe.

Ces deux arbres sont cultivés dans la basse Égypte, mais ne sont pas très-répandus ; on ne les trouve guère que dans les jardins.

*Cyprès* (*Cupressus sempervirens*, Linn.), *Sarou*, arabe.

Les eypres sont assez abondants ; on en forme des avenues ; ils croissent avec une très-grande rapidité. et, la seconde année après laquelle ils ont été semés, on les voit atteindre de 6 à 7 pieds de hauteur. Ces arbres ne sont pas en Orient, comme en Europe, un symbole de tristesse, l'ornement spécial des cimetières.

*Pin d'Alep* (*Pinus Halepensis*, Miller), *Senon bac*, arabe.

Il est très-multiplié.

*Mûrier blanc* (*Morus alba*, Linn.), *Toud-Beledy*, arabe.

*Mûrier noir* (*Morus nigra*, Linn.), *Toud-Chomi*, arabe.

Plus de trois millions de pieds de mûrier sont cultivés aujourd'hui dans la basse Égypte, sur une surface d'environ dix mille feddans. Les mûriers bourgeonnent en janvier ; ils sont en plein développement vers la mi-février. Le climat de l'Égypte leur est très-favorable, ils y prennent en très-peu de temps un bel accroissement <sup>1</sup>. Les mûres noires sont cueillies et vendues. Le peuple les aime beaucoup.

*Olivier d'Europe* (*Olea Europea*, Linn.), en arabe *Zeytoon*.

L'olivier paraît avoir existé en Égypte dès la plus haute antiquité. La fertile province du Fayoum en contient un grand nombre. Il en est qui sont si développés, qu'ils paraissent antérieurs à l'invasion arabe, depuis laquelle il n'avait plus été fait de plantation de cet arbre, jusqu'à ce jour.

<sup>1</sup> Voir pour plus de détails le chapitre consacré à l'agriculture.

Quoique le sol de l'Égypte se prêtât merveilleusement à la culture des oliviers, puisque, après la troisième année qu'ils y ont été plantés, ils portent déjà des fruits, cet arbre précieux avait été négligé par les Arabes. Méhémet-Ali n'eut pas de peine à comprendre tout l'avantage qu'il pourrait en retirer, soit en affranchissant l'Égypte de l'importation d'huile à laquelle elle est soumise encore, soit en procurant au peuple égyptien un aliment de plus. Aussi a-t-il fait faire depuis plusieurs années de nombreuses plantations. Ibrahim-Pacha possède près de cent mille pieds d'oliviers dans ses propriétés. Les olives d'Égypte sont grosses et charnues.

*Saule* (*Salix subserrata*, Wild.), *Saf-saf*.

*Saule pleureur* (*Salix babylonica*, Linn.), *Saf-saf*.

Les deux espèces sont très-multipliées. On en fait du charbon, employé par le gouvernement à la fabrication de la poudre.

*Orme commun* (*Ulmus campestris*), *Khar-kasty*.

*Myrte commun* (*Myrtus communis*), *Mersyn*.

Cet arbuste est cultivé dans les jardins. Ses rameaux sont vendus aux juifs, qui s'en servent pendant leurs fêtes.

*Tamarin* (*Tamarix gallica*, *Tamarix orientalis*, Linn.), *Alleh*, *Tarsfeh*, *Abel*, arabe.

Cet arbre est surtout cultivé pour donner de l'ombrage; on le trouve autour des sakiès. Son bois fournit du charbon; on se sert de ses exeroissances pour la teinture noire. On les emploie encore pour le tannage.

## 50. — ARBRES ÉTRANGERS.

Les jardins, et surtout ceux d'Ibrahim-Pacha à Raoudah, contiennent :

Le *Bouleau commun* (*Betula alba*, Linn.);

Le *Micocoulier de Provence* (*Celtis australis*, Linn.);

Le *Micocoulier d'Amérique* (*Celtis occidentalis*, Linn.);

Le *Badamier* (*Terminalia catappa*, Linn.);

Le *Gainier, arbre de Judée* (*Cercis siliquastrum*, Linn.);

Le *Sterculier à feuilles de platane* (*Sterculia platanifolia*);

L'*Érable sycomore* (*Acer pseudo-platanus*, Linn.);

— *platane* (*Acer platanoides*, Linn.);

— *champêtre* (*Acer campestre*, Linn.);

— *à feuilles de frêne* (*Acer negundo*, Linn.);

Le *Filaria à larges feuilles* (*Phyllarea latifolia*, Linn.).

On trouve encore dans les jardins de la basse Égypte :

Le *Platane d'Orient* (*Platanus orientalis*, Linn.), arbre assez répandu;

Le *Frêne à fleurs* (*Fraxinus ornus*, Linn.), *Lesan el Asfour*;

Le *Frêne commun* (*Fraxinus excelsior*, Linn.);

Le *Robinier faux acacia* (*Rubinia pseudo acacia*, Linn.);

Le *Fécier d'Amérique* (*Gleditschia triacanthus*, Linn.).

Il en existe diverses variétés récemment introduites et dont on forme des haies.

L'espèce de *Peuplier* appelée par Linné *Populus tremula*.

Différentes espèces de *Cyprès* (*Distica*, *Pendula*, *Horizontalis*) qui sont très-nombreuses.

Le *Pin Sylvestre* (*Thuja orientalis*, — *occidentalis*, Linn.); ces deux espèces sont très-répandues dans tous les jardins.

*Chêne* (*Quercus*); on en trouve un petit nombre.

Toutes ces plantes réussissent bien et sont transplantées des jardins dans les champs.

En général les plantes ligneuses s'acclimatent et se naturalisent très-facilement, pourvu qu'elles soient bien soignées dans les premiers temps. Il faut qu'elles soient placées dans des lieux convenables, ombragés, dans un terrain léger, humide, bien nourri. A ces conditions, les semences germent, les plantes se développent, et l'on peut, après trois ans, les mettre dans les pères où elles prospèrent.

Il est surprenant que le tilleul et le laurier-cerise n'existent pas encore en Égypte; le châtaignier des Indes ne s'y trouve pas non plus.

Le *Ben* (*Moringa oleifera*, Linn.), arbre très-répanu dans la Nubie et l'Yémen, où il est vanté pour les propriétés médicinales de la noix qu'il produit, a été introduit par Ibrahim-Pacha, il y a environ quinze ans. Il s'est beaucoup propagé depuis.

## 51. — ARBRES FRUITIERS INDIGÈNES.

*Amandier* (*Amygdalus communis*), *Louz.*

Les deux variétés qui produisent les amandes douces et amère sont cultivées ; mais elles sont peu abondantes et leurs fruits de médiocre qualité.

*Bananier* (*Musa paradisiaca*), *Mouz.*

On ne le trouve que dans la basse et moyenne Égypte, encore n'est-il guère cultivé que dans les jardins. En pleine terre, le tronc herbacé, qui porte les immenses feuilles du bananier, serait trop exposé aux coups de vent. Les figues bananes sont de très-bonne qualité ; mais c'est un fruit encore rare et recherché que l'on voit seulement sur la table des personnes riches ou aisées.

*Dattier* ou *Palmier* (*Phœnix dactylifera*, Linn.). Les Égyptiens donnent à la femelle le nom de *Nakhleh* et au mâle celui de *Dakar*.

Le dattier est l'arbre que l'on rencontre le plus souvent sur tous les points de la haute et moyenne Égypte. Il croît aussi dans les oasis et il s'élève jusque sur les limites du désert. Il a existé de tout temps en Égypte ; les chapiteaux des colonnes des anciens monuments paraissent n'être qu'une imitation du bouquet évasé que forment ses palmes et ses frondes. Cet arbre vient sans culture ; mais, pour en obtenir de beaux fruits, il faut en arroser le pied et le tailler annuellement. Les dattiers sont souvent réunis en forêts immenses, où on les compte par centaines de mille. L'aspect de ces forêts est majestueux et mélancolique ; lorsqu'on les

parcourt, on se croirait sous les voûtes d'un temple sévère. A voir ces trones nus et allongés s'élaner à des hauteurs de 60 à 80 pieds, on dirait les colonnes légères et hardies que l'architecture du moyen âge répand dans ses édifices avec une si riche profusion. Les touffes larges et épaisses qui couronnent ces fûts effilés marient entre elles leurs palmes en élégantes ogives, et achèvent de compléter cette poétique ressemblance.

On compte vingt-quatre espèces de dattiers, qui se distinguent surtout les unes des autres par la couleur, la forme, le volume et la qualité de leurs fruits. On peut les diviser, sous le rapport de la couleur, en trois catégories : ceux qui produisent des dattes de couleur rougeâtre, ceux à fruits jaunes et ceux dont les fruits sont blanchâtres.

Le palmier isolé a un aspect gracieux. Il est curieux de voir, au milieu du panache de frondes qui le surmonte, suspendues à la base des palmes, d'énormes grappes qui fournissent ensemble plusieurs quintaux de dattes. Ce fruit est, comme on le sait, excellent, très-sueré, et, par cela même, très-nutritif. On en trouve de diverses qualités. Celles de la haute Égypte et des oasis sont les plus délicates. Elles commencent à mûrir, dans la haute Égypte, vers la fin du mois de juin, et, à peu près un mois plus tard, dans le reste de la contrée. On ne les laisse pas mûrir sur l'arbre. Après les avoir cueillies et les avoir gardées assez longtemps pour qu'elles puissent arriver au point de maturité convenable, on va les vendre dans les villes, où tout le monde s'en nourrit. Mets économique, à la por-

tée des plus pauvres, on peut dire que la datte est un bienfait du ciel pour les habitants malheureux de l'Égypte. Toutes les dattes ne sont pas mangées dans leur état de fraîcheur ; il en est que l'on pétrit en pain que l'on consomme dans le courant de l'année. On tire des dattes trois liqueurs, qui forment des espèces d'eau-de-vie, de vinaigre et de sirop de mélasse.

Ce n'est pas seulement à cause de ses fruits que le palmier est un arbre béni ; toutes les parties qui le composent sont utilisées ; toutes rendent les plus grands services.

Avec les feuilles on prépare des nattes. On fait aussi avec elles des corbeilles qui servent aux usages domestiques, et de jolis classe-mouches, que l'on apporte quelquefois en Europe comme objets de curiosité.

Les gaines membranenses de la base des feuilles ont des fibres appelées *lyf*, dont ont fait des cordes qui servent aux usages de l'agriculture, aux transports, etc.

Les grappes fournissent aussi des cordes. On les déchire, on les bat pour en séparer les fibres, qui sont longues et très-tenaces ; on les tord avec des feuilles minces de dattier, et l'on obtient ainsi des cordes très-lisses.

On se sert des branches pour les placer entre les poutres, dans la couverture des maisons, en guise de planches et de travelles. On fait encore avec elles des cages pour la volaille ou le gibier ; on forme aussi, en les travaillant de la même manière, des lits, des chaises, des grillages, etc., etc.

La grosse extrémité de la palme, qui est attachée à



l'arbre. est filandreuse : on la bat avec une masse, on en écarte les fibres, et l'on en fait des balais. *de ...*

Lorsque le dattier est en fleur, les pistils produisent une espèce de filament qui est plus épais que le crin du cheval. auquel il ressemble. Il est crépé. On s'en sert dans les bains pour frotter et savonner le corps.

Le tronc du dattier est le bois qui est employé ordinairement comme poutre dans la construction des maisons et les autres travaux qui en nécessitent l'emploi. Ces poutres se plient très-facilement lorsque le bois est encore frais ; mais elles résistent très-bien plus tard.

Enfin les noyaux des dattes servent de combustible, et en outre on les donne à manger aux chameaux.

On comprendra aisément qu'un arbre aussi utile que le dattier doit être rarement sacrifié. On ne coupe en général que les palmiers qui ne portent pas de fruits. Lorsqu'on les abat. au sommet du tronc où les palmes se réunissent, on trouve une substance bonne à manger, d'un pied de longueur, appelée le cœur du dattier ; elle est formée de couches écailleuses superposées ; elle est blanche, tendre et de la consistance d'une amande fraîche, dont elle a le goût. Les Arabes en sont très-friands. On l'envoie en cadeau, et ce petit présent est beaucoup apprécié.

On sait que les dattiers n'ont d'autres branches que les longues palmes qui s'épanouissent en parasol au sommet de la tige, et qui sont placées circulairement par cinq ou six rangées. Chaque année on taille la rangée inférieure de ces palmes : de là les grosses écailles. dressées de bas en haut. qui couvrent toute la

surface de l'arbre. C'est par le nombre de ces anneaux écailleux qui entourent le tronc que l'on peut supputer l'âge d'un dattier ; il n'est pas rare d'en trouver dont l'existence remonte à plusieurs siècles.

On conçoit que l'on ne peut monter sur un arbre dont le tronc est si élevé de la même manière que sur les autres. Aussi les Égyptiens emploient-ils, pour arriver au sommet du palmier, un moyen spécial : ils nouent autour de leur corps et du dattier une corde, dont le milieu est élargi, en forme de fronde, s'asseyent sur cette partie, posent leurs pieds sur les aspérités écailleuses de l'arbre comme sur des échelons, et, s'aidant des pieds et des mains, font remonter peu à peu la corde, en l'accrochant aux crans que présente le tronc. Ils emploient le même moyen, en sens inverse, pour redescendre.

*Doum* (Crucifera thebaïca, Delile), *Doum* des Arabes.

Le *doum* diffère essentiellement du palmier ordinaire, d'abord parce que son tronc est lisse, ensuite parce qu'il se divise en deux grandes branches, qui se subdivisent à leur tour, et dont les rameaux ont aussi leurs bifurcations. Ses fruits sont de beaucoup différents de ceux du dattier : comme ces derniers, ils se suspendent en grappes ; mais ils ont à peu près la grosseur d'une orange d'une forme irrégulière et un peu allongée. Ce fruit est couvert d'une enveloppe rougeâtre, sous laquelle on trouve une substance spongieuse d'une saveur sucrée, mais fade. Au centre est un noyau assez gros. Cet arbre donne des fruits deux fois par an. Il n'y a pas de doums dans la basse et moyenne

Égypte; ce n'est guère qu'à 70 lieues du Caire qu'on commence à le rencontrer, aux environs de Tantah. Il est loin d'avoir le même degré d'utilité que le palmier.

*Sycomore* (*Ficus sycomorus*), *Gimmeyz*, arabe.

C'est l'arbre le plus gros de l'Égypte; il paraît y être indigène; car les historiens de l'antiquité en ont parlé et les caisses de momies sont toutes faites avec son bois. Il acquiert un développement tel que l'on en voit qui ont de 20 à 50 pieds de circonférence. Son tronc est ordinairement très-court; ses branches s'étendent presque horizontalement et forment de superbes ombrages. Ses feuilles ont une très-belle verdure, qu'elles conservent toute l'année; les anciennes ne tombent en effet que lorsque la saison amène les nouvelles. Cet arbre est donc providentiel pour un pays chaud. Il produit des espèces de figues; mais, par une singularité remarquable, elles ne sont pas suspendues, comme les fruits des autres arbres, aux extrémités des branches; elles naissent sur le tronc même et sur les branches les plus grosses. Ces figues sont de couleur jaune; elles ont la même forme que celles des figuiers ordinaires; mais il s'en faut de beaucoup qu'elles soient aussi savoureuses. C'est au mois de juillet qu'elles commencent à mûrir: afin de les faire parvenir plus tôt au point de maturité convenable, lorsqu'elles ont atteint leur grosseur naturelle, on en coupe la partie supérieure, et, dans peu de jours, on les cueille parfaitement mûries.

Le bois du sycomore passe pour incorruptible. Nous en avons des morceaux travaillés qui datent de la plus haute antiquité et qui sont encore intacts. On s'en sert aujourd'hui pour faire des affûts de canons.

*Abricotier* (*Prunus armeniaca*), *Mech-mech*.

*Pêcher* (*Amygdalus persica*), *Khouhh*.

L'abricotier atteint à une belle hauteur, il arrive jusqu'à 36 ou 40 pieds. On fait sécher ses fruits et on les mêle à divers mets dans lesquels ils forment un assaisonnement excellent.

Les pêchers sont peu abondants ; ils mûrissent environ vers le moi de mai.

*Prunier* (*Prunus domestica*), *Barqouq* des Arabes. Il en existe plusieurs variétés.

*Poirier* (*Pyrus communis*), *Komitrih*.

*Pommier commun* (*Malus communis*), *Teffah-beledy*.

*Coignassier* (*Cydonia vulgaris*), *Safargel*.

Ces pomacées n'ont pas le même développement qu'en Europe, et leurs fruits n'ont pas la même beauté ni la même saveur.

*Figuier* (*Ficus carica*), *Tyn*.

Les figuiers sont peu abondants. On en compte trois variétés, le *Tyn Bersoum*, le *Tyn Pollizan*, le *Tyn Beledy*, dont les fruits sont délicieux.

Le *Figuier d'Inde* (*Cactus opuntia*, Linn.), *Tyn Choqui*.

Cette plante est très-répandue. On s'en sert pour former des haies autour des jardins. On mange ses fruits, qui sont recouverts d'une écorce épaisse.

Le *Jujubier* (*Zizyphus vulgaris*, Linn.), *Annab*.

Le bois de cet arbre est très-dur, et pourrait être employé aux ouvrages de charpente et de menuiserie. On trouve des jujubiers parmi les arbres qui entourent de leurs ombrages les sakiès.

Le *Caroubier* (*Ceratonia siliqua*, Linn.), *Karroub*.  
Il est très-rare en Égypte, où on ne le trouve que dans les jardins.

Le *Lotier* (*Ramnus spina Christi*, Linn.), *Nebqah*.  
Arbre assez grand qui fournit une espèce de petite pomme, du volume à peu près d'un gros grain de raisin. Ce fruit est très-acerbe lorsqu'il est vert; mais il est fort agréable au goût lorsqu'il est arrivé à sa maturité. Les Arabes l'aiment beaucoup. C'est le fruit si renommé dans l'antiquité sous le nom de lotus, qui charma tellement, d'après Homère, les compagnons d'Ulysse. Le *nebqah* est assez répandu.

Le *Grenadier* (*Punica granatum*, Linn.), *Roumman*.  
Il en existe deux variétés : l'une, nommée simplement *Roumman*, se distingue par la douceur de ses fruits; son péricarpe est rouge; l'autre, le *Roumman Heggasy*; ses fruits sont acides et doux; son péricarpe, rouge obscur.

L'*Oranger* (*Citrus aurantium*, Linn.), *Bortogân*.  
Cet arbre précieux forme l'ornement de tous les jardins de la moyenne et de la basse Égypte. Les oranges y sont si communes qu'elles composent, à elles seules, l'unique production de plusieurs villages. On en compte plusieurs variétés; il en est une dont la pulpe est d'un rouge sanglant; elle est encore rare; on la nomme *Bortogan-el-Dacin*.

Le *Citronnier* (*Citrus medica*, Linn.), *Leymoun Beledy*.

Il donne beaucoup de fruits petits, pleins de jus et peu mucilagineux. Le citronnier à gros fruits s'est propagé par la greffe.

Le citronnier à fruits doux , *Leymoun Helouch* , est très-estimé des indigènes. Mais ce fruit n'est pas à la portée des classes pauvres.

*Sébestenier* (*Cordia mixa*, Linn.), *Mokhayet*.

C'est un arbre haut ordinairement de 50 pieds. Il porte au mois de mai des fleurs d'une odeur excellente ; ses fruits sont peu délicats.

*Petit Sébestenier* (*Cordia crenata*, Linn.), *Mokhayet rumi*.

Plus petit que le *Cordia Mixa*, il produit de meilleurs fruits.

*Vigne* (*Vitis vinifera*, Linn.), *E'neb*.

Les raisins et les vins de l'Égypte jouissaient , dans l'antiquité , de beaucoup de réputation. Les Romains en faisaient le plus grand cas ; ils transplantèrent même en Italie la vigne qui les produisait. Mais la conquête des musulmans , amenant avec elle la sévère prohibition du vin prononcée par Mahomet , dut nécessairement influencer sur la culture de la vigne , qui depuis lors fut négligée. On laissa subsister néanmoins dans les jardins quelques plants , afin d'avoir du raisin. Ce fut le Fayoum qui en conserva le plus : cette province approvisionnait de raisins le Caire et Alexandrie. Les raisins indigènes sont très-bons ; ils ne contiennent que de très-petits pépins , quelquefois ils n'en ont qu'un seul ; il existe une variété qui n'en a même pas du tout : elle est connue des Arabes sous le nom d'*E'neb Benaity*.

Depuis le gouvernement de Méhémet-Ali , l'Égypte a recouvré la culture de la vigne. Le vice-roi et son fils ont introduit toutes les espèces qui existent en Europe

et en Grèce ; elles ont presque toutes fort bien réussi. Jusqu'à présent , quelques Européens ont seuls essayé d'en tirer du vin ; il est d'assez bonne qualité , mais fort alcoolique.

Les Orientaux ont l'habitude de cueillir le raisin en verjus. Ils emploient les feuilles de vigne dans la cuisine ; ils en font des boulettes avec du riz.

### 51. — ARBRES FRUITIERS ET PLANTES NOUVELLEMENT INTRODUITS.

*Ananas* (Bromelia Ananas, Linn.), *Ananas*.

Cette plante , que l'on a propagée , n'a pas réussi d'une manière satisfaisante, et donne peu de fruits.

*Canne à sucre* (Saccharum officinarum), *Qassab Halou*.

Elle croît parfaitement en Égypte ; mais sa culture n'est pas très-étendue. Elle ne suffit pas encore aux besoins de la consommation du pays , et on importe d'Europe une assez grande quantité de sucre raffiné. On fait néanmoins quelques exportations de sucre d'Égypte pour l'Hedjaz , la Mecque et plusieurs points de l'Arabie.

C'est dans la haute Égypte , aux environs de Razamoun , que la culture de la canne à sucre est pratiquée sur la plus grande échelle. La canne est dans sa maturité vers les mois de novembre et décembre ; elle atteint à cette époque à une hauteur de 10 à 12 pieds. On la coupe et on en extrait , dans la fabrique que le gouvernement a établie , le sucre et le rhum.

*Cerisier* (*Prunus cerasus*), *Kheres*.

On a tenté de l'introduire. Il se développe assez bien, mais ne produit pas ou presque point de fruits. Peut-être réussirait-on à donner à l'Égypte des cerisiers féconds si, au lieu de transplanter ceux de l'Europe centrale, on commençait à acclimater les cerisiers de Malte, par exemple, accoutumés à une température beaucoup plus rapprochée que toute autre de celle de l'Égypte.

*Fraisier* (*Fragaria*).

L'Égypte n'ayant aucune montagne boisée, on n'y rencontre pas le fraisier sauvage ; mais, depuis quelques années, on en a introduit la culture dans presque tous les jardins ; et aujourd'hui on vend dans les marchés ces fruits naguère inconnus, ou qui du moins étaient fort rares du temps des mameluks.

*Fruits à crème* (*Anona squamosa*, Linn.), *Khesta*, *Qechtah*.

Cet arbre, d'origine américaine, ne se trouvait autrefois que dans quelques jardins ; il est plus répandu aujourd'hui. Sa hauteur est médiocre. Le fruit qu'il produit ressemble à une grosse pomme de pin, d'un beau vert. Il renferme une pulpe très-molle qui a l'aspect, le goût sucré et le parfum agréable de la crème : c'est de là que lui est venu son nom. Son bois fournit du charbon. On fait avec ses feuilles pilées une espèce de cataplasme que l'on applique sur les yeux dans le commencement des ophthalmies.

*Goyavier* (*Psidium pomiferum*.)

Cet arbuste est devenu très-commun. Il porte une immense quantité de fruits.



*Noyer* (*Juglans regia*, Linn.), *Gíos*.

Cet arbre des pays froids n'avait jamais été cultivé en Égypte avant Méhémet-Ali. Il prospère très-bien, mais donne peu de fruits. Il n'a été introduit qu'à cause de son bois.

*Papayer* (*Carica papaya*, Linn.).

Il devient gigantesque et porte de très-bons fruits.

*Pistachier cultivé* (*Pistacia vera*, Linn.), *Festog*.

Cet arbuste est très-répandu. Il produit de très-bons fruits.

### 55. — PLANTES CÉRÉALES GRAMINÉES.

*Blé* (*Triticum sativum*, Linn.), *Gameh*, *Kontah*.

Dès la plus haute antiquité, l'Égypte fut renommée pour ses blés. Elle en fournissait abondamment la Grèce et l'Italie; Tacite l'appelait le grenier de Rome. Mais depuis, des cultures plus variées se sont partagé son sol, et le blé n'en forme plus la principale production.

On a beaucoup exagéré le produit du blé égyptien, en le portant, comme l'ont fait quelques écrivains, à 50, 60 et même 100 pour cent; en réalité, il ne rend moyennement que du 15 au 20. Il est des années d'abondance ou des localités favorisées, dans lesquelles cette proportion est dépassée, et qui donnent jusqu'à 25, 50, 40 même.

Les blés de l'Égypte sont d'assez bonne qualité. Ceux de la haute sont les plus renommés. Les tiges ne s'élèvent pas à plus de deux pieds et demi de hauteur. Le chaume qui les forme est gros et solide; il est surmonté en général d'un épi bien fourni. L'Égypte

ne produit que du blé barbu. Inutile de dire qu'on en compte plusieurs variétés, qui se distinguent par la couleur du grain, par sa forme, par sa dureté.

*Gros blé* (*Triticum turgidum*), *Gaméh arabij*.

*Orge* (*Hordeum vulgare*), *Châyr*.

Tandis que le blé demande une terre substantielle et humide, l'orge se contente au besoin d'un sol sablonneux. Il rend en moyenne du 3 au 12. On donne assez communément le grain d'orge aux chevaux. Sa farine, mêlée à celle du froment, sert quelquefois à faire du pain. On fabrique au Caire de l'annidon que l'on tire de l'orge, ainsi que du blé et du riz.

*Dourah* (*Sorghum vulgare*, Linn.), *Douwah*.

Cette céréale est cultivée en grande quantité. Elle demande peu de culture, et n'a pas besoin du secours des arrosements. Elle donne du 13 au 40. Sa tige s'élève jusqu'à huit ou dix pieds. La farine du dourah est la ressource des fellahs : ils en font un mauvais pain, légèrement acide au goût, qu'ils préfèrent au pain de froment. Le chaume du dourah sert de combustible dans les fours à chaux ; on en forme des cloisons, on en couvre des terrasses ; les Arabes s'en servent aussi pour se construire de petites cahanes.

Les Arabes donnent au dourah vulgaire l'épithète de *leyfy*, qui signifie *d'été*, parce qu'il est semé à la fin de mars. Une autre variété de cette céréale est cultivée en automne ; elle a le nom de *Dourah blanc* (*Sorghum cernuum*, Linn.), *Dourah A'anâgeh*.

*Maïs* (*Zea Mais*, Linn.), *Donrah Chamy*.

Le nom de Chamy a été donné au maïs parce qu'il a été apporté de Syrie (Châm en arabe). Son grain est

jaunâtre et plus gros que celui du dourah du pays. On en fait deux récoltes par an, l'une en été, l'autre en automne. Les fellahs coupent les épis à demi mûrs, les font rôtir et s'en nourrissent. La farine du maïs donne un pain meilleur que le dourah. Il rend quelquefois jusqu'au 14.

*Millet* (*Sorghum saccharatum*, Linn.), *Dokn*.

— (*Panicum miliaceum*, Linn.) —

— (*Pennisetum typhoïdeum*.) —

*Riz* (*Oryza sativa*), *Orz*, *Rouz*.

Plusieurs auteurs ont pensé que le riz avait été inconnu aux anciens Égyptiens ; d'autres ont discuté l'opinion contraire. Mais il paraît probable en effet que l'Égypte ne produisit pas de riz pendant l'antiquité, si l'on considère que les monuments, sur lesquels on trouve figurés le blé et l'orge, ne contiennent aucune trace de cette céréale. Les Arabes sans doute l'ont apportée des Indes.

La culture du riz demande des terrains bas et limoneux : aussi n'est-elle pratiquée que dans la basse Égypte. Les environs de Damiette et de Rosette produisent celui qui est le plus apprécié. Lorsque le riz a été récolté et entièrement préparé pour la consommation, on le mêle avec du sel marin sec : grâce à cette précaution, on peut le conserver assez longtemps.

Depuis Méhémet-Ali la culture du riz a été introduite dans quelques provinces du Sennaar.

## 54. — CÉRÉALES NON GRAMINÉES.

*Fenugrec* (*Trigonella Fœnum græcum*, Linn.),  
*Helbeh*.

Cette plante donne un fourrage qui est en grande estime parmi les Égyptiens. Aussi s'en servent-ils eux-mêmes comme aliment, loin d'en faire l'apanage exclusif des animaux. Ils mangent la tige et la feuille du fenugrec et les pousses des graines. Ils font aussi griller celles-ci et les préparent comme le café. Ils font encore un ragoût des germes du fenugrec mêlés avec du miel.

*Fève* (*Faba sativa*, Linn.), *Foul Bélédy*.

Les fèves sont l'un des produits les plus abondants de l'Égypte. On les sème dans des champs immenses. Leurs graines sont plus petites que celles des fèves d'Europe; elles sont aussi de meilleure qualité. Elles forment l'un des principaux aliments des Égyptiens. Fraîches, on les mange au sel; desséchées, on les fait bouillir, et on les vend dans les villages toutes cuites. On en donne aussi aux bœufs, aux chameaux, aux ânes.

On ne conçoit pas que les anciens Égyptiens aient eu la fève en horreur. Il paraît qu'elle était regardée par les prêtres comme un aliment impur, à cause des taches des fleurs de cette plante, qui ressemblaient, suivant eux, à des signes de deuil.

*Gesse* (*Lathyrus sativus*, Linn.), *Gil-Ban*.

*Pois* (*Pisum arvense*, Linn.), *Besilleh*.

On les cultive dans la haute Égypte. On en donne les graines aux buffles et aux chameaux.

*Nigelle aromatique* (*Nigella sativa*), *Kabbe soude*.

*Lentille* (*Ervum lens*, Linn.), *A'ds*.

Les lentilles d'Égypte étaient très-renommées dans l'antiquité. Les Romains leur donnaient le nom de lentilles de Péluse. Elles sont encore assez abondantes aujourd'hui. Leur couleur, d'un jaune d'orange, est très-belle.

*Lupin* (*Lupinus Termes*, Linn.), *Termes*.

Les graines que produit cette plante sont amères. Elles ne servent qu'à la nourriture de l'homme; mais, avant de les manger, on les fait mariner dans de l'eau salée. La tige du lupin est ligneuse; on l'emploie comme combustible.

*Pois chiche* (*Cicer arietinum*, Linn.), *Hommos* ou *Maláneh*.

La plante est appelée par les Arabes *Maláneh*. Les Égyptiens mangent les fruits verts qu'elle porte. Ils donnent aux graines le nom d'*Hommos*. Lorsqu'elles sont sèches, ils les font griller ou rôtir. Les tiges sont données en nourriture aux bestiaux.

*Haricot* (*Dolichos lubia*, Forsk.), *Loubyah*.

Le *Loubyah* est cultivé dans la basse Égypte. Ses tiges sont basses, ses grains sont blancs, ovoïdes et marqués d'un point noir à leur ombilic. On trouve à l'extrémité de la haute Égypte une autre espèce de haricot dont les grains sont ronds et d'un volume égal à celui des grains de poivre. Linné lui donne le nom de *Phaseolus Mungo*; les indigènes l'appellent *Máseh*.

## 55. — LÉGUMES OU PLANTES POTAGÈRES.

*Mauve* (*Malva sylvestris*, Linn.). *H'hobbeyzeh*.

— ( — *verticillata*, Linn.); —

*Bamie* (*Hibiscus esculentus*, Linn.), *Bâmyeh Beledy*.

*Pourpier* (*Portulaca oleracea*, Linn.), *Régleh*.

*Épinard* (*Spinacia oleracea*, Linn.), *Sebanaqh*.

*Poirée* ou *Bette* (*Beta vulgaris*, Linn.), *Selq*.

*Corette potagère* (*Corchorus olitorius*, Linn.), *Meloukyeh*.

On mange tous ces herbages soit isolément, bouillis, soit cuits avec de la viande.

La mauve, qui ne croit en Europe qu'à l'état sauvage, est cultivée, en Égypte, dans les jardins et même dans les champs. Les habitants la préfèrent aux épinards, et en font un plus grand usage, que nous de ce dernier herbage.

Le *Bahmyeh*, connu vulgairement sous les noms de Gombo et de Corne des Grecs, et qui est appelé *Kalalou* en Amérique, est un légume très-mucilagineux, dont on fait, pendant plus de la moitié de l'année, une très-grande consommation; c'est un aliment très-sain.

La corette potagère, nommée *Meloukyeh* par les indigènes, est aussi beaucoup estimée par eux. Elle est très-mucilagineuse et très-fade. Elle croit jusqu'à deux ou trois pieds de hauteur, et forme une jolie plante, qui produit une fleur jaune assez agréable à la vue. On conserve des feuilles de corette desséchées pour la

consommation d'hiver : trempées dans l'eau bouillante, elles deviennent aussi tendres que lorsqu'elles sont fraîches.

Le pourpier, l'épinard, la poirée sont employés comme les plantes dont nous venons de parler.

*Oignon* (*Allium eepa*, Linn.), *Bûsal*.

*Poireau* (*Allium porrum*, Linn.), *Courat*.

*Ail ordinaire* (*Allium sativum*, Linn.), *Toum*.

Les oignons d'Égypte, si renommés dès l'antiquité la plus reculée, méritent encore aujourd'hui leur ancienne réputation. Beaucoup plus petits que les oignons d'Europe, ils sont aussi beaucoup plus doux. Il s'en fait une très-grande consommation. La haute Égypte en produit davantage que le Delta.

Les poireaux acquièrent un très-grand développement. Ils sont mangés seuls lorsqu'ils sont petits; quand ils sont gros, on les fait cuire, et on les mange comme des légumes dont nous avons parlé plus haut.

L'ail est très-peu cultivé en Égypte.

*Céleri* (*Apium graveolens*, Linn.), *Kerôfs*.

*Persil* (*Apium petroselinum*, Linn.), *Badounes*.

*Chicorée sauvage* (*Cichorium intybus*, Linn.), *Indibes Chicorea*.

*Laitue romaine* (*Laetuea sativa*, Linn.), *H'hops*.

*Cresson alénois* (*Lepidium sativum*, Linn.), *Rechâd*.

Le céleri n'est guère cultivé que dans les jardins du vice-roi. Les Égyptiens en mangent les racines, mais non les feuilles.

Le persil est très-rare en Égypte.

Les laitues sont belles. On les mange crues. On en trouve sur les marchés pendant tout l'hiver.

*Carotte* (Daucus Carotta, Linn.), *Gazar*.

*Navet* (Brassica Napus, Linn.), *List*.

*Colocasie* (Arum colocasia, Linn.), *Qolgas beledy*.

*Nénufar* (Nymphaea cœrulea Radix), *Byaron*.

*Radis* (Raphanus sativus, Linn.) *Figl*.

La carotte d'Égypte est très-petite, et d'un rouge vil. Elle donne beaucoup de feuilles; elle est très-forte au goût.

Les navets ne sont pas abondants; on les mange à peu près comme en Europe; on en fait confire une assez grande quantité dans le vinaigre.

La colocasie produit des bulbes qui servent aux mêmes usages que le navet.

Le nénufar est la fameuse Nymphaea lotus de l'antiquité. Lorsque l'inondation disparaît, cette plante aquatique couvre la surface des canaux de ses immenses feuilles, au milieu desquelles se détachent des fleurs blanches ou azurées, de la forme la plus élégante. Ses tubercules étaient, d'après ce que rapporte Hérodote, l'un des aliments les plus en faveur chez les anciens Égyptiens. Aujourd'hui encore ils sont très-estimés, et on en fait généralement un mets que l'on prépare avec du lait.

On fait une grande consommation de radis. Leurs feuilles ont un pétiole assez gros que les Égyptiens estiment davantage que la racine.

*Chou cabus* (Brassica oleracea, Linn.) *Koroumb*.

— *fleur*, *Karnabid*.

— *brocoli*, *Karnabid asued*.



*Artichaut* (*Cynara scolymus*, Linn.), *Kharchouf*.

Les choux ne réussissent pas aussi bien en Égypte qu'en Europe.

On trouve en Égypte des artichauts depuis le mois de février.

*Fenouil* (*Anethum graveolens*, Linn.), *Chabet*.

*Tomate* (*Solanum lycopersium*, Linn.), *Bydingân* et *ooutah*.

Les Arabes mangent les tomates crues ou cuites, de même que les autres légumes.

*Courge longue de Barbarie* (*Cucurbita lagenaria*, Linn.), *Qarataouyl*.

*Potiron* (*Cucurbita pepo*, Linn.), *Qara'eslombouly*.

*Petites courges* (*Cucurbita polymorpha*, Linn.) *Qara'moghreby*, *Qara'youzy*.

*Concombre* (*Cucumis sativus*, Linn.), *Khyar*.

*Aubergine* (*Solanum melongena*, Linn.), *Bydingân*.

Les cucurbitacées sont employées à divers usages de cuisine.

On connaît en Égypte deux sortes d'aubergine ; l'une, blanche, sous le nom de *Bydingân abyad* ; et l'autre, violette, sous celui de *Bydingân æsoued*. Les Égyptiens mangent les aubergines crues ou cuites ; ils mangent aussi les concombres crus et confisent les plus gros dans le vinaigre.

*Carvi* (*Carum carvi*, Linn.), *Karâouih*.

*Coriandre* (*Coriandrum sativum*, Linn.), *Kouz-Barah*.

*Cumin* (*Cuminum cyminum*, Linn.), *Kammoum*.

*Anis vert* (*Pimpinella anisum*, Linn.), *Fansoun*.

*Piment rouge* (*Cassium frutescens*, Linn.), *F'elfel akmar*.

Les fruits de ces diverses plantes sont employés comme condiment.

*Melon* (*Cucumis melo*, Linn.), *Qaoun*.

*Pastèque* (*Cucurbita citrullus*), *Batech*.

On compte diverses espèces de melons. Ceux de la haute Égypte sont les meilleurs; ceux qui sont cultivés aux environs du Caire sont en général peu sucrés.

La pastèque, cette cucurbitacée rafraichissante que la Providence semble avoir répandue avec complaisance dans les pays chauds, est très-abondante en Égypte. Elle y est connue depuis l'antiquité. Les Arabes ont toujours apporté à la culture de ce bien-faisant melon d'eau les soins les plus assidus. On sait de quel secours il fut à nos soldats français pendant leur marche d'Alexandrie au Caire, où ils eurent tant à souffrir de la chaleur. Pour exprimer combien ce fruit leur était agréable, ils le nommaient, à l'exemple des anciens Égyptiens, *Sainte-Pastèque*.

Depuis quelques années, toutes les plantes potagères des différentes parties de l'Europe ont été introduites en Égypte et s'y sont propagées avec une rapidité extraordinaire.

Les légumes sont très-abondants dans les jardins du Caire; ils y acquièrent un développement parfait; mais, quoique d'un bel aspect, ils sont très-mucilagineux et ont peu de saveur. Les plantes tendent quelquefois à l'étiollement; leurs feuilles présentent de larges surfaces lisses et en général d'un vert clair.

Leur végétation s'opère avec une très-grande promptitude.

### 56. — PLANTES TEXTILES OU FILAMENTEUSES.

*Chanvre* (*Cannabis sativa*, Linn.), *Tyl*.

*Chanvre de Siam* (*Urtica nivca*).

Avant Méhémet-Ali, le chanvre n'était cultivé que dans la haute Égypte, et seulement pour ses graines, avec lesquelles on fait un aliment ou une boisson enivrante connue sous le nom de *haschich*. Mais le vice-roi en a considérablement étendu la culture, afin d'avoir la filasse nécessaire à la fabrication des cordages, des agrès et des voiles de ses vaisseaux. On n'en fait pas, du reste, de toile pour la consommation de l'Égypte, parce que le lin lui est préféré.

Le chanvre de Siam a été envoyé dernièrement par le professeur Delile, de Montpellier, à M. Figari. Il a réussi, et on présume qu'il pourra se propager.

*Coton* (*Gossypium vitifolium*, Linn.), *Qotn*.

La culture du coton est l'un des nombreux bienfaits, l'une des richesses les plus considérables dont l'Égypte soit redevable à Méhémet-Ali. On sait que le cotonnier était relégué comme un arbuste d'ornement dans les jardins du Caire, lorsque Méhémet-Ali l'a tiré de cet état d'oubli pour en faire l'une des plus riches productions du pays qu'il gouverne. Je parle avec plus de détails de cette plante dans les pages que je consacre à l'état actuel de la grande culture en Égypte.

*Lin* (*Linum usitatissimum*, Linn.), *Kittân*.

Cette plante est une des plus anciennes que ren-

ferme l'Égypte. Elle fournissait aux premiers habitants de la vallée du Nil le fil avec lequel ils tissaient les toiles si renommées qu'ils exportaient dans tout le monde. Le lin est encore beaucoup cultivé de nos jours : c'est de lui que les Égyptiens retirent la toile dont ils se servent.

*Lin de la Nouvelle-Zélande* (*Phormium tenax*). On n'a pas fait encore assez de tentatives pour naturaliser le *Phormium tenax*. On n'a eu en effet qu'une seule plante de cette espèce, envoyée du jardin de Montpellier, et elle a péri. Cette culture pourrait être pour l'Égypte d'une si grande importance qu'il est nécessaire de renouveler les essais. Tout porte à croire qu'ils auraient des résultats satisfaisants. Le climat de l'Égypte se rapproche en effet de celui de la Nouvelle-Zélande ; et on sait combien la vallée du Nil est hospitalière pour les nouvelles cultures qu'on lui confie.

### 57. — PLANTES TINCTORIALES.

*Carthame* (*Carthamus tinctorius*, Linn.), *Osfour* ou *Qourton*. Semé à l'époque où les eaux du Nil se retirent, le carthame ou safranon est récolté au mois de mars, sans qu'il ait exigé de soins pendant sa croissance. Ses feuilles, après avoir été desséchées, sont pilées et réunies en pain. On tire en outre du safranon des graines dont on fait une huile à l'usage du peuple. On emploie ses tiges comme combustible. C'est dans la moyenne Égypte qu'il est cultivé.

*Garance* (*Rubia tinctoria*, Linn.), *Fouah*. La garance, qui était tirée autrefois de Pile de Chypre, est

cultivée en Égypte depuis quelques années. Elle ne fournit pas encore assez de produits pour alimenter l'exportation. Les récoltes qu'elle donne sont exclusivement consommées par les fabriques du gouvernement.

*Gaude* (*Reseda lutea*, Linn.), *Blyhah*.

*Henneh* (*Lawsonia alba*), *Henneh*.

On dessèche et on réduit en poudre les feuilles du henné, et les femmes s'en servent pour colorer, en teinte d'acajou, diverses parties de leurs mains et de leurs pieds <sup>1</sup>. Dans plusieurs parties de l'Égypte on fait des paniers avec ses petites branches. Le *henné* peut se passer d'humidité.

*Indigotier* (*Indigofera argentea*, Linn.), *Nyleh*.

*Indigo de la Chine* (*Polygonum tinctorium*, Linn.).

C'est d'ordinaire sur les bords du Nil que l'indigo est semé. On le cultive plus particulièrement dans la haute Égypte et dans le Fayoum. La vertu colorante de l'indigo d'Égypte paraît être aussi bonne que celle de l'indigo d'Europe, quoique la substance préparée dans les indigoteries égyptiennes soit moins pure.

C'est grâce au zèle inaltérable du savant professeur de Montpellier, M. Delile, que le *polygonum tinctorium* a été introduit. M. Figari, qui le cultive, espère, avec les semences qu'il a recueillies l'année dernière, pouvoir le propager et faire ensuite des essais sur l'extraction de la matière colorante.

*Tournesol* (*Croton tinctorium*, Linn.), *Ghobbeyreh*.

Cette plante croît spontanément dans les champs.

<sup>1</sup> Voyez le paragraphe des Femmes, dans le chapitre des mœurs.

## 58. — PLANTES A GRAINES OLÉIFÈRES.

J'ai parlé déjà de plusieurs plantes dont on extrait de l'huile. On fait encore de l'huile avec le lin ( elle est appelée par les Arabes *zeyt-hhâr*), les semences de coton et de tournesol, le chanvre (*zeyt-tyl*), l'araché (*zeyt-foul sennar*), le colza (*zeyt-selgan*), le pavot (*zeyt-abou-noum*), le ricin (*lharoua*), le sésame (*zeyt-siryh*).

## 59. — PLANTES FOURRAGÈRES.

*Avoine* (*Avena sativa*, Linn.), *Zammeyr*.

*Trèfle* (*Trifolium alexandrinum*, Linn.), *Bersym*.

*Chiendent* (*Digitaria dactylon*, Linn.), *Negyl*.

*Luzerne* (*Medicago sativa*, Linn.), *Bersym heg-giasy*.

*Cléome* (*Cleomen pentaphylla*, Linn.), *Arâreg*.

*Pois-gris* (*Pisum arveum*, Linn.), *Bésilleh*.

Nous avons déjà cité plusieurs plantes qui fournissent du fourrage; nous les complétons en énonçant celles qui précèdent.

Il n'y a pas en Égypte de prairies naturelles, parce que, si on en laissait se développer, elles seraient bientôt convertes de plantes épineuses et de roseaux. On cultive donc des prairies artificielles, parmi lesquelles le trèfle, appelé *bersym* par les Arabes, joue un très-grand rôle. Le *bersym* est semé vers la fin de l'inondation; il arrive à une hauteur d'environ deux pieds; il est plus tendre que le trèfle des prés de France; ses

fleurs sont blanches. Depuis le mois d'octobre jusqu'au mois d'avril, on le coupe trois ou quatre fois; on s'en sert aussi pour faire du foin. Nous avons parlé plus haut du fenugrec, qui entre à la fois dans la nourriture des hommes et dans celle des animaux. Il ressemble assez au trèfle, mais il ne dure qu'environ deux mois.

Depuis le gouvernement de Méhémet-Ali, beaucoup de plantes fourragères ont été introduites; telles sont la luzerne, le sainfoin, dix variétés d'avoine, autant de trèfle. Parmi ces semences étrangères, il en est une qui mérite d'être distinguée: c'est une luzerne cultivée depuis longtemps à la Mecque, qui est d'une fécondité presque incroyable. En été lorsqu'elle est bien arrosée, on peut la faucher jusqu'à trois fois par mois.

#### 40. — PLANTES UTILES DIVERSES.

*Louf* (Momordica Lufa, Linn.), *Louf*.

C'est une plante d'agrément. On retire de ses fruits un tissu filamenteux, qui sert d'éponge pour les frictions, dans les bains.

*Mesua* (Salvadora persica, Linn.), *Orak* ou *Mesua*.

Les branches de cette plante, qui croit dans la haute Égypte et plus encore en Arabie, fournissent aux Égyptiens un bois dentifrice.

*Bupthalmum pratense*, (Delile), *Gáraouán*.

Plante annuelle, très-abondante sur les rives du Nil et dans les îles. Elle devient ligneuse, et on en fait de grossiers balais que l'on vend à bas prix.

Les nattes, si communes en Égypte, où elles sont

d'ailleurs si commodes , sont tressées avec diverses espèces de roseaux et de jones. Nous avons déjà vu que l'on en fait avec les feuilles de palmier. Les nattes les plus ordinaires sont celles que l'on tire du *Saccharum ægyptiacum* et de la *Poa cynosuroides*. Les feuilles du *Typha angustifolia* et celles du *Cyperus dives* en donnent de moins grossières. Les *Jones d'Égypte* procurent les plus fines.

*Tabac commun* ( *Nicotiana Tabacum*, Linn. ), *Dokhan*.

*Tabac rustique* ( *Nicotiana rustica*, Linn. ), *Dokhan Akhdar*.

On cultive le tabac sur les berges du Nil et des canaux, parce que cette plante exige beaucoup d'humidité. Le tabac commun est jaune; le tabac rustique est vert. C'est pour cela que les Arabes l'appellent *Akhdar*. Il est de qualité médiocre et n'entre que dans la consommation des classes pauvres.

Le *Houblon* ( *Humulus lupulus*, Linn. ) a été introduit en Égypte par le professeur Delile.

#### 41. — FLEURS ET PLANTES D'AGRÉMENT.

*Acacia Farnèse* ( *Acacia farnesiana*, Linn. ), *Feteneh*.  
Arbrisseau qui porte pendant l'hiver des fleurs odoriférantes.

*Anthemis* ou *Chrysanthème à grandes fleurs* ( *Anthemis grandiflora* ), *Karouè*.

*Amarantine* ( *Gomphrena globosa* ).

*Asclépiade arborescente* ( *Aselepias fruticosa* ).

*Batsamine* ( *impatiens Balsamina* ), *Arcteneh*.



*Basilic commun* (Ocimum Basilicum).

*Basilic petit* (Ocimum lignosum).

*Catalpa* (Bignonia Catalpa).

*Cacalie Kleinie* (Cacalia Kleinia), petit arbrisseau originaire des Canaries.

*Camare à feuilles de mélisse* (lentana Camara).

*Capucine à grandes fleurs* (Tropæolum majus).

*Chalef d'Orient* (Elæagnus orientalis), *Negdeh*.

*Cornouiller sanguin* (Cornus sanguinea).

— mâle ( — mascula).

Ces deux arbres ont été apportés de la Grèce.

*Dahlia* (Dahlia pinnata).

Ce sont les Français qui l'ont introduit.

*Dauphinelle* (Delphinium Ajacis), *Ayakbouh*.

*Dolic Lablab* (Dolichos Lablab), *Lablab*.

Cette plante est grimpante : on s'en sert pour former des berceaux de verdure. Ses feuilles sont larges ; elles sont entremêlées de longues grappes de fleurs.

*Euphorbe à feuilles de souci* (Euphorbia calendulifolia.)

On ne trouve cette plante que dans les jardins du vice-roi et d'Ibrahim-Pacha. C'est vers le printemps qu'elle donne des fleurs.

*Gattilier commun* (Vitex Agnus castus), *Kasma-ryam*.

*Géranium à bandes* (Pelargonium zonale).

— à odeur de rose ( — capitatum).

*Grenadier à fleurs doubles* (Punica granatum flore pleno), *Rōman Frenghy*.

*Grenadille bleue* (Passiflora cœrulea), *Cherkefelek*.

Ces deux dernières espèces sont communément ré-

pandues ; la seconde recouvre les troncs des dattiers qui s'élèvent dans les jardins.

*Hélianthe annuel* (*Helianthus annuus*), *Ayn-el-Chems*.

*Hélianthe nain des Indes* (*Helianthus indicus*).

*Jasmin à grandes fleurs* (*Jasminum grandiflorum*),  
*Gesmin*.

Cette plante tapisse les berceaux ; elle les orne de ses fleurs suaves , depuis le mois de mars jusqu'au mois de décembre.

*Kalancoe d'Égypte* (*Kalanchoe ægyptiaca*), *Oued-nech*.

Cette plante grasse est indigène en Égypte ; on la trouve seulement dans quelques jardins.

*Ketmie des jardins* (*Hibiscus syriacus*).

Cet arbrisseau, dont on borde ordinairement les allées, produit une fleur très-belle.

*Laurier-rose* (*Nerium Oleander*), *Tifleh*.

Cet arbre est très-commun en Égypte. Il fleurit depuis le mois de mai jusqu'au mois d'août.

*Liseron du Caire* (*Convolvulus cairius*).

Arbrisseau grimpant qui est très-répendu auprès du Caire, où on l'emploie à couvrir les kiosques et les pavillons. Il produit, pendant les mois de mai et de juin, de belles fleurs rouges.

*Lis blanc* (*Lilium candidum*).

Il fleurit au mois de mars. Il n'est guère cultivé que dans les jardins du vice-roi et de son fils.

*Mogori Sambac* (*Mongorium Sambac*), *Zambaq*.

il est très-répendu en Égypte. Ses fleurs ont une odeur très-agréable.

*Narcisse jonquille* (*Narcissus jonquilla*).

*OEillet* (*Dianthus caryophyllus*), *Qoromfed*.

Il fleurit dans le mois de mars.

*Perrenche rose* (*Vinea rosa*).

*Poincillade élégante* (*Poinciana pulcherrima*).

Cette plante, venue des Indes, se trouve dans les jardins de Raoudah. Elle produit, aux mois de juin et juillet, une belle fleur rouge.

*Quarantain* (*Cheiranthus annuus*), *Mantour Kheyby*.

Cette plante fleurit en janvier et février.

*Renoncule des jardins* (*Ranunculus asiaticus*), *Zaphyl*.

Elle fleurit au mois de février.

*Rosier*. — *Ouard*.

On en trouve diverses espèces ; la plus renommée est celle qui est connue sous le nom de *Rosier à cent feuilles* (*Rosa centifolia*). Elle est remarquable par le parfum de ses fleurs. On l'a eultivée de tout temps dans le Fayoum pour en extraire l'eau de rose. C'est au mois de février que l'on recueille ses fleurs et qu'on les distille. Elles ont produit en 1855 quarante mille rotles d'eau de rose de diverses qualités.

*Romarin officinal* (*Rosmarinus officinalis*), *Haselbân*.

Cette plante odoriférante est très-répendue dans les jardins du Caire.

*Sesban d'Égypte* (*Sesbiana ægyptiaca*), *Sessabân*.

On forme avec eet arbrisseau des haies vives autour de différentes cultures. Il est abondant.

*Tubéreuse* (*Polyanthes tuberosa*).

Elle est très-commune dans beaucoup de jardins.

*Violette* (*Viola odorata*).

Cette fleur délicate, que les femmes égyptiennes préfèrent aux autres, croit dans beaucoup de jardins. Elle fleurit pendant les mois de décembre et janvier ; on la cultive à l'ombre des orangers.

*Yucca à feuilles d'aloès* (*Yucca aloefolia*).

On ne le rencontre que dans les jardins des Européens.

42. — PATURAGES DES DÉSERTS ET DES OASIS.

*Anchusa undulata*.

— *microcarpa*.

— *flava*.

*Anthemis indurata*.

— *melanipodina*.

*Aristida ciliata*.

— *pungens*.

*Arundo ægyptiaca*.

— *isiaca*.

*Artemisia judaica*.

— *arborescens*.

*Avena forskalii*.

— *pumila*.

— *arundinacea*.

— *fatua*.

*Astragalus laniger*.

— *tomentosus*.

— *tumidus*.

— *tragacantha*.

*Balsamita tridentata*.

- Borrago africana.  
Bubon tortuosum.  
Bupthalmum graveolens.  
Calligonum comosum.  
Carduus argentatus.  
Carthamus narcoticus.  
Cheiranthus tricuspidatus.  
Cheiranthus farselia.  
Convolvulus armatus.  
— forskalii.  
Crepis species plures.  
Centaurea crupinoides.  
— calcitrapa.  
Cotula anthemoides  
— cinerea.  
Crypsis alopecuroides.  
Cyperus mucronatus.  
Digitaria dactylon.  
Echinops spinosus.  
Echiochilon fruticosum.  
Ephedra distachya.  
Fagonia arabica.  
— glutinosa.  
Festuca fusca.  
— divaricata.  
Glinus lotoides.  
Gypsophylla rokejeka.  
Gynnocarpos decandrum.  
Hedysarum alkagi.  
Helianthemus ægyptiacum.  
— lyppi.

- Helianthemus kahiricum.*  
*Heliotropium crispum.*  
— *lineatum.*  
*Kakile maritima.*  
*Inula undulata.*  
— *arabica.*  
— *crispa.*  
*Linaria ægyptiaca.*  
*Poa cynosuroides.*  
*Paronychia arabica.*  
*Picris species plures.*  
*Polygonum maritimum.*  
*Plantago argentea.*  
*Panicum turgidum.*  
*Peganum harmola.*  
*Raphanus recurvatus.*  
*Ruta tuberculata.*  
*Rumex roseus.*  
— *spinosus.*  
*Sahia ægyptiaca.*  
*Saccharum ægyptiacum.*  
— *cylindricum.*  
*Santolina fragrantissima.*  
*Scorpiurus sulcatus.*  
*Spartium monospermum.*  
*Scrophularia deserti.*  
*Stipa tortilis.*  
*Sodada decidua.*  
*Suæda species plures.*  
*Trigonella auguina.*  
— *stellata.*

*Zygophyllum coccineum.*

Etc., etc.

Toutes ces plantes abondent dans les déserts pendant les mois de février, mars, avril et mai.

43. — PLANTES OFFICINALES, INDIGÈNES ET EXOTIQUES <sup>1</sup>.

Outre les plantes dont nous avons déjà parlé, qui sont employées par les médecins, voici celles que l'on rencontre encore en Égypte, destinées à des usages analogues :

*Acanthus mollis*, Linn., Brancursine.

*Achillea millefolium*, Linn., Mille-feuilles.

\* *Adiantum capillus Veneris*, Linn., Capillaire.

*Althea officinalis*, Linn., Guimauve.

\* *Ambrosia maritima*, Linn., Ambroisie.

\* *Ammi majus*, Linn., Ammi.

\* — *visnaga*, Linn., Visnage.

*Anchusa officinalis*, Linn., Buglosse.

*Anethum dulce*, Linn., Fenouil doux.

\* — *feniculum*, Fenouil.

\* — *piperitum*. — poivré.

*Anthemis nobilis*, Linn., Camomille.

*Artemisia abrotanum*, Linn., Armoise.

\* — *absinthium*, Linn., Absinthe.

\* — *judaica*, Semen contra.

\* *Arundo donax*, Linn., Canne de Provence.

*Asparagus officinalis*, Linn., Asperge.

<sup>1</sup> Les plantes indigènes sont marquées d'un astérisque.

Les plantes exotiques, introduites dans les jardins du Cairo, ont été presque toutes fournies par le jardin royal de Montpellier.

- \* *Balanites ægyptiaca*, Delil., Myrobolan.
- \* *Balsamita vulgaris*, Linn., Balsamite.
- \* *Borrago officinalis*, Linn., Bourrache.
- \* *Calindula officinalis*, Souci.
- \* *Cardus marianus*, Linn., Chardon marie.
- \* *Carnum carvi*, Linn., Carvi.
- \* *Cassia absus*, Linn., Absus.
- \* *Cassia acutifolia*                    }
- \* — *lancifolia*                        } , Sené.
- \* — *obovatifolia*                    }
- \* *Cassia fistula*, Linn., Casse.

Cet arbre devient très-beau en Égypte, où il atteint jusqu'à 40 pieds d'élévation. Il y en a beaucoup dans les jardins du Caire. Les fruits qu'il produit sont vendus pour l'usage qu'on en fait dans la médecine.

- Centaurea cyanus*, Linn., Bluet.
- \* *Cichorium intybus*, Linn., Chicorée.
- Cochlearia officinalis*, Cochlearia.
- \* *Colchicum autumnale*. Colchique.
- \* *Cordia mixa*, Sébestier.
- \* *Cucumis colocynthis*, Coloquinte.
- Cynoglossum officinale*, Cynoglosse.
- \* *Cynomorum coccineum*, Champignon de Malte.
- \* *Cyperus longus*, Souchet odorant.
- \* — *rotundus*, — —
- \* *Datura stramonium*, Stramoine.
- Dracocephalum moldavicum*, Mélisse moldavique.
- Euphorbia lathyris*, Épurge.
- \* *Erithræa centaureum*, Petite centaurée.
- \* *Fumaria officinalis*, Fumeterre.
- Galega officinalis*, Linn., Galega.



- \* *Glycyrrhiza glabra*, Linn., Réglisse.
- \* *Hibiscus abelmoscus*, Linn., Ambrette.
- Humulus lupulus*, Linn., Houblon.
- \* *Hycosiamus niger*, Linn., Jusquiame noir.
- *albus*, — — blanc.
- *datura*, — — *datura*.
- Hysopus officinalis*, Linn., Hysope.
- \* *Inula undulata* } , Aune odorant.
- \* — *crispa* }
- \* *Lactuca virosa*, Linn., Laitue vireuse.
- Lavandula stacha*, Linn., Stæchas.
- \* *Lepidium latifolium*, Linn., Cresson.
- \* *Ligusticum peloponense*, Linn., Livèche.
- \* *Malva sylvestris*.
- *alcea*.
- Matricaria chamomilla*, Linn., Camomille.
- \* *Melilotus officinalis*, Linn., Mélilot.
- *cœruleus*, Linn., Mélilot cerules.
- Melissa officinalis*, Linn., Mélisse.
- \* *Mentha aquatica*, Linn., Menthe aquatique.
- *crispa*, — — crépue.
- *pulegium*, — Ruliot.
- *rotundifolia*, — Menthe.
- \* *Mirabilis jalapa*, Linn., Belle-de-nuit.
- \* *Momordica elaterium*, Linn., Concombre d'âne.
- \* *Nigella damascena*, Linn., Nigelle de Damas.
- Oxalis acetosa*, Linn. }
- *acetosella*, — } , Alleluia.
- \* *Papaver rheas*, Linn., Coquelicot.
- *somniferum*, — Pavot blanc.
- \* *Parietaria officinalis*, Linn., Pariétaire.

*Physalis alkekengi*, Linn., Alkékenge.

\* *Pimpinella anisum*, Linn., Anis.

\* *Plantago major*, Linn., Plantain.

\* — *psyllium*, — Psyllium.

*Polygonum bistorta*, Bistorte.

\* *Ranunculus sceleratus*, Linn.

\* — *trilobus*.

\* *Ricinus communis*, Linn., Ricin.

Cette plante, qui croit spontanément, est cultivée surtout dans la haute Égypte.

*Rumex acetosa*, Linn., Oscille.

\* *Ruta graveolens*, Linn.

\* — *halepensis*, —

*Salvia officinalis*, Linn., Sauge.

\* *Sambucus inger*, Linn., Sureau.

\* *Santolina fragrantissima*, Linn., Santoline.

*Saponaria officinalis*, Linn., Saponaire.

\* *Scilla maritima*, Linn., Scille.

*Sinapis alba* }  
— *nigra* } , Moutarde.

*Sysymbrium nasturtium*, Linn., Cresson de fontaine.

\* *Solanum nigrum*, Linn., Morelle noire.

*Spilanthus acmella*, Linn., Cresson de Para. .

*Tanacetum vulgare*, Linn., Tanaisie.

*Teucrium marum*, Linn., Marum.

— *scordium*, — Scordium.

\* *Urtica dioica* }  
\* — *urens* } , Orties.

\* *Verbascum sinuatum*, Linn., Verbascum.

\* *Verbena triphylla*, Linn., Verbéane citronnée.

\* — *officinalis*, — — —

\* *Veronica becabunga*, Linn., Beecabunga.

### § III.

#### ANIMAUX DE L'ÉGYPTE.

44. *Généralités.* — L'Égypte devant la formation de son sol aux atterrissements du Nil, avant lesquels tout porte à croire qu'elle ouvrait aux eaux de la Méditerranée un long golfe parallèle et analogue à la mer Rouge, il est permis d'avancer comme un fait certain que cette terre ne possède aucun animal qui lui soit propre. Tous les êtres qui l'habitent aujourd'hui y sont arrivés par des migrations successives, qui ont suivi les progrès de l'alluvion. Les traditions anciennes confirment suffisamment cette assertion. Elle s'appuie également sur la comparaison qui a pu être faite des animaux momifiés de l'antique Égypte, conservés par milliers dans les catacombes, avec ceux qui se trouvent aujourd'hui dans le pays. Quel a été le point de départ de ces migrations ? Cette question n'est pas difficile à résoudre : la similitude qui existe entre le plus grand nombre des animaux de l'Égypte ancienne et moderne, et ceux qui peuplent la Barbarie, indique que c'est de cette partie de l'Afrique septentrionale que le mouvement a dû partir.

Ceci s'applique surtout aux mammifères et à la plupart des reptiles.

Quant aux oiseaux, les zoologistes s'accordent à reconnaître que l'Égypte a été, de tout temps, une terre de transition pour ceux de ces animaux qui entreprennent, deux fois par an, de lointains voyages. Aussi y

recontre-t-on, à peu d'exceptions près, les espèces de l'Europe et quelques-unes de celles qui sont propres à l'Asie; tandis que quelques autres, irrévocablement sédentaires, vivent et meurent dans cette contrée, dont elles ne peuvent franchir les limites.

Mon intention, en donnant ici la nomenclature des animaux qui font de l'Égypte leur demeure passagère ou permanente, n'est pas de pénétrer à fond dans le domaine de la zoologie. Je ne veux que faire connaître sommairement, lorsqu'elles pourront offrir quelque intérêt, les particularités que présente chaque espèce, et rectifier les opinions erronées qui ont cours sur plusieurs d'entre elles.

Quoique cette esquisse ne soit pas faite pour effrayer, par la sévérité de la classification et l'aridité des mots techniques, les hommes du monde qui forment à coup sûr la classe la plus nombreuse parmi les lecteurs, il m'a paru convenable toutefois d'introduire dans ce travail assez d'ordre et de méthode, pour qu'il ne demeure pas trop au-dessous de l'attente des hommes de science.

## MAMMIFÈRES.

*Animaux domestiques* : Cheval. — Anc. — Mulet. — Dromadaire. — Bœuf. — Buffle. — Espèce ovine. — Chèvres. — Chiens. — Chats.  
*Animaux vivant à l'état sauvage* : Loup. — Renard. — Chacal. — Hyène. — Sanglier. — Hippopotame. — Antilopes. — Daman. — Singes. — Hérissons. — Martre. — Genette. — Mangouste. — Lynx — Gerboise. — Rats et souris. — Lièvre.

### ANIMAUX DOMESTIQUES.

48. *Cheral (A'oud)*. — Il y a. en Égypte, plusieurs

espèces de chevaux : les beaux chevaux arabes de race pure qui sont venus de l'Arabie, les chevaux d'origine syrienne dont se servent les tribus Kurdes et Hanézès, ceux qui viennent de l'intérieur de l'Asie et de l'Europe, enfin ceux que l'on amène de Dongolah. Ces différentes races ont formé des mélanges ; cependant, on n'emploie, en général, comme étalons, que des chevaux arabes de race pure. Ces animaux délicats, accouplés avec de fortes juments, produisent une espèce plus robuste, dont les formes sont plus arrondies, et qui constitue la véritable race égyptienne.

Le cheval égyptien est de plus haute taille que le cheval arabe. Sa tête est mieux placée ; son encolure se dessine à merveille ; ses yeux sont pleins de feu et d'ardeur ; ses naseaux sont largement ouverts ; sa croupe est gracieusement arrondie, ses jambes sont fines, sèches et nerveuses ; son allure est noble, fière, majestueuse. Le cheval arabe, soumis à une vie active, laborieuse et pénible, à des privations qui n'ont pour ainsi dire pas de terme, sous des maîtres à demi sauvages qui ne s'épargnent pas davantage eux-mêmes, est toujours de petite taille, maigre, dépourvu de formes agréables, sans rien perdre, pour cela, de ce mâle courage et de cette vigueur indomptable, qui le rendent si précieux à son possesseur.

Du reste, on ne trouve pas en Égypte de chevaux de haute taille ; aussi ne peut-on y monter de la grosse cavalerie.

Les peuples d'Orient se servent généralement, on peut même dire exclusivement, de chevaux entiers, sans que de cet état parfait de nature résulte le moins

dre inconvenient dans l'usage. La docilité de ces animaux n'est pas moindre que celle de nos chevaux d'Europe, soumis à la terrible mutilation qui les dégrade et les énerve. Ils ne s'emportent pas plus sous l'homme, ils ne se prêtent pas moins à toutes ses exigences avec une condescendance admirable, quelle que soit leur fougue et leur vivacité.

46. *Âne (Hemâr)*. — On aurait une idée bien fautive de l'âne d'Égypte si on le confondait avec celui d'Europe. Ce n'est plus, comme dans nos contrées, un quadrupède chétif, avili, mal nourri, encore plus mal soigné, impitoyablement maltraité; c'est au contraire un animal grand et bien fait, dont la tournure est presque noble, dont la démarche est légère, dont les allures sont vives et douces à la fois. Aussi le prix des ânes d'Égypte est-il assez élevé, surtout quand ils unissent aux belles qualités de formes que je viens d'indiquer, de l'énergie et de la vigueur. Ce sont eux que l'on emploie de préférence pour les longs voyages à travers le désert, en société avec les chameaux, chargés des lourds bagages ou du transport des marchandises.

Les ânes les plus beaux, et par conséquent les plus estimés, proviennent des contrées les plus chaudes et les plus sèches de l'Égypte, du Saïd notamment. Ceux qui naissent dans le Delta sont inférieurs aux autres sous tous les rapports.

47. *Mulet (Baght)*. — L'Égypte, qui possède les plus beaux chevaux du monde, et les ânes de la plus belle espèce, devait produire de beaux mulets. Ces animaux y sont en effet fort estimés; il en est dont la valeur ap-

proche de celle des chevaux les plus brillants. On s'en sert comme montures, et leur équipement est à peu près le même que celui des ânes. Les mules (Bâghléh), toujours plus dociles et plus endurcies à la fatigue, sont préférées aux mulets. Leur allure est l'amble. On les exerce à ce mode de progression par un moyen mécanique qui consiste à réunir par une corde les pieds antérieur et postérieur du même côté, de manière que le mouvement du premier de ces organes entraîne nécessairement l'autre <sup>1</sup>.

48. *Dromadaires*. — Si l'on ne veut appliquer le mot de chameau qu'à la variété de l'espèce dont le dos se recourbe en deux bosses, il n'existe pas en Égypte de chameaux proprement dits. On y distingue deux races de dromadaires : l'une, à qui l'on donne le nom de *Djemmel* (chameau), dont la taille est élevée, la force prodigieuse, la marche pesante, et que l'on destine au transport des lourds fardeaux ; l'autre, moins grande, moins massive, d'une agilité remarquable, nommée *Hadjim* par les Arabes parce qu'elle est la monture des *Hadji* (pèlerins), et dromadaire par les Européens.

Malgré les services que rendent les dromadaires, ils étaient pour les anciens Égyptiens un objet de mépris ; les Arabes ont au contraire pour eux le plus grand attachement. Le dromadaire est utile sous d'autres rapports que les transports et les voyages. Son poil est un

-

Je renvoie le lecteur, pour de plus amples détails, au § du chapitre des Mœurs qui traite des voies de communication et des moyens de transport par terre.

article important de commerce ; les Arabes en fabriquent des tentes et des tapis. Sa fiente, mêlée avec de la paille hachée, et desséchée au soleil, compose une espèce de motte dont on se sert comme combustible. Le lait des chamelles est très-apprécié par les Bédouins, qui en font un très-grand usage.

49. *Bœuf (Thour)*. — Le bœuf domestique d'Égypte ne diffère en rien de celui d'Europe. Il est employé pour les travaux d'agriculture et pour divers usages encore. Ce que quelques auteurs qui ont écrit sur l'Égypte ont dit de la beauté de cet animal et de l'excellence de sa chair n'est pas tout à fait exact. Il est probable qu'aux temps anciens où le bœuf était en honneur, où les arts agricoles étaient cultivés avec grand soin, cet animal se faisait remarquer par l'élévation de sa stature, par la beauté de son pelage et par le développement des cornes qui lui servent d'ornement et de défense ; mais la race en est dégénérée aujourd'hui. Le bœuf est en effet réduit à des proportions moyennes. Ses cornes sont généralement petites, son poil d'un fauve plus ou moins prononcé ne saurait flatter l'œil en aucune manière. La saveur de sa chair est bien loin de mériter la réputation qu'on aurait voulu lui donner ; c'est en effet, comme on l'a observé, dans les parties boréales du globe et non dans les pays chauds qu'il faut chercher les qualités savoureuses et succulentes de la chair de cet animal.

On trouve en Égypte un bœuf sauvage que les Arabes appellent *Bakkar-el-Ouesch* et qui constitue une espèce distincte, très-rapprochée du zèbre, selon un auteur estimé, si ce n'est identiquement le même



animal. Les Arabes élèvent quelquefois dans la campagne de jeunes bœufs de cette espèce qu'ils ont atteints en poursuivant des sujets adultes ; leur cuir est estimé.

50. *Buffle (Djamouss)*. — Le buffle ne paraît pas être d'origine égyptienne ; car il n'est pas représenté sur les monuments antiques, et on ne le trouve pas à l'état de momie. On prétend que cet animal a été importé après la conquête des Arabes. Le climat et le sol de l'Égypte lui conviennent parfaitement. Il s'y est, en effet, aisément multiplié, et a acquis une très-belle taille. Les buffles égyptiens ont très-peu de poils ; la couleur de leur peau est gris de fer. Ils vivent presque constamment dans l'eau, tellement qu'on les dirait amphibies. Quoique d'une physionomie farouche, ils sont au fond très-doux, et n'ont nullement la féroce ombre des buffles de l'Europe, et surtout de la Romagne. Leurs femelles donnent par jour de quatorze à seize livres d'un lait d'excellente qualité. Jusqu'à présent les Arabes n'ont pas encore utilisé la force prodigieuse du buffle, en s'en servant pour leurs travaux domestiques. Sa chair est très-grossière, et n'est mangée que par le peuple.

51. *Race ovine*. — La race ovine constitue une partie des richesses de l'Égypte. Elle y est nombreuse et point mélangée. Les béliers ne sont pas soumis à la castration. La laine est de belle qualité. Les brebis (*gahameh*) paraissent être plus fécondes qu'en Europe. Elles donnent deux portées par an, et généralement deux agneaux à la fois. L'espèce est celle de la Barbarie.

Quelques autres espèces sont importées en Égypte du Sennaar, du Kordofan et de l'Yemen. Ce sont des béliers à queue adipeuse et de haute stature, dont la laine est commune et de peu de valeur, mais qui ont beaucoup de chair et dont la graisse surtout est fort estimée ; ou bien encore des animaux à poil ras cassant comme celui des antilopes, et qui présentent dans certaines parties de leur corps un développement graisseux dont on pourrait sous certains rapports obtenir des avantages assez importants.

52. *Chèvre (Maâzel)*. — Les chèvres, que l'on trouve répandues surtout dans l'Égypte inférieure, sont de l'espèce dite de Syrie et appelée aussi chèvre mambrine. Elles sont caractérisées par leur chanfrein arqué, leur corps élancé, la petitesse de leurs cornes, leurs oreilles longues et pendantes et leur pelage généralement rousâtre. Leur lait est bon et abondant ; on en fait grand usage. Elles sont conduites par petits troupeaux dans les villes, et chaque consommateur voit traire devant lui le lait dont il a besoin. Leur fécondité n'est pas moins grande que celle des brebis, puisqu'elles produisent deux fois par an, et que le nombre de chevreaux est régulièrement de deux, quelquefois de trois, et par exception de quatre.

Les chèvres de la haute Égypte, notamment du Saïd, sont d'une autre espèce. Leur taille est beaucoup plus petite, leurs cornes sont plus développées ; elles sont vives, alertes ; leur poil est long, soyeux et bien fourni ; elles auraient sous ce rapport, comme sous plusieurs autres, assez d'analogie avec les chèvres d'Angora.

Le Sennaar fournit aussi une espèce de chèvre de très-petite taille, à poil ras, dont le dos est marqué dans toute sa longueur par une bande noire sur un fond plus ou moins gris ou roussâtre.

§5. *Chien (Kelb)*. — Je ne sais si, rigoureusement parlant, le chien d'Égypte mérite d'être compris au nombre des animaux utiles, au nombre des animaux domestiques. Ses mœurs et ses habitudes sont moitié sociables, moitié sauvages, selon qu'il habite les villes, ou que, vivant en nomade et sans maître, il fréquente, comme le chacal et le renard, les limites du désert. Dans l'une et dans l'autre de ces conditions, son pelage se distingue par de notables différences. Dans l'état de liberté complète, il a le poil plus long et plus fauve. Sa nourriture se compose de débris d'animaux abandonnés par l'hyène et le chacal ; en cas de disette, il attaque et dévore son semblable.

Dans les villes où il pullule, il habite en tribus certains quartiers, et s'y impatronise de telle sorte, qu'un chien appartenant à une autre tribu ne saurait tenter de pénétrer dans le quartier voisin sans être assailli avec furie. sans être cruellement battu, quelquefois même dévoré. Le même sort attend infailliblement les chiens d'Europe quand ils se présentent dans les rues. Bien qu'impurs aux yeux des bons musulmans, les chiens reçoivent d'eux, en Égypte, des soins particuliers. Ils ont droit, en quelque sorte, aux débris de leur table, ainsi que cela a lieu dans les diverses parties de la Turquie d'Europe. Là comme en Égypte, c'est une chose digne de remarque, la rage est à peu près inconnue chez ces animaux.

En résumé, le chien d'Égypte paraît constituer une espèce distincte qui s'est perpétuée sans mélange et qui a la plus grande analogie de caractères avec les momies que l'on trouve dans les catacombes et autres vastes hypogées.

54. *Chat (Qall)*. — Le chat a joui, de tout temps, en Égypte, de privilèges presque illimités. Les honneurs qui lui étaient rendus dans l'antiquité, et sa condition actuelle le prouvent également. Autrefois, les considérations politiques ont pu commander aux législateurs ces soins et ces égards qui étaient devenus populaires : les traditions religieuses ont sans doute inspiré aux modernes possesseurs de la terre des Pharaons ces procédés dont ils n'ont pas dévié. Le chat était aimé de Mahomet, témoin le sacrifice que le prophète fit de la manche de sa robe, sur laquelle l'animal favori s'était endormi, plutôt que de troubler son sommeil. De là cet amour que tout musulman doit professer pour l'espèce qui descend, à ce qu'il croit, du chat du prophète, sans altération. Le chat a accès partout en Égypte. Partout il reçoit le meilleur accueil, au harem comme à la mosquée, chez le fellah comme chez le cheik, chez le eadi ou chez l'aga. Dans l'antique Égypte, la mort d'un chat était un long sujet de regrets et de deuil ; la douleur s'exprimait par des manifestations spéciales, on les embaumait avec vénération, on les enterrait solennellement ; on se borne aujourd'hui à les entourer de soins délicats, pendant la trop courte période de leur vie vigoureuse, d'adoucissemens pendant leurs maladies qui sont traitées dans des sortes d'hôpitaux institués à cet

effet, au moyen de donations et de fondations pieuses.

Le chat s'est donc toujours trouvé singulièrement bien partagé dans ce pays, au milieu de tant d'autres animaux qui y sont condamnés à la misère et à la souffrance.

#### QUADRUPÈDES SAUVAGES.

55. *Loup (Dyb)*. — Plusieurs naturalistes ont prétendu qu'il n'existe pas de loups en Égypte. C'est une erreur. On en trouve une espèce sur divers points. Elle diffère de celle d'Europe par le poil qui est beaucoup plus court. Toutefois, ce loup est bien plus rare que le renard et l'hyène. Ne serait-ce pas le *Canis Anthus*, ou bien encore le *Canis Fennee* de Bruce.

56. *Renard (Tsâ âleb)*. — Le renard d'Égypte est plus petit que celui d'Europe. Ses oreilles sont noires, ses pieds sont fauves, la couleur du dessous de son corps est toujours d'un brun qui s'enfume davantage à mesure que l'animal vieillit. On le voit rôder dans la campagne, se livrer à la chasse et se rapprocher des habitations pour tâcher d'y surprendre les poules, ainsi que d'autres animaux domestiques.

57. *Chacal (Djâqâl)*. — Le chacal vit en troupes nombreuses sur les lisières du désert et se loge dans les ruines et les décombres. Il se nourrit de cadavres d'animaux et fait entendre pendant la nuit des hurlements tristes et prolongés.

58. *Hyène*. — Cet animal, appelé *Dabèh* par les Arabes, n'est pas moins commun en Égypte qu'en Syrie et sur les côtes septentrionales d'Afrique. Ses mœurs et ses habitudes sont assez connues pour qu'il soit super-

flu de rien ajouter à ce sujet. On peut le soumettre à la domesticité si on le prend tout à fait jeune, et surtout si on l'habitue à un régime peu carnassier. L'espèce est l'hyène barrée.

59. *Sanglier*. — Il est appelé *Khanzire* par les Arabes, qui donnent le même nom au cochon domestique. Ce pachyderme paraît constituer une espèce distincte. Son état d'impureté le soustrait au danger de la poursuite des chasseurs arabes. Aussi est-il très-répandu dans les diverses parties de la basse Égypte où il commet souvent de très-grands ravages. Il se rue plus particulièrement sur les champs ensemencés de doura. On rencontre souvent les sangliers par bandes de cinquante à soixante ; mais c'est particulièrement vers le Delta, sur les bords des lacs et dans le voisinage de la mer.

60. *Hippopotame (Fars-el-Bahar)*. — Ce pachyderme monstrueux, que l'on croit assez généralement habiter tous les points de l'Égypte traversés par les eaux du Nil, ne s'y rencontre qu'accidentellement. Il faut aller le chercher dans la haute Nubie. Cependant on peut citer quelques apparitions d'individus isolés qui se sont montrés jusqu'aux environs de Damiette.

C'est ainsi, par exemple, que Prosper Alpin dit en avoir fait chasser un dans cette localité ; c'est ainsi qu'en 1856 on en vit un non loin de la même ville. Il commit de grands dégâts dans la campagne, et puis, après une vingtaine de jours environ, il disparut pour ne plus se montrer. On a prétendu que l'hippopotame était plus commun jadis en Égypte, mais cette opinion paraît peu probable.

61. *Gazelle (Gazal)*. — Ce joli et gentil animal se trouve en grand nombre sur les confins des déserts qui entourent l'Égypte. On sait avec quel amour les poètes arabes ont chanté la coquette délicatesse de ses membres, la beauté de ses yeux, la légèreté de sa course rapide. La gazelle se nourrit des petites herbes que produit le désert; elle vient quelquefois pendant la nuit brouter et boire, dans les terres cultivées. Les Arabes Bédouins la poursuivent, et, montés sur leurs agiles juments, parviennent quelquefois à la fatiguer et à l'atteindre. Ils la chassent au fusil, au faucon ou au chien. On prend les petites gazelles vivantes. Cet animal, qui est si farouche à l'état sauvage, s'apprivoise très-bien; j'en ai plusieurs dans ma basse-cour qui sont très-familières, et procréent chaque année.

L'antilope (*Dorcas*), ou bœuf sauvage d'Égypte, est un animal qui appartient plus particulièrement à la Nubie.

On doit rapporter à la race ovine une sorte de mouflon dont la taille est assez élevée et qui paraît être le même que le mouflon d'Afrique.

Enfin, je citerai, pour compléter cette nomenclature mammalogique, un animal fort rare, de la famille des Ruminants, de la taille d'un bélier, que j'ai rencontré à la hauteur de Syout, dans le désert qui avoisine la rive orientale du Nil et dont l'existence n'avait pas encore été signalée.

62. *Daman*. — C'est le *Schasan* des Hébreux, et son nom vulgaire est l'*Agneau d'Israël*, ou bien encore le *Daman d'Israël*. Bruce est le premier naturaliste qui l'ait fait connaître. Il est de petite taille, d'un pe-

lage roussâtre tirant sur le brun. Les bêtes fauves en font souvent leur pâture.

63. *Singes (Qerd)*. — Les singes, qui sont importés en Égypte par des bateleurs arabes et qui sont colportés de ville en ville, n'appartiennent pas au pays. Ils proviennent du Sennaar, de l'Arabie, et c'est à tort que quelques historiens ont prétendu qu'ils avaient été propres à l'Égypte pendant l'antiquité, se fondant sur la grande quantité de singes que l'on trouve momifiés. Ce sont généralement le magot, le maïmon et le tatarin.

64. *Hérissons (Qanfod)*. — L'espèce de hérisson que l'on trouve en Égypte diffère de celle d'Europe par quelques nuances de pelage. Ce sont d'ailleurs les mêmes habitudes et les mêmes mœurs.

65. *Martre*. — La martre-furet est la seule espèce de ce genre que l'on rencontre en Égypte. Ce carnassier y est très-répandu. Il pénètre jusque dans les habitations, où il attaque et tue impitoyablement les volailles dont il mange aussi les œufs avec avidité.

66. *Mangouste (Nems)*. — On la connaît plus particulièrement sous le nom d'Ichneumon et de Rat de Pharaon. Elle est répandue dans toute l'Égypte. Cet animal pourrait être soumis à la domesticité, car son naturel est assez doux; mais, d'un autre côté, la somme des avantages qu'il procurerait, en détruisant les rats et les souris dont il est avide, serait trop largement compensée par les déprédations auxquelles ses mœurs carnassières le porteraient incessamment, au grand préjudice des animaux domestiques.

Que de fables ont été débitées sur son compte? Sans



doute, la mangouste détruit beaucoup de crocodiles, puisqu'elle les attaque dans l'œuf qu'elle recherche sur le sable, et qu'elle dévore les petits animaux de cette espèce qui se laissent surprendre par elle. Mais il y a loin de ce fait, qui est avéré, à ce guet-apens au moyen duquel elle profiterait du vaste hiatus de la mâchoire du lézard géant pour pénétrer dans l'estomac, déchirer ce viscère et occasionner ainsi la mort de son puissant ennemi.

Dans l'antiquité, la loi protégeait la mangouste d'une manière spéciale. Les peuples pourvoient journellement à sa subsistance. Après sa mort, elle était l'objet d'un culte particulier.

67. *Lynx* (*Chat sauvage, gatt neneri*). — On voit en Égypte deux espèces de lynx, l'une des marais, et en effet elle chasse aux oiseaux de marécages. Sa taille est trois fois environ celle du chat. C'est le *felis chaus* des naturalistes. La seconde, beaucoup plus rare, est le *felis lynx*.

68. *Gerboise*. — On en compte deux espèces, de taille bien différente, et qui se distinguent encore entre elles par les pieds velus ou entièrement nus. Dans le premier cas (l'espèce est bien plus petite), c'est le *dippus lirtipus* des zoologistes; dans le second cas, c'est le *dippus sagitta*. L'une et l'autre ont les tarsi très-longs et très-minces, et peuvent exécuter des sauts à de certaines distances. Il est peu de rongeurs armés de dents aussi robustes. S'ils sont captifs, les cages en bois construites de la manière la plus solide ne sont qu'un faible obstacle à ce qu'ils reconquièrent promptement la liberté. Une prison de fer peut seule

résister aux attaques incessantes de ce joli mammifère, alors surtout qu'il n'est point observé. Les Arabes le connaissent sous le nom de *Gerboa*.

On a confondu quelquefois sous sa dénomination un rongeur de la taille d'un des grands rats d'Europe, qui est la gerbille des pyramides, du lieu où on le rencontre plus fréquemment. Une seconde espèce de moitié plus petite vit, dit-on, en Nubie.

69. *Rats et souris (Far)*. — Sous ces deux dénominations sont comprises les diverses espèces de murins que l'on trouve abondamment en Égypte. Deux variétés plus intéressantes parmi tant d'autres sont le rat d'Alexandrie aujourd'hui naturalisé sur le littoral de l'Europe méridionale, et que les Italiens appellent du nom de rat des toits, et le rat épineux dont les poils du dos sont roides et piquants.

70. *Lièvre (Arneb)*. — Le lièvre d'Égypte diffère du lièvre commun par la couleur de son pelage, par la longueur des oreilles et des pattes postérieures. C'est un animal impur pour les musulmans qui, s'abstenant de le manger, ne lui font point cette guerre acharnée qu'on a déclarée à l'espèce ordinaire, en France et dans tous les lieux où elle se propage avec abondance.

## OISEAUX.

### OISEAUX DOMESTIQUES.

Poule. — Poule d'Inde. — Pigeon. — Oie.

71. *Poule (Farkah)*. — La poule d'Égypte ne diffère

de celle d'Europe que par la taille. Elle ne devient jamais aussi grosse que celle-ci, et, chose singulière qui pourrait devenir le thème d'observations intéressantes et fort curieuses, elle n'a aucune tendance à l'incubation de ses œufs. Cette incubation est faite artificiellement et sur une vaste échelle, de manière que l'on peut affirmer que l'éducation de la volaille n'est, nulle part, aussi étendue que dans ce pays, puisque, par les moyens employés, il n'y a pas cette suspension forcée d'incubation à laquelle le règlement des saisons, en Europe, condamne l'éducateur. L'expérience la plus simple à faire au sujet de l'anomalie que j'ai indiquée, se bornerait à transporter en Égypte quelques poules déjà éprouvées sous le rapport de leurs bonnes dispositions à couvrir, en même temps qu'on importerait en France quelques poules égyptiennes. Si, par ces échanges opérés, les unes perdaient leur qualité, si les autres la recouvraient, l'influence climatique serait suffisamment reconnue, et ce singulier phénomène n'en mériterait que plus d'attention <sup>1</sup>.

On trouve au Fayoum et à Denderah une variété de poule beaucoup plus forte, et dont les jambes sont plus allongées que chez l'espèce précitée.

72. *Poule d'Inde (Farkals)*. — Ce gallinacé est importé depuis peu d'années en Égypte. Son éducation y est facile et sa propagation rapide.

73. *Pigeons (Hamâm)*. — On élève, dans ce même pays, avec beaucoup de soin et de succès, le pigeon domestique, semblable à celui d'Europe, et dont les varié-

<sup>1</sup> Voir, sur l'incubation des œufs, le chapitre des Mœurs.

tés sont nombreuses. Il en est de même du petit pigeon ou ramier, fort estimé pour sa chair, qui est très-délicate. Il est préféré à la première espèce, en ce sens qu'il vit presque à l'état sauvage et qu'il va chercher au loin une nourriture qui ne coûte rien à ses maîtres. On rencontre souvent des villages hérissés de pigeonniers, dont les habitants s'occupent presque exclusivement de l'éducation de ces volatiles.

74. *Oie (Ouiszah)*. — L'oie cendrée est l'espèce indigène; on a introduit celle d'Europe. Les canards domestiques (*Berk*) sont peu répandus. Les canards sauvages, particulièrement à beau reflet d'acier bruni, sont élevés dans les basses-cours.

#### OISEAUX SAUVAGES.

RAPACES: Vautours, — Faucons, — Aigles, — Aigles pêcheurs, — Autour, — Milan, — Éladion, — Buse, — Busards — Oiseaux nocturnes. — Chauves-souris. — Passereaux, — Grimpeurs. — Gallinacés. — Échassiers

75. RAPACES. *Vautours (Hedoyah, Nizr)*. — Les vautours ariah et griffon, le catharte alimoche, vulgairement appelé poule de Pharaon, sont communs en Égypte. Ils n'y sont pas absolument sédentaires, et entreprennent périodiquement des migrations qui les portent sur divers points du continent européen, et dans quelques-unes des îles dont la Méditerranée est parsemée.

76. *Faucons (Bâs)*. — On compte au moins sept espèces de vrais faucons en Égypte. Ce sont :

Le pèlerin.

Le lanier.

Le hobereau ,

L'émerillon .

La crécerelle ,

La crécerellette .

Et le kobèz.

Ce sont tous des oiseaux voyageurs ou erratiques.

77. *Aigles (Euqâb)*. — Ils sont au nombre de quatre, savoir :

L'aigle commun (voyageur),

L'aigle impérial (erratique),

L'aigle eriard (voyageur),

L'aigle de la Thébaïde (sédentaire), aussi en Syrie. peut-être même sur la côte de Barbarie.

78. *Aigles pêcheurs*. — Le pygargue, le jean-le-blanc, le balbuzard ne sont point rares sur toute l'étendue de l'Égypte. Le fleuve, les bords de la mer, les laes offrent à ces oiseaux voyageurs des ressources abondantes pour leur nourriture.

79. *Autour (Nisir)*. — Les mêmes habitudes de voyages appartiennent à l'autour et à l'épervier, qui se montrent périodiquement aussi dans le pays, à diverses époques de l'année.

80. *Milan*. — Il en est encore ainsi du milan royal et du milan noir.

81. *Élanion*. — Le blac, oiseau unique du genre, vit sédentaire en Égypte. Peut-être doit-il être rangé parmi les oiseaux erratiques.

82. *Buse*. — On connaît, dans le même pays, la buse commune pour un oiseau voyageur. Il ne serait pas étonnant que quelques naturalistes en eussent si-

gnalé plusieurs espèces, en raison de la variété de livrées que ce rapace présente.

85. *Busards*. — Les mêmes ressources, qui s'offrent aux balbuzards pour leur nourriture, attirent les busards des marais et Saint-Martin dans le voisinage du fleuve et dans les marécages d'Égypte. On les rencontre absolument semblables sur les côtes de Barbarie en Sardaigne, en Sicile et sur le continent d'Europe.

84. — *Oiseaux nocturnes :*

- La chouette de l'Oural ;
- L'effraie ;
- Le grand due ;
- Le moyen due ;
- Le hibou à aigrettes courtes ;
- La chouette de Savigny ;
- La chouette nébuleuse ;
- La chouette chevêche ;

Et la chouette scops habitent également l'Égypte. Ces oiseaux nocturnes, dont les ailes sont peu puissantes, dont les plumes sont lâches et peu serrées, ne sont pas habiles à entreprendre de longs voyages. On devrait en conclure qu'ils vivent sédentaires dans ce pays. L'apparition en Angleterre et sur d'autres points encore du *Strix asculaphus*, dont la demeure est plus particulièrement l'Afrique, vient cependant contrarier quelque peu cette assertion fondée sur l'observation physiologique.

85. *Chauves-souris*. — L'intérieur des pyramides, les vastes hypogées, les grottes, les temples antiques,

les arbres creux donnent asile à une infinité de chauves-souris dont une espèce, la roussette, acquiert de très-grandes dimensions.

Les naturalistes les ont divisées en plusieurs genres auxquels président des caractères distincts. Ce sont les *Rhinopomes*, les *Rhinolophes*, les *Nyctères*, les *Taphiens*, les *Molosses*, les *Nyctinomes* et les *Roussettes*.

86. *Passereaux*. — La plupart des oiseaux de cet ordre, propres à l'Europe, se montrent communément en Égypte, à l'époque de leurs migrations. Il devient donc inutile de les énumérer. Je me bornerai à citer exceptionnellement quelques espèces, entre autres, dans la famille des traquets, le *traquet leucomèle*; les *fauvettes rubigineuses*, de *Ruppel*, *luscinoïde*, etc., parmi les becs fins proprement dits; ainsi que le *pipil à gorge rousse* du genre *anthus*; les conirostres me fourniront les alouettes *bifasciè* et *isabellini* offrant de jolies variétés, les *bruants*, le *ceindrillard*, les *fringilles*; le moineau espagnol, si différent du moineau ordinaire d'Europe, et qui, dans ses courses erratiques, semble suivre une route invariablement tracée; le *bouvreuil githagine*, qui se répand assez abondamment dans la péninsule Italique; les *fissirostres*, l'*hirondelle de Sarigny*, l'*hirondelle rousseline*, qui apparaît accidentellement sur les bords de Provence.

Les corbeaux ont des mœurs assez cosinopolites, pour qu'on puisse les citer sur bien des points éloignés du globe, à plus forte raison en Égypte. Dans cette famille, se trouvent encore le *choucas*, la *corneille mantelée*, impatronisée sur les maisons du Caire

et qui remonte jusque dans la haute Égypte ; le *rollier* avec sa belle livrée d'un vert blenâtre qui la fait ressembler à un oiseau des tropiques.

Dans la tribu des *syndactyles*, ces guépiers brillants qui, en Égypte, rattachent, sous le rapport des produits zoologiques, l'Afrique occidentale à l'Afrique riveraine de la Méditerranée. Ce sont le *merops Sargnii*, le *merops apiaster* et le *merops viridis*, qui aime tant à faire ses évolutions gracieuses et ses chasses abondantes au-dessus des champs de doura, et tout auprès des *mimosa*, dans les touffes desquels il va se reposer.

Puis, dans les *ténuirostres*, la *huppe*, qui ne diffère en rien de celle d'Europe.

87. *Grimpeurs*. — Je ne citerai, parmi les grimpeurs, que le pivert, purement de passage en Égypte ; le *rocysus pisanus* plus sédentaire, et le *coucou commun*.

88. *Gallinacés*. — Les *gangas* sont nombreux en Égypte. Ils habitent les limites du désert, et s'avancent par bandes nombreuses vers les champs cultivés et vers les bords du fleuve où ils viennent s'abreuver.

On y compte : Le *ganga euta* ;

Le *ganga moncheté* ;

Le *ganga à ventre brûlé* ;

Le *ganga Lichtenstein* ;

Le *ganga unibaude*.

Tous également sédentaires et plus ou moins rares.

La *caille* abonde à certaines époques, et puis elle entreprend ces voyages lointains qui la font apparaître sur les points du globe les plus opposés.



Deux espèces bien distinctes de *tourterelles* peuvent être citées. C'est, d'une part, la tourterelle commune qui est de passage et dont la chair est estimée; d'autre part, la tourterelle sédentaire à chair maigre et peu sapide. Celle-ci se rapprocherait de la tourterelle à collier de Barbarie, si sa partie inférieure n'était d'une couleur blanc sale au lieu du blanc pur de la première.

89. *Échassiers*. — Ce serait se lancer dans une interminable énumération que d'aborder cet ordre si nombreux d'oiseaux de tailles et de formes diverses. Presque tous sont les mêmes que ceux d'Europe, dont les mœurs, comme on sait, sont essentiellement voyageuses. Le *pluvier* à tête noire, le *pluvier* armé, le *court-rite*, mériteront seuls une mention.

Je m'arrêterai plus complaisamment à parler de l'ibis sacré, espèce la plus célèbre des longirostres, dont le tour serait arrivé. C'était un oiseau vénéré dans l'antiquité, et dont les momies parfaitement conservées ont été trouvées dans plusieurs catacombes de l'Égypte. C'est encore lui que l'on trouve figuré dans les hiéroglyphes. Il n'est pas très-commun en Égypte aujourd'hui, et ce n'est guère qu'en remontant vers les cataractes qu'on peut espérer de le rencontrer. Entièrement nudicolle à l'état adulte, il est garni de plumes blanches assez serrées, dans toute la longueur de son cou, alors qu'il est jeune et quoique sa taille soit aussi développée que dans le premier cas.

J'apporterai la même restriction en parlant des palmipèdes. Pélicans, oies diverses, canards de toute espèce s'y rencontrent communément.

## 90. — ENTOMOLOGIE.

Les insectes de divers ordres sont abondants en Égypte, sauf quelques restrictions pour certains d'entre eux. C'est ainsi que les papillons sont moins variés que les coléoptères, et que parmi ceux-ci, par exemple, les *ténébrionites* sont plus fréquents que les insectes diurnes, probablement à cause de l'action solaire, si intense dans un pays dépourvu d'ombre, et de cette végétation rampante qui abrite tant de petits êtres organisés. Le Nil renferme aussi quelques animaux articulés de l'ordre des *crustacés*, quelques *hirudinés* et autres encore. Les *libellulines* sillonnent incessamment les eaux du fleuve et se jouent sur ses bords. Elles s'élèvent quelquefois dans les airs par myriades et, de même que les papillons et les oiseaux, opèrent de lointaines migrations. Dans les campagnes de l'Égypte, pour lesquelles les *sauterelles* furent autrefois une plaie calamiteuse, on les voit encore aujourd'hui plus nombreuses que partout ailleurs; mais c'est là aussi que, par compensation, vivent plus sédentaires les oiseaux acridophages.

Les *araignides* de toute espèce, les hideux scorpions, dont les piqures sont fort dangereuses, habitent les sables, les masures, et se glissent jusque sous les nattes dans l'intérieur des appartements. Une toute petite larve de myrméleon creuse son trou en entonnoir dans les terrains meubles et se procure, comme le myrméleon d'Europe, par embuscade, la nourriture dont il a besoin.

## 91. — COQUILLES.

Les coquilles terrestres sont en bien petites proportions en Égypte, si on les compare au plus grand nombre des animaux organisés. *L'helix irregularis* est à peu près la seule que l'on connaisse. Ses couleurs et même sa forme varient à l'infini.

Les eaux du Nil renferment des unio, iridine et cyrène. Sur les bords vivent les paludines. — Dans la haute Égypte et vers les cataractes se trouvent agrégées aux masses rocailleuses les éthérées, dont la découverte est due à M. Cailliaud. On trouve çà et là quelques petits bulimes, quelques clausilies et maillots.

## 92. — REPTILES.

Les animaux appartenant à cette classe sont nombreux en Égypte. Les uns, c'est le petit nombre, habitent les eaux du Nil ou sont riverains de ce fleuve ; les autres sont répandus dans les villes, les champs, et sur les limites du désert.

*Crocodile (Temsah)*. — Le reptile le plus renommé parmi ceux auxquels les eaux ou les bords du Nil servent de séjour est le crocodile : ce gigantesque lézard ne fréquente que la haute Égypte ; il ne descend pas ordinairement au-dessous de Girgeh. Ce n'est que pendant les années de grande inondation que l'on en voit quelques-uns amenés par les eaux jusque dans le Delta.

On sait que le crocodile, sans être amphibie (car il n'a pas deux organes respiratoires), vit dans l'eau et

sur terre. Il respire l'air naturel, mais, sur terre, il est gêné et lourd dans ses mouvements ; dans l'eau, au contraire, il montre une grande agilité. Ce n'est que dans cet élément qu'il se considère comme en sûreté : il s'y réfugie au moindre bruit, et c'est là seulement, dans les lieux profonds surtout, que sa voracité peut devenir funeste. Sur terre on n'a rien à en redouter.

Les crocodiles sont très-féconds. Ils viennent pondre leurs œufs sur le sable ; ceux-ci éclosent sous l'action de la chaleur solaire. Au sortir de l'œuf, les crocodiles ont en général deux décimètres de longueur ; ils croissent ordinairement jusqu'à cinq ou six mètres ; on en a vu qui atteignaient dix mètres.

Ces reptiles choisissent leur demeure habituelle aux extrémités des îles et dans des lieux d'où ils puissent aisément se réfugier dans le Nil. Ils vivent en troupes et vont à la chasse sous la direction d'un chef. Lorsqu'ils dorment, un des leurs fait le guet. On les voit souvent, pendant la journée, étendus sur les îlots du Nil, humer le soleil, dont ils aiment la chaleur ardente, ou bien, la tête hors de l'eau, flotter au gré du courant.

On compte en Égypte diverses espèces de crocodiles. Une seule de ces espèces fut en honneur chez les anciens Égyptiens, et reçut même de leur part, dans la moyenne Égypte, une espèce de culte : petite, inoffensive, elle était facile à apprivoiser. Il paraît qu'elle était amenée par l'inondation et que c'était par reconnaissance pour l'heureux augure qu'elle apportait que les Égyptiens lui rendaient des honneurs religieux. On oruait les oreilles de ces crocodiles d'or et de

pierres vitrifiées, et leurs pieds de devant de bracelets. On en trouve beaucoup à l'état de momie.

*Autres reptiles.* — Je me bornerai à énumérer les autres reptiles que l'on trouve en Égypte ; ce sont :

La *grande tortue molle du Nil* ou *trionyx*, appelée *Tyrsek* par les Arabes. Elle attaque et dévore avec avidité les jeunes crocodiles ;

Le *tupinambis* ou *monitor du Nil*, appelé *Ouaran el Bahr* ou lézard du fleuve par les Arabes. Cet animal très-timide pousse des sifflements aigus à l'approche des êtres qu'il suppose ses ennemis : c'est ainsi qu'il rend à l'homme un très-grand service en l'avertissant de la présence du crocodile ;

Le *stellion* spinipède, connu des anciens ;

L'*agame* variable ou changeant ;

Le *gecko*, dont les espèces les plus remarquables sont l'*annulaire* et le *lobé* ;

Le *caméléon trapu* ;

Le *scinque*, dont il existe au moins neuf espèces ;

Le *lézard*, dont on compte sept variétés ;

L'*éryx*, espèce de serpent, dont une espèce habite le Delta et une seconde la Thébàide ;

La *couleuvre*, dont les espèces sont l'*oreillure*, la *couleuvre à bouquets*, celle à raies parallèles, la *couleuvre maillée* et la *couleuvre à capuchon* ;

La *scytale* des pyramides ;

La *vipère*, dont les deux espèces, *céraste*, autrement dit *vipère à cornes*, en raison de deux appendices qu'elle a au-dessus des yeux, et *haje*, sont également réputées très-dangereuses, et sur le venin desquelles Forskalà fait de nombreuses et concluantes expériences ;

La *grenouille* et la *rainette*, dont l'espèce porte le nom de Savigny, illustré dans les sciences naturelles.

## POISSONS.

95. *Généralités.* — Les poissons propres au Nil, les seuls dont je me propose de donner la nomenclature, sans être bien nombreux, constituent cependant quelques groupes intéressants par leurs mœurs, leurs habitudes et leur organisation.

De ces divers poissons, les uns sont sédentaires dans certaines localités, tandis que d'autres se livrent, à diverses époques, à des pérégrinations plus ou moins longues. Il en est qui, descendus de la partie supérieure du fleuve, s'avancent jusqu'à son embouchure. A l'époque de l'inondation, qui a lieu chaque année en septembre, ils viennent fournir aux habitants une nourriture abondante; car ceux-ci les recueillent en très-grande quantité, dans les campagnes inondées, lorsque les eaux s'écoulent pour rentrer dans leur lit.

Le lac Menzaleh, près de Damiette, est aussi très-poissonneux. Les produits de la pêche sont abondants et deviennent l'objet d'un commerce lucratif d'exportation pour les îles et le continent de la Grèce.

On a prétendu assez généralement que les poissons voyageurs portaient sur eux des indices certains de leurs migrations. Selon les assertions les plus répandues, ces animaux, à l'époque où ils descendent vers l'embouchure du Nil, auraient la tête meurtrie du côté gauche, tandis que cette meurtrissure existerait du côté droit alors qu'ils remonteraient le cours du fleuve.

Dans la première hypothèse, ce fait aurait lieu parce que le poisson, pour éviter la force du courant, avoisinerait les bords du côté gauche ; dans la seconde supposition, parce qu'il aurait la terre à droite.

Un auteur moderne et fort éclairé dans cette branche de la zoologie, auquel nous empruntons ces détails, a cité ce fait, il est vrai ; mais, loin de l'appliquer à la généralité des poissons voyageurs, il le restreint à quelques espèces seulement. « Peu importe au poisson, dit ce naturaliste, la rapidité du courant auquel il se laisse aller sans s'inquiéter de la route qu'il doit suivre. Un seul besoin le presse et le dirige, c'est celui de se réunir à sa femelle. Il se hâte d'arriver avec elle dans ce milieu d'habitation où doit s'accomplir le grand acte de la nature ; et, quand cet acte est accompli, quand il doit rentrer dans les lieux qu'il habite d'ordinaire, et dont l'amour l'avait momentanément éloigné, force est pour lui de se rapprocher du rivage pour vaincre le courant, toujours plus rapide. C'est dans cette circonstance seule que les écorchures existent sur les deux côtés de la tête, et non pas exclusivement du côté droit, ce qui prouverait que, lors de la remonte, le poisson se dirige indistinctement, à droite ou à gauche, au milieu des roseaux et des pierres où il trouve sa nourriture. »

#### 94. — ÉNUMÉRATION DES POISSONS DU NIL.

*Peréhs lates*, Keven ou mieux Kercheré des Arabes.  
*Chromis botté*, petit labre fort joli, abondant dans les

mares formées par les eaux du Nil près Rosette. Sa chair est délicate.

*Cyprin Lépidote*, espèce de barbeau, probablement le *Lepidotus* des anciens. Il était l'objet d'un culte assidu.

*Cyprin du Nil*, espèce de Forskal.

*Labeo Coubie*, espèce de Ruppel.

*Leucisque du Nil*, joli poisson blanc d'argent, à reflets d'or sur le ventre, à la hauteur de Thèbes, époque de l'inondation.

*Leucisque Bibié*, peut-être une variété du précédent.

*Leucisque de Thèbes*, l'*Ibié* des Arabes.

*Mormyre oxyrinque*. C'est le poisson auquel se rapportent les observations ci-dessus données sur les migrations. Il était vénéré dans l'antique Égypte.

*Mormyre cachifé*.

*Mormyre labié*, *Herseh* des Arabes, mot qui signifie *belette*.

*Mormyre anguillaire*.

*Mormyre dorsal*, *Kachoué* en arabe, ressemblant quelque peu au brochet.

*Mormyre cinuprinoïde*.

*Mormyrus longipinnus*.

*Mormyrus elongatus*.

*Silure à oreilles*.

*Silurus mistus*.

Trois espèces de Schilbé, dont un, le doré, est appelé par les indigènes *Schilbé arabi*.

*Hypophthalmus niloticus*.

Cinq espèces de *Pimélodes*. L'une d'elles est le *Shat*



*Caumare* des Arabes. On la trouve conservée dans les grottes sépulcrales de Thèbes.

Trois espèces de *Sinodontes*.

*Porcus Bagad*, plus généralement connu sous le nom de *Bagatte*, *Bogas* au Saïd, quelquefois long de cinq pieds, à chair molle, fade et peu estimée.

*Porcus Docmac*.

*Mochokus niloticus*. C'est un poisson de petite taille, singulièrement redouté des pêcheurs à cause des piqûres dangereuses que produisent ses épines et qui, en raison de ses propriétés, a reçu le nom de *Mouchoucké*, en arabe : *Ne te pique pas*.

*Heterobranchius anguillaris*, remarquable par son extrême vitalité, si bien que, longtemps après avoir été tiré de l'eau et quoique ayant la tête brisée, il s'agite encore avec vivacité. Les Arabes le nomment *Karmouth*. Il sert d'aliment à la classe pauvre.

*Hétérobranche bidorsal*, poisson rare.

*Malaptérure électrique*. Le nom de Raad (tonnerre), que les Arabes lui donnent, n'exprime encore qu'imparfaitement les singulières propriétés électriques dont il est doué, au moyen desquelles il communique aux personnes qui le touchent des commotions assez violentes pour les forcer à lâcher prise immédiatement.

Le *Characin Néfasc*.

Le *Characin Raschal*.

Le *Characin Raiï*.

Le *Characin denté*.

Le *Characin Besse*, que l'on pêche rarement à la hauteur de Thèbes.

Le *Mulète Murse*.

Le *Mulète Baremozé*, petit poisson riche en couleur et dont la chair est assez savoureuse.

Le *Mulète Guilé* des Arabes, très-abondant à la hauteur de Thèbes, ne descend pas vers la basse Égypte.

La *Jerasalme Citharine*.

Le *Lavaret du Nil*, en arabe *Jamak et Malch*.

La *Clopée du Nil*, *Sardinn et Sabouga*.

Le *Judis nilotique*.

Le *Polyptère Bichir*.

Le *Tetraodon Phisis*, poisson de forme singulière et qui à la singulière propriété de limer une certaine masse d'eau et de la lancer avec force contre les personnes, comme s'il voulait les inonder. Il ne se montre qu'à l'époque des grandes eaux.

Le *Gymnarque nilotique*.

La *Murène anguille*.

#### § IV.

##### DIVERSES RACES D'HOMMES QUI HABITENT L'ÉGYPTÉ.

Generalites. — Coptes — Égyptiens musulmans. — Bédouins. — Barabras. — Juifs. — Grecs. — Abyssiniens — Ethiopiens. — Européens.

95. *Généralités*. — Nous ne rechercherons pas si les premiers habitants de l'Égypte furent des Chinois ou des Indiens. Les suppositions hasardées à ce sujet ont plus ou moins de probabilité ; mais il est difficile de les établir sur des fondements positifs. D'après la formation du sol de l'Égypte, suivant le cours du Nil du sud au nord, il est naturel de penser que les peuplades qui habitaient l'Abyssinie, la Nubie supérieure

et inférieure, ont du s'étendre successivement avec le sol et le fleuve, vers le septentrion. Cette hypothèse, qui s'accorde avec l'assertion d'Hérodote, paraît s'approcher beaucoup de la vérité, lorsqu'on examine les traits et les formes des statues qui appartiennent aux monuments de l'antiquité la plus reculée.

L'Égypte, plus que toute autre contrée, a été agitée par les révolutions humaines. Elle a été attaquée, envahie, subjuguée tour à tour par les Perses, les Grecs, les Romains, les Arabes, les Ottomans, les mameluks (Géorgiens et Circassiens) et les Français. Ces différents peuples, en se mêlant plus ou moins à la race égyptienne, en ont peu altéré le type primitif.

La population actuelle de l'Égypte se compose de Coptes, d'Arabes, de Juifs, de Grecs, de Turcs, de Géorgiens et de Circassiens, d'Abyssiniens, de nègres de différentes espèces, et d'Européens.

96. *Coptes*. — Les Coptes ont toujours été considérés, par la plupart des écrivains, comme les descendants des anciens Égyptiens. C'est ce que prouve jusqu'à un certain point la ressemblance que l'on remarque entre les Coptes et les figures hiéroglyphiques <sup>1</sup>. Cependant le célèbre Champollion a émis une opinion contraire. Les Coptes ont le front fuyant, de grands yeux noirs, la coupe des paupières dirigée de

<sup>1</sup> Volney donne du mot *Copte* une étymologie ingénieuse qui confirme cette opinion. « Le terme arabe *Qoubti*, un Copte, me semble, dit-il, une altération évidente du grec *αι-γυπτιος*, un Égyptien; car on doit remarquer que *y* était prononcé *ou* chez les anciens Grecs, et que les Arabes, n'ayant ni *g* devant *a o u*, ni la lettre *p*, remplacent toujours ces lettres par *q* et *b*. Les *Coptes* sont donc proprement les représentans des Égyptiens.

bas en haut et de dedans en dehors, les pommettes grosses et saillantes, le pavillon de l'oreille élevé, le nez légèrement épaté, les lèvres épaisses et relevées, le menton large, les cheveux noirs. Ils ont en général peu d'embonpoint, des membres grêles et la peau d'un teint blafard.

Tous les Cophtes ne présentent pas ces caractères. parce que beaucoup d'entre eux se sont mélangés. Ceux qui ont embrassé le catholicisme se sont alliés aux chrétiens grecs ou syriens; tandis que les Cophtes du rit jacobite, qu'on rencontre surtout dans le Saïd, ont conservé leurs mœurs et leur type primitif.

97. *Égyptiens musulmans.* — A l'époque de l'invasion arabe, une grande partie de la population eophte embrassa de gré ou de force l'islamisme, et alors une fusion assez grande eut lieu entre les conquérants et les vaincus. Dans ce mélange, les Arabes entrèrent pour une proportion bien faible relativement à la masse de la population. D'où il résulte que l'Égyptien actuel tient beaucoup plus, par ses formes, par son caractère et par ses mœurs, des anciens Égyptiens que des véritables Arabes, dont on ne trouve le type pur qu'en Arabie.

Les Égyptiens musulmans, qui forment la masse de la population actuelle des villes et des campagnes, et qui sont désignés par le nom de *fellahs*, se distinguent aux caractères physiques suivants : crâne développé, angle facial presque droit, figure ovale, sourcils arqués, yeux noirs et enfoncés; lèvres saillantes, barbe pleine, poitrine large, ventre peu volumineux, colonne vertébrale courbée en arrière, membres arrondis, arti-

culations peu saillantes, mains et pieds petits, taille moyenne. La couleur de leur peau est plus ou moins foncée; et bien que l'Égypte ait une superficie peu considérable en latitude, on voit sur le littoral de la Méditerranée le teint des habitants presque aussi blanc que celui des Européens, tandis qu'il se rembrunit successivement jusqu'à Assouan, où on peut le comparer à celui des Nubiens; c'est-à-dire qu'il est là plus foncé que celui des mulâtres.

98. *Bédouins*. — Les tribus nomades qui fréquentent les déserts voisins de l'Égypte sont connues sous le nom de Bédouins. Les Bédouins sont en général de taille assez élevée, leurs membres ne sont pas arrondis, comme ceux des Arabes cultivateurs; ils sont grêles. Leur teint naturellement blanc est hâlé par le soleil. Parmi leurs femmes, il en est qui sont d'une beauté ravissante. Les Bédouins sont fiers de la pureté de leur race, qu'ils tiennent à maintenir intacte, et qu'ils se gardent bien de mélanger en contractant des unions chez les habitants des terres cultivées.

99. *Barabras*. — Les Barabras sont une peuplade de la Nubie inférieure qui est répandue sur les rives du Nil, depuis l'île de Philoë jusqu'à la seconde cataracte, sur un espace d'environ 100 lieues de longueur. Ils se distinguent des Égyptiens par la couleur de leur peau, qui imite la teinte de l'acajou. Ils ne peuvent pas d'ailleurs être confondus avec la race nègre. La douceur de leurs mœurs et leur probité sont remarquables. On en compte 3 à 6,000 au Caire qui occupent des fonctions domestiques. Les Barabras, comme nos Auvergnats et nos Savoyards, se retirent dans leur pays

pour y finir leurs jours, aussitôt qu'ils ont amassé en Égypte un petit pécule. La population barabra, qui occupe l'espace que nous avons indiqué plus haut, ne compte pas plus de 120 à 150,000 âmes.

100. *Juifs*. — Les Juifs, en Égypte, ont plus que partout ailleurs conservé leur physionomie primitive. Au milieu d'une population brune, ils se distinguent par la blancheur de leur teint; leurs yeux sont bleus ou gris, leur barbe et leurs cheveux sont en général blonds ou châains.

101. *Grecs*. — Les Grecs qui sont en Égypte proviennent des différentes parties de la Grèce; plusieurs sont nés dans le pays. On les reconnaît à la coupe de leur figure, à leur taille svelte, à leurs manières enjouées et à leur costume qui diffère de celui des autres habitants.

102. *Syriens*. — Les Syriens sont assez nombreux en Égypte. Ils ont moins d'élégance dans les formes, et le caractère moins jovial que les Grecs. Ils parlent arabe et portent le costume des raïas du pays.

103. *Abyssiniens*. — Les Abyssiniens sont amenés en Égypte et sont vendus comme esclaves. Plusieurs sont faits eunuques et acquièrent alors une valeur beaucoup plus grande. Les femmes sont en nombre plus considérable.

Les Abyssiniens proviennent des côtes de la mer Rouge et de l'Océan, de l'intérieur et des frontières de la Nigritie. Il y en a trois variétés :

1<sup>o</sup> Ceux de la première ont la couleur des mulâtres, des cheveux crépus sans être laineux;

2<sup>o</sup> Ceux de la seconde, qui habitent l'intérieur, ont

un teint plus clair ; leurs cheveux sont longs et frisés.

Ces deux variétés ont la conformation de la tête et les traits du visage comme les Arabes , mais avec plus de régularité et de douceur. Leurs formes sont arrondies ; leur constitution est délicate ; ils manquent de force physique et d'énergie morale ; ils sont intelligents et fidèles. Les femmes sont remarquables par leurs charmes et leur douceur.

5° La troisième variété se trouve sur les limites de la province des Gallas. Là, les Abyssiniens ont la peau presque noire , les cheveux laineux ; les traits de leurs visages se rapprochent de ceux des nègres.

104. *Éthiopiens.* — Les nègres qui arrivent en Égypte proviennent du Darfour , du Cordofan , des provinces du Camamil.

Les différentes tribus de ces contrées, en guerroyant entre elles , font des prisonniers qu'elles vendent ou qu'elles échangent, et des marchands nubiens, appelés Gellabs, conduisent ces esclaves dans les marchés des principales villes de l'Égypte.

Les nègres de ces contrées présentent des types et des caractères qui constituent des variétés très-nombreuses, qui se distinguent par la taille, la forme de la tête, les traits du visage, la couleur de la peau, leur capacité intellectuelle.

105. *Européens.* — Les Européens qui habitent l'Égypte et qui sont désignés sous le nom générique de Français, se composent de membres de diverses nations de l'Europe et surtout d'Italiens ; ils ont été en général attirés dans l'Égypte et le reste du Levant par les affaires commerciales. Il n'y en a qu'un très-petit

nombre qui fassent de l'Égypte leur séjour permanent.

Aux chapitres de la population et des mœurs, je parlerai encore des diverses races qui habitent l'Égypte; dans le premier, j'indiquerai dans quel rapport elles s'y trouvent entre elles; dans le second, les traits moraux les plus saillants qui les distinguent.





## CHAPITRE III.



### **Population, habitations, villes et villages de l'Égypte.**

#### § 1.

#### POPULATION.

Population de l'Égypte dans l'antiquité. — Population actuelle. — Causes de la dépopulation de l'Égypte. — Ce qu'a fait Mehémet-Ali dans l'intérêt de sa repopulation. — Obstacles qui paralysent dans le présent les heureux effets des réformes du vice-roi.

1. *Population de l'Égypte dans l'antiquité.* — L'Égypte, dans les temps de son antique splendeur, dut avoir, comme tous les États prospères, une population nombreuse; s'il faut en croire Strabon et Diodore de Sicile, elle aurait compté, sous Sésostris et sous les Ptolémées, de sept à huit millions d'habitants.

Les historiens arabes vont jusqu'à prétendre que, lors de la conquête de ce pays par Amrou, sa population s'élevait à vingt millions d'âmes, et qu'il contenait vingt mille villes ou villages. Ces chiffres se ressentent

de l'exagération dont les Orientaux imprègnent tous leurs écrits. On leur trouvera cependant moins d'invraisemblance et même quelque fondement si, estimant la population d'un pays par celle que ses moyens naturels lui permettent de nourrir, on prend, pour données d'une induction de ce genre appliquée à l'Égypte, l'étendue de son territoire, la nature de son sol et la quantité de ses terres cultivables; or, la surface de la vallée du Nil équivaut au sixième de celle de la France; cette surface est une vallée d'une fertilité proverbiale; elle est, s'il m'est permis de parler ainsi, élastique: l'agriculture peut l'élargir à volonté, et conquérir le désert en conduisant sur ses sables les eaux du Nil. Avec de pareils éléments de richesse intérieure, je crois probable que l'Égypte, avant sa complète décadence, avait au moins le tiers des habitants que lui donnent les évaluations des Arabes.

2. *Population actuelle.* — Au commencement de ce siècle, lors de l'expédition française, on n'estimait plus sa population qu'à 2,000,000 d'âmes; il y a, il est vrai, de l'inexactitude dans ce nombre, car il est bien démontré qu'elle est aujourd'hui de plus de 5,000,000 d'habitants.

Il est impossible d'appuyer ce chiffre sur des données exactes, il n'y a pas en effet d'état civil en Égypte. Les évaluations ont été faites sur le nombre approximatif des maisons. On a supposé qu'en moyenne les maisons du Caire contenaient huit personnes et celles du reste de l'Égypte quatre. On peut estimer à environ quatorze cent mille le chiffre de la population mâle, dont le tiers, à peu près, est en état de porter les ar-

mes ; la population totale peut se classer de la manière suivante :

Égyptiens musulmans. . . . .	2,600,000
Égyptiens chrétiens (cophites). . . . .	150,000
Osmanlis ou Turcs. . . . .	12,000
Arabes bédouins . . . . .	70,000
Nègres . . . . .	20,000
Barabras. . . . .	5,000
Abyssiniens. . . . .	5,000
Esclaves circassiens, mingré- liens, géorgiens. . . . .	5,000
Juifs. . . . .	7,000
Syriens . . . . .	5,000
Grecs raïas . . . . .	5,000
Arméniens . . . . .	2,000
Grecs Francs. . . . .	2,000
Italiens . . . . .	2,000
Maltais . . . . .	1,000
Français. . . . .	de 7 à 800
Anglais . . . . .	de 80 à 100
Autrichiens. . . . .	de 60 à 100
Russes . . . . .	de 20 à 50
Espagnols . . . . .	de 15 à 20
Suisses, Belges, Hollandais, Prussiens, Suédois, Danois, environ . . . . .	100

Je répète que ces chiffres ne sont pas officiels, je ne les ai déterminés que pour donner une approximation.

5. *Causes de la dépopulation de l'Égypte.* — En comparant la population de l'Égypte antique avec celle

qu'elle contient en ce moment, on ne peut s'empêcher de s'interroger avec tristesse sur les causes du décroissement rapide de la race humaine, dans une contrée envers laquelle la nature a pourtant été si prodigue. Serrée sur ses flancs par le désert, serait-elle forcée de céder peu à peu du terrain à ce cruel envahisseur? Serait-il vrai, comme le prétendent quelques géologues <sup>1</sup>, qu'une loi naturelle destinerait la haute Égypte à être submergée par le Sahara, qui a déjà enseveli sous ses sables une large partie de l'ancienne Thébàide? L'humanité serait-elle expulsée ainsi, par une puissance irrésistible, de l'une de ses plus antiques demeures? nous ne le pensons pas; nous croyons qu'en Égypte l'homme peut triompher du désert, et ne doit accuser que son incurie des progrès de cet élément de destruction.

La vie pour l'Égypte, c'est le Nil : la mort, c'est le désert ; le Nil l'a créée, il en est toujours l'âme : abandonné à l'impulsion qui le mène, le désert la corrode et la détruit lentement. Mais le fleuve peut dompter le sable, car il le féconde. Pour conserver, pour agrandir même cette belle péninsule égyptienne qui s'avance de deux cents lieues à travers les mers sablonneuses, il s'agit donc d'opposer le fleuve au désert. La prospérité de l'Égypte et l'augmentation du nombre de ses habitants dépendent du ménagement des eaux du Nil ; elles sont solidairement attachées au développement et à l'entretien des irrigations. Or, pour donner à des intérêts si importants une surveillance constante et des soins as-

<sup>1</sup> *Cuvier*, Discours sur les révolutions de la surface du globe.

sidus, il faut une pensée et une force gouvernementales toujours une. L'Égypte est donc le pays qui demande le plus à être gouverné ; son existence matérielle, la conservation de son sol et partant de sa population, réclament de la vigueur et de la continuité dans l'exercice du pouvoir qui la dirige. Mais, par une ironique fatalité, aucune contrée n'a été, depuis mille ans, plus mal gouvernée ; aucune n'a vu se succéder, pendant de courts espaces de temps, des pouvoirs aussi barbares, aussi destructeurs dans leurs instincts, aussi paresseux, aussi inintelligents dans leur administration.

Quelque part que l'on recherche les causes de la dépopulation de l'Égypte, depuis Amrou, on les voit donc toujours remonter à ses gouvernements ; il vaudrait mieux dire aux anarchies diverses qui ont usurpé dans son sein le nom du gouvernement, sans en exercer les utiles fonctions.

Si, voyant leurs champs se couvrir d'une aride superficie et manquant de moyens de subsistance, de nombreuses familles ont émigré ; si d'autres se sont rapidement éteintes dans la misère ; à qui la faute, sinon au pouvoir ou plutôt à l'absence de tout pouvoir digne de ce nom ?

Si des épidémies ont ravagé l'Égypte ; si elles s'y sont installées à demeure, qui a été coupable de ne pas les avoir prévenues dans leurs principes ou combattues dans leurs conséquences ? De la part de qui, en ce cas, l'ignorance et l'insouciance étaient-elles des crimes ? C'est encore sur les gouvernements que pèse l'accusation. ou c'est de l'absence de gouvernement qu'il faut de nouveau se plaindre.

A la faveur de la longue anarchie qui était devenue l'état ordinaire de l'Égypte, des nuées de chefs subalternes tenaient de la loi du sabre le droit d'en mutiler et d'en tuer les habitants. Sous l'étreinte de ces mille petits despotes, comment aurait-elle pu reprendre santé et vigueur? Continuellement ensanglanté par des guerres intestines, dévasté sans relâche par des hordes de conquérants, ce pays s'en allait dépérissant peu à peu comme rongé par une lèpre incurable.

4. *Ce qu'a fait Méhémet-Ali dans l'intérêt de la repopulation de l'Égypte.* — Certes, parvenir à fonder un pouvoir fort au milieu d'une contrée aussi moralement et matériellement délabrée, établir une unité robuste là où une monarchie séculaire avait tout fractionné, donner à ce pouvoir nouveau assez de vitalité pour qu'on puisse se promettre la continuité de son action par sa transmission héréditaire dans la même famille, c'est, ce me semble, l'œuvre d'un merveilleux génie; c'est le commencement, et le seul commencement possible de la régénération et de la repopulation de l'Égypte. On ne pouvait pas attendre davantage de Méhémet-Ali; on n'avait pas même le droit d'exiger qu'il fit autant.

Ses ennemis l'accusent néanmoins d'épuiser l'Égypte; ils lui font un crime surtout de sa dépopulation actuelle, et lui reprochent de l'augmenter par l'entretien de forces militaires qui excèdent les ressources du pays.

Si l'on admet que, pour renaître à la civilisation et revenir aux temps de sa prospérité si lamense, l'Égypte avait besoin, avant tout, d'un gouvernement fort et durable, il faut excuser les moyens par lesquels Mé-

hennet-Ali a assuré la force et la durée de sa puissance. C'est surtout dans les pays barbares où tout s'incline devant le despotisme du fait, où le mot même de droit commun est inconnu, que *la fin justifie les moyens*. On manque donc ou de logique ou de bonne foi lorsqu'on veut rendre le vice-roi responsable des maux passagers qu'a dû causer l'accomplissement de ses projets. maux d'ailleurs qui ne sont que la suite de ces souffrances chroniques dont il a pris à tâche de guérir l'Égypte.

Sans doute, l'Égypte est aujourd'hui dépeuplée; mais à moins que l'on exigeât de lui l'emploi et la réussite du procédé mythologique de Deucalion, le vice-roi ne pouvait la doter d'une population improvisée. Au milieu même des circonstances les plus favorables, la civilisation est l'œuvre du temps; on ne régénère pas un peuple d'un coup de baguette; on ne le multiplie pas avec un simple *fiat*. Il suffit donc, pour sa gloire, à Méhémet-Ali, d'abord d'avoir rendu tous les progrès possibles, puis de leur avoir donné une vigoureuse impulsion, là où l'immobilité de la mort semblait s'être installée pour toujours, au milieu des ruines.

Or Méhémet-Ali, loin d'avoir épuisé d'hommes la vallée du Nil, a fait immensément au contraire, dans l'intérêt de sa repopulation future. Napoléon avait dit : « Encore vingt ans d'une administration comme celle des mameluks et l'Égypte perd le tiers de ses terres cultivables. » Le vice-roi a su prévenir les effets de cette prédiction; il a ouvert de nombreux canaux qui ont porté l'abondance dans les campagnes; il a perfectionné le système d'irrigation; il a refoulé ainsi le dé-

sert, et augmenté, dans des proportions énormes, la production de l'Égypte. Pour éloigner les causes des maladies, pour en détruire les effets, il a appelé des médecins étrangers et a créé une école de médecine et des hôpitaux. Avant lui, la petite vérole moissonnait le tiers des enfans; cette cause de dépopulation a disparu devant l'introduction de la vaccine. Il a détruit le pouvoir arbitraire que s'arrogeaient les fonctionnaires; l'ordre le plus rigoureux règne dans toute la partie de l'Afrique qui lui est soumise, et qui était autrefois en proie aux brigandages de tribus avides de butin. On y jouit aujourd'hui de plus de sécurité, peut-être, que dans les États les mieux gouvernés de l'Europe.

3. *Obstacles qui paralysent dans le présent les heureux effets des réformes du vice-roi.* — Les forces militaires de l'Égypte sont, il est vrai, considérables, mais elles n'opposent pas d'obstacles absolus à l'accroissement de la population. Le fellah trouve en effet dans les régimens un bien-être dont il est loin de jouir chez lui : aussi la mortalité est-elle moindre parmi les soldats que parmi les paysans; d'un autre côté les militaires peuvent se marier et presque tous ont des femmes. Il est certainement à désirer, dans l'intérêt de la prospérité intérieure de l'Égypte, que les bras de ses soldats soient rendus aux travaux agricoles. Si Méhémet-Ali n'avait pas à défendre son indépendance contre des mauvais vouloirs qu'on ne peut qualifier; s'il lui était permis de consacrer aux provinces qu'il gouverne tous ses soins, toutes ses pensées, peu d'années lui suffiraient pour répandre parmi ses sujets



sinon la richesse, du moins l'aisance. Aujourd'hui, en effet, fortifications, arsenaux, constructions publiques, tous les travaux fondamentaux sont achevés, tous les frais de matériel sont faits ; l'Égypte n'aurait plus qu'à recueillir les avantages que lui promettent les réformes récentes, si l'existence politique de celui à qui elle les doit n'était pas sans cesse mise en question. Les maux qui pèsent encore sur elle, c'est à l'Europe à les faire cesser en tranchant, une fois pour toutes, les difficultés du problème oriental. Si elle ne marche pas encore d'un pas assuré dans les voies de la prospérité et de la civilisation, c'est aux puissances occidentales qu'il appartient de lui donner l'impulsion définitive, en mettant un terme aux longues anxiétés dans lesquelles la tiennent le *statu quo* et les incertitudes de la politique actuelle.

## § II.

### MAISONS D'HABITATION. — EDIFICES PUBLICS.

Maisons des villes — Leur apparence extérieure — Porte d'entrée. — Croisées. — Terrasse. — Cour. — Logement des femmes. — Maisons des villages. — Mosquées — Fontaines, abreuvoirs, bains — Cafés, bazars, *okels*.

6. *Maisons des villes.* — Les maisons des villes sont généralement plus spacieuses et plus belles que celles des villages. Il semble que ce fait, qui se rencontre partout, soit plus frappant encore en Égypte, où la population des villages est pauvre et où l'aisance

et la richesse se sont presque exclusivement réfugiées dans les villes.

Les matériaux employés dans les villes pour la construction des maisons sont des pierres calcaires, des grès, tirés des montagnes qui les avoisinent, et des briques cuites ou simplement desséchées au soleil.

Ces maisons n'ont le plus souvent qu'un rez-de-chaussée et un étage, rarement deux. Elles ne sont communément pas grandes, car chacune n'est occupée que par une seule famille. On comprend aisément cet usage, lorsque l'on sait que les mœurs musulmanes concentrent la vie domestique dans l'isolement, et, à cause des femmes, ferment l'accès de l'intérieur à tout rapport intime et familial. Le musulman est d'ordinaire, pour le même motif, propriétaire de la maison qu'il habite.

7. *Leur apparence extérieure.* — Du but exclusivement personnel qu'a la demeure du musulman naissent dans sa construction, dans sa distribution intérieure, dans l'aspect qu'elle présente au dehors les caractères spéciaux qui la distinguent. Chez elle, tout ne concourt qu'à assurer au propriétaire les commodités qu'il recherche et à l'envelopper de mystère; mais rien n'est sacrifié au goût, aux exigences du public. Ainsi la plupart des maisons, élevées sans symétrie, dans des rues irrégulières, ne sont pas recrépies, et souvent celles de riches particuliers, dans l'intérieur desquelles le luxe étale les ornements les plus distingués, n'ont qu'une misérable apparence. Peut-être y a-t-il à cette négligence de la forme extérieure une autre cause qu'une dédaigneuse indifférence pour l'a-

grément du public ; peut-être n'est-elle qu'une précaution contre l'envie des grands et des puissants, à la cupidité desquels les Orientaux avaient appris, par une longue expérience, qu'il était trop dangereux d'offrir des tentations.

8. *Porte d'entrée.* — On entre, en général, dans ces maisons par des portes très-basses. Ces portes s'ouvrent toujours en dedans ; elles ne sont formées que d'une seule pièce. Lorsqu'elles sont ouvertes, la vue est arrêtée par un mur qui fait face à l'entrée, et forme une espèce de tambour par le côté duquel on pénètre dans la maison. Les portes sont fermées intérieurement par une forte barre en bois, qui court transversalement dans le mur, où on la fait glisser lorsqu'on veut ouvrir, et d'où on la tire lorsqu'on ferme. Il y a quelquefois aussi des serrures de divers genres que je crois inutile de décrire.

9. *Croisées.* — Les façades sont percées par de grandes fenêtres fermées par des grillages très-serrés, qui permettent au vent et à la lumière de pénétrer dans les appartements, mais dérobent aux regards les personnes ou les objets qui sont placés derrière eux. Les parties de l'édifice situées au-dessus du rez-de-chaussée, dans lesquelles sont ouvertes les fenêtres, s'avancent de deux ou trois pieds sur les fondements, et forment des balcons couverts. Le treillis des jalousies, appelé *mus-charabyeh*, est fait avec de petits morceaux de bois tournés, que l'on adapte ensemble de manière à composer des dessins compliqués et gracieux. Dans les maisons pauvres, les grillages sont en roseaux ou branches de palmiers. Dans les maisons des personnes aisées,

des vitrages ferment en outre les croisées et protègent l'intérieur contre la poussière.

10. *Terrasse.* — La toiture est horizontale; elle est recouverte par une terrasse bordée d'un parapet de hauteur d'homme. La terrasse sert d'étendoir, mais principalement de lieu de récréation, dans les maisons qui ne renferment ni cours ni jardins; le maître, son harem, ses esclaves, y montent pour respirer la délicieuse fraîcheur des soirées et se délasser des fatigues du jour. Le plancher des terrasses est recouvert, en général, d'un mastic léger, composé du mélange de la cendre des fours avec de la chaux et du plâtre. Dans les maisons opulentes, elles sont dallées en pierres calcaires, sciées en très-minces carreaux.

11. *Cour.* — Chaque maison renferme presque toujours une cour intérieure, qui a le double avantage de lui donner de la lumière et de l'air. Autour de la cour se trouvent les pièces où l'on renferme les poules, les chèvres, etc., les écuries des bêtes de somme, les magasins de décharge, le moulin, le four, la cuisine, le logement des domestiques et l'appartement où le maître reçoit ses visites, et que l'on nomme *Mandarah*; c'est aussi dans la cour que le puits est creusé.

12. *Logement des femmes.* — La partie supérieure des bâtiments est spécialement destinée aux femmes. Elle renferme une grande salle, divan du maître, qui équivaut au salon de réception des maisons européennes: les chambres à coucher du maître, des femmes et des esclaves de son harem, des cabinets, etc.

13. *Diverses particularités.* — Toutes les maisons musulmanes sont, à peu de variations près, construi-

tes sur le même type et divisées de la même manière ; les légères différences qu'elles présentent entre elles sont corrélatives au rang et à la fortune de leurs propriétaires : chez les riches , par exemple , on trouve presque toujours un jardin intérieur , domaine exclusif des femmes , qui vont y chercher les distractions que leur reclusion les empêche de demander à de fréquentes promenades extérieures. Les demeures des grands seigneurs ont quelquefois deux cours et deux jardins. et des corps de bâtisse séparés pour les hommes et le harem.

Les maisons égyptiennes sont communément dallées en pierres calcaires ; dans celles qui appartiennent à des personnes opulentes , les appartements sont souvent lambrissés en marbre. On y trouve des bains. Le *mandarah*, pavé en mosaïque , contient au centre un bassin qui reçoit l'eau jaillissante d'une fontaine. Les appartements supérieurs ont souvent aussi leurs bassins , alimentés par des jets d'eau. Il n'existe de cheminée dans aucune autre pièce que la cuisine ; au contraire , les latrines sont très-nombreuses ; chaque appartement , à peu près , a les siennes. Les vitrages des fenêtres ne s'ouvrent pas , comme chez nous , à deux battants ; on les élève en les faisant glisser dans des coulisses. Comme la ventilation est un point très-important pour une habitation égyptienne , on pratique souvent dans la terrasse une ouverture que l'on surmonte d'un auvent tourné vers le nord : arrêté par cette barrière , dans laquelle il s'engouffre , le vent se répand dans l'intérieur de la maison.

C'est le style arabe qui a présidé à la construction de

presque toutes les maisons de l'Égypte. On sait de quelles délicieuses fantaisies l'architecture arabe enrichit ses ouvrages ; on connaît l'art charmant avec lequel elle réunit dans les ornements qu'elle sème avec profusion la régularité des combinaisons à la vivacité des caprices. On peut dire que les brillants détails que les maisons égyptiennes lui doivent sont leur seule beauté. Déjà en effet j'ai parlé de la triste défectuosité de leur apparence au dehors ; elles ne sont pas plus irréprochables dans leur distribution intérieure : la plus grande irrégularité règne dans la disposition des pièces ; souvent les appartements sont de différente hauteur, et, quoique faisant partie d'un même étage, ne sont pas soumis au même niveau. Favoriser l'isolement, ménager des retraites cachées, voilà le but qui préoccupe constamment l'architecte, but qu'il n'atteint jamais qu'aux dépens de l'harmonie des parties et de l'unité de l'ensemble.

Depuis quelques années, le système des constructions s'est beaucoup modifié. Le style constantinopolitain, genre bâtard, fusion de mauvais goût du style grec dégénéré avec le style arabe, a été adopté. Plusieurs constructions en bois ont été élevées, d'après ce système, dans lequel les fenêtres ogivales ont été remplacées par de grandes croisées rectangulaires, et le luxe des arabesques, par le poli uniforme des surfaces.

14. *Boutiques.* — Les maisons situées dans les quartiers marchands ont des magasins au rez-de-chaussée. Ces boutiques sont très-petites ; elles ont en général de 12 à 15 pieds de largeur sur autant de profon-

deur. On n'y remarque aucun brillant étalage. Un banc de pierre en interdit l'entrée au public, qui fait ses achats en restant au dehors.

15. *Maisons des villages.* — Ce n'est guère que dans les villes de la basse Égypte que les maisons sont construites en pierres et en briques cuites ; là en effet, les pluies étant fréquentes, les édifices exigent plus de solidité que dans la haute Égypte, où elles sont rares. Dans celle-ci, on ne se sert ordinairement que de briques carrées, séchées au soleil, ou simplement de terre. Cette partie du pays ne contient pas de villes proprement dites, mais des villages. C'est surtout dans les villages que se trouvent les habitations des pauvres : rien n'est misérable comme ces demeures ; ce sont des espèces de huttes ou de chaumières, qui s'élèvent à peine de quelques pieds au-dessus du sol ; leurs murs fragiles sont formés de boue ou de briques de terre, que cimente et tapisse la fiente des animaux. Elles sont éclairées et aérées par de petites ouvertures ; leurs toits sont couverts de branches et de feuilles de palmiers. Le fellah vit dans leur étroite enceinte avec ses animaux domestiques. Dans un grand nombre de villages, des pigeonniers de forme carrée, mais dont les murs sont légèrement inclinés à talus, surmontent les toits des chaumières.

16. *Mosquées* <sup>1</sup>. — Les mosquées sont les temples des musulmans. La piété des souverains et des riches les a répandues en grand nombre, sur toute l'Égypte ; la seule ville du Caire en contient plus de quatre cents.

<sup>1</sup> Voir le chapitre de la Religion.

Ordinairement ces édifices consistent en portiques dont les rangées s'élèvent autour d'une cour carrée ; au centre de cette cour, se trouve un bassin destiné aux ablutions. Le côté du bâtiment où est situé le sanctuaire est tourné vers la Mecque ; il est plus spacieux que les autres et contient deux ou trois rangs de colonnes, qui forment autant de nefs parallèles au mur extérieur.

Une petite niche, nommée *mehrab*, qui indique la direction de la Mecque, est adossée au milieu de la muraille du fond du sanctuaire. A sa droite est le *mimber* ou chaire à prêcher. Vis-à-vis le *mehrab* s'élèvent les pupitres qui supportent les exemplaires du Coran et une petite tribune soutenue par des colonnes d'où l'*Iman* annonce l'heure de la prière.

Au-dessus des mosquées, les *minarets* détachent dans l'azur du ciel leurs flèches légères. Ces tours, du haut desquelles les *muezzins* annoncent aux fidèles les heures canoniques de la prière, donnent aux villes musulmanes, du milieu desquelles on les voit saillir en aiguilles élancées, une physionomie particulière. L'intérieur des mosquées est revêtu de ces sculptures déliées, dans l'élégante variété desquelles se complait l'imagination exubérante des artistes arabes. On sait que le prophète, voulant frapper au cœur l'idolâtrie, a sévèrement défendu la reproduction par le crayon, le pinceau ou le ciseau, de tout être vivant. Aussi ne rencontre-t-on jamais dans les monuments musulmans de figures d'hommes ou d'animaux. L'imagination de l'artiste arabe n'interroge, parmi toutes les formes de beauté dont se revêt la nature, que la végétation, sa parure la plus brillante. Aussi les sculptures arabes ne



présentent-elles jamais que d'ingénieux entrelacs de branches, de feuilles et de fleurs, et doivent-elles à cette singularité le caractère original qui les distingue.

Souvent les voyageurs, frappés de l'état de délabrement dans lequel se trouvent la plupart des mosquées, ne savent comment le concilier avec la piété ardente des mahométans et le respect qu'ils professent pour les édifices de leur culte. Mais c'est ce respect même, poussé à l'excès, qui est la cause de leur négligence apparente. Ils craignent en effet de violer la sainteté de ces monuments, en leur faisant des réparations; ce n'est que lorsqu'ils menacent ruine qu'ils se décident à les abattre pour les reconstruire.

17. *Fontaines, abreuvoirs, bains.* — Presque toujours des fondations utiles sont annexées aux mosquées : par exemple, des fontaines, des abreuvoirs, des bains, des écoles, des hôtelleries. Les fontaines ou plutôt les eiternes (*sebil*) sont très-répandues en Égypte. C'est lorsque le Nil commence à s'élever que l'on y fait la distribution de l'eau. Ces *sebils*, ordinairement de forme circulaire, sont richement décorées de grilles en bronze, de colonnes de marbre, de vitraux colorés et d'inscriptions. Les abreuvoirs publics consistent en un seul bassin; quelques-uns sont recouverts d'une niche ou d'une arcade; il en est même qui, abrités sous un portique, présentent un aspect monumental. Le climat de l'Égypte et les prescriptions religieuses ont nécessité l'usage des bains : aussi compte-t-on partout un grand nombre de bains publics.

18. *Cafés, bazars, okels.* — On se tromperait beaucoup si l'on s'imaginait que les cafés d'Orient ressemblent

en rien aux nôtres; ce sont des salles entourées de bancs en pierre, et recouvertes de nattes dans lesquelles les Égyptiens vont fumer, prendre le café et écouter les conteurs. Les cafés sont très-nombreux. Les bazars ne sont guère que des rues couvertes, garnies de boutiques, où la population se presse. Les okels sont de grands édifices destinés aux besoins du commerce. Ils sont formés de bâtiments élevés autour d'une cour carrée qui contient ordinairement un oratoire et une fontaine, et dans le pourtour de laquelle s'ouvrent de vastes magasins voûtés et à l'abri des incendies. Les étages supérieurs sont divisés en chambres et servent d'hôtellerie aux négociants étrangers.

19. *Villes et villages de l'Égypte.* — Ce que j'ai dit des maisons égyptiennes doit faire présumer que les villes qu'elles composent ne sont rien moins que belles. En effet, non-seulement les rues ne sont pas bordées de maisons dont l'aspect satisfasse la vue; mais encore, comme elles ne sont soumises à aucune loi d'alignement, comme chaque propriétaire ne consulte que sa fantaisie et sa commodité lorsqu'il se construit une demeure, il dédaigne souvent de faire confronter la façade de sa maison avec la voie publique, et lui donne une position oblique à la rue. Du reste, les rues sont souvent si étroites que les *musharabyehs* des maisons qui se font face se touchent presque, empêchent la circulation de l'air et interceptent les rayons du soleil. Elles ne sont pas pavées, et tantôt une poussière épaisse, tantôt une fange bourbeuse en rendent le parcours désagréable et difficile. Quelques-unes sont larges, mais toutes sont tortueuses; aussi coupées par

de nombreuses impasses, se mêlant entre elles au hasard et sans ordre. forment-elles souvent des labyrinthes inextricables pour quiconque n'en a pas l'habitude.

Les villes sont divisées en quartiers; souvent ces quartiers sont fermés par de grandes portes, confiées, comme au Caire, à des gardiens qui font le guet pendant la nuit. Ces quartiers portent des noms; les rues ont aussi leurs dénominations, mais celles-ci ne sont pas inscrites; de même les maisons ne sont pas numérotées. Il n'y a pas d'éclairage public; seulement les personnes aisées mettent, pendant la nuit, de petits lampions devant leurs portes.

Le site des villes et des villages a été pris le plus souvent au hasard et choisi sans observations des règles de la salubrité publique, pour lesquelles les habitants de l'Égypte, ceux des villages surtout, montrent l'indifférence la plus funeste. On les voit abandonner, avec une déplorable insouciance, leurs demeures aux outrages de la vétusté; ils laissent se lézarder les murs de leurs maisons, qui deviennent bientôt le réceptacle d'une multitude d'insectes et de reptiles. Ils dédaignent de débayer les ruines nombreuses qui s'amoncellent chaque jour sur le sol, et, par-dessus ces débris, ils jettent sans répugnance des immondices infectes.

## § III.

## DIVISIONS TERRITORIALES.

Divisions dans l'antiquité. — Sous les mameluks. — Divisions actuelles  
1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> moudyrlicks.

20. *Divisions dans l'antiquité.* — L'Égypte était divisée, sous les Pharaons, en trente-six nomes subdivisés à leur tour en de plus petites sections. Quatorze de ces préfectures étaient comprises dans la basse Égypte et vingt-deux dans la haute. Les Ptolémées conservèrent cette classification. Lorsque, sous Auguste, l'Égypte devint province romaine, cet empereur la jugea trop importante pour la confier à un seul proconsul : il en fit douze prétores.

21. *Divisions sous les mameluks.* — Sous les mameluks elle était considérée comme formant quinze provinces ; la basse Égypte en contenait neuf : Baïreh, Rosette, Garbiéh, Menouf, Damiette, Mansourah, Charkieh, Kelyoub et Gisch ; la moyenne, trois : Atleh, Fayoum et Benisonef ; la haute, trois : Syout, Girgeh et Thèbes.

Ces divisions furent maintenues par Bonaparte.

22. *Divisions actuelles.* — Méhémet-Ali les a changées, et a soumis le pays à de nouvelles classifications administratives, propres à assurer la centralisation du pouvoir et l'unité de son action. L'Égypte a été divisée par lui en sept gouvernements principaux, régis par des intendants nommés *moudyrs*. Les mou-

dyrlicks sont divisés en départements et les départements en cantons, qui renferment dans leur circonscription plusieurs villages.

La basse Égypte comprend quatre moudyrlicks ; la moyenne et la haute, trois ; le nombre total des départements est de soixante-quatre. On compte près de trois mille cinq cents villages.

Je vais indiquer la circonscription des moudyrlicks, les départements dont il se composent et les villes et villages les plus importants qu'ils renferment.

25. 1<sup>er</sup> moudyrlick, formé des provinces de BAÏREN : départements de *Rahmanyeh*, *Neguiteh*, *Chebreiss*, *Damanhour*. C'est à l'extrémité nord-ouest de cette province que se trouve Alexandrie (*Iskanderyeh*) ; villages importants : Aboukyr, Deirout, Terraneh.

GISEH : département de *Giseh* et *Bedricheyn* ; villes : Myt-Ranyinet (Memphis), Daschkom, Sakkarah. Le Caire, qui n'est pas compris dans le gouvernement du moudyr, est dans la province de Giseh ;

KÉLYOUB : départements de *Kélyoub*, *Marg*, *Bentâ* et *Asal* et *Tahâ* ; vill. : Choubra, Kankah, Abouzabel, Mataryeh.

24. 2<sup>e</sup> moudyrlick, formé des provinces de MENOUF : départements de *Aclmoun Gireys*, *Beydjour*, *Chybyn* et *Koum*, *Melyg*, *Ebyâr* ; vill. : Menouf ;

GABBYEN : départements de *Fouah*, *Zefteh*, *Tantah*, *Djafaryeh*, *el-Chabásût*, *Mehalet-el-Kebyreh*, *Nabaro*, *Cherbyn*, *Damiette* ; vill. : Rashid (Rosette), qui n'est pas sous la juridiction du moudyr, *Mehallet-el-Kebir*.

23. 3<sup>e</sup> moudyrlick, formé de la province de MANSOURAN : départements de *Myt Ghamar*, *Senbellâoueyn*,

*Mansourah, el-Ouady, Mehallet-el-Damrench, Menzaleh*; vill. Farescour, el-Arisch, Tineh, auprès des ruines de Péluse.

26. 4<sup>e</sup> moudyrlick, formé des provinces de ЧАР-КЫЕВ : départements de *Chebeyt-el-Nakaryeh, Azyzyeh, Belbeys, Heya, Abou-Kebyr, Kofour-Nedjem.*

АТФЕВ, formant un seul département : vill. el-Tabyn.

27. Un moudyrlick dans la moyenne Égypte, comprenant le Fayoum et Benisouef, est formé de six départements : *Qemen-el-Arous*, deux départements dans le *Fayoum, Benisouef, el Fechn* et *Abou-Girgé.* Principaux villages : el-Zâouyeh, Aboueyr-el-Malâq, Medinet-el-Fayoum, el Lâhour, Massaral Daraonèh.

28. La haute Égypte est divisée en deux moudyrlicks.

Le premier comprend les départements de *Beny-Mazâr, Minyeh, Sakyet-moussé, Deyrout, Mellaouy, Qousyeh, Monfalout, Doueyr, Cherouq, Syout, Souhâs, Tahtâ, Ackhmyn, Bardys, Girgeh, Farchout, Fâoubas.*

Le deuxième comprend les départements de *Keneh, Kous, Esné, Edfou.* Villages remarquables : Denderah, Medinet-Abou (ruines de Thèbes).

#### § IV.

#### LES VILLES LES PLUS REMARQUABLES DE L'ÉGYPTE ACTUELLE.

Alexandrie — Aboukir — Rosette — Damiette — Bamaouk. — Ramouyeh — Fouah — Mansourah — Mehallet-el-Kebir. — Fantah



# PLAN D'ALEXANDRIE.





Autres villes de la basse Égypte. — Le Caire. — Benysouef. — Medinet-el-Fayoum. — Fiddemin. — Minieh. — Achmouneyn. — Monfalout. — Syout. — Aekhmyn. — Girgeh. — Kench. — Kous. — Esne. — Assouan. — Suez. — Kosseyr.

Je vais parler rapidement des villes les plus importantes de l'Égypte actuelle; je commencerai par celles qu'offre la basse Égypte, je remonterai ensuite le cours du fleuve : c'est la marche la plus naturelle, car c'est celle que doivent suivre les voyageurs européens qui viennent visiter cette contrée.

29. *Alexandrie*. — « Alexandre, a dit Napoléon, s'est plus illustré en fondant Alexandrie et en méditant d'y transporter le siège de son empire, que par ses plus éclatantes victoires. Cette ville devait être la capitale du monde. Elle est située entre l'Asie et l'Afrique, à portée des Indes et de l'Europe. Son port est le seul mouillage des cinq cents lieues de côtes qui s'étendent depuis Tunis, ou l'ancienne Carthage, jusqu'à Alexandrette; il est à l'une des anciennes embouchures du Nil. Toutes les escadres de l'univers pourraient y mouiller, et, dans le vieux port, elles sont à l'abri des vents et de toute attaque. »

Alexandrie est située sous les 31° 13' 3" lat. N. et 27° 55' 50" long.; elle est bâtie, près du lac Maréotis, sur un isthme qui joint à la terre ferme la presque île qui couvre ses deux ports. Le Port-Neuf, placé à l'est, est très-ouvert et n'offre pas aux navires de mouillage sûr pendant les gros temps. C'est à l'extrémité du môle qui le protège, que se trouve le fort du Phare, bâti sur l'emplacement où s'élevait, pendant l'antiquité, le phare si célèbre des Ptolémées. Le Port-Vieux, situé à

l'ouest, ouvre aux navires un bassin très-profond et très-sûr; les passes par lesquelles on y pénètre sont difficiles pour les vaisseaux d'un fort tirant d'eau. Avant Méhémet-Ali, l'entrée en était interdite aux navires des chrétiens, qui ne pouvaient aborder que par la rade dangereuse de l'est.

Entourée d'un côté par la mer, de l'autre par les sables, Alexandrie est placée dans une position insulaire. La ville actuelle, ainsi qu'on l'a souvent remarqué, n'a guère reçu en héritage de la cité antique que son nom et des ruines. Celle-ci avait été construite par l'architecte Dinocrates, sur les plans mêmes d'Alexandre. Au rapport de Pline, elle avait environ cinq lieues de tour et contenait une population de 500,000 citoyens et autant d'esclaves; une rue de 2,000 pieds de long sur 100 de large la traversait du nord au sud, et était coupée à angle droit par une autre rue presque aussi belle. Des palais magnifiques, des temples, des gymnases, des cirques, des théâtres, des monuments de toute sorte se pressaient dans son enceinte.

Lorsque Alexandrie fut prise par Amrou, elle formait, d'après les historiens arabes, trois villes, Menné, Nekité et Iskandérié. Dans son rapport au calife Omar, Amrou dit qu'elle contenait 4,000 palais, 4,000 bains, 400 théâtres ou édifices publics et 12,000 magasins. Vers l'an 1212 de notre ère, un successeur de Saladin l'entoura d'une enceinte de deux lieues de circuit, flanquée de cent tours, qui subsiste encore aujourd'hui, et a été réparée par Méhémet-Ali. Sous la domination musulmane, et principalement sous les mameluks, Alexandrie déchut rapidement; aussi n'était-elle plus,

à l'époque de l'invasion française, qu'une bourgade et un repaire de pirates; sa population s'élevait à peine à 8.000 âmes; ses fortifications tombaient en ruine; les Bédouins venaient jusqu'aux pieds de ses murailles commettre impunément leurs pillages, et à peine pouvait-on aller, sans escorte, visiter la colonne de Pompée, à dix minutes de la ville.

Le séjour des Français en Égypte ne fut pas assez long pour leur permettre de replacer Alexandrie à la hauteur où ses destinées l'appellent naturellement. Ils ne purent que la doter de fortifications nouvelles et réparer les anciennes qui tombaient en ruine lorsqu'ils s'en emparèrent.

Méhémet-Ali fut à peine arrivé au pouvoir qu'il comprit avec la vivacité et la sûreté de son coup d'œil la triple importance militaire, maritime et commerciale que la nature avait donnée à Alexandrie.

Cette ville est la clef militaire de l'Égypte; c'est le point sur lequel doivent porter nécessairement les premières attaques des ennemis; il était donc d'un intérêt majeur de veiller au perfectionnement et à l'entretien de ses fortifications. La descente des Anglais, en 1807, dut faire sentir au vice-roi que la moindre négligence à cet égard pourrait devenir fatale.

Les ports d'Alexandrie sont les seuls que renferme l'Égypte; si des flottes sont nécessaires pour protéger l'indépendance de ce pays, que les puissances européennes ne peuvent menacer que par mer, c'est Alexandrie qui leur offre un asile vaste et inattaquable; c'est de cet avantage naturel qu'il fallait profiter: Méhémet Ali n'a pas fait défaut à cette nécessité. Il a fait

d'Alexandrie son port militaire ; il y a établi son arsenal.

L'importance commerciale de tout point du littoral méditerranéen de l'Égypte est subordonnée à la facilité de ses relations avec le Caire , centre commercial , industriel et politique. Dans l'antiquité, Alexandrie se liait au cœur de l'Égypte par la branche du Nil à l'extrémité de laquelle elle était placée ; lorsque cette branche fut peu à peu comblée par les atterrissements, les premiers conquérants arabes rattachèrent Alexandrie au Caire par un canal dont les historiens orientaux nous ont laissé de magnifiques descriptions. Mais sous l'administration des mameluks, ce canal dépérit promptement et ne fut bientôt plus qu'un simple fossé, desséché pendant la plus grande partie de l'année. Alors Alexandrie perdit sa position commerciale, qui échut à Rosette. Mais Méhémet-Ali la lui a rendue, en la rejoignant au Caire par un canal navigable, auquel il a donné, en l'honneur du sultan Mahmoud, le nom de Mahmoudieh. Maintenant tout le commerce de l'Égypte s'est donc concentré à Alexandrie. Le ministre du commerce a son administration dans cette ville : c'est là qu'il vend aux négociants européens les produits d'exportation.

Triplement régénérée, Alexandrie a vu sa population s'accroître rapidement et atteindre le chiffre de 60,000 âmes, dont les équipages des flottes et les ouvriers de l'arsenal forment environ le tiers. On compte, dans les deux tiers restant, vingt mille Arabes indigènes, six mille Turcs, dix mille Juifs ou Cophtes et cinq mille Européens. Je ne parle pas de la population flottante attirée soit par les affaires, soit par la curiosité des voyages.

L'aspect de la ville, on le concevra aisément, s'est complètement modifié depuis ces dernières années. Les immenses cimetières qui se trouvaient dans l'intérieur ont été rejetés au dehors. Les mares d'eau stagnante qui y croupissaient ont été desséchées et comblées. Les rues n'ont pas été pavées, il est vrai, mais elles sont tenues avec propreté. Des constructions de tout genre, des arsenaux, des palais, des casernes, des fabriques, des hôpitaux, etc., ont été bâtis sur un grand nombre de points. Une partie considérable des murs d'enceinte, qui s'élevaient sur les bords de la mer, a été abattue pour faire place aux agrandissements de la ville.

C'est sur la presqu'île connue sous le nom de *Ras-el-Tyn* (cap des Figuiers) que se trouvent l'arsenal de la marine, le palais du vice-roi et plusieurs autres constructions occupées par le service de l'administration et du gouvernement.

L'isthme qui unit *Ras-el-Tyn* à la terre ferme est occupé par la ville turque, bâtie d'après le type ordinaire des cités musulmanes.

Ensuite vient le quartier des Européens. Alexandrie avait autrefois son quartier franc, c'est-à-dire celui qui était habité par les Francs ou Européens. Ce quartier était bien supérieur aux diverses parties de la ville occupées par les indigènes. Mais c'est surtout depuis le gouvernement de Méhémet-Ali, car c'est depuis lors que la résidence des consuls généraux a été définitivement fixée à Alexandrie, qu'il a pris un bel aspect. Lorsqu'en 1823 je débarquai dans cette ville, on ne distinguait, dans le quartier franc, que quelques

okels. Aujourd'hui, il a entièrement changé de face ; il s'est étendu depuis le centre du Port-Neuf jusqu'à l'aiguille de Cléopâtre. On voit actuellement, dans le voisinage de ce monument, une très-belle place formant un rectangle d'environ huit cents pas de long sur cent cinquante de large. Les maisons qui entourent cette place ont été bâties à l'euro péenne, sur des plans fort élégants. Quelques-unes appartiennent à Ibrahim-Pacha. C'est sur cette place que logent les principaux consuls ; le palais consulaire de France se distingue parmi tous les autres par sa belle apparence.

On remarque dans l'enceinte deux monticules de 200 pieds de hauteur environ, couronnés par deux forts construits par l'armée française et dont l'un conserve le nom et consacre la mémoire du brave général de génie Callarelli-Dufalga, mort au siège de Saint-Jean-d'Acre. La colline du fort Callarelli, la plus proche de la ville, est formée par un amas de décombres qui ne datent probablement que de l'époque des Arabes. L'autre, qui porte le nom de Kom-el-Dyck <sup>1</sup>, est un rocher calcaire, et couvre l'emplacement occupé, dans l'antiquité, par un théâtre. On n'y voyait aujourd'hui que quelques misérables cabanes d'Arabes ; autrefois les Européens riches, ayant reconnu la salubrité de ce lieu, s'y sont fait bâtir des maisons de plaisance, qu'ils ont entourées de jardins.

Les environs d'Alexandrie sont couverts, jusqu'à deux lieues à la ronde, d'immenses ruines, qui prouvent qu'il n'y a rien d'exagéré dans ce que les histo-

<sup>1</sup> Colline du Coq

riens ont rapporté sur les merveilles de la ville ancienne. Les matériaux avec lesquels la ville arabe avait été construite, ont été fournis par ces ruines ; encore ne les avait-on tirés que de la superficie du sol. Mais on trouve des décombres considérables et très-importants en creusant, quelquefois même jusqu'à 60 pieds de profondeur.

Les établissements ou édifices publics que possède Alexandrie sont : l'arsenal <sup>1</sup>, les magnifiques palais du vice-roi à Ras-el-Tyn, se composant du harem, du divan, ou appartements particuliers de Méhémet-Ali, et du palais des étrangers, où le vice-roi donne l'hospitalité la plus généreuse aux voyageurs de distinction. Alexandrie a une intendance de santé et plusieurs hôpitaux ; l'un d'eux, celui de la marine, dit de Mahmoudieh, peut contenir de 12 à 1500 malades ; un autre, celui de l'armée de terre, dit de Ras-el-Tyn, 5 à 600. On compte dans cette ville trente mosquées.

50. *Aboukir*. — En suivant la côte à l'est d'Alexandrie, on rencontre, avant d'arriver au lac d'Edko, une plage devenue fameuse par le terrible échec maritime qui étouffa dans leur germe les conséquences de notre expédition d'Égypte, et par la belle victoire que Bonaparte y remporta sur les Turcs, l'année suivante, à son retour de Syrie. Ce lieu, doublement illustre, qui réveille dans toute âme française un souvenir de deuil et un souvenir de gloire, est Aboukir.

Le village qui lui donne son nom occupe l'emplacement sur lequel se trouvait la *Busiris* des anciens,

<sup>1</sup> Voir la description dans le chapitre sur la Marine.

ville renommée par son temple consacré à Isis et la fête annuelle que les Égyptiens y célébraient.

Aujourd'hui la position d'Abonkir est très-importante sous le point de vue militaire. Si elle n'était pas bien défendue, elle pourrait offrir à une expédition d'envahissement un lieu de descente. La valeur de cette position a été comprise par le vice-roi, qui, en y établissant des fortifications, l'a rendue inexpugnable. d'après le témoignage des hommes de l'art.

51. *Rosette*. — Au delà du lac Malidieh et sur la rive gauche de la branche occidentale du Nil, à laquelle elle donne son nom, se trouve la ville de Rosette. Elle est située à une lieue et demie de la mer, sous le  $31^{\circ} 23'$  de latitude boréale et le  $28^{\circ} 8' 3''$  de longitude, méridien de Paris. On se rend à Rosette par terre en longeant le rivage. Lorsqu'on y arrive par mer, il faut traverser un passage assez dangereux qui obstrue l'embouchure du Nil. Ce passage, nommé *Boghâz*, est ouvert par le courant dans la barre que forment les bancs de sable, résultat des dépôts accumulés du fleuve. Cette ouverture est très-variable : de là les difficultés qu'elle présente.

Dès que l'on a franchi le boghâz, un spectacle ravissant s'offre à la vue : c'est la riche plaine du Delta, avec ses immenses tapis de verdure ou ses moissons dorées, parsemée de groupes de dattiers, de villages ou de villes surmontées par les flèches aiguës des minarets, qui s'étend sur la rive droite du Nil sans rencontrer d'autre borne que l'horizon.

La ville de Rosette est appelé *Raschid* par les Arabes, qui attribuent sa fondation au fameux calife Haroun-



el-Raschid. Elle acquit de l'importance commerciale lorsque Alexandrie tomba en décadence ; mais maintenant que le canal Madmoudieh a rendu à celle-ci tous les avantages de sa position, Rosette a été abandonnée par les négociants, et sa population a considérablement déchu ; elle s'élève à peine aujourd'hui à 15,000 habitants. Rosette est renommée pour ses rizières et pour ses jardins, dont on a beaucoup exagéré la beauté, et qui sont dans le goût des vergers orientaux, dont j'ai déjà essayé de donner une idée.

Cette ville a près d'une lieue de long sur un quart de lieue de large. On y remarque une assez belle mosquée, une filature de coton, des machines à mouder le riz, une entre autres qui est mue par la vapeur, une vaste caserne. Au sud de Rosette se trouve un ermitage fameux dans le pays, élevé en l'honneur d'un saint arabe dont le nom, *Abou-Mandour*, signifie *père de l'éclat*. Du haut du minaret de cette fondation pieuse, un magnifique panorama, qui embrasse la terre et la mer, se déroule aux yeux du spectateur.

52. *Damiette*. — La ville de Damiette (*Damyât*) est située sur la rive orientale de la branche du Nil qui portait autrefois le nom de Phatnitique. Elle est à deux lieues de distance de la mer, à demi-lieue du lac Menzaleh, sous les 29° 29' 15" de longitude et 51° 25' 45" de latitude. Elle n'occupe pas le même emplacement que la ville sarrasine illustrée par les croisades. Les croisés attaquèrent plusieurs fois celle-ci, qui tomba en leur pouvoir en 1218, et dont saint Louis s'empara en 1249. Lorsque ce prince la rendit aux musulmans pour prix de sa liberté, ceux-ci la détruisirent et allèrent élever à

deux lieues de distance une nouvelle cité, qui est la ville actuelle.

Les environs de Damiette sont renommés pour leurs rizières. Cette ville est elle-même l'entrepôt des riz de l'Égypte. Elle fait avec la Syrie un commerce assez important. Ses manufactures de toile avaient autrefois beaucoup de réputation. Des évaluations exagérées ont porté le nombre de ses habitants à 60 ou 80 mille; il n'est réellement aujourd'hui que de 25 à 50 mille.

Les édifices les plus remarquables que renferme Damiette sont des mosquées et les vastes magasins à riz que le vice-roi a fait construire. Méhémet-Ali y a aussi établi de belles casernes et l'école d'infanterie.

53. *Damanhour*. — La première ville que l'on rencontre en revenant vers l'ouest du Delta est Damanhour, ville assez grande, située à peu de distance du canal de Mahmondieh; elle contient de 8 à 10 mille habitants.

54. *Rahmanieh*, — petite ville située sur le Nil et non loin de laquelle se trouvent les ruines de l'ancienne Sais. C'est aussi auprès de Rahmanieh qu'était *Auacratia*, la seule ville que les anciens Égyptiens eussent ouverte au commerce étranger.

55. *Fouah*, — sur le Nil, entre Ramanieh et Rosette et en face de l'ouverture du Mahmondieh. Elle était, au xvi<sup>e</sup> siècle, assez importante; mais elle avait considérablement déchu depuis que le canal d'Alexandrie, qui la liait avec cette ville et en faisait un entrepôt commercial, s'était ensablé. Elle a repris aujourd'hui quelque valeur; le vice-roi y a fondé une fabrique de tarbouchs ou bonnets à l'imitation de ceux de Tunis.

me filature de coton et un moulin à écosser le riz.

56. *Mansourah*, — sur la rive droite de la branche de Damiette et à environ douze lieues de cette ville. Mansourah a été illustrée par l'échec que saint Louis y subit. On y montre encore, sur une petite place faisant face au Nil, le lieu dans lequel ce pieux roi passa sa captivité. On trouve de plus à Mansourah les ruines d'une voûte nommée *Basar-el-Gadim*, sous laquelle saint Louis signa la paix et la reddition de Damiette. C'est entre cette ville et Mansourah que se trouve Fareskour, où il éprouva la première défaite qui trompa sa valeur et ses espérances.

57. *Mehallet-el-Kebir*. — Cette ville, située dans l'intérieur du Delta, dans le voisinage de la branche de Damiette, occupe, suivant quelques géographes, l'emplacement de l'ancienne Xoïs, et suivant d'autres, celui de Cynopolis. Elle est assez grande. Quoique déchue de la prospérité dont elle a joui à une autre époque, elle compte encore de 16 à 18 mille habitants. Ses fabriques de toile de lin jouissaient d'une très-grande réputation. Le vice-roi y a établi une belle manufacture où l'on file le coton et tisse les toiles.

58. *Tantah*. — A droite de Mehallet-el-Kebir on rencontre, en remontant, Tantah, petite ville célèbre par les pèlerins nombreux qu'attire dans son sein une fondation religieuse, et par ses foires annuelles. L'objet du pèlerinage est une mosquée dédiée à un saint nommé Saïd le Bédouin. Cette mosquée est une des plus belles et des plus riches de l'Égypte. L'intercession de Saïd le Bédouin passe pour donner la fécondité aux femmes, pour opérer des guérisons miraculen-

ses , etc. Aussi vient-on l'invoquer de tous les points de l'Égypte ; la plus grande partie des musulmans qui vont à la Mecque font une station à Tantah.

L'époque choisie par les pèlerins est en général la fête du saint , celle où a lieu la foire connue sous le nom de *el Chouroum Balbiè* : c'est la plus importante des trois foires dont cette ville est le théâtre. Les deux autres sont celles de *Moulet*, de *Sidi Adela* et de *Rajabieh*. Pendant la grande foire de *Chouroum* , une affluence immense encombre Tantah ; des marchands s'y rendent de la Turquie , de la Perse , des Indes et de plusieurs parties de l'Afrique. Ils y apportent des toiles peintes , des mouchoirs , des toiles de tout genre , des soieries , des jouets d'enfants , des poteries , des plumes d'autruche , des esclaves , etc. Ils étalent leurs marchandises dans les okels ou dans des baraques qui , formant une double rangée , occupent quelquefois en longueur quatre lieues de terrain. Ceux qu'un but pieux a attirés auprès de la mosquée de Saïd le Bédouin plantent leurs tentes dans le voisinage de la ville. Des baladins , des filles de joie , des danseuses , des musiciens ambulants , viennent exercer au milieu de toute cette foule leurs talents ou leur industrie. Quatre mille hommes sont envoyés à Tantah pendant la foire pour y protéger l'ordre ; mais ils ne peuvent pas empêcher les filous de commettre de nombreux actes d'escroquerie.

Lorsque les foires ont cessé à Tantah , cette ville , qui présentait une physionomie si animée et offrait à la curiosité du voyageur un spectacle plein d'attrait , devient déserte et revêt un aspect triste et désolé.

59. Les autres villes de la basse Égypte dignes de quelque mention sont :

*Menouf*, village assez considérable situé près du sommet de l'angle du Delta; il contient une mosquée où l'on remarque d'élégantes colonnes.

A l'est de la branche de Damiette et sur la route de la Syrie :

*Belbays*, que Bonaparte fortifia. C'est non loin de cette ville qu'était située, sous les Ptolémées, celle d'*Onion*, où Ouias, fils d'un grand prêtre hébreu, avait fait construire un temple sur le modèle de celui de Jérusalem, et dans lequel on pratiquait les cérémonies du culte juif.

*Salahyeh*, point central de la province de Charkyeh.

*Abouzabel*, *Kankah*. — Ces deux villages ont acquis de l'importance pendant les derniers temps; ils sont situés tous les deux sur la route de Salahyeh au Caire, à quatre lieues nord de cette dernière ville et autant du Nil. Ils sont distants l'un de l'autre d'une demi-lieue. Ils ont chacun environ 1,500 habitants. C'est dans l'intervalle qui les sépare que se trouve une immense plaine inculte d'un terrain assez ferme, et faisant face au désert de Gessen (celui de l'isthme de Suez). C'est dans ce lieu que les 80,000 hommes amenés par le grand vizir se trouvaient campés lorsqu'ils furent défaits par 9,000 Français, commandés par Kléber. C'est là aussi que furent établis le camp d'instruction des troupes régulières et les premières écoles d'état-major d'artillerie, ainsi que l'école de médecine d'Abouzabel.

*Mataryeh*, près du Caire, sur les ruines de l'an-

cienne Héliopolis, l'une des plus belles et des plus fameuses villes de l'Égypte antique. Des traditions qui se rattachent aux humbles débuts de notre religion sont conservées dans ce village; on y montre en effet le puits où Joseph, Marie et l'enfant Jésus se désaltèrent pendant leur fuite en Égypte, et le sycomore qui leur prêta son ombre. Ces pieux souvenirs sont également vénérés des musulmans et des chrétiens. Matarieh est devenu à jamais célèbre par la grande victoire de Kléber.

40. *Le Caire.* — Le Caire est sous les 30° 2' 21'' de latitude nord et 28° 58' 50'' de longitude. Il est situé dans une plaine sablonneuse, à 400 toises de la rive droite du Nil, à cinq lieues et demie du sommet du Delta et au pied des derniers mamelons du Mokattam. La ville principale, appelée grand Caire, est placée entre le bourg de Boulâq, qui lui sert de port au nord, et le vieux Caire, qui lui rend le même service pour la navigation méridionale du Nil.

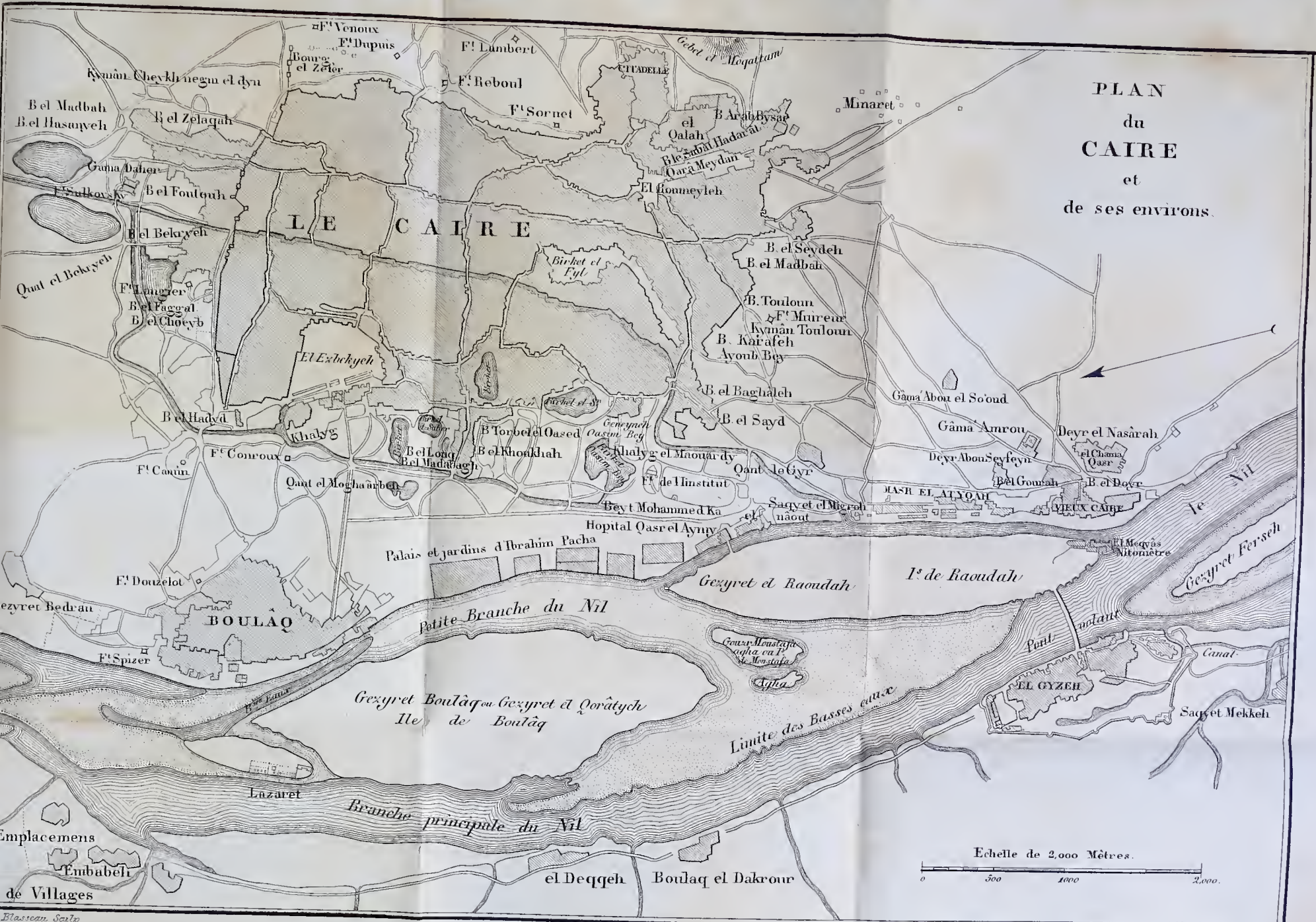
Le vieux Caire occupe l'emplacement sur lequel s'élevait Babylone d'Égypte. Pendant qu'Amrou assiégeait cette dernière ville, une colombe établit son nid sur sa tente. Touché de ce fait, qu'il regardait comme un présage céleste, le général arabe, partant pour s'emparer d'Alexandrie, ne voulut pas déranger la colombe, laissa sa tente dressée et, à son retour, fonda autour d'elle la nouvelle capitale de l'Égypte, qu'il appela *Misr-Fostat* <sup>1</sup>.

Mais les destinées de cette ville ne devaient pas être

<sup>1</sup> *Fostat* signifie, en arabe, *tente*.



PLAN  
du  
**CAIRE**  
et  
de ses environs.



Blaesau Sculp

Trava de H. Borronius et M. a. Bruc





longtemps prospères. Vers l'année 1167, les croisés, conduits par Amaury, roi de Jérusalem, marchèrent sur Fostat. A leur approche, le gouverneur de cette ville la brûla ; l'incendie dura cinquante jours ; les habitants se réfugièrent dans les campagnes voisines et groupèrent leurs habitations autour de la ville d'el-Kaherah, fondée en 938 par un général de Moeys, le premier des califes fatimites d'Égypte, et qui avait acquis déjà quelque importance. Cette cité nouvelle prit la place de l'ancienne métropole, et dut son agrandissement définitif, ses fortifications et ses embellissements au grand Saladin.

Telle a été l'origine du Caire, auquel les Arabes donnent le nom de *Misr*, qu'ont porté en Orient les capitales successives de l'Égypte. C'est de l'épithète d'*el Kakerah*, qui signifie *la victorieuse*, que nous avons fait en Europe le Caire.

Plus longue que large, cette ville, la première de l'empire ottoman après Constantinople, occupe une superficie de près de 900 hectares et a plus de 23,000 mètres de circonférence. Elle est environnée de collines poudreuses, formées par l'entassement des décombres dont les fragiles constructions égyptiennes jouchent sans cesse le sol <sup>1</sup>. Une enceinte élevée par

<sup>1</sup> Ces collines sont assez élevées. Lors de l'expédition, les Français placèrent sur leurs sommets des redoutes qui tenaient la ville en respect. Mais comme ces buttes forment un épais rempart qui empêche la circulation de l'air dans le Caire, ils avaient conçu le projet de les détruire. Ils reculèrent néanmoins devant les difficultés d'une entreprise aussi immense, qu'ils n'auraient pas eu le temps d'ailleurs d'achever. Le premier, Ibrahim-Pacha a eu la hardiesse de mettre la main à cette œuvre. Il a fait enlever les deux plus grandes buttes qui, hautes d'environ deux

Saladin et flanquée de tours l'environnait jadis entièrement ; elle n'existe plus aujourd'hui qu'en partie ; la ville, en s'agrandissant beaucoup du côté du nord et de l'ouest, a dépassé cette barrière ; elle l'a respectée au midi et à l'est. Elle est traversée dans sa longueur par un canal (kalisch).

Le Caire contient près de trente mille maisons et une population d'environ 500,000 âmes.

La ville est divisée en quartiers (en arabe *hâvat*) ; elle en contient plus de cinquante. Les principaux, en allant du nord au sud, sont : *el-Charaouy*, *el-Esbekyeh*, *el-Nasarah*, quartier des Coptes, des Arméniens, des Syriens, etc. ; *el-Rouu*, ou le quartier grec ; *el-Youd*, ou le quartier juif ; *el-Afraug*, ou le quartier franc ; *el-Mousky*, *el-Zoueyleh*, *Bâb-el-Ghadr*, *el-Azhar*, *el-Moyed*, *Bâb-el-Khâvq*, *el-Hanafy*, *Birket-el-Fyl*, *el-Moghaârbek*, *Touloun*, le plus ancien des quartiers du Caire ; *el-Rouweyleh*, *Kâvâmeydân*, *el-Kalâh*, ou la citadelle.

Il y a au Caire plus de soixante et dix portes, dont quelques-unes sont intérieures ; les principales sont, au sud : *Bâb-el-Sayd*, *Bâb-Touloun*, *Bâb-el-Seydeh*, *Bâb-el-Qarafeh* ; à l'est : *Bâb-el-Ouizyr*, *Bâb-el-Ghorayb* ;

cents mètres, occupaient, entre Boulâq et l'embouchure du Kalisch, un espace d'environ un kilomètre carré. Les travaux ont duré cinq ans. Les décombres enlevés ont servi à combler des mares d'eau stagnante qui avoisinaient le Caire. Aujourd'hui, l'emplacement nivelé est couvert de magnifiques plantations. De son côté, le vice-roi a fait disparaître une de ces collines de décombres qui obstruait le chemin de Choubra et faisait suite à celles dont je viens de parler. Je n'hésite pas à regarder la destruction de ces buttes comme l'un des travaux les plus considérables qui aient été faits en Égypte sous le règne de Mehemet-Ali.

à l'ouest, du côté du Nil : *Bâb-el-Louq*, *Bâb-el-Nâsryeh* ; au nord : *Bâb-el-Hasanyeh*, *Bâb-el-Nasr*, ou porte du secours ; *Bâb-el-Fotouh*, ou porte de la victoire : ces deux dernières sont de remarquables morceaux d'architecture ; *Bâb-el-Nasr* remonte à l'époque de Saladin ; *Bâb-el-Ghadr*, *Bâb-el-Hadyd*.

Les rues, comme celles de toutes les villes musulmanes, sont tortueuses ; elles se replient sur elles-mêmes ; elles se brisent ; elles sont coupées par des ruelles qui n'ont quelquefois pas plus de 5 à 4 pieds de largeur, et par de nombreuses impasses <sup>1</sup>. On compte plus de deux cent quarante rues principales, environ trois cents traverses et autant d'impasses. Les rues changent souvent de nom. Parmi les plus importantes, il en est deux qui traversent la ville dans sa longueur : la première est celle qui va de *Bâb-el-Seydeh* à *Bâb-el-Hasanyeh* : elle est longue de 4,600 mètres ; la seconde longe la rive droite du canal ou kalisch depuis le double pont du sud, appelé *Kanâtar-el-Sebâa*, jusqu'au près de la porte de *Cha'ryeh*. Cinq rues coupent la ville dans sa largeur. Parmi elles, trois se dirigent de la citadelle vers le Nil.

On remarque au Caire quatre places principales : ce sont, au sud de la ville, celles de *Qarâmeydan* et de *Roumeyleh* ; vers le centre, *Birket-el-Fyl* ; et au nord-ouest, l'*Esbekyeh*. Celle-ci est la plus grande ; sa superficie est égale à l'intérieur du Champ-de-Mars de Paris. C'est sur le côté occidental de l'*Esbekyeh* que

<sup>1</sup> Rue, en arabe, se dit : *seikhah*, *taryq*, *hâret*, *mahadj* ; ruelle, *derb* ; impasse, *a'fsh*.

l'on voit la maison qui fut habitée, pendant l'expédition, par le général Bonaparte. A l'époque de l'inondation, ces places sont submergées, excepté celle de l'Esbekyeh, qui vient d'être exhaussée, nivelée, plantée d'arbres et entourée d'un canal.

C'est dans le centre de la ville que se trouvent les bazars. Plusieurs méritent d'être cités : tels sont celui de *Ghourneh*, où l'on vend les châles de cachemire, les mousselines et les toileries étrangères; et *Achrafyeh*, où se tiennent les marchands de papier; le *Kan-el-Khalyly*, occupé par les joailliers, les quincailliers, les marchands de cuivre et de tapis; le *Nâhhassyn*, par les orfèvres; le *Boudoukanyeh*, par les droguistes et les merciers; le *Hamzaouy*, par les marchands drapiers; le *Serougieh*, par les selliers; le *Souq-el-Sellal*, par les armuriers; le *Gémalyeh*, par les marchands de café et de tabac de Syrie. Dans la grande rue de *Margouch*, on vend au détail les toileries du pays. L'okel des *Gellabs* sert au trafic des esclaves qui arrivent de l'intérieur de l'Afrique.

Il y a au Caire 400 mosquées, dont beaucoup, il est vrai, sont en ruines. Les plus remarquables, sous le rapport de l'architecture, sont celles d'Amrou, bâtie l'an 20 de l'hégire (640 de J. C.), d'El-Hâkem-el-Obéidy, l'an 400 (1007) sous la dynastie des Fatimites; du sultan Hassan, construite par lui en 737 (1334): (on travailla pendant trois années à cette dernière, et Makrasy assure que, chaque jour, l'on y dépensait 1,000 mithkals d'or<sup>1</sup>; la mosquée de Teyloun, bâtie

<sup>1</sup> Le mithkal équivalant à 24 carats.

l'an 258 (850) par le sultan Ebn-Teyloun ; celle d'El-Moyed, bâtie l'an 820 (1413) par le sultan Abou-el-Nasr-el-Moyed ; celle du sultan Kalaoun-sef-el-Dyn ; celle du sultan Barquouq, bâtie en 1070 (1655) ; celle du sultan el-Ghoury, bâtie en 955 (1522) ; celle de Kayd-Bey, bâtie en 870 (1465) ; celle de Seté-el-Zeinab, bâtie l'an 500 (910) ; enfin la mosquée d'El-Azhar, la plus célèbre de toutes.

Les chrétiens des diverses sectes ont environ trente églises ou chapelles ; les juifs comptent dix synagogues.

Il y a dans les quartiers commerçants et industriels près de treize cents okels. Cette ville renferme en outre douze cents cafés, trois cents citernes et soixante et dix bains, dont les principaux, remarquables par leur grandeur ou leur richesse, sont ceux d'*Hamman-Yesbak*, d'*El-Soultan*, d'*El-Moyed*, d'*El-Tanbaleh*, de *Margouch*, de *Souqor*, d'*El-Soukkarieh*, etc. Les trois villes des tombeaux, ainsi que les appellent les Arabes, les plus célèbres par leur étendue, sont situées hors du Caire. Elles occupent en surface plus du quart de celle de la ville ; ce sont au nord l'enceinte de *Qoubbeh*, à l'est le *Tourâd-Quâd-bey*, au midi le *Tourâd-el-Seydeh-Omm-Qâsim*. Dans ces vastes cimetières, on trouve les tombeaux des califes, dont plusieurs sont de très-beaux morceaux d'architecture. Celui de *Qoubeh* renferme le tombeau de Malek-Adhel et d'autres sépultures également remarquables des sultans et des beys mameluks.

Il n'existait autrefois au Caire comme hôpital que le *Moristan* ; j'en parlerai dans le chapitre consacré à

l'état actuel de la médecine en Égypte. Il y a aujourd'hui sur la place de l'Ezbekyeh un bel hôpital civil qui contient sept cents lits, dont la moitié pour les hommes et la moitié pour les femmes. Dans ce même établissement se trouvent la Maternité, l'école d'accouchement et l'hospice des insensés. Il y a de plus le magnifique hôpital militaire de *Kasr-el-Ain*, situé entre le grand Caire et le vieux Caire, dans le lieu où était l'ancienne ferme d'Ibrahim-Bey, sur les bords du Nil. Cet hôpital renferme dix-huit cents lits.

Outre un grand nombre d'écoles particulières annexées aux fondations pieuses, telles que les mosquées, les fontaines, les citernes, le Caire compte plusieurs édifices consacrés à l'enseignement.

On voit dans l'intérieur de la ville de très-beaux palais, ceux du vice-roi, d'Ibrahim-Pacha, d'Abbas-Pacha et du Defterdâr-Bey, qui entourent l'Esbekyeh; celui d'Ibrahim-Pacha-Koutchouk (le jeune), vers le centre de la ville, celui de Mahmoud-Bey, et beaucoup d'autres que je me dispense de citer. Sur les bords du Nil s'élèvent le palais d'Ibrahim-Pacha et celui du Defterdâr-Bey. Tous ces édifices sont remarquables par leur étendue et leur construction.

La citadelle est située au sud du Caire, sur la dernière hauteur du Mokattan, et domine la ville. Elle fut construite par Saladin; mais, comme position militaire, elle est loin d'avoir de l'importance, car elle est dominée elle-même par une hauteur sur laquelle Méhémet-Ali a placé un petit fort, qui pare en partie à l'inconvénient de sa situation. On arrive à la citadelle par deux rampes taillées dans le roc, dont l'une, au

nord , conduit à la porte nommée Porte des Arabes , et l'autre , à l'est, aboutit à celle qui est connue sous le nom de Porte des Janissaires. La citadelle fut presque entièrement ruinée , en 1824 , par l'explosion d'un magasin à poudre creusé dans le roc. Tous les édifices qui s'y trouvaient furent abattus en totalité ou en partie. Depuis lors , Méhémét-Ali les a fait reconstruire presque en entier.

C'est dans la citadelle que se trouve le palais occupé par le pacha lorsqu'il vient au Caire. On y remarque aussi le *Puits de Joseph*, ainsi appelé à cause du prénom de Joussof que portait le grand Saladin qui le fit creuser. Ce puits est de forme carrée et divisé en deux parties ; sa profondeur totale est de 280 pieds ; son fond est au niveau du Nil. On y descend par un escalier tournant. Un manège à roues , que deux bœufs font mouvoir , élève l'eau de la partie inférieure au niveau de la supérieure, d'où, par le même moyen, on la fait monter jusqu'à la hauteur du sol. Le puits a été creusé pour parer au cas où l'aqueduc qui porte l'eau du Nil à la citadelle viendrait à être coupé. Elle contient d'ailleurs plusieurs citernes, dont une, entre autres, suffirait à la boisson de quelques milliers d'hommes , pendant une année.

On voit dans la citadelle de belles ruines du palais de Saladin. Aujourd'hui le vice-roi y fait construire une mosquée. On y trouve encore un arsenal de construction , une fonderie de canons , une manufacture d'armes portatives , des ateliers où l'on fabrique tous les objets d'équipement pour la cavalerie et l'infanterie , une imprimerie, et l'hôtel des monnaies, qui consomme

annuellement , en or , environ la valeur de 5,000,000.

Le mouvement de la population commence au Caire à six heures du matin ; il s'interrompt , pendant la période de la forte chaleur , de midi à trois heures. Tous les voyageurs qui ont écrit sur l'Égypte ont parlé de l'effet pittoresque que produit dans les rues , dans les bazars , dans les places , la foule bariolée qui les remplit. Tous ont dit les nombreux contrastes qu'elle présente : le riche puissant aux vêtements splendides et chargés d'or , à côté du pauvre déguenillé ; l'homme affairé passant rapidement devant l'indolent santon qui reçoit , étendu avec indifférence , les attouchements des femmes superstitieuses qui espèrent obtenir de son contact une guérison ou toute autre faveur miraculeuse ; puis tous ces hommes de diverses nations , de religions ou de sectes différentes , qui se distinguent les uns des autres par leurs caractères physiques et leurs costumes originaux ; au milieu d'eux , les femmes qui , sous leurs vêtements qui cachent toutes les formes et ne laissent voir de leur visage que les yeux , ressemblent à des fantômes ; puis encore , fendant la foule , ici le baudet aiguillonné par le jeune et pétulant ânier , là le grave et lent chameau , plus loin le cheval du grand seigneur magnifiquement enharnaché , et la mule de l'homme de loi au pas doux et mesuré ; enfin ces nombreux bateleurs qui amusent les passants , ces conteurs qui , dans les cafés , charment la contemplation du fumeur oisif. Aux singularités de sa population ajoutez la physionomie toute particulière que donnent au Caire ses maisons à terrasses , ses rues qui serpen-



tent ; les innombrables minarets qui la surmontent , et vous vous représenterez une ville comme il n'en existe nulle part ailleurs , une cité tout empreinte du génie arabe , une vraie ville des *Mille et une Nuits*.

Le faubourg de Boulâq est au nord du Caire ; il n'en est séparé que par une plaine de peu d'étendue ; il est placé au bord du Nil, et sert , comme je l'ai dit plus haut, de port pour les rapports commerciaux que le Caire entretient avec la basse Égypte. Il renferme des fabriques de drap, de coton filé, de toile, une corderie, une fonderie, le chantier de construction des barques du Nil, des okels, des magasins ; le beau palais d'Ismaïl-Pacha , dans lequel se trouve l'école polytechnique.

Le vieux Caire contient les entrepôts de céréales, appelés ordinairement *Greniers de Joseph* : ils se composent de sept cours carrées dont les murs sont en briques. D'énormes monceaux de blé, de lentilles, de fèves, etc., s'élèvent au milieu de ces cours à de très-grandes hauteurs et forment de véritables monticules.

41. *Benisouef*, — sous le 28° 52' 15'' de longitude et le 29° 9' 12'' de latitude ; cette ville, l'ancienne *Ptolemaïdon*, doit, d'après ses habitants, son nom moderne, qui signifie *les enfants des sabres*, à un combat à l'arme blanche dont elle aurait été le théâtre. Sa population s'élève à environ 6,000 âmes. Benisouef est une des villes les plus commerçantes de l'Égypte moyenne. Ses fabriques de tapis de laine, de couvertures, de *milays*, espèces de manteaux en coton, avaient autrefois une grande réputation. On y voit aujourd'hui une importante fabrique de toiles de coton.

Benisouef est située auprès de l'une des embouchures du *Bahr Ioussef* (canal de Joseph), qui va répandre ses eaux et la fertilité dans le Fayoum. Elle doit à cette position une partie de l'importance commerciale qu'elle a conservée encore de nos jours.

42. *Medinet-el-Fayoum*. — C'est la ville principale du Fayoum. Elle est située à l'entrée de cette riche province. Elle a été construite avec les matériaux et en partie sur l'emplacement de l'ancienne Crocodilopolis, dont Ptolémée Philadelphie changea le nom en celui d'Arsinoé, en l'honneur de sa sœur. Cette ville a environ une lieue de circuit. Un embranchement du *Bahr Ioussef* la traverse. Elle était autrefois le séjour de plaisance ou le lieu de retraite des mameluks. Elle a aujourd'hui environ 12,000 habitants.

43. *Fiddemin*. — C'est le plus joli village du Fayoum. Il est formé de deux groupes d'habitations, dont l'un est occupé par les musulmans et l'autre par les coplites. Il est entouré d'arbres fruitiers, dont les ombrages touffus embellissent son aspect. Ses habitants montrent aux voyageurs un olivier antique qu'ils regardent comme le père de tous ceux qui existent en Égypte, et auquel ils donnent une existence de dix siècles. Cet arbre produit annuellement environ quatre cents kilogrammes d'olives. Il est pour les habitants de Fiddemin l'objet d'une espèce de culte.

44. *Minieh*, — sous les 28° 28' 55" de longitude et 28° 8' 20" de latitude, à gauche du Nil; cette ville est assez bien bâtie; quelques-unes de ses rues sont régulières. Elle renferme plusieurs mosquées remarquables. On y trouve une fabrique de toiles de coton.

45. *Achmouneyn*. — Ville de 7 à 8,000 habitants, sur la rive gauche du Nil.

46. *Monfalout*. — Assez grand village sur la rive gauche du Nil. Sa population est de 5,000 âmes.

47. *Syout*. — Cette ville est située sous les 28° 25' 17" de long. et 27° 15' 14" de lat. Elle est considérée comme la capitale de la haute Égypte. — La campagne qui l'environne est magnifique. — Elle a été construite sur l'emplacement de l'ancienne *Lycopolis*, à un quart de lieue de distance du Nil. C'était dans son enceinte que venaient se réfugier autrefois les mameluks expulsés de la basse Égypte : aussi a-t-elle conservé quelque chose d'aristocratique dans son aspect. Ses rues sont plus larges et plus propres que celles des autres villes de l'Égypte. On y remarque des bazars, deux mosquées très-belles, un palais qu'Ibrahim-Pacha fit construire pendant qu'il gouvernait la haute Égypte, et un magnifique bain public annexé à une mosquée que le *Defterdâr-Bey* a érigée. Syout possède une filature et une fabrique de toiles de coton. Cette ville est la principale station des caravanes de la Nubie et du Soudan. La population de Syout est de 20,000 âmes.

48. *Achmyn*, — petite ville de 10,000 âmes de population, dont mille chrétiens, sur la droite du Nil. Elle renferme une manufacture de coton. C'était la *Panopolis* des anciens.

49. *Girgeh*, — sous les 29° 54' 51" de long. et 26° 22' 20" de lat., près des ruines de *Ptolémaïs* et sur la rive gauche du Nil. Après le Caire et Alexandrie, la ville de Girgeh est la plus grande de l'Égypte ; c'était aussi l'une de celles où les mameluks mécontents al-

laient se rallier ; elle était d'ailleurs autrefois la capitale du Saïd. On y voit aujourd'hui encore huit belles mosquées , un vaste bazar et une filature de coton. Sur une population de 8 à 10,000 âmes, on y compte environ 300 chrétiens ; elle contient un couvent de missionnaires catholiques.

30. *Kench*, — sous les 50° 24' 30" de long. et 26° 11' 20" de lat. (*Cænopolis* des anciens). Cette ville est située sur la rive droite du Nil ; elle a à peu près 10,000 habitants ; elle est placée à l'embouchure de la vallée de Kosseyr, et sert, par conséquent, de lieu de passage aux caravanes qui se rendent à la Mecque ou viennent d'Arabie par la voie de Kosseyr. Il paraît que, dans l'antiquité, un canal, dont il ne reste plus de vestiges, et qui liait le Nil à la mer Rouge, avait son ouverture à Kench. Kench est renommée dans toute l'Égypte pour la fabrication des *bardaques* (en arabe *goulés*). On appelle ainsi des vases poreux faits avec de l'argile desséchée au soleil, qui ont la propriété de rafraîchir l'eau. Il y a à Kench une manufacture de coton. C'est en face de cette ville que se trouve Denderah, village qui a remplacé la *Tentyris* des anciens, et où l'on admire l'un des temples antiques les plus beaux et les mieux conservés.

31. *Kous* (*Apollinopolis Parva*). — petite ville assez commerçante sur la rive droite du Nil.

32. *Esné* (*Lalopolis*), — sur la rive gauche du Nil ; cette ville est assez commerçante. Les caravanes du Darfour et du Sennaar en font une de leurs stations. On y tient un grand marché de chameaux renommé dans toute l'Égypte. Esné est entouré de ruines, dont

je parlerai dans le chapitre que je consacre aux antiquités égyptiennes.

55. *Assouan*, — sous les 50° 54' 59'' de longitude et 24° 8' 6'' de latitude. Cette ville est la dernière que l'on rencontre en Égypte du côté de la Nubie. Sa position a dû lui donner, dans tous les temps, une grande importance. Elle était, dans l'antiquité, sous le nom de Syène, une place forte. Les Arabes soignèrent aussi ses fortifications ; mais , après la chute des califes fatimites, elle fut entièrement ruinée par les tribus nubienues , qui l'occupèrent successivement. En s'emparant de l'Égypte, Sélim la fit rebâtir sur la rive orientale du Nil, auprès de la première cataracte. La ville actuelle est échelonnée sur le penchant d'un coteau planté de dattiers. Ses maisons, entourées de bouquets de verdure, présentent un aspect pittoresque et riant. Sa population, de 4,000 âmes environ, est composée d'Arabes , de Barabras , de Cophtes et de quelques Turcs employés.

C'est en face d'Assouan que se trouve la petite île d'Éléphantine ; un peu au-dessus de la cataracte est celle de Philæ. Quoique de peu d'étendue, car elle n'a que 1,500 pieds de longueur, elle est une mine inépuisable de précieuses antiquités. Il y croît des dattiers ; elle est en partie cultivée.

Il nous reste à dire quelques mots de deux villes qui ne font pas essentiellement partie de l'Égypte , puisqu'elles sont en dehors de la vallée du Nil, mais qui en dépendent et lui servent de ports sur la mer Rouge.

54. *Suez*, — située sous les 50° 15' 5'' long. et 29° 59' 6'' lat. Cette ville eut beaucoup d'importance dans

l'antiquité, à cause du transit du commerce des Indes. Elle fut d'abord nommée Arsinoé et plus tard Cléopâtre. Aujourd'hui son port n'a guère de relations suivies qu'avec les villes maritimes des côtes de la mer Rouge. Le commerce avec l'Arabie l'alimente. Une partie des pèlerins qui se rendent annuellement à la Mecque viennent s'y embarquer. La ligne des paquebots des Indes a donné, dans ces derniers temps, un peu plus d'intérêt à cette ville, qui est très-fréquentée maintenant par les Anglais. Des diligences transportent les voyageurs du Caire à Suez. Il y a dans celle-ci un consul anglais. Elle a aujourd'hui à peu près 1,500 âmes de population. Quoique peu distante du Caire, Suez en diffère totalement, soit par sa physionomie, soit par les mœurs de ses habitants. Elle est comme l'avant-poste des Indes. Nous reviendrons sur cette ville, dans le chapitre des travaux publics, au sujet des grandes communications projetées entre le Nil et la mer Rouge.

*Kosseyr.* — J'ai dit que la vallée qui s'étend de Kench à Kosseyr est la route que l'on suit pour arriver à cette ville. Kosseyr a un petit port sur la mer Rouge, avec le littoral de laquelle elle fait quelque commerce. Elle est l'une des stations des paquebots anglais. Elle renferme deux agents consulaires, l'un anglais, l'autre français. Sa population est d'environ 1,200 habitants. Elle fait partie du département de Kench.

*Distances réciproques de différents points de l'Égypte <sup>1</sup>.*

Du Caire à Alexandrie,	41,6 lieues.
— à Rosette,	58,5.
— à Damiette,	56.
— à Salahyeh,	24.
— à Belbeys,	10,8
— à Suez,	28.
— à Benisouef,	22,2
— à Minieh,	49,2.
— à Syout,	75.
— à Girgeh,	100.
— à Keneh.	119,5.
— à Thèbes,	150,9.
— à Esneh,	141,5.
— à Edfou,	152,2.
— à Assouan,	174.
D'Alexandrie à Rosette,	12,8.
De Rosette à Damiette,	28,9.

<sup>1</sup> Les distances du Caire aux points de la haute Égypte sont les résultats des mesures prises entre différents points intermédiaires, en suivant le cours du Nil.



## CHAPITRE IV.



### Religions et sectes qui existent en Égypte.

#### § I.

##### ISLAMISME. — SES DOGMES.

Le Coran. — Unité de Dieu et mission de Mahomet. — Les anges. — Resurrection et jugement dernier. — Paradis. — Enfer. — Purgatoire.

I. — La religion musulmane est celle qui domine en Égypte; elle y fut introduite au vi<sup>e</sup> siècle, par la conquête d'Amrou. Avant cette époque, l'Égypte, province du Bas-Empire, était chrétienne; mais la foi religieuse y avait été brisée et compromise par les nombreux schismes qui, dès les premiers siècles du christianisme, la déchirèrent en Orient. Aussi, les chrétiens d'Égypte, peu éclairés et las de toutes ces disputes, n'opposèrent-ils qu'une faible résistance au prosélytisme des sectateurs de Mahomet.

On a en général, sur l'islamisme, des idées si peu exactes, si fausses même, que je crois nécessaire d'en tracer une esquisse rapide; du reste, je ne compte pas faire ici l'apologie d'une religion qui n'est pas la mienne.



Je ne veux qu'en exposer brièvement les dogmes, la morale, le culte. On ne pourrait pas porter de jugement sur un peuple aussi religieux que le peuple arabe, si l'on n'avait que des données erronées sur le mobile le plus puissant de sa vie publique et de sa vie privée.

2. *Le Coran.* — On sait que ce livre est regardé par les Arabes comme émané de Dieu. Il est écrit en arabe littéral. Les ulémas prétendent que son style est sublime et qu'on ne peut l'imiter en élégance, en beauté, en concision. Le Coran est donc pour les musulmans le livre par excellence. Ils le lisent ou l'entendent lire cinq fois par jour; quelques-uns l'apprennent par cœur; tous en retiennent les versets ou les chapitres fondamentaux. Le Coran est composé de cent vingt fragments que les fidèles croient avoir été apportés à Mahomet par l'ange Gabriel, pendant les vingt-trois années qui s'écoulèrent depuis que ce prophète atteignit l'âge de quarante ans, époque à laquelle il commença à remplir sa mission religieuse, jusqu'à sa mort.

3. *Unité de Dieu et mission de Mahomet.* — Les principes élémentaires de l'islamisme sont simples; ils se réduisent à deux : la croyance en l'unité de Dieu, exprimée par la formule : « Il n'y a de Dieu que Dieu; » et la foi en la mission de Mahomet : « Mahomet est le prophète de Dieu. » C'est autour du dogme de l'unité divine que Mahomet rallia les tribus de l'Arabie, plongées, avant lui, dans l'idolâtrie la plus grossière, et fonda à la fois leur religion et leur puissante nationalité.

Mahomet, en prêchant l'islamisme, annonçait qu'il

n'y avait jamais eu qu'une seule religion véritable dont il se donnait pour le restaurateur inspiré. « Toutes les fois, disait-il, que cette religion a été négligée ou corrompue dans l'essentiel, Dieu, à des époques diverses, a envoyé du ciel des livres à différents prophètes : le Pentateuque à Moïse, le Psautier à David ; d'autres livres à d'autres prophètes, enfin l'Évangile à Jésus. Ces livres sont tous vrais, mais le Coran, descendu du ciel le dernier, doit être suivi, jusqu'au jour du jugement, dans les lois qu'il a établies ; il est la parole, la lumière de Dieu ; il est éternel, incréé ; l'original en est entre les mains de Dieu et ne peut être changé ni abrogé. »

4. *Les anges.* — L'islamisme enseigne que Dieu a des anges, dont un certain nombre veillent sur les actions des hommes. L'ange Gabriel est le ministre des vengeances célestes ; Azraël est chargé de recevoir l'âme des hommes à leur dernier soupir, et Israël de sonner la trompette de la résurrection générale.

5. *Résurrection et jugement dernier.* — Les musulmans croient à la résurrection générale. « Nous vous avons créés de terre, dit le Coran, vous y retournerez et nous vous en ferons sortir une seconde fois. » xx.

La résurrection sera suivie du jugement dernier. « Le jugement universel ne durera qu'un clin d'œil, ou sera plus prompt encore, parce que rien ne limite la puissance de Dieu, xvi... Ceux qui se présenteront avec de bonnes œuvres recevront un prix glorieux et seront exempts des frayeurs du grand jour. Ceux qui n'apporteront que des crimes seront précipités dans le feu, le visage prosterné. » xxvii.

6. *Paradis*. — Celui qui fait toutes les choses prescrites est placé au jour du jugement dans le paradis. « Les élus, s'écrie Mahomet, habiteront le jardin des délices; ils reposeront sur des lits enrichis d'or et de pierreries précieuses. Ils se regarderont avec bienveillance; ils seront servis par des enfants doués d'une éternelle jeunesse, qui leur présenteront du vin exquis, dans des coupes de différentes formes. La vapeur n'alourdira point leur tête et n'obscurcira point leur raison. Ils auront à souhait les fruits qu'ils désireront et la chair des oiseaux les plus rares. Près d'eux, seront des houris aux beaux yeux noirs. La blancheur de leur teint égale l'éclat des perles. »

Le paradis musulman n'est pas seulement un lieu de délices matérielles, comme on le croit généralement. Le bonheur de la vue de Dieu est infiniment supérieur aux autres biens qu'il renferme. Les trésors du ciel sont éternels : « Dieu les destine aux croyants qui ont mis en lui leur confiance; à ceux qui évitent l'iniquité et le crime, et qui font taire leur colère pour pardonner; à ceux qui, soumis à Dieu, font la prière, règlent leurs actions par la prudence, et versent dans le sein de l'indigent une partie de leurs richesses. »

XLII. 54-56.

7. *Enfer*. — Les méchants qui ne rachètent pas leurs méfaits par l'aumône et la prière souffrent en enfer dix fois tout ce qu'ils ont fait souffrir aux autres.

8. *Purgatoire*. — Mahomet, qui a fait tant d'emprunts au christianisme que l'on a dit de sa religion qu'elle n'était au fond qu'une secte chrétienne, a suivi, relativement à la création et la chute de l'homme, les

traditions bibliques. Placé sur la terre, l'homme doit y travailler à sa sanctification. « Dieu nous a mis sur la terre pour gagner le séjour éternel. » xxxix, 74. Il devient juste par la foi et les bonnes œuvres : « Je pardonnerai à ceux qui joindront au repentir la foi et les bonnes œuvres. Ils marcheront dans la voie du salut. » Dieu peut accorder le pardon à un croyant mort sans s'être repenti d'un grand péché, mais ce n'est qu'après une expiation de sa faute dans un lieu de souffrances qui ressemble assez au purgatoire chrétien.

## 3 II.

### MORALE DE L'ISLAMISME.

Vertus — Prescriptions de la piété. — Le fatalisme — Rapports de l'homme avec la femme.

9. *Vertus.* — Le Coran recommande la pratique de toutes les vertus et condamne les vices et les crimes que la morale chrétienne a condamnés. La vertu qui est surtout en honneur dans l'islamisme est la bienfaisance. Le bon musulman doit donner aux indigents le dixième de son revenu. Il ne doit pas faire parade de ses bonnes œuvres. Le Coran prohibe l'usure. Il prêche l'oubli des injures, la franchise, la modestie, la générosité, la chasteté, la patience, etc.

10. *Prescriptions de la piété.* — Aux yeux des musulmans, la piété est la première des vertus ; sans elle, les meilleures actions ne sont pas agréables à Dieu. Ceux qui veulent l'acquérir doivent garder de tout pé-

ché leurs sept membres, de peur qu'ils ne deviennent pour eux les sept portes de l'enfer. Ces membres sont les oreilles, les yeux, la langue, les mains, les pieds, le ventre et les parties sexuelles.

1<sup>o</sup> Il ne faut écouter aucun instrument de musique ; ne point prêter l'oreille au mensonge, à la médisance, aux discours obscènes ; ne point entendre chanter, pas même le Coran ni aucune prière.

2<sup>o</sup> Il faut éloigner ses yeux des choses dont la vue est prohibée. Il est défendu à tout fidèle, de quelque sexe qu'il soit, de regarder un homme du nombril au genou, et à la femme, de regarder du nombril au genou une personne de son sexe.

Le musulman ne peut regarder du nombril au genou, ni même au dos et au ventre, les femmes avec lesquelles il ne peut se marier. Quant aux autres, il commet un crime s'il voit plus que leur visage, la paume de leurs mains ou leurs pieds, que ce soit la passion qui le guide ou non, n'importe la laideur ou la beauté de la personne regardée, son âge ou celui de l'homme qui regarde. Ces règles ne s'étendent pas à la femme légitime ou à l'esclave. Il faut encore s'abstenir d'épier, par les fentes des portes, l'intérieur de la maison d'autrui, et de regarder les musulmans d'un œil de mépris.

3<sup>o</sup> La langue doit se garder du mensonge, de la calomnie et de la médisance. Il faut éviter de se louer soi-même, de reprendre quelqu'un hors de propos, de violer ses promesses et de ne pas garder la fidélité due au texte d'un traité.

Le blasphème est une faute énorme qui enlève à ce-

lui qui s'en rend coupable le mérite de ses bonnes œuvres antérieures. S'il est marié, son mariage est dissous. Lorsqu'il se repent, il est considéré comme musulman néophyte.

4° Lever la main à tort sur quelqu'un, s'emparer de sa nourriture, toucher sans nécessité à ce qui est essentiellement immonde, par exemple à un animal mort, c'est enfreindre la loi religieuse.

5° Il faut se garder d'aller dans de mauvais lieux, d'entrer dans la propriété d'autrui sans sa permission, de frapper sans sujet son prochain; de gâter son tapis, sa natte, ou tout autre objet qui lui appartient.

6° Quant aux péchés dont le ventre est coupable, il faut s'abstenir des aliments prohibés, de la gourmandise et de tout excès.

7° Enfin, les péchés dont les parties sexuelles sont les instruments, et que la loi condamne encore plus que les autres, sont : la fornication, le péché contre nature, le commerce avec sa femme pendant le temps de ses infirmités périodiques ainsi que pendant ses couches.

11. *Le fatalisme.*—On voit que le dogme de la fatalité n'enlève pas à la liberté humaine, dans le cercle de la morale, le mérite et le démérite. On a, du reste, beaucoup exagéré l'influence que l'on attribue à la prédestination sur la conduite et les sentiments du musulman. Sans doute cette croyance a dû lui inspirer beaucoup de résignation aux vicissitudes de la fortune, aux malheurs privés et publics; mais il est faux qu'elle ait tué en lui, comme on l'a prétendu, toute sensibilité.

Le fatalisme n'enchaîne pas les musulmans à une stupide immobilité. La loi religieuse, quoiqu'elle l'avertisse que *fuir les maux que Dieu lui envoie, c'est prétendre à l'immortalité*, lui recommande néanmoins d'éteindre l'incendie qui brûle sa maison, d'en sortir lorsqu'elle menace ruine ou qu'elle est secouée par un tremblement de terre, de fuir devant l'inondation, en un mot de prendre toutes les précautions dictées par la sagesse humaine.

12. *Rapports de l'homme avec la femme.* — Les rapports de l'homme avec la femme ont été réglés par la morale de l'islamisme d'une manière plus sage qu'on ne le croit vulgairement. La polygamie est permise, il est vrai, comme dans toutes les religions de l'Orient; mais elle est restreinte. D'après les paroles expresses du Coran, un homme ne peut pas avoir plus de quatre épouses légitimes; et, s'il redoute quelque inconvénient de ce nombre de femmes libres, il lui est recommandé de n'en prendre qu'une, ou bien de remplacer les épouses légitimes par des esclaves. La condition des femmes a été améliorée en Orient par la loi de Mahomet. On ne peut épouser une femme sans lui assurer une dot en cas de répudiation. Les sœurs héritent conjointement avec les frères, et reçoivent une demi-part. L'esclave rendue mère obtient sa liberté. Le mariage, défendu avec les femmes idolâtres, est permis avec les juives et les chrétiennes. Le Coran proclame la supériorité de l'homme sur la femme; mais il veut que cette supériorité se constate par une bienveillante protection. « Les hommes, dit-il, sont supérieurs aux femmes parce que Dieu leur a donné la prééminence

sur elles, et qu'ils les dotent de leurs biens. Les femmes doivent être obéissantes et taire les secrets de leurs époux. Les maris qui ont à souffrir de leur désobéissance peuvent les punir, les laisser seules dans leur lit et même les frapper. La soumission des femmes doit les mettre à l'abri des mauvais traitements; attachez-les par des bienfaits. »

### § III.

#### CULTE.

Les cinq prières quotidiennes. — Purifications. — Les Musquées. — *Nazirs*, *imams*, *cheïks*, *katifs*, *muezzins*, *cayyins*. — *Ramazân*. — Le grand et le petit *Bairâm*. — Pèlerinage de la Mecque. — *Santons*. — Les quatre rites orthodoxes. — Pratique de la religion chez les musulmans. — Aliments prohibés. — Devoirs religieux des femmes. — Infractions aux lois morales. — Tolérance envers les chrétiens recommandée par le Coran.

15. *Les cinq prières quotidiennes.* — La prière est la principale des pratiques de la religion musulmane. Il faut la faire cinq fois par jour. Au *fègre*, le matin, descend un ange qui reste jusqu'au *dour*, à midi; il inscrit les noms de ceux qui ont prié. A midi, sa liste est close; malheur à ceux qui n'ont pas fait la prière! Cependant ils peuvent, en priant et jeûnant plus qu'il ne l'est ordonné, effacer cette faute. Un autre ange demeure de midi à *Pasr* (trois heures et demie); un autre de *Pasr* au *magreb* (coucher du soleil); et enfin le dernier, du *magreb* à *l'eche* (deux heures après le coucher du soleil). « Publie la gloire du Très-Haut



avant le coucher et le lever du soleil, pendant la nuit et aux extrémités du jour, afin que ton cœur soit content de lui-même. » xx, 150. « Tourne ton front en priant vers le temple antique qu'Abraham, aïeul d'Ismaël, consacra au Seigneur (la Caaba). En quelque lieu que tu sois, porte tes regards vers ce sanctuaire auguste. »

14. *Purifications.* — Les purifications forment une des parties les plus essentielles du culte musulman. La loi ne permet au croyant l'exercice d'aucun acte religieux, s'il ne s'est lavé auparavant de toute souillure corporelle. Il y a trois sortes de purifications : le lavage, l'ablution, la lotion. La première est commandée pour les souillures matérielles, soit du corps, soit de l'habit, soit de l'endroit où l'on prie. Pour éviter celle-ci, afin de ne pas s'agenouiller sur un lieu impur, les musulmans font porter par leurs esclaves un petit tapis, appelé en arabe *sedjadeh*, qu'ils déploient à l'heure de la prière. Ceux qui n'ont pas de tapis se plaient sur leur manteau. L'ablution (*el oudhouou*) consiste à se laver le visage, la bouche, les narines, la barbe, les mains, les bras jusqu'au coude, et les pieds jusqu'à la cheville. On prie en l'accomplissant. La lotion a lieu pour les souillures telles que l'acte de cohabitation, les infirmités périodiques de la femme, les couches, etc. Cette pratique des purifications est l'une des plus sages qu'ait établies l'islamisme. Sous le prétexte d'un acte religieux, elle prescrit aux Orientaux des mesures de propreté et d'hygiène dont l'emploi répété, excellent partout, est encore plus convenable dans les climats chauds.

15. *Les mosquées.* — Les cérémonies religieuses des

musulmans sont nombreuses, ainsi que leurs fêtes, qu'ils célèbrent avec pompe. Les mosquées sont toujours extrêmement propres. Elles ne contiennent point de décorations. Elles ne renferment ni chaises ni bancs. Le sol y est couvert, en été, de nattes, en hiver, de tapis, sur lesquels les musulmans se tiennent assis sur les talons. On sait qu'ils déposent leurs chaussures avant d'entrer dans les mosquées. Leurs gestes, leurs regards y sont calmes et modestes, leur attitude est recueillie. Dans les plus grandes, on voit néanmoins, pendant une partie de la journée, des hommes qui causent ensemble, mangent, dorment, travaillent même. Quoique s'y livrant à de pareilles occupations, les musulmans ont pour leurs mosquées le plus grand respect. Avant l'expédition française, il en était plusieurs devant lesquelles il n'était pas permis aux chrétiens et aux juifs de passer à cheval. Bonaparte fit cesser cet usage, en opposant aux ulémas un argument sans réplique : « Si c'est par respect pour vos mosquées, leur dit-il, que vous ne laissez pas passer devant elles à cheval les membres des religions différentes de la vôtre, pourquoi ne vous astreignez vous pas, vous aussi, à cette loi? Est-il raisonnable d'exiger pour les objets de votre culte, et de la part des étrangers, des témoignages de vénération que vous ne leur donnez pas vous-mêmes? » Aujourd'hui, la tolérance est arrivée à un tel point, que les Européens peuvent entrer sans danger dans les mosquées. Il est à regretter que plusieurs d'entre eux n'aient pas assez de déférence pour les préjugés du pays, et dédaignent de se soumettre à la tenue décente que réclame la destination de ces lieux.

Ce qu'il y a d'intéressant surtout dans les mosquées, ce sont les fondations qui leur sont agrégées. Aux plus importantes sont annexées des espèces d'hôtelleries, des écoles publiques et des collèges appelés *médressés*, où l'on forme à l'étude de la religion ou des lois les imans et les muezzins pour le service du culte, les cadis et les naïbs pour la judicature.

Le nombre de ces temples est très-grand, trop grand même, en Égypte. On en compte quatre cents au Caire, dont le plus célèbre est celui d'El-Azhar <sup>1</sup>. Ils sont tous anciens, et la plupart d'une très-belle architecture. On en construit très-peu aujourd'hui; on ne fait plus de beaux édifices tels que ceux qu'élevaient les califes.

16. *Nazirs*, *imans*, *cheïks*, *katifs*, *muezzins*, *cayyins*. — Chaque mosquée est dirigée par un *nazir*, qui a la manutention des fonds qui lui sont alloués pour son entretien, ou des legs pieux qu'elle possède, et qui nomme les ministres de la religion, aussi bien que les serviteurs inférieurs. D'ordinaire deux *imans* sont employés à desservir la mosquée. Ils ont charge de prêcher ou de réciter, aux heures fixes, les cinq prières quotidiennes, appelées *namaz*. Au surplus, les ministres de l'islamisme ne forment pas un corps ab-

<sup>1</sup> La mosquée d'El-Azhar est comme la Sorbonne de l'Égypte; on y vient pour s'instruire, de tout l'Orient. La philosophie d'Aristote, les éléments de la langue arabe, l'interprétation de l'histoire des califes y sont enseignés. On trouve dans l'intérieur de cet édifice des quartiers appelés *rouâz*, où logent les étudiants. Il y a celui des Syriens, celui des Persans, des Kurdes, des Nubiens, des Turcs, des Indiens, des Moghrebins, des habitants de l'Hadjaz, etc. Tous sont entretenus aux frais de la mosquée.

solument distinct dans la société. Le caractère dont ils sont revêtus n'est pas ineffaçable comme celui des prêtres de la religion catholique. Renvoyés, en effet, par le nazir, ils perdent, avec leur place, leur titre d'imans. Ils se marient; et comme le salaire qu'ils gagnent au service de la mosquée est très-petit (1 piastre ou 25 c. par jour), ils pourvoient à leur entretien et à celui de leur famille en exerçant une profession, quelquefois un métier. Il en est qui sont droguistes ou parfumeurs; quelques-uns maîtres d'école. Ceux qui n'ont pas d'occupation spéciale vont réciter le Coran, moyennant récompense, dans les maisons particulières. On les choisit principalement parmi les pauvres étudiants de la mosquée d'El-Azhar.

Les imans ne forment que la classe moyenne des ministres de la religion musulmane. Au-dessus d'eux se trouvent, dans la hiérarchie de ceux des ulémas qui sont chargés des fonctions religieuses, les *cheiks*, auxquels est spécialement dévolue la prédication du vendredi, et les *katifs*, qui disent, dans ce jour sacré, les cinq prières que les imans récitent pendant le reste de la semaine. Au-dessous de ceux-ci sont les *muez-zins*, qui, du haut des mibarets, annoncent la prière, et les *cayyins*, serviteurs subalternes de la mosquée.

17. *Ramazan*. — Une pratique très-connue de nom en Europe est le jeûne du ramazan. Ce jeûne dure pendant un mois; on ne voit pas dans son institution la valeur hygiénique du carême chrétien et juif, car il n'est pas affecté à une saison fixe; il passe alternativement par les différents mois de l'année, et accomplit son évolution à travers toutes les saisons.

dans l'espace de trente-trois ans. Le ramazan n'est pas, comme on se le figure chez nous, un mois de bacchanales pour les musulmans; c'est un temps de jeûne sévère. Arrivé à l'âge de quatorze ans, chaque mahométan est astreint à le pratiquer. « Ce mois, dit le prophète, dans lequel le Coran est descendu du ciel pour être le guide, la lumière des hommes et la règle de leurs devoirs, est le temps destiné à l'abstinence. Le manger et le boire vous sont permis jusqu'à l'instant où vous pourrez, à la clarté du jour, distinguer un fil blanc d'un fil noir. Accomplissez ensuite le jeûne jusqu'à la nuit. » Les prescriptions de la loi sont observées avec un scrupule au-dessus de toute expression. Bien peu de personnes se permettent de l'enfreindre, encore n'osent-elles le faire qu'en secret. L'abstinence n'est pas bornée seulement à la privation, pendant le jour, de toute boisson ou de tout aliment; on l'a poussée jusqu'à défendre de priser, de fumer ou de respirer les parfums. Les plus fervents n'avaient pas même leur salive. Les femmes enceintes ne sont pas soumises au jeûne. Le voyage, la maladie en dispensent aussi; mais, même dans ces conditions, il en est bien peu qui veillent profiter de l'adoucissement que la religion fait en leur faveur à la rigueur du commandement sacré. Il est des dévots qui, faisant les voyages pénibles du désert, au milieu des plus fortes chaleurs, refusent une goutte d'eau à leur palais desséché et résistent à la soif la plus ardente. J'ai vu moi-même des malades altérés par la fièvre ne pas vouloir consentir à prendre des médicaments et trouver la mort dans l'observation fanatique du jeûne.

18. *Le grand et le petit Baïram.* — Le ramazan est suivi d'une fête qui dure trois jours, désignée sous le nom de petit Baïram. Pendant cette fête, l'austérité du mois de carême fait place, chez les musulmans, à l'effusion de joie la plus vive. Dans ces trois jours de bonheur, les musulmans se font les souhaits les plus heureux et se pardonnent leurs torts réciproques. Le grand Baïram ou Courban-Baïram vient soixante et dix jours après et en dure quatre. Il célèbre la mémoire du sacrifice d'Abraham. Le grand et le petit Baïram sont les seules fêtes de l'année pendant lesquelles tout travail est suspendu.

19. *Pèlerinage de la Mecque.* — Il est commandé aux musulmans de faire, au moins une fois dans leur vie, le pèlerinage de la Mecque et du mont Arafat. Deux cas les en exemptent : la pauvreté ou la maladie. Ceux de la secte hanéfy peuvent envoyer à leur place aux lieux saints un représentant dont ils payent les dépenses. Beaucoup se dispensent d'accomplir cette prescription religieuse.

Les pèlerins qui obtiennent, après avoir visité la Mecque et le mont Arafat, le titre de *hadjis*, prennent deux points de départ pour aller en Arabie : Damas ou le Caire. Les musulmans de l'Afrique, les Turcs de l'Albanie et de la Roumélie se rallient ordinairement dans cette dernière ville. Les Turcs de l'Asie Mineure, les Persans se réunissent à Damas.

C'est ordinairement le 27 du mois de chewal que s'achemine la caravane du Caire. Quelques jours avant a lieu la procession du *mahmil*, caisse carrée en bois, dans laquelle sont contenus deux exemplaires du

Coran, qui sont envoyés annuellement à la Mecque.

Le *mahmil*, le bagage de l'émir el hadji (chef des pèlerins), la caisse qui contient le trésor envoyé par le sultan au tombeau du prophète, le *kishwe*, chemise de soie noire damasquinée, brodée au Caire, et qui est destinée à recouvrir la sainte Caaba; toutes ces choses sont portées par la procession dans la plaine de Haschoui, au nord du Caire, et de là sont dirigées vers le lac des Pèlerins (Birket-el-hadji), dernière halte où se réunissent les pèlerins pour le départ définitif. Ils se partagent en trois caravanes : l'une suit la route de terre par le désert; elle marche principalement la nuit; elle campe d'ordinaire le matin, deux heures après le lever du soleil, pour se mettre encore en route le soir, deux heures après qu'il s'est couché. Le voyage par terre dure environ quarante jours. Ceux qui redoutent les périls ou les fatigues du désert vont à Djedda par la mer Rouge; ils s'embarquent à Suez ou à Kosseyr.

C'est pendant les fêtes du *Courban-Baïram*, dans les premiers jours du mois de zel-hedji, que les pèlerins doivent se trouver réunis à la Mecque. La Caaba surtout est l'objet de leur dévotion : on sait que c'est un petit édifice d'environ 36 pieds de long sur 48 de large et 80 de hauteur. Les Arabes prétendent qu'il fut bâti par Ismaël, qui eut pour sa construction deux auxiliaires descendus du ciel : Abraham et l'ange Gabriel. C'est celui-ci, d'après eux, qui porta au patriarche la fameuse pierre noire conservée depuis si longtemps dans la Caaba, et qui n'est autre chose qu'une basalte.

C'est au mont Arâfat, à six lieues de la Mecque, que,

d'après les traditions arabes, a eu lieu le sacrifice d'Abraham : le pèlerinage n'est accompli que lorsque l'on s'est rendu au sommet de cette montagne pour assister, pendant la nuit du 9 *zel-hadji*, à la prière qui s'y récite. Le jour suivant les pèlerins doivent se rendre dans la plaine de Monna, où ils achèvent les pratiques prescrites par de nombreux sacrifices de chèvres, de chevreaux, de chammelles. On évalue à 50 ou 40 mille le nombre des bêtes à cornes qui sont immolées en cette circonstance.

L'époque du retour au Caire de la caravane de la Mecque est le commencement du mois de *safer*, surnommé, à cause de cela, *Nislet-el-hadji* (arrivée des pèlerins). Les parents ou les amis des hadjis vont à leur rencontre et les ramènent joyeusement chez eux, ou mêlent leurs cris de douleur à la musique triomphale qui fête la caravane, s'ils apprennent que ceux qu'ils brulaient de revoir ont succombé aux privations et aux fatigues du pieux voyage. Les hadjis survivants sont entourés de respect ; on les regarde comme empreints d'un cachet de sainteté ; on invoque leur intercession auprès de Dieu.

Les femmes ne sont pas soumises au pèlerinage de la Meeque ; elles peuvent l'entreprendre, mais, chose hizarre ! il ne leur est pas permis de monter au sommet de l'Arafat si elles ne sont accompagnées de leurs maris. Celles qui ne sont pas mariées doivent prendre un époux dans cette circonstance. Il est vrai que c'est une pure formalité, et que ces fictives unions sont rompues après la cérémonie par un facile divorce. On a vu néanmoins quelques-uns des maris improvisés



ainsi abuser de leurs droits fortuits et éphémères.

20. *Santons.* — Les musulmans ont une multitude de saints qu'il vénèrent, auxquels ils élèvent des monuments, et qui sont eonnus sous le nom de santons. Mais il n'y a pas, comme ehez nous, de formalités de eanonisation. L'opinion publique est le tribunal souvent peu éclairé qui proclame la sainteté. Les ulémas instruits ne se prêtent pas à ses écarts et ne reconnaissent pas le genre de saints qu'elle institue.

Les insensés, les maniaques ne sont pas nécessairement saints, comme on le eroit; le Coran ordonne pour eux le respect, mais il ne les sanctifie pas; les préjugés seuls ont foreé jusqu'à ce point le sens de la loi.

21. *Les quatre rites orthodoxes.* — On sait que les musulmans sont divisés en quatre rites orthodoxes, le Hanéfy, le Schafiy, le Maleky et le Haubèly. C'est le premier de ces rites qui est le plus communément suivi en Égypte eomme dans le reste de l'empire ottoman.

22. *Pratique de la religion chez les musulmans.* — Ce qui frappe chez le musulman e'est l'imperturbable solidité de sa foi. Elle est tellement enraeinée en lui, qu'aucun doute ne vient jamais l'assaillir dans son esprit. Il a de sa croyance une si haute idée qu'il ne comprend pas eomment le monde entier n'embrace pas l'islamisme. Les musulmans nous appellent infidèles, parce qu'ils ne nous voient pas observateurs scrupuleux des pratiques religieuses; ils nous appellent impies parce qu'ils ne nous voient pas prier. Ils ne sont jamais retenus par le respect humain ni pour l'aveu de leurs croyances ni pour l'exécution de ses pratiques. Ils dé-

fendent hautement leur foi lorsqu'elle est attaquée. Chaque lieu leur est bon pour faire la prière : la rue , un champ , une maison privée ; ils la récitent dans une assemblée , fût-elle même composée de gens étrangers à leur religion.

On a préjugé en Europe des progrès de l'incrédulité chez les musulmans, surtout par l'infraction que quelques-uns d'entre eux ont faite au texte du Coran qui leur défend l'usage du vin. Cette prohibition , que le prophète prononça , dit-on , après avoir vu l'état d'abrutissement d'un homme ivre , est , du reste , conçue sous un excellent point de vue d'hygiène , et sa pratique est des mieux entendues dans des climats comme ceux de l'Arabie , de l'Afrique , où du reste le vin et les liqueurs fermentées ne sont pas indigènes. Mais quoique quelques Turcs des classes élevées l'aient violée , il ne faut pas croire que l'incrédulité , renfermée dans le cercle étroit d'un petit nombre d'esprits forts , qui s'imaginent avoir acquis notre civilisation lorsqu'ils ont imité notre indifférence en matière religieuse , mine sérieusement l'islamisme.

25. *Aliments prohibés.* — C'est un des mérites de la religion mahométane que le soin qu'elle a pris de faire de pieuses obligations d'une multitude de précautions et de mesures hygiéniques d'une très-grande utilité. Ce soin , quoique aboutissant quelquefois à des détails trop minutieux et gratuitement vexatoires , n'en est pas moins très-bon dans son principe. En même temps qu'il atteignait les boissons et transformait des mesures de propreté extérieure en rigoureuses pratiques , on conçoit qu'il devait embrasser aussi la nourriture.

Il a scrupuleusement pourvu à ce point important. Des aliments ont été défendus aux fidèles comme immou- des : ce sont, ainsi que pour les juifs, la chair du porc, et de plus celle du cheval, du mulet, de l'âne, de la tortue et de l'éléphant; sont également immondes tous les animaux carnassiers, les oiseaux de proie et les reptiles. Le lait des juments et des ânesses est prohibé. On ne peut le boire qu'après un temps de séquestration déterminé, jugé suffisant pour sa purification. Dans aucun cas on ne doit faire usage des parties naturelles, ni des reins, ni des entrailles des animaux. Le sang est sévèrement défendu; aussi la loi religieuse ordonne-t-elle d'égorger les animaux, c'est-à-dire de leur couper la tête avec toutes les artères et de leur faire perdre tout leur sang avant de les manger <sup>1</sup>. Les musulmans goûtent peu le plaisir de la chasse et sont peu friands de gibier à cause de la difficulté qu'il y a de le saigner complètement.

24. *Devoirs religieux des femmes.* — Les femmes ne sont pas astreintes comme les hommes aux devoirs religieux. Elles vont rarement dans les mosquées. Le prophète ne le leur a pas défendu, mais il a dit qu'il était mieux qu'elles priassent dans leurs maisons. Les musulmans, qui semblent penser que la présence de leurs femmes est propre à inspirer des idées toutes différentes de celles qui conviennent à la sainteté du tem-

<sup>1</sup> Cette prohibition du sang vient sans doute de ce que les fondateurs des législations religieuses juive et musulmane croyaient que cette humeur était celle qui était exposée à s'altérer le plus dans l'économie animale. La doctrine de l'*humorisme* est celle qui a dû régner la première.

ple, ont presque fait une prohibition du conseil de Mahomet.

25. *Infractions aux lois morales.* — L'observation des formes religieuses ne coïncide pas toujours, chez les musulmans, avec celle de la morale. Le fanatisme entretenu par l'ignorance allie souvent le vice aux plus austères pratiques. On en voit qui, en même temps qu'ils se privent d'un peu d'eau pour étancher leur soif lorsque cela leur est permis, volent sans scrupule, si l'occasion s'en présente, et commettent même des crimes plus coupables. Ainsi, malgré les menaces religieuses les plus sévères, ils s'adonnent à la pédérastie; ce vice, il faut le dire, est moins commun parmi les Arabes que parmi les Turcs, mais on rencontre davantage chez les premiers un vice plus inconnu encore à l'Europe, la bestialité. Ils sont enclins à la dissimulation et au mensonge. Les serments par Dieu et par le prophète sont la chose du monde à laquelle il faut le moins se fier dans leurs bouches.

26. *Tolérance envers les chrétiens recommandée par le Coran.* — Les musulmans sont renommés en Europe pour leur haine contre les chrétiens. Si des actes de férocité, commis pendant les fureurs de la guerre, leur ont mérité cette réputation, ce n'est pas sur les principes de l'islamisme qu'il faut en faire peser la responsabilité. Le Coran recommande souvent à ses sectateurs la tolérance pour les chrétiens; les versets suivants, écrits dans ce sens, me paraissent mériter d'être cités :

« Les chrétiens seront jugés d'après l'Évangile. Ceux qui les jugeront autrement seront prévaricateurs.

« Chante la gloire de Marie , qui conserve sa virginité intaete. Nous soufflâmes sur elle notre esprit : elle et son fils firent l'admiration de l'univers.

« O fidèles , votre religion est une. Je suis votre Dieu. Adorez-moi ! Les juifs et les ehrétiens sont divisés dans leurs croyances ; tous reviendront à nous.

« Nous avons preserit à chaque peuple ses rites sacrés. Qu'ils les observent , et qu'ils ne disputent point sur la religion. Appelle-les à Dieu ; tu es dans le véritable ehemin.

« Ne disputez avec les juifs et les ehrétiens qu'en termes honnêtes et modérés. Confondez ceux d'entre eux qui sont impies. »

Malgré la tolérance prêchée , eomme on le voit , par le Coran. et quoiqu'on puisse dire qu'elle soit pratiquée en un certain sens , puisque les musulmans ne persécutent pas les ehrétiens , ils professent néanmoins pour eux un souverain mépris. Les actes publics s'en ressentent ; le témoignage d'un ehretien n'est pas admis contre un musulman. Le mékemet (tribunal), dans ses décisions , accole souvent au nom d'un ehretien l'épithète d'infidèle et même celle de damné , s'il est mort. Jadis les ehrétiens ne pouvaient pas occuper de places et étaient exclus des honneurs sociaux. Si l'un d'eux était condamné au supplice , c'était le plus infamant qu'on lui infligeait.

Il faut dire que le fanatisme de la populace a souvent empêché l'effet des bonnes intentions des gouvernants en faveur des autres religions. Les Arabes sont en général plus tolérants que les autres nations musulmanes , et les Égyptiens , soit à cause de la douceur natu-

relle de leur caractère, soit à cause des rapports qu'ils ont eus avec les Européens lors de la conquête de Bonaparte, le sont encore davantage.

#### § IV.

##### AUTRES RELIGIONS ET DIVERSES SECTES.

Juifs. — Coptes jacobites. — Coptes catholiques. — Grecs schismatiques. — Grecs catholiques. — Arméniens. — Catholiques latins. — Rivalité des sectes chrétiennes. — Tolérance du vice-roi.

27. Les religions ou sectes que l'on rencontre encore en Égypte sont celles des juifs; des coptes, des Arméniens et des Grecs schismatiques; des coptes, des Arméniens et des Grecs orthodoxes; enfin des catholiques du rit latin. Les sectateurs de ces différentes Églises s'élèvent ensemble à plus de 200,000 âmes.

28. *Juifs.* — On compte environ 7,000 juifs, dont la plus grande partie habitent, au Caire, un quartier distinct. Il y a parmi eux environ 1,200 caraïtes. Cette religion est plus méprisée encore chez les musulmans qu'elle ne l'était en Europe dans les siècles de barbarie. Méhémet-Ali les a du reste émancipés des avanies qu'ils subissaient autrefois; il leur accorde la même protection qu'aux autres cultes; ils ont huit synagogues.

29. *Coptes jacobites.* — Les coptes schismatiques sont la secte chrétienne la plus nombreuse; on en compte 150,000 environ. Ils ont cent trente églises ou convents. Leur chef spirituel est un patriarche nommé par des évêques et archevêques. C'est lui qui

choisit les directeurs chargés de l'administration des couvents et des églises. On sait que le rit cophte est exclusivement limité à l'Égypte. Les eophytes se confessent ; ils communient sous les deux espèces et se lavent le corps avant d'approcher de la sainte table. Ils se font circoncire comme les israélites. Leur secte est celle qui fut établie par l'hérésie d'Eutychès. Les cophtes sont aussi connus sous les noms de monophysites et de monothélites. Leurs prêtres se marient, mais l'état monacal exige le célibat. C'est parmi les moines que les évêques sont pris. Tous les offices sont célébrés en langue eophyte, langue que ne comprennent plus les prêtres eux-mêmes, qui d'ailleurs sont très-ignorants.

50. *Cophytes catholiques.* — Il y a en Égypte 5,000 cophtes catholiques. Le catholicisme ne date pas chez eux depuis longtemps. Ils ont un évêque ; leurs prêtres sont plus instruits que ceux des jacobites. Il semble que le catholicisme ait contribué à leur donner aussi, sur le reste de la population cophte, la supériorité des lumières.

51. *Grecs schismatiques.* — Il y a environ 5,500 Grecs schismatiques. On les range en deux classes : ceux qui sont du pays même, ce sont les plus nombreux, et ceux qui y sont venus attirés par le commerce. On pense que les premiers, répandus dans la basse Égypte et descendants des anciennes colonies grecques, adoptèrent le rit schismatique à cause de leurs fréquents rapports avec leur ancienne métropole politique, Constantinople. Comme les Grecs étrangers, ils obéissent, dans le domaine spirituel, à un patriarche envoyé de Stamboul. Ils ont au Caire trois monu-

ments religieux, qui sont le couvent de Saint-George, celui de Sainte-Catherine et une église dédiée à saint Nicolas.

52. *Grecs catholiques.* — Il y a des catholiques du rit grec au nombre d'environ 5,500. La plupart sont Syriens. Il n'y a que quelques années qu'ils sont soumis à la juridiction d'un patriarche.

53. *Arméniens.* — Les Arméniens sont au nombre de 2,000 environ. Ils sont la plupart du rit schismatique ; ils ont leurs prêtres, leurs églises et un patriarche. Il y a quelques Arméniens catholiques qui ont, pour célébrer les cérémonies de leur culte, un temple spécial.

54. *Catholiques latins.* — Les catholiques du rit latin sont en général formés par la population européenne. Les pères de terre sainte, religieux de saint François, desservent les différentes églises latines, qui sont sous la juridiction du révérendissime de terre sainte.

Les missionnaires de la propagaude ont aussi des églises en Égypte. Le pape a tout récemment nommé un évêque.

Les établissements religieux du catholicisme ont été placés de tout temps sous la protection spéciale de la France. On sait que François 1<sup>er</sup> et Louis XIV les avaient couverts de leur tutelle, par leurs ordonnances.

55. *Rivalité des sectes chrétiennes.* — Le gouvernement de Méhémet-Ali accorde une égale protection à ces différents cultes ou rites, sans se préoccuper des divisions qui les séparent. D'ailleurs, aux yeux des



musulmans , toutes les sectes , quelles qu'elles soient , sont également infidèles. Il existe , entre les diverses croyances qui se partagent le petit nombre d'Égyptiens qui ne sont pas mahométans , une antipathie naturelle . une jalousie , des rivalités qui , dans tous les temps , ont entretenu parmi eux des dissensions profondes ; elles sont aujourd'hui sans conséquence , parce que Méhémét-Ali , impartial pour tous , ne favorise aucun eulte au détriment des autres. Le seul inconvénient qui en résulte ; c'est la déconsidération qu'elles jettent , dans l'esprit des musulmans , sur le christianisme en général ; mais , avant le vice-roi , elles avaient des suites plus graves. Ennemis acharnés les uns des autres , les différents cultes achetaient la protection du gouvernement ; c'était celui qui donnait le plus d'argent qui avait raison et obtenait le plus de privilèges. On voyait alors d'intrigants sectaires obtenir par haine religieuse la vie de certaines personnes , la démolition des églises du culte contre lequel ils étaient irrités , et lui attirer des persécutions de tout genre. On concevoit que de pareilles animosités , poussées jusqu'à ce point , devaient donner aux musulmans une triste idée des vertus religieuses des chrétiens.

36. *Tolérance du vice-roi.* — Le vice-roi donne un bel exemple de tolérance en appelant les diverses religions , dans les prières publiques , à invoquer pour tous le Dieu commun ; on voit chaque année une cérémonie à la fois touchante et philosophique conçue dans cet esprit : ce sont les prières ordonnées pour la crue du Nil. Le point de réunion est la petite île de Raoudah : là , tout près du nilomètre , on voit les mi-

nistres des différentes sectes musulmanes , les juifs , les chrétiens de tous les rites, élevant les mains au ciel, invoquer, chacun dans leur langue et d'après leur rituel particulier, le Dieu de tous.



## CHAPITRE V.



### Lois musulmanes et administration de la justice en Égypte.

#### § 1.

##### LOIS CIVILES.

Jurisprudence musulmane. — Époque de la majorité. — Mariage et divorce — Droits du père. — Tuteurs. — Débiteurs et faillis. — Interdiction. — Prêt sur hypothèque. — Donations. — Héritages.

1. *Jurisprudence musulmane.* — Chez les musulmans, comme dans toutes les civilisations orientales, la source de la loi, c'est la religion : pour eux, le délit est toujours un péché, souvent le péché est un délit. Leurs lois civiles et criminelles sont principalement tirées du Coran; mais, dans beaucoup de cas, ce livre ne donne pas de décisions, et alors le juge s'éclairé dans les quatre espèces de traditions religieuses que je vais énumérer :

1<sup>o</sup> Le *sunnét*, qui renferme le récit des actions et des paroles du prophète. On interprète dans ce recueil les préceptes que le prophète a donnés sur certains actes et le silence qu'il a gardé sur d'autres.

2° Les lois orales d'une notoriété publique , qui ont été connues dans les trois premiers siècles du musulmanisme. On fonde le respect dont on entoure les traditions de cette époque sur ces paroles de Mahomet : « Mon siècle est le meilleur , le plus heureux de tous les siècles ; le second le sera moins , et moins encore le troisième , qui sera suivi de la propagation du mensonge et de l'erreur. »

On suit aussi d'autres lois orales moins sacrées , qui sont comme une espèce de droit coutumier.

3° Les recueils des gloses et interprétations des premiers disciples du prophète.

4° Le recueil des décisions canoniques prononcées par les imans des premiers siècles, et surtout les quatre grands imans , fondateurs des quatre rites orthodoxes.

2. *Époque de la majorité.* — La loi civile musulmane fixe l'époque de la majorité pour les deux sexes à l'âge de la puberté : pour l'homme , à douze ans ; pour la femme , à neuf , si à cet âge ils déclarent leur état de puberté avec serment. Dans le cas où ils ne remplissent pas cette formalité , c'est à quinze ans révolus que les jeunes gens des deux sexes sont déclarés majeurs. Alors l'homme de condition libre est maître de ses actions ; s'il a perdu son père , son tuteur peut gérer ses biens jusqu'à ce qu'il ait accompli sa vingt-cinquième année. Mais , si le jeune homme a la disposition de sa fortune , tout emploi qu'il en fait conformément aux lois est un acte valide.

5. *Mariage et divorce.* — Nous avons déjà vu que la loi limite à quatre le nombre des épouses légitimes

que peut avoir un musulman. Le mariage est légalement constitué par une déclaration de consentement faite devant témoins, et par le paiement, en tout ou en partie, d'une dot à l'épouse. La faculté du divorce repose principalement dans la volonté du mari. Les Arabes en font un abus énorme. Il en est qui ont changé de femmes plus de cinquante fois. Le divorce est extrêmement rare au contraire chez les Osmanlis. Le mari peut reprendre encore sa femme après deux divorces : mais, après la troisième séparation, il ne lui est permis de l'épouser une nouvelle fois que si elle a été mariée, dans l'intervalle, à un autre homme et qu'elle ait été répudiée par lui.

4. *Droits du père.* — Le père a la faculté de marier à son gré ses enfants mineurs sans qu'ils puissent jamais réclamer contre cet acte de son autorité. Les enfants majeurs ne peuvent être mariés qu'avec leur consentement. Cette règle est fondée sur l'exemple du prophète, qui consulta sa fille Fatima avant de l'accorder à Ali. Le père administre les biens des enfants mineurs sans être responsable des accidens. Il peut les engager s'il a des dettes ou des besoins réels.

5. *Tuteurs.* — Excepté ces deux derniers droits, le tuteur a sur son pupille la même autorité qu'un père. Le plus proche parent du père de l'orphelin est de droit son tuteur ; si celui-ci n'avait point d'alliés, son tuteur naturel serait le magistrat du lieu.

6. *Débiteurs et faillis.* — La loi musulmane permet l'incarcération des débiteurs jusqu'à ce qu'ils aient été déclarés insolubles. Le failli, soumis à une interdiction formelle, a besoin de l'autorisation du magistrat

pour tout acte civil et toute opération relative à ses biens.

7. *Interdiction.* — Sont interdits : les mineurs , les vieillards imbéciles , les insensés , les esclaves , les prodigues et les banqueroutiers. En cas de délit , ils sont tous soumis néanmoins à la pénalité imposée par la loi.

Le propriétaire d'un bien quelconque a le droit , s'il n'est pas interdit , d'en disposer de son vivant en faveur de qui il veut.

8. *Prêt sur hypothèque.* — S'il prête sur gage ou hypothèque , les frais nécessaires à leur conservation sont à sa charge. Sa créance , en cas de mort ou de faillite du débiteur , est privilégiée.

9. *Donations.* — En vertu du droit de propriété , il peut donner , de son vivant , ce qu'il lui plaît et à qui il veut ; mais il est maître d'exiger la restitution entière ou partielle de sa donation. La légalité le lui permet , quoique la religion blâme cet acte , qui ne peut d'ailleurs s'effectuer si le donateur ou le donataire sont morts , ou s'il y a parenté entre eux , ou si le donataire n'est plus en possession de l'objet donné.

10. *Héritage.* — En Égypte , comme dans tout l'empire ottoman , les fils héritent également du patrimoine de leurs pères. Il n'existe point de droit de primogéniture . il n'est fait aucune distinction entre les fils d'épouses légitimes , de concubines ou d'esclaves. La femme hérite de la moitié de la part dévolue à l'homme qui était dans la même relation de parenté qu'elle avec le défunt : ainsi la fille a la moitié de la portion du fils. Si le mort ne laisse que des filles , deux

ou un plus grand nombre, d'après une loi du Coran, elles ont à se partager les deux tiers de l'héritage; s'il n'en laisse qu'une, elle reçoit, d'après la même loi, la moitié; mais le tiers ou la demie restant sont reportés sur lesdites filles ou fille, dans le cas où le défédé n'aurait point en de parents à qui ils pussent être distribués. Si le père et la mère du mort lui survivent, ils ont, dans le cas où il laisse des enfants, un sixième de l'héritage; s'il ne laisse point d'enfants, le père en a les deux tiers et la mère le tiers; ou, s'il existe des frères du défunt, la mère n'a qu'un sixième, et le sixième restant leur est accordé. L'épouse ou les épouses ont un huitième de l'héritage si le mari laisse postérité, et un quart s'il n'en laisse point. Un mari hérite de la moitié de la propriété de sa femme si elle ne laisse point d'enfants, et d'un quart dans le cas contraire. Un homme ne peut disposer en legs que du tiers de sa fortune. Les dettes et les legs du mort doivent être la première chose payée.

## § II.

### LOIS CRIMINELLES ET PÉNALES.

Le blasphème. — Meurtre. — Coups et blessures. — Adultère. — Vol. — Apostasie.

11. *Le blasphème.* — D'après la loi musulmane, le blasphème est puni de mort; les factieux, les faussaires, les pirates, les brigands encourent la peine capitale.

12. *Meurtre*. — Le meurtre est puni par la peine du talion. Cette peine peut être commuée, suivant la volonté des héritiers de la personne assassinée, en une amende à leur profit. L'assassinat est du reste presque inconnu en Égypte.

13. *Coups et blessures*. — Les coups et les blessures sont punis aussi par la peine du talion, rigoureusement appliquée : œil pour œil, dent pour dent, etc.

14. *Adultère*. — L'adultère qui n'est pas marié est fustigé ; la loi le condamne à être lapidé dans le cas contraire.

15. *Vol*. — La main du voleur doit, d'après le Coran, être tranchée ; mais une loi du Sunnet ordonne que cette punition ne sera infligée que dans le cas de vol avec circonstances aggravantes. Les faux témoins, au civil, doivent être notés d'infamie et promenés dans la ville pour que leur honte soit publique ; ceux qui ont porté de faux témoignages dans les affaires criminelles encourent la fustigation, et sont punis de la peine que leur crime a fait subir à l'accusé. Le prophète punissait l'ivresse de la bastonnade, mais quoique cette peine soit encore affectée à ce délit au Caire, elle est rarement infligée. Du reste, l'ivresse est peu commune.

16. *Apostasie*. — L'apostasie de la loi musulmane est considérée comme le crime le plus odieux ; elle est punie de mort, à moins qu'après triple serment le coupable ne revienne à l'islamisme.



## § III.

## ADMINISTRATION DE LA JUSTICE.

Les juges. — Le tribunal. — Exécution des lois. — Actes publics. — Frais de procédure. — Code militaire. — Pouvoir arbitraire des pachas. Pénalité. — Justice chez les Français.

17. *Les juges.* — Du souverain seul émane la justice. C'est lui qui nomme les premiers juges, qui choisissent, à leur tour, leurs subordonnés en hiérarchie. Le sultan envoie par conséquent chaque année au Caire un grand cadî, dont la juridiction s'étend sur toute l'Égypte. Il a sous lui les cheiks, les multis, docteurs de la loi, et les naïbs, espèces de substituts.

Les deux grandes qualités réclamées du juge par la loi musulmane sont la vertu et l'instruction. Le juge nommé ne doit pas refuser cette charge, qui n'est pas inamovible.

18. *Le tribunal.* — Le lieu où se rendent les jugements s'appelle *mehkemé*. A ce tribunal doit toujours être attaché un greffier, *kiatib*, dont la charge est de dresser protocole des plaidoiries. Il n'y a point d'avocats dans l'empire ottoman ; chaque partie défend sa cause ou la fait défendre par l'homme instruit dans les lois qu'elle choisit. Généralement, dans toutes les affaires, la déposition de deux témoins fait une preuve complète. L'adultère seulement en demande quatre, et il faut que leurs dépositions soient entièrement identiques. Dans le jugement de ce crime, l'aveu quatre fois répété de l'homme et de la femme emporte aussi con-

viction ; mais il est renversé par le désaveu. Dans aucune cause, le témoignage d'un seul homme n'est admissible ; celui de la femme ne l'est qu'au civil. Les arrêts rendus par le juge sont en droit irrévocables, et l'on en appelle rarement avec succès. Néanmoins, les agents du pouvoir exécutif en suspendent ou en modifient quelquefois les effets, qui devraient être immédiats. Le respect professé par la loi musulmane pour la légalité est si grand, qu'elle justifie les conséquences de tout jugement, fût-il basé sur l'erreur avérée ou la déposition de faux témoins.

19. *Exécution des lois.* — Il y a dans les recueils juridiques ou dans le droit coutumier musulmans, des lois assez bonnes ; mais encore faudrait-il qu'elles ne fussent pas annulées par des lois contradictoires, et qu'on les exécutât. Or, il faut avouer que la justice ne peut pas être plus mal rendue qu'elle ne l'est en Turquie. Les causes civiles surtout sont soumises aux abus les plus monstrueux. C'est souvent par le rang des parties que le juge laisse influencer sa décision. Quelquefois, il vend ses arrêts au plus offrant ; ce qu'il y a de scandaleux par-dessus tout, c'est la multiplicité des faux témoignages. Nous avons vu que les dépositions de deux témoins font preuve légale ; le défendeur ou l'accusé trouvent toujours deux témoins à acheter. Avant Méhémet-Ali, la justice était dans un état pire encore, car elle était remplacée par l'arbitraire des pachas, des beys, des chefs subalternes qui usurpaient sur les prérogatives et les garanties judiciaires.

20. *Actes publics.* — Les attributions des notaires appartiennent aux juges ; c'est le cadi qui passe,

moyennant un droit de 2 pour 100, les contrats de vente d'immeubles entre les particuliers. Ces contrats, appelés *heggeh*, sont revêtus de son sceau, et leurs minutes restent dans les archives du tribunal.

21. *Frais de procédure.* — Les frais des procédures, qui sont fort peu compliquées, car la justice est très-expéditive, n'excèdent pas 4 pour 100. Le condamné les paye sur l'heure. Les revenus et les bénéfices illécites surtout que font les cadis en exploitant leurs charges, leur procurent un casuel important.

22. *Code militaire.* — Méhémet-Ali ne pouvait introduire de réformes dans l'administration de la justice, au civil, parce qu'elle est intimement liée à la religion. Mais il a bien compris tout ce qu'il y a de défectueux en elle et dans la législation. Aussi, en organisant son armée, a-t-il fait adopter le code militaire français. Il a également établi un tribunal de commerce mixte, composé de nationaux et d'Européens.

25. *Pouvoir arbitraire des pachas.* — On sait que dans quelques grandes circonstances, surtout au commencement de sa carrière, lorsque son autorité était mal affermie, le vice-roi a dû réprimer, par des exécutions faites sans procès, des émeutes d'Albanais ou des mouvements populaires. Une tête tombée prévenait de grandes calamités et sauvait des milliers d'existences. Que l'on ne croie pas, au surplus, que je veuille défendre, en principe, le système qui livre à la volonté d'un souverain ou d'un chef la vie d'un homme. J'apprécie trop, pour cela, la belle protection qu'exercent sur la société les formes judiciaires des

nations civilisées. Mais chez les peuples barbares, l'arbitraire peut produire lui seul de bons résultats, et l'on ne doit pas hésiter à s'en servir, lorsqu'on l'emploie au nom de la cause de la civilisation. Nous faisons bien, en Algérie, l'expérience de l'insuffisance des moyens doux et formellement légaux. Un gouvernement exclusivement militaire et des cours prévôtales seraient nécessaires pour en dompter les tribus féroces et fanatiques. Les mesures de douceur qu'inspire la philanthropie à des personnes qui ne connaissent ni les lieux, ni les hommes, prodiguent le sang et les catastrophes qu'elles veulent au contraire épargner.

24. *Pénalité.* — Nous avons vu, en parlant des lois criminelles, les divers genres de peines qui sont infligés en Égypte. Ce sont la bastonnade et la peine du talion. Les femmes ne sont pas soumises à la même pénalité que les hommes. On ne les pend pas, on ne leur tranche pas la tête; quand elles sont condamnées à mort, elles sont renfermées dans des sacs et noyées. La pendaison, la décollation et la peine du pal sont pour les grands crimes. Autrefois, la férocité des chefs ou des pachas inventait des supplices d'une cruauté raffinée. On ne peut se rappeler sans frémir, par exemple, les horreurs commises par le Djezzar, qui avait mutilé odieusement le tiers de la population de Saint-Jean-d'Acre.

25. *Justice chez les Francs.* — On sait que les Européens ne sont pas soumis en Orient à la législation turque; que les capitulations les mettent sous la juridiction des consuls. Les consulats français, par une récente ordonnance, ont l'autorité judiciaire; cette

mesure a été excellente , car auparavant les consuls ne pouvaient qu'instruire les affaires qui devaient se juger dans la métropole où il était impossible de faire venir les témoins : cet état de choses , qui est maintenu encore par les autres nations pour leurs consulats respectifs , assurait l'impunité aux délinquants. On voit encore en effet, dans le Levant, des assassins libérés à cause de la difficulté qu'il y aurait à les faire juger dans leurs pays.



## CHAPITRE VI.



### Mœurs et usages des musulmans.

#### § I.

##### CLASSES SOCIALES.

Considerations générales. — Les deux races : les Turcs et les Arabes. —  
Classes sociales chez les Égyptiens : ulémas, classe moyenne, artisans,  
fellahs.

1. *Considerations générales.* — On dirait que l'Égypte devait porter, en toutes choses, une empreinte particulière, et que rien ne devait y ressembler à ce qui se passe dans les autres contrées. Ainsi, la formation de la société n'a pas suivi, chez elle, les développements auxquels elle paraît soumise ailleurs, et qu'elle a présentés plus particulièrement en Europe, dans les temps modernes. Les nations occidentales sont sorties de l'invasion et de la conquête. Elles sont le résultat de la fusion des races victoriennes avec les races vaincues. Les conquérants ont formé d'abord une aristocratie privilégiée; puis entre eux et le peuple s'est élevé une classe moyenne, la bourgeoisie, qui a progressivement

accru son influence par ses lumières , son industrie et son infatigable application aux affaires , jusqu'à ce qu'arrivée au niveau de la caste noble , elle ait obtenu l'égalité civile , ou préparé cette magnifique conquête morale que les sociétés modernes sont destinées à opérer partout.

Rien d'analogue en Égypte : et pourtant les conquérants n'ont pas manqué aux populations qui habitent les bords du Nil. Elles semblent condamnées au contraire à une éternelle dépendance. Dans l'antiquité , les castes sacerdotales et guerrières les tinrent sous le joug. Puis vint la conquête des Perses ; ensuite celle des Grecs , remplacés bientôt par les Romains ; enfin les Sarrasins , les mameluks et les Turcs. Eh bien ! sous toutes ces dominations , la masse de la nation égyptienne est demeurée courbée sous la main de ses maîtres ; jamais elle n'a eu d'action elle-même sur ses propres affaires , sur ses destinées. Façonnée à la servitude , elle n'a jamais fait d'efforts pour obtenir la liberté , elle n'a jamais entrepris de lutter avec ses conquérants pour leur arracher des concessions et se placer à leur hauteur.

2. *Les deux races : les Turcs et les Arabes.* — Ainsi , quoique le fondateur de l'islamisme n'ait pas établi de distinction sociale entre les musulmans , quoiqu'il n'existe pas dans l'empire ottoman de castes privilégiées , en Égypte , deux races , qui malgré leur religion commune ne se sont pas mêlées , sont en présence l'une de l'autre ; la première a le pouvoir , jouit de ses honneurs et recueille ses profits ; la seconde est condamnée à la dépendance , en subit la

honte , et en supporte les charges. Celle-là est la race turque ; celle-ci , la race égyptienne ou arabe.

Cet état de choses , c'est tout un passé de quarante siècles qui l'a produit, il est impossible qu'une révolution soudaine le change instantanément. Aussi faudrait-il bien se garder de faire peser sur Méhémet-Ali la responsabilité de son existence et de sa durée. Tous les esprits impartiaux reconnaîtront que le vice-roi, au contraire, a fait tout ce que lui ont permis ou commandé les nécessités de sa position pour en préparer la modification. Méhémet-Ali est le seul osmanli qui ait travaillé à relever la race arabe. D'abord, il a répandu sur elle les bienfaits de l'instruction. L'Europe et surtout la France ont vu, dans leurs écoles et dans leurs facultés, des Arabes étudier nos sciences, s'initier à nos idées, prendre l'empreinte de notre civilisation. Puis, et ceci a une haute importance, il a fait battre par les Arabes les Turcs, ces fiers dominateurs, qu'une servitude de trois siècles leur avait appris à respecter et à craindre. Les succès militaires réhabilitent un peuple. La gloire des armes est, si j'ose le dire, le sacrement qui institue les nations. A ce compte, les quatre victoires qui ont consolidé et illustré Méhémet-Ali doivent avoir de très-grands effets pour le rétablissement de la nationalité arabe. Ajoutez que le vice-roi a donné dans son administration un grand nombre d'emplois aux Égyptiens indigènes, qu'il a choisi parmi eux la plupart des chefs des départements (les *mâ-mours*), et presque tous les officiers de ses armées jusqu'au grade de chef de bataillon.

Méhémet - Ali ne pouvait pas faire plus pour les



Arabes. On le comprendra aisément. Les Égyptiens ont les vices et les défauts des peuples longtemps asservis ; ils n'ont point de personnalité ; ils n'ont pas l'instinct du commandement. Voilà pourquoi le vice-roi n'a pas pu leur confier les premiers postes. Quoique très-intelligents, s'ils ne sont pas dirigés , ils ne savent rien mener à fin.

Les Turcs, au contraire, accoutumés à la supériorité, ont cette tenue, cette dignité, cette confiance en soi qui sont nécessaires à ceux qui gouvernent ; aussi occupent-ils les premiers emplois dans l'administration et dans l'armée.

5. *Classes sociales chez les Égyptiens.* — La race égyptienne proprement dite se divise en plusieurs classes.

La première est celle des ulémas , les hommes de la loi et de la religion. L'importance et la noblesse de leurs fonctions, l'instruction qu'ils doivent avoir acquise pour être à même de les remplir, leur valent de la considération. Quoique tout musulman puisse entrer dans le corps des ulémas, ils se transmettent héréditairement leurs charges et forment une espèce de caste aristocratique. Autrefois ils avaient une grande influence sur l'esprit du peuple, ils dirigeaient l'opinion, ils excitaient ou arrêtaient souvent les mouvements politiques. Ce haut ascendant a été détruit par le vice-roi, qui leur a enlevé les grandes richesses territoriales qu'ils devaient aux superstitions et à l'ignorance de leurs compatriotes. Ils ont maintenant peu d'influence et n'exercent aucune action sur le gouvernement, qui se trouve entièrement concentré entre les mains des Turcs.

La deuxième classe est formée par les propriétaires, les négociants, les marchands ; elle est peu nombreuse, elle ne contient en général que des fortunes médiocres. La crise que traverse l'Égypte en ce moment paraît avoir relevé son importance. C'est aux hommes les plus influents qu'elle renferme, qu'ont été confiés les principaux commandements de la garde nationale, improvisée par Méhémet-Ali dans les villes de la basse Égypte.

La troisième classe est celle des artisans. Elle forme une véritable caste. Tous les métiers, toutes les petites industries, sont divisés en corporations qui se régissent elles-mêmes dans le cercle qu'elles embrassent, qui ont leurs statuts, leurs coutumes, leurs chefs. Elle comprend encore la nombreuse corporation des domestiques.

Enfin, la quatrième classe est formée par les agriculteurs, les paysans, connus sous le nom de *fellahs*, qui composent la masse de la nation. Nous aurons à en parler plusieurs fois encore dans le cours de cet ouvrage.

## § II.

### LA FAMILLE MUSULMANE.

Autorité paternelle. — Déférence de l'épouse envers le chef de la famille. — Respect des enfants pour leur père. — Hiérarchie fraternelle. — Respect des jeunes gens pour les vieillards, et des inférieurs pour leurs supérieurs.

4. On peut dire que les mœurs de l'Orient n'ont jamais changé fondamentalement. Le respect silen-

cieux pour la tradition, et l'immobilité en fait d'idées, de religion, d'usages, forment toujours le caractère distinctif de la civilisation orientale; aussi, dans ses détails comme dans son ensemble, tranche-t-elle fortement avec la nôtre, si active, si mobile, si insubordonnée envers le despotisme des anciennes lois et des anciennes coutumes, et qui a appris à l'école des progrès modernes à n'avoir foi qu'au présent, à ne tourner que vers lui ou vers l'avenir ses regards et ses préoccupations.

5. *Autorité paternelle.* — C'est principalement dans la famille que l'Orient exhale ce parfum de traditions antiques qui nous rend quelquefois son étude attrayante à un haut degré; la famille a conservé, chez les musulmans, sa constitution patriarcale. Né au milieu d'un peuple qui faisait remonter avec orgueil son origine à un fils d'Abraham, et vivait encore presque tout entier de la vie nomade de ses ancêtres, le fondateur de l'islamisme dut faire, dans ses lois religieuses, une haute part à la famille, dont le rôle est si important chez les peuples pasteurs. C'est un des motifs pour lesquels l'autorité paternelle possède en Orient une partie de la puissante influence dont elle jouit pendant l'ère patriarcale. Le père est le chef suprême; il exerce un pouvoir absolu sur sa femme, sur ses enfants et sur ses esclaves; chacun d'eux témoigne la plus grande déférence pour ses ordres et l'entoure des égards les plus empressés. Cette autorité du père, cette soumission du reste de la famille existent dans toutes les classes de la société; on les rencontre chez les princes, de même que chez les plus indigents de leurs sujets.

6. *Déférence de l'épouse envers le chef de la famille.*

— Dans ses rapports avec son époux, la femme se montre très-respectueuse; elle n'a pas avec lui cette familiarité, cet abandon, indices, en Occident, de l'égalité qui règne entre les deux sexes. Souvent elle se tient debout en présence de son mari; toujours elle l'appelle son maître. Elle a pour lui des soins, des prévenances qu'en Europe on exigerait à peine d'une servante; mais l'accomplissement de ces devoirs est loin de lui être pénible: elle est habituée à s'absorber dans son époux; elle n'a d'autre souci que de chercher à lui plaire, d'autre occupation que de travailler à embellir son existence. C'est la même affection humble et dévouée que nous voyons dans les récits bibliques animer les femmes des anciens jours.

7. *Respect des enfants pour leur père.* — Le chef de la famille reçoit de ses enfants des marques analogues de vénération et de profond respect; ils lui baissent les mains, en signe de soumission; ils ne s'asseyent devant lui que lorsqu'il le leur permet, ne prennent la parole que lorsqu'il les interpelle, et se garderaient bien de fumer ou de boire du café en sa présence<sup>1</sup>. Ce n'est qu'après leur mariage qu'ils ont avec lui un peu plus de liberté. Ils étendent à leur mère ce respect filial, et lui donnent à toute occasion des marques du vif sentiment de tendresse qu'ils nourrissent pour elle.

<sup>1</sup> Ibrahim-Pacha lui-même, homme à barbe grise, père de famille, vizir comme son père, plus élevé même que lui dans l'ordre hiérarchique, puisque, en qualité de gouverneur de la Mecque, il est le premier pacha de l'empire; Ibrahim, couvert de gloire militaire, donne néanmoins à Méhémet Ali les mêmes témoignages d'humble soumission.

8. *Hiérarchie fraternelle.* — Entre les frères et les sœurs s'élève une hiérarchie basée sur l'âge, qui exige de la part des plus jeunes des témoignages de soumission et des égards envers les plus âgés. L'aîné occupe le second rang dans la famille ; il en devient le chef à la mort de son père. Enfin, les liens de la parenté sont regardés comme si religieux, que le serment le plus sacré des musulmans est celui qu'ils font sur la vie de leurs parents, et, lorsque ceux-ci ne sont plus, sur leur mémoire ou sur leur tombe.

9. *Respect des jeunes gens pour les vieillards, et des inférieurs pour leurs supérieurs.* — Ces mœurs de famille ont profondément agi sur la société musulmane. Elles ont consacré le respect des vieillards auxquels les jeunes gens prodiguent presque les mêmes attentions qu'à leurs pères ; c'est de ce nom qu'ils les appellent ordinairement, ou de celui de *cheik*, qui veut dire vénérable. Les différences d'âge ne sont pas les seules à influencer de cette manière sur les rapports sociaux. La différence des rangs a des effets semblables. La subordination des classes inférieures se révèle par des formules de politesse spéciales. Ainsi, toutes les fois que passe un personnage de distinction, les hommes du peuple quittent la pipe et leur travail, restent debout et attendent respectueusement son salut. Lorsqu'un individu adresse la parole à son supérieur, il l'appelle son maître ou son père ; à son égal, il donne le titre de frère. On dirait que la société musulmane ne forme qu'une seule famille et qu'une parenté commune en réunit tous les membres dans le système hiérarchique de la tribu patriarcale.

## § III.

## DE L'ESCLAVAGE EN ORIENT.

Esclavage occidental. — L'esclavage en Orient. — Esclaves blancs. — Esclaves noirs. — Condition des esclaves. — Femmes esclaves. — Religion des esclaves. — Conduite des Européens envers leurs esclaves en Égypte. — Extraits des livres du droit musulman relativement à l'esclavage, à la traite et à l'affranchissement des esclaves.

10. *Esclavage occidental.* — Les progrès que le christianisme a fait faire à la morale ont à jamais condamné le principe même de l'esclavage, comme un crime de lèse-humanité. Les atrocités que l'on a commises, soit dans l'antiquité, soit dans les temps modernes, contre les malheureux que le sort avait poussés dans cette condition dégradante, en ont rendu le nom odieux à tous les hommes de cœur. Aussi ne sera-ce pas l'un des moindres titres de gloire de notre siècle, que l'abolition du hideux trafic qui alimentait et alimente encore les marchés à esclaves des colonies européennes, et l'initiation à la liberté de ces Africains, transplantés en Amérique, au milieu de si horribles circonstances.

11. *L'esclavage en Orient.* — La cruelle soif du gain, qui a créé et entretenu l'esclavage des colonies, lui a imprimé un cachet si repoussant, que je ne voudrais pas me servir du mot *esclavage* en parlant de la servitude en Orient; il y a, en effet, une énorme différence entre l'esclavage américain et la servitude des Orientaux. Chez ceux-ci, cette institution n'est ni

cruelle ni flétrissante; elle ne considère pas l'esclave comme une chose, un objet matériel, ainsi que le faisait la loi romaine; elle n'en fait pas non plus un article d'importation ou d'exportation, sur la livraison duquel on peut spéculer; une simple machine au fond, dont on évaluerait volontiers la puissance en forces de chevaux. Le colon occidental n'estime dans le nègre que sa valeur matérielle, il oublie en lui l'homme moral, il le dénature. Le musulman, au contraire, voit toujours un homme dans son esclave, et il le traite de telle manière, qu'on pourrait dire de l'esclavage oriental, qu'il est souvent une vraie adoption, et toujours une admission au cercle élargi de la famille.

12. *Esclaves blancs.* — On voit en Égypte des esclaves blancs et des esclaves de couleur. Les premiers, pris à la guerre ou vendus par leurs parents, viennent de la Géorgie et de la Circassie. On en trouve fort peu dans les bazars, depuis que la Russie a étendu ses conquêtes jusque dans ces contrées. On dirait que cette puissance est destinée à châtier les peuples du Caucase qui, au mépris des lois les plus sacrées, s'étaient faits depuis si longtemps les vils pourvoyeurs du harem. Il y a aussi, en Égypte, des esclaves grecs; ils ont été pris dans la guerre de l'indépendance.

13. *Esclaves noirs.* — Les nègres et les Abyssiniens sont très-nombreux. Ce sont des prisonniers que se font réciproquement, dans leurs luttes intestines, les peuplades de l'intérieur de l'Afrique. On n'a jamais entendu dire qu'ils fussent vendus par leurs parents: ainsi le sentiment des lois naturelles est plus profondément gravé au cœur de ces sauvages que dans celui des

Géorgiens et des Circassiens , que des écrivains récents ont voulu cependant nous représenter comme une race de magnanimes héros.

14. *Condition des esclaves.* — La condition de ces esclaves est bien loin d'être malheureuse ; souvent même elle les élève beaucoup au-dessus de celle dont la servitude les a tirés. Les blancs peuvent parvenir aux premiers rangs de la société et aux postes les plus considérables. Les nègres , quoique presque toujours condamnés par leur couleur aux postes inférieurs <sup>1</sup>, obtiennent plus de bonheur qu'ils n'eussent pu en espérer dans l'état de nature. Cependant il n'est pas sans exemple d'en voir arriver aux grades supérieurs , même jusqu'à la dignité de bey. L'esclavage est d'abord pour eux comme une seconde naissance , car il les sauve de la mort ; si, après avoir été faits prisonniers, ils n'étaient pas vendus , ils seraient impitoyablement massacrés.

J'ai dit que la servitude est souvent , en Orient, une adoption ou du moins une incorporation à la famille. Le musulman qui achète un esclave en bas âge le prend en effet dans le bazar, nu, sale, privé de tous les soins sous lesquels s'abrite l'enfance ; c'est comme s'il recueillait un enfant abandonné. Il ne se contente pas, au reste, de l'autorité matérielle que lui donne le droit de propriété qu'il a acquis sur son jeune esclave en l'a-

<sup>1</sup> Parmi eux , les eunuques jouissent tous d'une très-grande considération. Mais c'est presque toujours dans les fonctions du sérail. On en a vu cependant parvenir jusqu'au rang suprême de vizir. On ne peut pas féliciter ces malheureux d'une fortune qu'ils ne doivent qu'à la honteuse mutilation dont ils ont été victimes. On ne doit pas en savoir gré à ceux qui ne la leur ont accordée qu'à ce prix.



chetant ; il légitime en quelque sorte ce droit par les soins qu'il apporte à son éducation. C'est par la religion qu'il la commence ; il lui fait apprendre ensuite à lire et à écrire. Lorsqu'il l'a formé, il en fait son *chiboukchi* ou son *cavedji* (celui qui donne la pipe ou celui qui présente le café) ; il en fait encore son *farâch* (son valet de chambre). Chez un homme riche , l'esclave devient *kasnadar* (trésorier), *kiatib* (secrétaire), *selickthar* (porte-épée), *kiayha* (intendant) ; on le marie avec une esclave de la maison, quelquefois même il épouse la fille de son maître.

C'est ainsi que, au milieu des mœurs patriarcales des Orientaux , la servitude prend un caractère bien opposé à celui que nous lui avons fait en Amérique. La loi musulmane protège l'esclave contre l'injustice de son maître ; elle lui donne des garanties contre sa violence et appelle d'ailleurs sur lui la bienveillante protection que les fidèles doivent aux êtres faibles, mais la différence de traitement n'est pas celle qui me frappe le plus. La servitude orientale se distingue avec honneur de notre esclavage , surtout par son respect pour la dignité humaine. L'esclave, en Turquie, n'est pas humilié de sa condition ; souvent il répète avec fierté qu'il est de la maison de tel bey ou de tel pacha, et il donne à son maître le titre de père. Il sait d'ailleurs qu'il n'est pas éternellement enchaîné à son état par un lien de fer ; il a devant lui assez d'exemples pour exalter son ambition et grandir son âme à l'espoir des plus brillantes destinées. Cette fameuse milice des mameluks qui a si longtemps gouverné l'Égypte ne se recrutait que parmi les esclaves : Ali-Bey, Mourad-Bey,

Ibrahim-Bey avaient été achetés dans les bazars ; l'ancien sadrazam de l'empire ottoman , le vieux Khosrew , s'est élevé de la servitude à la puissante position qu'il occupe aujourd'hui ; Khalil-Pacha et Saïd-Pacha , tous deux gendres du sultan Mahmoud , beaux-frères du padischah Abdul-Medjid et ministres de la Porte , ont été esclaves ; le sultan Mahmoud ramassa dans les rues de Constantinople le Circassien Hafiz , dont il devait faire plus tard le séraskier de sa dernière armée. De même , en Égypte , les officiers supérieurs sont la plupart des affranchis. J'ai vu , dans les bazars du Caire , les esclaves grecs arrachés à leur pays au moment où il allait renaitre à la liberté ; je les ai revus ensuite occupant presque tous les emplois les plus élevés dans l'ordre civil et dans l'armée. On serait presque tenté de croire que leur servitude n'a pas été un malheur , si l'on pouvait oublier les douleurs de leurs parents , qui se les sont vu ravir au moment où ils croyaient pouvoir leur léguer une religion libre de persécutions et une patrie régénérée.

13. *Femmes esclaves.* — La femme esclave est élevée dans l'intérieur de la maison et employée au service du harem ; souvent son maître la prend pour épouse ou la donne à son fils ou à l'un de ses officiers avec un trousseau et une dot. Le sultan n'épouse jamais que des esclaves ; il en est de même du vice-roi d'Égypte et de ses fils.

On voit dans la même maison des esclaves noires et des esclaves blanches et le maître avoir pour femmes une Géorgienne , une Abyssinienne , une négresse du Darfour , et les entourer , elles et leurs enfants , des

mêmes soins , des mêmes égards. Cependant il est rare qu'un blanc fasse son épouse d'une négresse ; il y a même peu d'exemples qu'une fille de condition se soit mariée à un homme de couleur.

16. *Religion des esclaves.* — La servitude en Orient convertit à l'islamisme tous ces hommes et toutes ces femmes qui vont peupler les bazars. Le prosélytisme jaloux des musulmans nous explique qu'ils n'aient pas permis aux chrétiens d'avoir des esclaves. Cette sollicitude religieuse me plaît sous un point de vue : elle prouve que les Orientaux estiment que leurs esclaves sont dignes de partager avec eux les félicités futures que le prophète a promises aux fidèles ; c'est reconnaître l'égalité devant Dieu , et cette égalité contient en germe toutes les autres. Cependant de tout temps , en Égypte , les raïas , qui jouissaient de plus de liberté que dans aucune autre partie de l'empire turc , ont eu la faculté d'acheter et de vendre des noirs ; quelques-uns même ont pu , en usant de précaution , introduire dans leur harem une Circassienne ou une Géorgienne.

17. *Conduite des Européens envers leurs esclaves en Égypte.* — Les Européens qui habitent l'Égypte peuvent avoir aussi des esclaves , ce qui est dû à la tolérance de Méhémét-Ali. On croirait volontiers , pour l'honneur de notre civilisation , que ce doit être un bonheur pour ceux-ci d'appartenir à des maîtres qui viennent de contrées où l'esclavage n'existe pas et dont le sol hospitalier donne la liberté à quiconque le touche ; en général , on se tromperait. Ces Européens , qui , en parlant de la barbarie musulmane , ont tou-

jours le mépris à la bouche , maintiennent peu souvent leur conduite au ton de leur verbeuse philanthropie ; beaucoup vendent ou troquent leurs esclaves. Ces actes peuvent être justifiés jusqu'à un certain point et dans certains cas , tant qu'ils ne dégèrent pas en trafic. Ce serait en effet une cruauté que de donner la liberté à un jeune esclave qui ne pourrait subsister par son travail et dont on serait forcé néanmoins de se débarrasser. En l'affranchissant , on serait aussi barbare qu'un père qui chasserait son enfant du foyer domestique. Mais vendre un esclave qui peut gagner sa vie en travaillant , c'est faire un marché qui déshonore ; et pourtant bien des Franais spéculent sur cette infamie. On en voit qui vendent des femmes enceintes de leurs œuvres et qui abandonnent ainsi à l'esclavage leurs propres enfants , sur la naissance éventuelle desquels ils ne rougissent pas de percevoir une prime. Pour qualifier de si horribles immoralités , la langue est trop pauvre ou le cœur de l'homme d'honneur trop riche d'indignation. En les voyant , les Orientaux doivent s'enorgueillir de leur vertueuse barbarie et prendre en mépris notre civilisation , souillée par des misérables qui couvrent leurs bassesses de ses oripeaux. Hâtons-nous de dire que des Européens hommes de cœur traitent leurs esclaves , hommes et femmes , avec bienveillance , adoptent tous les enfants qu'ils ont de celles-ci et ne poussent point jusqu'au crime une faute que condamnent nos mœurs et notre religion.

La légèreté de plusieurs des voyageurs qui viennent en Égypte amène quelquefois des résultats aussi fâcheux que ceux dont je viens de parler. En visitant

les bazars d'esclaves , curiosité dont le touriste est très-avide . si une négresse ou une Abyssinienne leur plaît . ils achètent avec un peu d'argent le moyen de satisfaire leur caprice ; puis , cette boutade sensuelle apaisée , ils croient être généreux envers l'infortunée sur laquelle ils ont assouvi leur passion éphémère en lui donnant la liberté. Mais , dans un pays où la femme ne peut vivre que sous la tutelle de l'homme , la liberté place l'esclave affranchie dans la déplorable alternative de la misère ou de la prostitution. C'est ainsi que l'étourderie égoïste de quelques Européens nomades contribue à entretenir cette espèce de mépris que les musulmans ont pour nos mœurs.

J'insiste sur les tristes conséquences que le contact des Occidentaux avec l'esclavage oriental produit sur cette condition , envers laquelle les musulmans usent de ménagements religieux. Il importe en effet de stigmatiser les honteux écarts que des Européens se permettent au milieu d'une nation étrangère à nos mœurs. Il semble que , par respect pour la civilisation à laquelle ils sont fiers d'appartenir , et afin d'en montrer la supériorité , ils devraient , en face d'une civilisation opposée , se tenir sur la plus grande réserve. Le nom de Franc veut être porté avec dignité devant les musulmans ; c'est un crime que d'attirer sur lui le mépris que l'on ne craint pas d'appeler sur soi-même , et de l'éclabousser de sa fange.

Je termine par des passages extraits des livres du droit musulman. On y trouvera des détails intéressants : on y verra que , pour l'islamisme , le point de départ légal de l'esclavage , c'est la guerre , et

qu'en principe il n'est qu'une de ses vicissitudes <sup>1</sup>.

18. *Extraits des livres du droit musulman, relativement à l'esclavage, à la traite et à l'affranchissement.*

— Si les chances de la guerre faisaient tomber entre les mains des musulmans des prisonniers infidèles, le sultan aurait le droit d'employer envers ces prisonniers un des quatre moyens qui seraient à sa disposition et qui vont être énumérés :

1<sup>o</sup> Il pourrait leur faire couper la tête, excepté aux insensés, aux femmes, aux jeunes enfants, etc. ;

2<sup>o</sup> Il pourrait leur faire grâce, en leur donnant pleine liberté ;

3<sup>o</sup> Il pourrait faire échange contre des prisonniers musulmans qui se trouveraient chez eux, ou bien traiter de leur liberté au moyen de l'argent ;

4<sup>o</sup> Enfin il pourrait sanctionner l'esclavage.

Dans le choix qu'il fera d'un des quatre moyens dont il vient d'être fait mention, le sultan adoptera celui qu'il voudra, pourvu toutefois qu'il soit bon et conforme aux intérêts du gouvernement local. S'il se prononce pour l'esclavage, il devra, sous tous les rapports, bien traiter ces nouveaux esclaves. La tradition porte que, dans la mémorable journée de la grande bataille de *Bâdre*, des prisonniers, parmi lesquels se trouvait le nommé Abbas, se présentèrent devant le prophète, qui ordonna qu'on vêtit celui-ci sur-le-champ. On trouva par hasard les habits qui avaient servi au nommé Abdala Obey; comme ils n'étaient plus néces-

<sup>1</sup> La traduction de ces morceaux est due à l'obligeance du cheik Refah, qui a été instruit en France, et qui est aujourd'hui directeur de l'école des langues.

saires et qu'ils lui allaient bien , on les lui donna. Le prophète a dit : Ayez pitié des deux faibles créatures. Il voulait, par ces paroles, faire allusion à la femme et à l'esclave. La tradition rapporte encore que , lors de la grande bataille de *Bâdre*, on demanda au prophète ses ordres relativement aux prisonniers , et qu'il répondit : « Dieu vous a donné plein pouvoir sur eux ! » Alors le calife Omar parla en ces termes : « O envoyé de Dieu. décapitez-les. » Le prophète, se tournant vers les musulmans qui étaient présents , leur adressa la parole en leur répétant : « Dieu vous a donné plein pouvoir sur eux. » Omar répondit dans le même sens en se servant des expressions que nous avons rapportées. Aboubekr se leva, et dit au prophète : « Mon opinion serait que vous leur fissiez grâce en les rachetant. » On vit alors la joie et le contentement éclater sur la figure du prophète , et il reçut la rançon. Dieu alors révéla au prophète le passage suivant : *Si vous n'eussiez pas agi d'après les volontés de Dieu, vous auriez été très-coupables et vous auriez mérité d'être punis rigoureusement. Mangez tout le butin que vous avez recueilli légalement et honnêtement, et craignez Dieu ; car il est juste et clément.* Comme le prophète exigea d'Abbas , son neveu , cent onces d'or pour rançon, tandis qu'il se borna à en demander quatre-vingts onces à un autre parent d'un degré inférieur , Abbas s'écria avec humeur : « Voilà les effets d'une bonne parenté ! » Dans cette circonstance , Dieu révéla au prophète le passage suivant : *O prophète ! dites à ceux qui sont retenus chez vous comme prisonniers que, si je reconnais dans leurs cœurs des sentiments purs,*



*non-seulement je leur pardonnerai volontiers leurs mauvaises actions passées, mais encore je leur accorderai une récompense d'une valeur plus importante que ce qui leur a été enlevé.*

Comme la liberté est l'état primitif des hommes, et que l'esclavage n'est qu'une chose accidentelle, la foi musulmane considère comme très-louable l'affranchissement des esclaves. Il est certaines fautes qui seront expiées par la mise en liberté des esclaves, telles que le parjure, par exemple, l'inobservance du jeûne, etc. Le prophète a dit : « Celui qui affranchira un esclave musulman, Dieu préservera des tourments qu'on endure à l'enfer autant de parties de son corps qu'il s'en trouve dans celui de l'esclave mis en liberté. » De son vivant le prophète a affranchi soixante-trois esclaves ; il est à remarquer qu'il a vécu le même nombre d'années ; son épouse, fille d'Aboubekr, soixante-neuf ; elle a vécu soixante-neuf ans. Un compagnon du prophète, appelé Zulkra, des tribus héméréites, a affranchi huit mille esclaves dans une seule journée ; Abdala, fils d'Omar, mille ; Haquim-Ehmé-Hézan, cent, qui portaient à leur cou des colliers d'argent ; Abdragman-Ebné-Of, trente mille. Tous ces personnages étaient des compagnons du prophète.

La foi musulmane est tellement favorable à l'affranchissement des esclaves, qu'elle ordonne expressément que, lorsqu'un homme achètera un esclave avec la condition qu'il lui donnera sa liberté, il est forcé de mettre à exécution sa promesse immédiatement après l'avoir acheté. S'il se refusait à le faire, on pourrait même employer envers lui la contrainte par corps. Un infi-



dèle peut et doit aussi affranchir un esclave, lors même qu'il serait ennemi juré des musulmans. Que l'affranchissement d'un esclave soit fait par un musulman ou par un infidèle, l'esclave affranchi sera toujours sous la protection de son maître. Il y a en quelque sorte entre le maître et l'esclave des liens de parenté : le maître est le tuteur naturel de son affranchi, comme un père l'est de ses enfants.

Il existe plusieurs modes d'affranchissement. En suivant le premier, le maître doit déclarer par écrit, de son vivant, que l'esclave aura sa liberté après sa mort. Voici de quelle manière doit être conçue cette déclaration : « *Après ma mort tu seras libre.* »

D'après le second, l'esclave rachète sa liberté pour une certaine somme, qu'il solde en deux payements.

Il peut aussi, après avoir fait le prix avec son maître, lui payer peu à peu la somme convenue ; dès qu'il a acquitté sa dette, il obtient sa liberté.

Le dernier cas d'affranchissement, applicable seulement aux femmes, est celui où elles sont mères. Mais l'esclave qui sera dans une pareille position ne pourra jouir de sa liberté qu'après la mort de son maître.

#### § IV.

##### LES HOMMES.

Séparation des hommes d'avec les femmes dans la société. — Caractère physique des hommes. — Caractère moral, qualités intellectuelles. — Sobriété. — Charité. — Courage et résignation. — Attachement des

Égyptiens pour leur pays. — Défauts et vices; cupidité. — Dissimulation, jalousie, ingratitude. — Paresse. — Orgueil religieux. — Ignorance. — Entêtement. — Querelles, vengeances. — Esprit satirique et licencieux. — Costumes : costume ancien. — Costume inameluk. — Costume nouveau. — Chaussure. — Réflexions sur le nouveau costume. — Costume fellah. — Usages des Égyptiens relativement aux cheveux, à la barbe, etc. — Propreté et malpropreté. — Emploi du temps, occupations — Sommeil, manière de se coucher. — Exclamations ordinaires, jurons, serments. — Domestiques.

19. *Séparation des hommes d'avec les femmes dans la société.* — La religion de Mahomet et les mœurs traditionnelles des Orientaux ayant établi dans la vie sociale une infranchissable barrière entre les hommes et les femmes, chaque sexe a, en Égypte, des mœurs et des usages si tranchés qu'il est nécessaire de les étudier à part.

20. *Caractère physique des hommes.* — L'aspect de l'Arabe a quelque chose de noble, d'austère et de mélancolique. L'Égyptien musulman conserve, même sous les haillons, un caractère de distinction : il se tient très-droit, le corps cambré ; sa démarche est mesurée, sans affectation ; ses mouvements sont calmes ; on dirait que toutes ses manières sont calculées avec précision, et pourtant elles ne sont pas étudiées ; la vivacité et l'enjouement, naturels aux Européens, et surtout aux peuples méridionaux, n'en troublent jamais la régularité et la lenteur. Son regard est sérieux, son visage sévère. D'une imperturbable impassibilité, il ne trahit au dehors aucune des impressions intérieures qu'il éprouve, et laisse s'agiter, sous le même masque également froid, les sentiments les plus divers. Ordinairement ses paroles sont peu nombreuses et pa-

raissent inspirées par la réflexion. Sa voix est forte et perçante ; il parle sur un ton très-haut, si bien qu'on croirait souvent qu'il se dispute, lorsqu'il ne fait que causer.

21. *Caractère moral ; qualités intellectuelles.* — Les Égyptiens sont intelligents ; ils conçoivent rapidement, apprennent par cœur avec facilité, mais, soit insouciance, soit défaut de mémoire, ne se souviennent pas longtemps de ce qu'ils ont d'abord retenu. Ils sont très-malléables : on peut les employer aux travaux les plus divers. D'une imagination impressionnable, ils sont accessibles aux sentiments d'émulation, et, lorsqu'ils sont exaltés, ils sont capables des plus grandes choses. Ils sont doués d'une très-grande adresse manuelle. Pendant son enfance, l'Arabe est enjoué, vif, spirituel même ; en arrivant à l'âge viril, il prend ce caractère froid et sérieux que révèle sa physionomie que je me suis efforcé d'esquisser plus haut. C'est sans doute l'influence de la religion qui produit cette modification.

22. *Sobriété.* — La sobriété des Égyptiens est une de leurs qualités les plus frappantes ; on s'en convaincra lorsque je parlerai de leur nourriture. L'ivresse est très-rare parmi eux. Leur frugalité est extrême. Ils montrent un très-grand respect pour le pain ; il se confond si étroitement, dans leur pensée, avec l'existence, dont il est le soutien principal, qu'ils lui donnent le nom de *keysch*, qui signifie littéralement *vie*. Ils n'en laissent jamais perdre par leur faute le moindre morceau ; on les voit, lorsqu'ils en trouvent des fragments dans les rues, les ramasser soigneusement, et, après

les avoir portés trois fois à leurs lèvres et à leur front , les placer dans un endroit où ils ne soient pas exposés à être foulés aux pieds et où un chien ou tout autre animal puisse s'en nourrir.

25. *Charité.* — Les musulmans sont en général charitables. La religion leur en fait un devoir : aussi un motif intéressé paraît guider la bienfaisance ; ils font l'aumône plutôt en vue des récompenses célestes, qui leur sont promises en retour, que par sympathie pour les malheurs de leurs semblables.

L'hospitalité est une vertu qui est très-répandue en Égypte et mérite d'être hautement louée. Elle y conserve encore comme un reflet de la générosité patriarcale. Les voyageurs (*mousafirs*), de quelque religion qu'ils soient, sont hébergés et nourris partout où ils se présentent. Si, au moment où il va prendre son repas, un musulman reçoit une visite, il le fait partager au visiteur. Les personnes de la classe moyenne, qui habitent dans des quartiers retirés, soupent quelquefois devant la porte de leurs demeures ; elles invitent à s'asseoir à leur table ceux des passants dont l'extérieur est convenable.

Les Égyptiens sont très-affables entre eux ; ils mettent plus de froideur et de réserve dans leurs rapports avec les Européens. Ils font preuve quelquefois de générosité.

24. *Courage et résignation.* — Nés sous l'oppression, les habitants de l'Égypte montrent, dans les circonstances ordinaires, une grande timidité et redoutent d'appeler le danger sur leurs têtes. Toutefois en présence du péril, leur courage et leur énergie se réveil-

lent. Dans les peines, dans les souffrances, leur résignation est inébranlable; respectueusement soumis aux événements comme aux décrets de la Divinité, ils accueillent les épreuves qu'elle leur envoie avec cette phrase stoïque : « Dieu est bon (*Allah-kerim*). »

25. *Attachement des Égyptiens pour leur pays.* — Il n'est pas d'hommes qui poussent plus loin que les Égyptiens l'amour du sol qui les vit naître. Il est rare qu'ils puissent se résoudre volontairement à quitter leur terre natale. Sans le Nil, dont l'onde bienfaisante étanche leur soif et féconde leurs campagnes, sans les dattiers, qui leur procurent un aliment facile et délicieux, les fellahs ne peuvent concevoir l'existence; aussi demandent-ils souvent aux Européens si chez nous il y a aussi un Nil et des palmiers.

26. *Défauts et vices; cupidité.* — Le premier sentiment qui semble naître chez l'Égyptien, c'est l'amour de l'argent. Les idées d'honneur et de dignité personnelle lui sont si étrangères qu'il n'a pas de répugnance, s'il est d'une classe inférieure, à mendier les personnes plus haut placées que lui quelques misérables paras<sup>1</sup>; afin d'obtenir ces pièces de monnaie, il tend toujours à représenter sa situation comme plus malheureuse qu'elle ne l'est réellement. Lorsqu'on lui donne de l'argent, soit en cadeau, soit en paiement, il a l'habitude de remuer l'index de la main droite en disant : *Kâman ouâhed* (encore une autre pièce de monnaie). Cette cupidité instinctive porte souvent les Égyptiens à recourir à la fraude dans les transactions

<sup>1</sup> Paras, monnaie d'Égypte; celle-ci vaut vingt cinq centimes.

commerciales; elle les rend enclins à l'escroquerie et au vol. Il est facile de s'expliquer l'existence de ce bas sentiment chez ce peuple, lorsqu'on songe qu'il a été soumis pendant plus de dix siècles à toutes les extorsions qu'il a plu à ses tyrans de lui faire subir. Sans cesse volé par ses oppresseurs, l'argent, par cela même qu'il lui était plus difficile de le conserver, lui est devenu plus précieux, et il a dû rechercher d'autant plus à se couvrir de l'apparence de la pauvreté que les dehors de la richesse attiraient sur lui plus de périls. C'est de là qu'est venue aux Égyptiens l'habitude d'avoir dans leurs maisons une cache, nommée *mekhba*, dans laquelle ils tiennent renfermé leur trésor.

27. *Dissimulation, jalousie, ingratitude.* — Le mensonge, la dissimulation, l'envie, la défiance, ces vices que l'on rencontre toujours enracinés chez les hommes avilis par la tyrannie, dégradent le caractère des Égyptiens; le noble sentiment de la reconnaissance leur est presque inconnu. Ils commettent souvent des actes de la plus noire ingratitude.

28. *Paresse.* — Livrés à eux-mêmes, les Arabes se laissent aller à une honteuse indolence. Si une direction vigilante ne les aiguillonnait sans cesse, comme leurs désirs sont bornés, leurs besoins très-peu nombreux, et comme l'Égypte leur offre le moyen de les satisfaire aisément, ils passeraient leur vie dans une oisiveté complète et ne songeraient pas à maintenir, par l'assiduité du travail, la fécondité du sol qui les nourrit. La voix de l'intérêt ne domine pas assez dans leur cœur, leur apathique léthargie, pour distraire leurs regards du présent et les porter vers l'a-

vemr. De même que les *lazzaroni* de Naples, les besoins du moment sont seuls capables de les faire mouvoir. Leur prévoyance ne s'étend pas jusqu'au lendemain.

29. *Orgueil religieux.* — La religion prend de bonne heure de l'empire sur l'Égyptien. Sans qu'il en fasse une étude particulière, son esprit en retient aisément les traits principaux. Son intelligence docile reçoit toutes les impressions que ses parents lui inculquent à cet égard, et le doute ne l'effleure jamais. Il ne tarde pas à devenir ridiculement vain de sa croyance. Se regardant comme sectateur d'une religion privilégiée, il n'a que du mépris pour ceux qui suivent un culte différent. Il les désigne par des termes insultants; au nom de *juif* et de *chrétien* il joint ordinairement l'épithète de chien ou d'infidèle. Il ne sait pas de plus grand outrage à lancer à la face de celui avec lequel il se dispute que de l'appeler *chrétien* ou *juif*.

50. *Ignorance.* — La masse du peuple égyptien est plongée dans la plus profonde ignorance. Quelques personnes ont cru devoir en faire remonter la cause à la religion musulmane, mais c'est à tort. Il est en effet dans le Coran plusieurs passages où les sciences sont honorées et où leur culture est recommandée. On sait du reste ce que les califes de Bagdad et la civilisation moresque d'Espagne ont fait pour le développement de l'intelligence humaine. Ce sont les *mameluks* qui ont entièrement étouffé les lumières en Égypte. Aujourd'hui, il n'y a, outre les sujets formés par les écoles récemment fondées, que quelques personnes lettrées, et encore toute leur instruction se borne-t-elle

à la connaissance des livres religieux et de quelques poésies.

61. *Entêtement.* — L'obstination est un des traits principaux du caractère des Égyptiens. On en voit souvent qui préfèrent recevoir cent , deux cents coups de *courbach* <sup>1</sup> plutôt que d'acquitter leur chétive imposition. Il est rare qu'ils consentent à la payer de plein gré ; après qu'ils se la sont laissé arracher par la bastonnade , qu'ils endurent autant que leurs forces le leur permettent , ils ne manifestent souvent qu'un regret , c'est que s'ils avaient supporté quelques coups de plus ils auraient échappé , peut-être , au lisc. Ce n'est jamais qu'avec le *courbach* que l'on est venu à bout de leur entêtement. Il en était de même du temps d'Ammien Marcellin. Cet auteur rapporte en effet que les Égyptiens se faisaient un point d'honneur de ne payer leurs contributions qu'après avoir reçu des coups de bâton.

52. *Querelles ; vengeances.* — Les Égyptiens , principalement ceux des basses classes , sont enclins à se quereller. Ce sont presque toujours des motifs d'intérêt , souvent très-légers , qui provoquent leurs disputes. A voir l'aicharnement avec lequel ils soutiennent leur querelle , les torrents d'injures , les vociférations qui sont lancées de part et d'autre , on s'imaginerait qu'une lâchense issue va terminer des débats aussi animés. Il n'en est rien. Il est rare que les coups suivent les gros mots. La dispute se termine comme d'elle-même. « La justice est contre moi , » dit celui

<sup>1</sup> Espèce de cravache en cuir d'hippopotame



qui cède ; quelquefois une troisième personne intervient par une exclamation pieuse : *Bénédiction sur le Prophète*, s'écrie-t-elle, *que Dieu le favorise!* Les deux adversaires répètent à voix basse ces religieux souhaits ; ils récitent alors ensemble quelques versets du Coran. et scellent souvent leur réconciliation par un embrassement.

Le sentiment de la vengeance est inné chez les Égyptiens. Il existe parmi eux des vengeances héréditaires entre familles ; autrefois on en voyait entre villages. Le sang appelle le sang. La famille de l'homme assassiné doit se venger sur celle de l'assassin. Heureusement le meurtre est presque inconnu en Égypte.

55. *Esprit satirique et licencieux.* — Les Égyptiens sont naturellement satiriques ; ils sont souvent spirituels. Leur langue se prête aux ambiguïtés et aux expressions à double sens qu'ils répandent volontiers dans leur conversation. Celle-ci est ordinairement très-licencieuse. Ils expriment avec les mots les plus crus les idées les plus scabreuses ; il est même peu de femmes. entre les plus vertueuses, qui fassent régner la décence dans leur langage et évitent de salir leur conversation d'obscénités.

J'ai déjà parlé du libertinage des Arabes et des vices honteux qu'il entretient parmi eux.

54. *COSTUMES : Costume ancien.* — Les vêtements qui étaient généralement portés en Égypte avant ces dernières années se composaient : 1<sup>o</sup> d'une chemise ; 2<sup>o</sup> d'un caleçon ; 3<sup>o</sup> d'un gilet ; 4<sup>o</sup> d'un cafetan ; 5<sup>o</sup> d'une ceinture ; 6<sup>o</sup> d'un gebbeh ; 7<sup>o</sup> d'un benich. Les caprices de la mode n'exerçant aucune action sur les Orien-

taux, leur costume demeurerait invariablement le même dans son ensemble comme dans ses détails.

Les chemises orientales diffèrent essentiellement des nôtres. Elles sont très-longues et très-larges ; leurs manches, très-amples, le sont également dans toute leur longueur et ressemblent à celles d'un surplis. Les chemises des gens du peuple sont en toile de lin ou de coton ; celles des personnes riches sont faites avec une toile fine appelée *moghrabin* ou avec une étoffe de soie. La chemise ne se met pas comme chez nous dans le caleçon, mais par-dessus.

Le caleçon (*lebâs*) est une large culotte ; on dirait une jupe qui serait cousue dans la partie inférieure, de manière à laisser deux ouvertures pour les jambes. Le caleçon descend jusqu'au genou ; il est fixé autour de la taille par une gaine dont le cordon, plus ou moins richement brodé, suivant la fortune de l'individu qui le porte, est nommé *dikkeh*.

Le petit gilet, appelé *sodeyry*, est ordinairement de drap ou d'une étoffe de coton ou de soie.

Par-dessus le gilet on passe le cafetan, espèce de robe de chambre à grandes manches.

La ceinture (*hezam*) est une longue pièce d'étoffe en mousseline, en laine ou en soie, large d'un mètre, longue de huit ou dix, que l'on roule et dont on entoure la taille au-dessus des hanches. Les gens riches se servent pour le même usage d'un cachemire.

Le *gebbeh* est une espèce de surtout, doublé de fourrures en hiver, dont les manches sont plus courtes que celles du cafetan, et que l'on revêt par-dessus celui-ci. On le laisse ouvert par devant.

Quelques personnes portent encore, outre le *gebbeh*, une robe plus large nommée *benich*, dont les manches sont très-amples et très-longues et fendues à l'extrémité. Le *benich* est un vêtement de cérémonie dont se servent spécialement les hommes de loi et les ulémas.

Quoique l'Égypte soit un pays chaud, l'usage des pelisses y est très-répandu, et ce n'est pas simplement par luxe. J'ai souvent moi-même senti pendant l'hiver le besoin de me revêtir de ces surtouts à manches larges, garnis de fourrures. Les transitions brusques entre des températures différentes rendent en effet le froid plus sensible en Égypte. Les pelisses turques sont d'amples redingotes en soie ou en drap, que les grands seigneurs portent fourrées en hermine, en *sâmour* (martre), etc. Elles sont généralement regardées comme un signe d'honneur. Les ulémas en sont revêtus. Lorsque quelqu'un est nommé à une charge importante, c'est avec une pelisse qu'il en reçoit l'investiture.

La coiffure n'est pas la partie la moins distinguée et la moins élégante de l'ancien costume : elle est formée d'un *tarbouch*, bonnet rouge en laine, autour duquel est roulé le turban. Au-dessus du *tarbouch*, et pour le garantir de la sueur, les Égyptiens placent une petite calotte de toile appelée *tackyeh*. Le turban se fait avec un châle en mousseline simple ou brodée, en laine ou en soie. Les personnes riches se servent d'un cachemire.

Il y avait autrefois et il y a encore aujourd'hui, parmi les personnes qui ont conservé l'ancien costume, plusieurs manières d'arranger et de porter le turban.

Après avoir plié le châle diagonalement, comme une cravate, on le roulait méthodiquement autour de la tête, le plus souvent en croisant les tours de manière à former au-dessus du front une espèce de X ; quelquefois on plaçait les tours l'un sur l'autre en spirale : ou bien on portait le châle d'un seul côté. Chacune de ces modes diverses indiquait le rang, l'emploi religieux, militaire ou civil qu'occupait celui qui la suivait. Il y avait les turbans à la *militaire*, à la *marchande*, à la *marinière*, à la *turque*, à la *albanaise*, à la *parnaoute*, à la *cadi*, à la *mufti*, etc.

Les ulémas se distinguent par la grosseur de leur turban : il forme autour de la tête des chefs de la loi une sphère volumineuse. Quelques-uns placent par-dessus une écharpe en mousseline ou en cachemire, en ramenant les deux pentes devant la poitrine où l'une demeure pendante, et d'où l'autre est rejetée sur l'épaule opposée. Ce voile flottant qui encadre leur figure caractérisée, et qu'ils portent avec noblesse, leur donne l'aspect majestueux et sévère des prêtres de l'antiquité.

La couleur du turban servait autrefois à distinguer les castes. Les musulmans seuls étaient autorisés à l'avoir blanc ou rouge. Les chérifs, ou descendants de la famille du prophète, avaient exclusivement le droit de se servir de la couleur verte. Aux raïas, juifs ou chrétiens étaient affectés le noir, le brun, le violet et le rouge foncé.

Tel est l'ancien costume, appelé *costume à la longue*. Il n'est plus guère conservé aujourd'hui que par les ulémas, les marchands, les écrivains des adminis-

trations ; et surtout par les chrétiens et les juifs indigènes.

55. *Costume mameluk.* — Il est porté encore par quelques vieux survivants de cette milice. Il diffère légèrement de celui dont je viens de parler. Le caftan des mameluks, au lieu d'être très-long, se terminait, comme une veste, à la hauteur de la ceinture. Ils en avaient deux, l'un à manches étroites, l'autre à manches larges, par-dessus lesquels ils revêtaient la *salta*, espèce de carmagnole dont les manches étaient très-amples, mais s'arrêtaient au coude. Leur pantalon, en drap de Venise, qu'ils mettaient par-dessus le caleçon, était retenu à la ceinture par le *dikkeh*. Il était très-large, descendait jusqu'à la cheville et ressemblait à un grand sac percé, dans le fond, de deux ouvertures. Ils serraient en outre autour de leur corps un cachemire.

56. *Costume nouveau.* — La métamorphose qui s'est opérée dans le costume des Égyptiens date de l'époque de l'organisation des troupes réglées, vers l'année 1825 ; elle en fut la conséquence. La première chose que l'on supprima dans l'armée fut le turban. En 1826, de nouvelles modifications eurent lieu : on laissa toujours subsister la eulotte large jusqu'au genou et terminée par une espèce de guêtre ; mais on adopta un gilet à manches, par-dessus lequel on plaça une carmagnole dans le genre des vestes de nos hommes du peuple, mais plus ample, espèce de dolman, dont les manches ouvertes flottaient en arrière. On n'a pas tardé à comprendre combien ces manches étaient embarrassantes pour les mouvements militaires, et on les a supprimées.

L'armée étant devenue la chose la plus importante en Égypte, son influence devait toucher à tout; le costume traditionnel s'en ressentit. Les hauts personnages, qu'ils eussent ou non des commandements dans l'armée, adoptèrent peu à peu l'habillement militaire. Ibrahim-Pacha fut le premier à prendre le tarbouch; son exemple fut bientôt suivi par tous, et le vice-roi lui-même revêtit le costume qu'il avait donné à ses troupes.

Autrefois les Orientaux aimaient dans leurs vêtements les couleurs éclatantes : le rouge, le rose, le lilas, le blanc, le violet, etc. Ils ne portaient jamais les couleurs foncées, réservées aux raïas. Le goût et l'usage ont changé, aujourd'hui, sous ce rapport. Les couleurs vives ont été abandonnées par les personnes de la haute classe, qui emploient maintenant les beaux draps noirs, bleus, marrons, etc. Les hommes du peuple les ont conservées.

La coiffure actuelle, qui consiste en un simple tarbouch, est bien plus commode, sinon aussi gracieuse que le turban. Je ne pense pas que de longtemps elle puisse être changée. Du reste, je ne sais par quoi on la remplacerait. Le chapeau européen n'a dans sa forme rien d'assez élégant ni d'assez noble pour faire souhaiter que le tarbouch lui soit sacrifié. Les musulmans nourrissent d'ailleurs contre lui une antipathie incroyable. Veulent-ils, dans un mouvement de colère, dirent qu'ils sont capables de tout, il s'écrient qu'ils prendront le chapeau, ce qui serait à leurs yeux une énormité presque aussi grosse que d'abandonner leur nationalité, que de renoncer à leur religion. Il serait à désirer, néanmoins, que les Égyptiens attachassent

une visière au tarbouch , ce qui leur donnerait une coiffure analogue à celle de nos troupes d'Afrique. Dans un pays où la lumière est très-vive, il serait important en effet de garantir les yeux et le front contre les ardeurs du soleil. Mais comme une visière ferait ressembler en quelque chose le tarbouch au chapeau , je doute que les musulmans se décident à l'adopter.

57. *Chaussure.* — En général les musulmans ne portent pas de bas. Les personnes aisées les remplacent par une espèce de chausson en peau jaune, nommé *mezz* : ce chausson est placé dans un soulier de maroquin rouge ou jaune, appelé *markoub*, qui est porté en pantoufle. La couleur jaune n'était permise autrefois qu'aux musulmans ; les chrétiens pouvaient avoir des souliers rouges ; mais le noir leur était principalement affecté. L'utilité de la double chaussure dont se servent les Orientaux est facile à comprendre. Grâce à elle, ils peuvent, en entrant dans un appartement ou dans une mosquée, déposer leurs souliers à la porte et marcher sur les nattes, les tapis, les divans, sans crainte de les salir et sans avoir néanmoins les pieds nus.

58. *Réflexions sur le nouveau costume.* — Ce costume, quoique introduisant des changements importants dans l'habillement ancien, n'en a pas altéré le type national. Il réunit aux avantages du costume franc, dont il n'est pas une absurde caricature, les traits les plus caractéristiques de celui des musulmans ; il ne fut pas du reste une innovation, car il existait déjà en Albanie et dans la Roumélie. Méhémet-Ali a fait, en le choisissant, acte de prudence et de bon goût : de prudence, parce qu'il aurait eu à combattre les antipa-

thies religieuses les plus vivaces , s'il avait voulu imposer à ses sujets l'habillement européen ; de bon goût, parce que des hommes habitués à la commodité des vêtements amples , qui laissent toute liberté à leurs articulations et à leurs mouvements , n'auraient pu qu'être gênés dans nos habits et les porter d'une manière ridicule.

Ce qui est arrivé à ce sujet à Constantinople a prouvé que le vice-roi avait agi avec son bon sens et son habileté ordinaires. On sait que le sultan Mahmoud a fait prendre à ses troupes le costume européen sans amendement. Chemise étroite , cravate , pantalon serré , redingote étriquée , souliers couverts , tout, excepté le *tarbouch*, est emprunté à l'Europe dans le costume actuel des Turcs. Or, Mahmoud a fait retomber par là sur ses réformes le dégoût qu'a soulevé chez les Osmanlis l'adoption des vêtements européens. Ces vêtements ont toujours été un objet de mépris et d'horreur pour les musulmans. Il a été imprudent de heurter de front leurs répugnances sur ce point ; et puis les Turcs sont si mal accoutrés sous la redingote et le pantalon , ils entretiennent leurs nouveaux habits avec si peu de soin , que la réforme somptuaire de l'ancien sultan n'a abouti en réalité qu'à une grotesque mascarade.

Il serait injuste néanmoins de ne pas reconnaître qu'elle peut produire de bons résultats en effaçant un des traits qui séparaient radicalement les musulmans du reste de l'Europe. Celle de Méhémet-Ali , qui a rapproché le costume égyptien du nôtre sans les dénaturer néanmoins tous les deux, amènera, par une trans-



ition plus sûre, la même conséquence. Les différences de costumes, surtout lorsqu'ils sont, comme pour les musulmans, tout un symbole de traditions religieuses et nationales, élèvent entre les peuples d'insurmontables barrières, qu'il est bon de faire tomber. En envisageant les choses sous ce point de vue, on ne saurait regarder comme puérils ou déplorables les changements opérés par Méhémet-Ali et Mahmoud. Les artistes regretteront sans doute ce qu'avaient de majestueux et de poétique le turban, les robes flottantes, les riches ceintures; mais les hommes positifs se consolent aisément d'une perte de pittoresque, en songeant aux heureux effets qui peuvent la compenser.

Quoique les livres saints défendent aux musulmans de porter des vêtements de soie ou enrichis d'or, des bijoux en or ou en argent, la puissance religieuse n'a pu vaincre le goût passionné qu'ils ont pour ces sortes de parures. C'est sans doute parce qu'il connaissait ce penchant des Arabes, que le législateur s'est efforcé, mais en vain, de le réprimer par une prohibition spéciale. Il n'y a pas de peuple qui fasse autant qu'eux profusion d'or et de pierreries; mais un goût délicat ne règle pas la splendeur de leur costume; ils ne savent pas mettre d'harmonie parmi les richesses qu'ils étalent; ils ne savent pas les assortir entre elles; ils les dégradent quelquefois par de ridicules et grossières disparatés; il n'est pas rare, en effet, de voir un Oriental porter en même temps une veste brodée en or et des guenilles.

Les Égyptiens ne tiennent pas leur garde-robe aussi bien fournie que les Européens aisés; ils n'ont pas

beaucoup d'habillements; cependant les riches en changent assez souvent. Le linge de corps est renouvelé ordinairement plusieurs fois par semaine. Les gens du peuple sont loin de suivre, sous ce rapport, les lois de la propreté. En Égypte on ne fait pas de lessive avec les cendres; tout est lavé à l'eau simple ou au savon. On n'y porte pas, comme chez nous, du linge plissé et repassé.

59. *Costume fellah.* — Il est très-simple: il consiste en une chemise et en un caleçon de toile de lin, par-dessus lesquels se passe une grande chemise bleue (*herie*), qui descend au-dessous du genou, serrée autour du corps par une ceinture de peau ou d'étoffe. Le fellah porte le tarbouch et le turban ou une calotte feutrée, de couleur blanche ou grise, appelée *lebdeh*. Dans l'hiver, il revêt une capote à manches amples que l'on appelle *zabout*.

Il y a quelques modifications dans le costume égyptien, suivant les différentes parties du pays. Les habitants de la basse Égypte, obéissant aux exigences du climat, sont vêtus assez confortablement; ceux d'Alexandrie ont en général, comme les Barbaresques, des vêtements de drap. Au Caire, l'habillement est plus léger. Mais là, comme dans la basse Égypte, ceux qui n'ont pas les moyens de soutenir le luxe du drap ont des vêtements de coton, tandis que, par une singularité assez curieuse, les habitants du Saïd se couvrent d'étoffes de laine, même pendant les plus fortes chaleurs. Aux environs d'Assouan, l'habillement se réduit, pour les hommes et les femmes, à ces ceintures de peau coupée en bandelettes, que l'on voit chez tous

les sauvages, et qui ne couvrent que le milieu du corps.

40. *Usages des Égyptiens relativement aux cheveux, à la barbe, etc.* — Le Coran ordonne aux musulmans de se raser entièrement les cheveux. La plupart des Égyptiens n'en laissent subsister qu'une petite touffe appelée *choucheh*, au sommet de la tête; car ils craignent que si, venant à être pris par les infidèles, ceux-ci leur tranchaient la tête, et ne trouvaient pas de cheveux pour la saisir, ils n'introduisissent leur main impure dans la bouche, la barbe pouvant ne pas être assez longue pour donner prise.

Les Égyptiens, comme les peuples des climats chauds, ont la barbe peu fournie; ils en rasent généralement la portion qui est au-dessus de la mâchoire inférieure, ainsi qu'une petite partie de celle qui vient sous la lèvre inférieure; ils laissent subsister cependant ce que nous appelons la *royale*. Ils rasent aussi une partie de la barbe, sous le menton, et tous les poils irréguliers qui peuvent se trouver sur le visage. Ils laissent ordinairement pousser leur barbe jusqu'à la longueur d'un travers de main (tel était l'usage du prophète). Ils coupent la moustache au niveau de la lèvre supérieure, tandis que les Osmanlis la laissent croître librement.

La barbe est très-considérée par les peuples orientaux. Elle est à leurs yeux un symbole de virilité, de liberté et de puissance physique et morale. Le serment par la barbe et par la moustache est une parole d'honneur. Pour parler d'un homme qui a peu d'intelligence : — On pourrait, disent-ils, compter les poils de

sa barbe. » Les soins assidus avec lesquels ils la cultivent sont proportionnés à la considération qu'ils lui accordent. Après chaque ablution légale, ils la lavent, la savonnent et souvent la parfument. Autrefois, on la teignait avec du henné, parce qu'une barbe noire était estimée comme une très-grande beauté. Cet usage trop efféminé est aujourd'hui tombé en désuétude.

La barbe a été supprimée dans l'armée. Le vice-roi l'a défendue aux officiers comme aux soldats. Ainsi aujourd'hui, nous voyons des généraux, des pachas privés de cet ornement naturel auquel ils portaient autrefois un attachement superstitieux. Cette suppression, qui détruit encore un de ces traits caractéristiques qui marquaient entre les Européens et les Orientaux une différence profonde, me paraît très-importante. En effaçant les dissemblances extérieures, on prépare la fusion des peuples et leur assimilation morale.

Dans l'ordre civil, un jeune homme ne porte la barbe que lorsque son père le lui permet, ou à l'époque de son mariage. Les esclaves sont privés de cet honneur. Lorsqu'ils sont arrivés à l'âge mur, quelquefois leurs maîtres le leur accordent sur leur humble et suppliante requête.

Ceux qui n'ont pas la barbe laissent toujours pousser leur moustache. En Orient, l'homme qui ne porte pas la moustache est stigmatisé par une épithète outrageante; aussi conseillerai-je aux Européens qui voyagent dans le Levant de ne pas la raser.

J'ai été témoin d'une anecdote assez piquante relative à la barbe; je la raconte, parce que je pense qu'elle pourra donner une idée du prix que les Égyptiens de

vieille roche attachent à ce glorieux signe de virilité.

Dans une tournée que je fis en 1854, pour le service du recrutement, j'assistai, à *Zagazie*, petit bourg situé dans la basse Égypte, sur la rive droite du canal de Moeys, à un procès assez curieux qui s'était élevé à propos de barbe. Voici le fait : Un *cheik-el-beled* (maire de village) avait choisi pour l'armée un fellah trop avancé en âge que je réformai. Mais celui-ci ne se contenta pas d'avoir la permission de retourner dans ses foyers ; il se présenta devant le māmour, et regardant fixement le *cheik-el-beled* qui se trouvait auprès de lui : « Je te l'avais bien dit que je n'étais plus bon à être soldat. » Puis se tournant vers le māmour : « Entends-moi, ô Hassan le redouté ! dit-il, le *cheik-el-beled* est mon ennemi ; il a voulu malgré mes quarante ans que j'allasse vivre au milieu des fusils, et il m'a dépouillé de ma barbe pour que je parusse plus jeune aux beys qui nous prennent. Comment retournerai-je auprès des miens sans l'honneur de mon menton ? Je serai la risée des petits enfants, et les pères me regarderont en pitié. Par le prophète, rends-moi justice, fils d'Ibrahim le juste et le fort. » La harangue fit effet. Le māmour ordonna au *cadi* qui était présent, d'écrire son *hakem*. Un coup d'œil d'intelligence est échangé entre le *cheik* accusé et son juge. Celui-ci accroupi sur un tapis et imprimant à sa tête le mouvement oscillatoire favorable à l'inspiration, eut l'air de réfléchir quelques instants, puis il prononça, toujours en se balançant, la sentence suivante : « Il est écrit au chapitre de la *rache*, que celui qui coupe le nez, une oreille, qui arrache un œil, une dent à son frère, perdra le

nez, une oreille, un œil, une dent. Mais le livre ne dit rien sur la barbe. J'ai jugé. » Le verdict plut fort au cheik, mais beaucoup moins au māmour, qui répliqua, en caressant avec une malicieuse gravité sa barbe grise : « Gloire à Dieu ! et respect aux paroles du prophète. Puisqu'il est licite de couper la barbe à son frère, vite qu'on la coupe au cadi. » Un cadi sans barbe ! mais ce serait un juge dégradé, voué au ridicule. Le nôtre, épouvanté, s'excuse, supplie, réforme son jugement et applique la loi du talion. Le cheik, coupeur de barbe, tenait lui aussi à l'honneur de son menton ; tournant ses regards caressants vers sa victime : « O Halil, mon frère, dit-il, est-ce que ma barbe coupée fera pousser plus rapidement la tienne ? Arrangeons-nous plutôt. Tiens, que veux-tu pour le dommage que je t'ai causé ? » Or, comme, d'après la loi musulmane, tout se rachète, la barbe du conscrit invalide fut évaluée à 60 piastres, ce qui fait à peu près 15 francs. Mais quoiqu'il eût obtenu justice, il ne voulut pas retourner dans son village ; il demeura au service du māmour jusqu'à ce que sa barbe fût repoussée.

Les chrétiens du pays ont pour la barbe la même considération et suivent les mêmes usages que les musulmans. C'est surtout chez les prêtres que l'entretien d'une belle et majestueuse barbe commande le respect. Une chose qui n'a pas peu nui aux progrès du catholicisme dans le Levant, c'est que ses ministres ont le menton dépouillé. Les musulmans et les chrétiens schismatiques ne pourraient pas se soumettre à des chefs spirituels, rasés comme les derniers de leurs es-

claves, et l'idée que le pape est ainsi les fait sourire de dédain et de pitié. Je ne sais si j'ai cédé moi-même à l'influence du préjugé oriental ; mais j'avouerai que lorsqu'à Rome j'ai vu officier S. S., au milieu de cette magnifique cérémonie, je me suis pris à regretter que l'auguste vieillard n'ajoutât pas à toutes les marques extérieures qui appellent sur lui le respect, l'effet que produirait infailliblement une vénérable barbe blanche. Je crois, du reste, que la barbe convient à la gravité sacerdotale, et je ne serais pas étonné qu'un jour quelque pontife l'enjoignit au moins aux cardinaux et aux évêques. Je suis persuadé que cette mesure, qu'approuvent également et l'art et la dignité du culte chrétien, amènerait des résultats dont on aurait beaucoup à se louer, auprès des Orientaux, sur lesquels les choses extérieures exercent plus d'influence qu'on ne saurait se l'imaginer en Europe.

Excepté la barbe, toutes les parties chevelues du corps sont soigneusement épilées par les musulmans. L'épilation se fait de trois manières : en rasant les poils, en les arrachant ou en les faisant tomber avec un cosmétique composé de chaux et d'orpiment. Les hommes de basse classe se tatouent quelquefois les bras et les mains.

41. *Propreté et malpropreté.* — Le prophète, qui sentait l'importance de la propreté sous un climat brûlant, en a fait pour ses disciples un devoir religieux en leur prescrivant les ablutions. Les Égyptiens, et cela est rigoureusement recommandé, se lavent très-fréquemment les parties génitales et l'anus. Ils ne font jamais cette opération qu'avec la main gauche, qui

est la main impure ; la droite est exclusivement consacrée aux usages relevés , à manger , à saluer , etc. Ils prennent souvent des bains : nous en parlerons bientôt.

Les musulmans ne crachent jamais dans les appartements ni dans les mosquées. Lorsqu'ils sont avec plusieurs personnes et que le besoin de cracher les presse , ils le satisfont en se détournant et avec le plus de précaution possible.

Les éructations leur sont permises à table, lorsqu'ils parlent , même lorsqu'ils prient ; ils les font avec une sorte de sensualité. Les Européens sont souvent très-choqués d'une pareille licence , lorsqu'ils ne sont pas prévenus que les mœurs l'autorisent. Il paraît que ce sont les Sarrasins qui ont transporté le même usage en Espagne.

Malgré toutes les mesures de propreté que la religion leur commande , les riches et les pauvres ont souvent des poux sur leurs vêtements. Ils n'en ont aucune honte, et ne tuent même pas ces dégoûtants insectes. Avec leur indolence accoutumée, ils les prennent et se contentent bénévolement de les jeter à terre. Les personnes aisées ont un instrument particulier qu'elles promènent sur le dos pour se soulager de leurs piqûres ; c'est une espèce de râpe en bois , recourbée, qui ressemble à une grande cuiller. On a attribué l'existence des poux chez les Égyptiens, non-seulement à la malpropreté , mais à la chaleur du climat , à l'usage qu'ils font de vêtements de coton , au repos dans lequel ils se complaisent, et à l'abstinence de liqueurs fermentées qu'ils observent en général très-sévèrement.



Quoiqu'ils se lavent la bouche plusieurs fois par jour, les Egyptiens aisés ont, presque tous, les dents gâtées. Les fellahs au contraire les ont très-belles. Hérodote (Euterpe . LXXXIV), en parlant des médecins de l'Égypte, cite parmi eux une classe qui s'occupait particulièrement de la cure de la bouche. Il paraît donc que cette infirmité a existé de tout temps en Égypte. C'est à tort qu'on l'a attribuée à l'usage du café et du tabac. La vraie cause en est sans doute le régime alimentaire des riches qui mangent des viandes, des légumes préparés au beurre, des mets chauds, et qui soumettent sans transition ces organes à de brusques alternatives de chaud et de froid.

Les musulmans ne se servent jamais de nos brosses en erin. Ils redoutent en effet qu'elles ne contiennent des soies de porc, animal immonde d'après leurs lois. Leurs brosses sont faites avec une racine ligneuse, nommée *nisouaq*, qui vient du Sennaar ou de l'Arabie.

Les Égyptiens ne se taillent pas eux-mêmes les ongles; ils se les font rogner par leurs barbiers qui les coupent très-ras.

Ils ont l'habitude, assis sur leurs divans, les jambes croisées, de passer la main sur la plante de leurs pieds; ils aiment beaucoup le chatouillement qu'ils se procurent ainsi.

42. *Bains.* — La religion a prescrit comme un devoir, aux Égyptiens, l'usage des bains chauds, et l'ardeur du climat leur a fait trouver un vif plaisir dans l'accomplissement du précepte du prophète; aussi le pratiquent-ils volontiers et fréquemment.

Nous avons déjà vu que le nombre des bains pu-

blies (*hammans*) est très-grand en Égypte, et que souvent ils sont annexés à une fondation religieuse. On en trouve au Caire soixante et dix, dont quelques-uns sont exclusivement consacrés aux hommes, d'autres aux femmes et aux enfants en bas âge, et le plus grand nombre aux deux sexes. Ceux-ci sont livrés le matin aux hommes et l'après-midi aux femmes. Lorsqu'un bain est occupé par les femmes, une étoffe de lin ou de drap est placée sur la porte d'entrée pour avertir les hommes qu'ils ne peuvent plus pénétrer dans son enceinte. Des domestiques mâles font le service des hommes ; les femmes ne sont servies que par des domestiques de leur sexe.

La façade des bains est ornée en général dans le goût de celles de beaucoup de mosquées. Des combinaisons de couleurs parmi lesquelles dominent le blanc et le rouge, en décorent l'entrée. L'édifice est composé d'une série d'appartements pavés en marbres de diverses couleurs, comme le *dourkah*<sup>1</sup> des maisons particulières, et couronnés de dômes, percés de petites ouvertures rondes qui donnent passage à la lumière. Les murs et les dômes sont construits ordinairement en briques et en plâtre. Sur le niveau des parties les plus élevées de l'édifice, une *sakié* est établie afin d'alimenter la chaudière, de l'eau d'un puits ou d'un bassin.

Le premier appartement dans lequel on entre se nomme *mestukh*. Il est entouré de divans ; c'est là que l'on dépose ses habits. Si l'on a une montre, de l'ar-

<sup>1</sup> Voir le paragraphe de l'ameublement.

gent ou un sabre, on les confie en entrant au gardien du bain (*mallim*).

Lorsque l'on est déshabillé, on s'entoure les reins d'une serviette; on prend des sandales de bois, et l'on arrive au bain par plusieurs couloirs étroits dans lesquels on s'habitue progressivement à la chaleur que l'on ne pourrait pas supporter sans transition. Le bain est une salle voûtée, pavée et revêtue de marbre; des nuages de vapeur qui se condensent au-dessus d'un bassin d'eau chaude, s'y forment sans cesse et se mêlent aux suaves exhalaisons des parfums que l'on y brûle. Couché sur un drap, la tête appuyée sur un petit coussin, et prenant les postures qui lui plaisent le mieux, le baigneur est entouré de nuages odorants qui flottent et roulent sur son corps et dilatent tous ses pores.

Après quelques instants de ce repos voluptueux, lorsqu'une douce moiteur s'est répandue sur la peau, un domestique du bain vient commencer le massage. D'abord, il presse mollement les membres, les plie, puis lorsqu'il leur a donné la flexibilité nécessaire, il fait craquer les jointures, et semble avec ses doigts pétrir la chair qu'il touche d'une manière délicate. Dans cette opération que l'on dirait violente et qui est faite pour alarmer les novices, quoiqu'il n'y ait pas d'exemple qu'elle ait amené quelque accident fâcheux, le cou lui-même doit craquer deux fois. Lorsque toutes les articulations ont été assouplies, le domestique frotte les calus des pieds avec une espèce de râpe en brique cuite, rude et poreuse, et la chair avec une pièce de laine nommée *ris*. Sous l'impression de cette

friction vigoureuse, on croirait que la peau se détache; la crasse tombe, en petits rouleaux allongés, du corps inondé de sueur; les moindres parcelles qui obstruaient les pores sont enlevées, et la chair devient unie et douce comme du satin. On ne saurait se figurer la quantité de saletés que la main du masseur fait sortir du corps de la personne la plus propre qui ne prend que des bains ordinaires.

Le baigneur passe ensuite dans un cabinet où le même serviteur verse sur sa tête de l'écume de savon parfumée, et le lave encore avec un paquet de filaments de palmier semblables à du crin, nommés *lyf*. Il se plonge ensuite dans un bassin d'eau chaude; puis on lui couvre la tête et le corps de grandes serviettes, et il retourne dans la première salle; là, étendu sur un matelas, il est recouvert encore de linge sec, et on l'essuie en exerçant sur son corps un nouveau massage. Il passe ainsi une demi-heure dans un état de voluptueuse langueur, et savoure la pipe et le café. Enfin il s'habille; s'il l'a demandé, ses vêtements ont été parfumés à la vapeur du bois d'aloès.

Après avoir pris un bain oriental, on éprouve un sentiment de bien-être qu'il est impossible d'exprimer. On se dirait d'une souplesse et d'une légèreté inaccoutumées, et comme délivré d'un poids énorme. On croit renaître à une vie nouvelle, et on se nourrit avec bonheur de cette existence purifiée dont l'esprit et le cœur, comme toutes les parties du corps, ont la délicieuse conscience.

Plusieurs personnes vont au bain deux fois par semaine, d'autres une fois, quelques-unes moins sou-

vent. Il en est qui se contentent de se baigner dans un bassin et de se faire laver avec l'eau savonneuse et parfumée. Le bain est ordonné aux musulmans, chaque fois qu'ils ont eu des rapports avec leurs femmes ou qu'ils ont éprouvé des souillures d'un autre genre.

Le prix des bains est très-modique, et à la portée de toutes les classes. Les pauvres ne donnent que de 5 à 10 paras (de 5 à 6 centimes). Il est vrai qu'ils ne sont à ce prix ni massés, ni savonnés. Les personnes un peu aisées payent pour le bain complet depuis 1 piastre jusqu'à 5 (25 cent. à fr. 1,25). D'ailleurs cet usage est si important, qu'il n'est presque pas d'homme riche qui n'ait un bain dans sa maison. Il serait trop incommode en effet de conduire souvent au bain public une famille nombreuse.

Sous le point de vue hygiénique, je crois que les bains orientaux sont salutaires au plus haut point; d'abord parce qu'ils assurent l'entretien de la propreté, entretien absolument nécessaire dans un pays où la chaleur du climat, les sueurs abondantes et la poussière sont tout autant de causes très-fortes de saleté; de plus, la suppression de la transpiration étant en Égypte la source de la plupart des maladies, ces bains produisent un heureux effet, comme préservatifs, en tenant en éveil les fonctions cutanées. L'expérience a prouvé naturellement aux Orientaux leur efficacité sous ce rapport. Aussi, à peine éprouvent-ils une douleur, la plus légère combustion, de la sécheresse de la peau, etc., qu'ils se rendent au bain, y passent plusieurs heures et y reviennent plusieurs jours de suite. Ils doivent encore à cet usage de guérir d'assez graves

maladies, telles que les affections syphilitiques, la gale, etc., si communes en Orient. C'est l'introduction des bains orientaux que l'on doit regarder comme la cause de la diminution des maladies de la peau, telles que les dartres, la lèpre, etc., qui exerçaient autrefois de si déplorables ravages. Je considère donc les bains des Orientaux comme l'un des moyens les plus efficaces de leur hygiène, et je fais des vœux pour que l'usage s'en répande en Europe. Quant à ceux qui y ont été établis jusqu'à ce jour, ils ne sont que de pâles et imparfaites imitations; généralement, la distribution des pièces y est mauvaise. Les transitions de la chaleur à la température fraîche y sont mal ménagées, et personne n'y entend le massage et les frictions, comme les Orientaux.

Si répandus qu'ils soient dans l'Égypte inférieure, les bains d'étuves ne sont pas connus dans la partie du Saïd située au-dessus de Gîrgeh. Là, hommes, femmes et enfants se plongent plusieurs fois par jour dans l'eau du Nil atténuée par les feux du soleil. La chaleur du climat y tient amplement lieu de celle que l'on irait chercher dans les bains de vapeurs.

45. *Emploi du temps, occupations.* — Les Égyptiens se lèvent de très-bonne heure. Il est du devoir du musulman qui tient à réciter la prière du matin, d'être sur pied et habillé avant l'aurore. La première chose qu'il fait, après avoir accompli son ablution et dit la prière, c'est d'allumer sa pipe et de prendre du café; la plupart se contentent pour le matin de cette boisson; quelques-uns mangent en outre un léger déjeuner.

L'homme de classe aisée, qui est maître de son

temps. monte ensuite à cheval, va faire des visites, faire des emplettes, ou attend l'heure de son dîner en causant avec un ami. Il prend son premier repas une heure avant midi, fume ensuite et boit du café. Après le dîner, il se retire dans le harem où sa femme ou son esclave veillent à son repos. Il dort là deux ou trois heures. Dès qu'il se réveille, il se lave la figure et fait le *kheff*. Ce mot, intraduisible dans notre langue, désigne un état de quiétude physique et intellectuelle, aimé des Orientaux, situation indolente et béate, pendant laquelle toute vie active est interrompue, sorte de léthargie qui se complait en elle-même, et réunit dans une voluptueuse langueur le *far niente* et le *pen-sar niente* des Italiens. Il fume ensuite plusieurs pipes. prend du café, joue aux dames ou aux échecs jusqu'à l'*asr* (trois heures après midi). A cette heure, il récite chez lui une prière ou va la dire à la mosquée. Ce devoir accompli, il fait une petite promenade à pied ou à cheval, et rentre ordinairement chez lui une heure avant le coucher du soleil : c'est le *mahgreb*, l'heure de la prière du soir et du repas. Après le souper, il sort encore et va quelquefois dans un café entendre les conteurs. quelquefois passer une heure ou deux chez un ami. Il se couche ordinairement à huit ou neuf heures, à moins que quelque fête particulière, une nocce. par exemple, ne prolonge sa veille; ou qu'invité par la beauté de la nuit, il ne monte sur sa terrasse pour jouir de la fraîcheur.

Telle est la vie nonchalante de l'homme opulent : point d'activité; c'est presque le repos absolu. L'Égyptien semble avoir horreur du mouvement. La marche

ou la promenade n'est pas une de ses distractions ordinaires ; il ne peut concevoir que les Européens y prennent plaisir.

Celui qui a la direction ou la surveillance de quelque travail ou qui est employé dans une administration se rend à ses affaires ou à son bureau le matin , y passe toute la journée, y prend son repas et revient chez lui le soir.

Les marchands vont également passer la journée dans leurs boutiques. Celles-ci ne sont presque jamais en effet dans la maison et le quartier qu'ils habitent.

Les artisans commencent leurs travaux de bonne heure.

Les fellahs vont aux champs le matin et ne rentrent ordinairement chez eux que le soir. Le travail de l'agriculture est fort peu pénible ; ils le font très-lentement et dorment une partie de la journée. Ils se couchent au soleil , en s'enveloppant de leurs manteaux , s'il n'y a pas d'arbres dans le voisinage du lieu où ils se trouvent. Ils sont tellement endurcis à la chaleur, que les feux du soleil le plus ardent ne troublent pas leur sommeil et ne leur causent jamais d'accidents.

44. *Sommeil, manière de se coucher.* — Les peuples qui occupent l'empire ottoman ont presque tous été nomades à leur origine. Ce n'était donc pas pour eux, dans le principe, une bien grande affaire que de dormir. Accoutumés à lever à tout moment la tente pour entreprendre de fréquentes pérégrinations, ils ne pouvaient avoir entouré le sommeil des précautions et des commodités créées par les habitudes de la vie sédentaire. Les Turcs et les Arabes actuels ont hérité, en ce



point comme en tous les autres, des mœurs et des coutumes de leurs ancêtres.

Généralement ils ne connaissent pas l'usage des lits. Depuis plusieurs années il est vrai que l'on en a introduit quelques-uns ; mais ils sont loin encore d'être répandus. Les Égyptiens étendent un ou plusieurs matelas sur leur tapis et dorment dessus, habillés. Ils prétendent que cette couche, improvisée chaque soir sur le parquet de leur appartement, est plus commode, parce qu'elle conserve sur tous les points le plan horizontal ; ils disent aussi qu'elle est moins embarrassante que nos lits. Comme ils n'ont pas de pièces spéciales pour en faire leurs chambres, les matelas roulés sont aisément enlevés et permettent de donner, pendant le jour, à la pièce où l'on s'est reposé la nuit la destination que l'on veut.

Les matelas des Orientaux sont fourrés en coton ; ils sont peu épais ; les Égyptiens aiment mieux en augmenter le nombre que le volume. Les dimensions qu'ils leur donnent sont bien entendues, d'abord parce qu'elles les rendent plus aisés à ployer et à mouvoir, ensuite parce que, dans un pays chaud, une couche formée de matelas épais offrirait moins de prise à l'action rafraîchissante de l'air et concentrerait davantage la chaleur.

Chez les personnes riches, les draps de lit sont en soie ou en toile très-fine. Le drap supérieur est toujours attaché à la couverture.

Avant de se coucher, les personnes aisées des villes quittent l'habillement qu'elles ont porté pendant le jour ; elles gardent leur chemise et leur caleçon et

mettent par-dessus une espèce de robe de chambre, dans le genre du cafetan, qu'elles serrent avec une ceinture de cachemire ou de soie, fermée par des agrafes ou des boucles. Elles allègent aussi leur coiffure et se contentent d'une simple bonnet.

Parmi les artisans, beaucoup n'ont point de matelas et couchent sur leurs tapis. Les pauvres dorment sur des nattes. Ce n'est pas pour eux une grande formalité que de se coucher : ils s'enveloppent d'une large tunique ou roulent autour d'eux une couverture, et s'étendent sur le sol. Ils sont tous tellement habitués à ces sommeils à la dure, qu'en organisant l'armée, on n'a pas jugé convenable de donner aux soldats des matelas et des paillasses ; ils ont seulement des lits de camp, qu'ils recouvrent d'un tapis en laine.

Les Égyptiens semblent avoir le sommeil à leurs ordres. Pour s'endormir avec plus de facilité et d'agrément, les riches se font faire par leurs esclaves, leurs domestiques, et même leurs femmes, des frottements sur les jambes et les pieds, qui exercent sur eux une action magnétique. S'il fait chaud, un esclave veille toute la nuit, occupé à chasser les mouches et à ventiler l'appartement. Ceux qui sont dans l'aisance se font réveiller d'une manière toute particulière : on n'interrompt pas leur sommeil, en les secouant ou en faisant du bruit ; un esclave s'approche d'eux avec précaution et leur caresse la plante des pieds avec la main jusqu'à ce que ce chatouillement les ait rappelés. par une douce transition, du repos à la veille.

45. *Exclamations ordinaires, jurons, serments.*  
— Les musulmans, tout imbus d'idées religieuses,

jettent souvent dans leur conversation des exclamations où Dieu, le prophète, le Coran, sont invoqués ou célébrés. Ils sont très-portés à faire des serments ; ce sont en général ces objets de leur respect qu'ils prennent à témoin. Ils prononcent souvent le mot *ouallah* (par Dieu). Avant de commencer quelque chose, ils s'écrient ordinairement : « Au nom de Dieu l'indulgent, le miséricordieux, » et, après avoir terminé : « Honneur à Dieu. » « Dieu est bon, » disent-ils souvent, « *Allah kerim.* » Ils ne parlent jamais d'un événement futur sans dire d'abord : « Si c'est la volonté de Dieu, *in-challah,* » et d'un événement passé sans ajouter : « Dieu sait tout. *Allaou dalem.* »

Les musulmans ne blasphèment jamais ; les imprécations contre la Divinité les rempliraient d'horreur.

Le vocabulaire des injures est très-riche. Il en est qui sont trop obscènes pour pouvoir être citées. Ils se traitent souvent de *hanzir* (cochou), *thôr* (bœuf). L'une de leurs fortes injures est : fils de chrétien ou fils de juif. Ils feignent quelquefois, et c'est le plus violent des outrages, de cracher sur la personne qu'ils invectivent.

46. *Domestiques.* — Les musulmans ont toujours à leur service un grand nombre de domestiques ; ceux-ci se divisent en plusieurs classes, dont chacune a sa spécialité ; ce sont : les *farrachs*, auxquels est confié le soin de l'intérieur de la maison, qui lavent les habillemens, etc. ; les *saklhas*, ou porteurs d'eau ; les *tabbarhs*, cuisiniers ; les *chiboukehi*, qui ne s'occupent que de la pipe ; les *careджи*, du café ; les *saïs*, ou palefreniers : chaque logement a un portier, *bowab*.

C'est ordinairement le *sakkha* qui est le chef des domestiques. Dans les maisons même d'une médiocre aisance, il y a souvent un chef pour chaque classe de serviteurs.

Un domestique ne remplit jamais que les fonctions pour lesquelles il s'est placé et qu'il regarde comme constituant un métier, hors duquel il est tout à fait incompetent. C'est là un grave inconvénient pour les maîtres, qui sont sans cesse obligés d'avoir recours, même dans les plus petites choses, à des hommes différents. De plus, cet usage les force à entretenir un nombre démesuré de serviteurs, et leur occasionne des dépenses disproportionnées avec leurs besoins. Aujourd'hui, grâce à l'exemple salubre donné par le vice-roi et Ibrahim-Pacha, le luxe des domestiques a beaucoup diminué; on s'en tient au nécessaire.

Les musulmans ont des égards pour leurs domestiques; ils les nourrissent, les habillent et les payent. Il est vrai que le salaire qu'ils leur donnent est très-peu considérable. Les domestiques s'acquittent assez bien de leur besogne, qui d'ailleurs, divisée comme elle l'est, n'est ni très-difficile ni très-fatigante. Un domestique, chez nous, fait sans efforts le travail de quatre ou cinq Égyptiens. Souvent néanmoins la crainte seule d'une punition est capable de dompter leur indolence.

Jamais les hommes n'ont à leur service des domestiques femmes, ni les femmes des domestiques hommes; cet usage européen est l'une des particularités de nos mœurs qui scandalise le plus les musulmans.

Les domestiques égyptiens sont très-avides d'argent;

ils ont l'habitude de demander des étrennes à toutes les personnes qui viennent visiter leurs maîtres, particulièrement les jours de fête. A mesure que l'on sort d'une maison ils accourent pour vous aider à monter sur votre cheval ou votre baudet, et tendent la main pour demander le petit don, qu'ils appellent *baschich*. Le *baschich* est un usage aussi fatigant et aussi vexatoire que la *buona mano* dans certaines provinces de l'Italie. Les domestiques égyptiens poussent si loin leurs exigences, qu'ils réclament le *baschich* non-seulement pour les services qu'eux ou leurs maîtres vous ont rendus, mais aussi pour ceux que vous leur rendez. Avez-vous fait un cadeau, il faut donner l'étrenne à celui qui vient le chercher. Recevez-vous à dîner, il faut gratifier du *baschich* les domestiques de vos hôtes. Moi-même, médecin, après avoir fait une visite gratuite. je suis assailli par les domestiques de la maison que je quitte et forcé de jeter quelques pièces de monnaie à ces effrontés mendiants, si je veux me débarrasser de leurs eris importuns. Le vice-roi a donné des ordres sévères pour faire cesser cet abus : mais il est tellement enraciné dans les mœurs, qu'il ne sera pas facile de le détruire.

Les domestiques égyptiens sont du reste peu fidèles et peu scrupuleux ; il faut se méfier de leur penchant au larcin.

Dans aucun pays musulman, il n'était permis aux chrétiens d'avoir des domestiques mahométans. On aurait regardé une infraction à cette loi comme un outrage à l'islamisme. L'Égypte seule a toujours fait exception à cet usage dicté par un grossier fanatisme.

Il faut avouer que , sans la tolérance des Égyptiens à cet égard, les Européens qui habitent leur pays seraient fort embarrassés.

## § V.

### DES FEMMES.

Femmes arabes. — Pratiques de coquetterie : amoindrissement des sourcils, — Teinte des papières, — des ongles, — des doigts, — de la plante des pieds. — Moyen factice de développer la gorge. — Tatouage. — Circocision des femmes. — Femmes turques. — Age nubile des Égyptiennes, leur fécondité, leur vieillesse — Costumes. — des femmes riches. — Modifications récentes apportées au costume des femmes riches, — des femmes du peuple, — de la classe moyenne. — Logement des femmes, harem — Personnel du harem. — Vie du harem. — Prerogative chevaleresque accordée aux femmes — Visites des dames du harem. — Occupation des femmes. — Leur opinion sur leur état — Usage des bains. — Anecdote racontée par Napoléon. — Mœurs des Égyptiennes prostituées. — Eunouques.

47. *Femmes arabes.* — Les femmes arabes, qui sont la partie la plus nombreuse de la population féminine de l'Égypte, sont en général de taille moyenne et se font remarquer par l'élégance de leurs formes. Elles participent de la bonne constitution de l'homme ; on sait qu'elles partagent ses fatigues et que souvent elles le surpassent en vigueur. Elles ont la colonne vertébrale arquée, les membres réguliers et arrondis, les mains et les pieds petits et potelés. De grands yeux noirs, ombragés de longs cils et étincelants de vivacité, donnent à leur visage une belle expression. Leur nez est petit, souvent légèrement épaté. Elles ont les lèvres un peu épaisses ; leurs dents, irréprochablement

alignées et d'une éclatante blancheur, contrastent avec la teinte basanée de leur peau. Celle-ci est plus ou moins foncée, suivant qu'elles sont de la haute, de la moyenne ou de la basse Égypte, de la ville ou de la campagne. Un sein puissamment développé, ferme et bien placé, orne leur large poitrine, qui ne cède jamais aux artifices malentendus et souvent funestes de la coquetterie européenne. Leur démarche est élégante; leur pas sûr et allongé; leurs poses majestueuses, leurs gestes pleins de grâce rappellent de suaves souvenirs de l'antiquité. On aime la douceur de leur voix qui se marie si bien à la charmante tendresse de leurs expressions familières. En vous adressant la parole elles vous appelleront : Mes yeux, mon cœur, mon âme (*iah heny, iah khotbi, iah rohilî*). Lorsqu'elles parlent à un homme elles lui donnent toujours le nom de maître ou celui de frère.

48. *Pratiques de coquetterie; amoindrissement des sourcils; teinte des paupières, des ongles, des doigts, de la plante des pieds.* — Les Égyptiennes se préoccupent beaucoup de leur toilette. Elles ont une ambition excessive de plaire, et dans ce but elles imaginent mille pratiques curieuses. Ainsi, au lieu de laisser croître librement leurs sourcils, elles en diminuent la largeur et n'en conservent qu'une ligne très-mince. Elles teignent en noir le bord de leurs paupières; elles se servent pour cette opération d'une poudre noire qu'elles appellent *khol* (antimoine); elles la tiennent dans un petit flacon en argent ou en cristal; elles introduisent dans ce vase un stylet avec lequel elles portent la poudre sur le bord des paupières, qu'elles veu-

lent par là rendre plus brillantes ; elles atteignent assez bien ce résultat , lorsqu'elles ne surchargent pas trop la teinte. Elles placent aussi des mouelles noires sur différentes parties du visage , au cou et sur la gorge. Elles se teignent ordinairement les ongles , l'extrémité de la face palmaire des doigts et la plante des pieds en noir ou en rouge , avec des feuilles de l'arbre appelé henné. Ces feuilles, réduites en poudre, sont humectées avec de l'eau et forment une pâte qu'elles appliquent le soir sur leurs mains en découpures artistement façonnées , qui laissent l'empreinte de dessins très-gracieux. On voit que tous ces soins ont pour but de faire ressortir la blancheur de la peau.

49. *Moyen factice de développer la gorge.* — J'ai dit que les femmes égyptiennes ont une belle gorge ; elles visent surtout à l'avoir très-développée ; il en est qui , dans ce but , appliquent sur cette partie de la mie de pain, ce qui ne produit d'autre effet qu'un relâchement dans les tissus de l'organe.

50. *Talouage.* — Les femmes du peuple se font tatouer la lèvre inférieure , le menton , les bras et les mains.

51. *Circoncision des femmes.* — On fait subir aux femmes égyptiennes une espèce de circoncision ; on exécute cette opération sur les jeunes filles de sept à huit ans. Lorsqu'elles ont atteint l'âge voulu , on les conduit au bain, et ce sont les baigneuses, qui armées de mauvais ciseaux, les mutilent. J'ignore quelle peut être la cause d'un pareil usage. Il paraît cependant avoir pour but de modérer , dans son principe même , le penchant des femmes égyptiennes à la volupté , car



il n'est point, comme on l'avait dit, une mesure hygiénique, qui aurait consisté à retrancher les nymphes, qui ne sont pas plus développées chez les Égyptiennes que chez les Européennes. La religion ne le prescrit pas. On dit qu'il était pratiqué dans l'antique Égypte.

32. *Femmes turques.* — Les femmes turques sont les plus belles que l'on rencontre en Égypte. La plupart sont des esclaves venues de Géorgie ou de Circassie. Ce sont les odalisques des sérails. Elles sont très-blanches, et la perfection de leur taille, la régularité et la noblesse de leurs traits les font passer à bon droit pour les plus belles femmes du monde.

33. *Age nubile des Égyptiennes ; leur fécondité ; leur vieillesse.* — En Égypte, les femmes sont nubiles à l'âge de dix ou onze ans. Elles sont souvent mères à douze ans, grand'mères à vingt-quatre, bisaïeules à trente-six, trisaïeules à quarante-huit. Enfin il n'est pas rare d'en voir contemporaines de leur cinquième génération. La grande précocité des femmes égyptiennes les fait vieillir rapidement ; à vingt-cinq ans elles sont plus fanées que les Européennes ne le sont quelquefois dans leur cinquantième année. Leur fécondité a été citée par tous les historiens. Celles qui demeurent stériles sont en quelque sorte méprisées ; aussi n'est-il aucun moyen qu'elles n'emploient pour devenir mères.

34. *Costumes des femmes riches.* — Les femmes des grands se distinguent par la richesse et la variété de leurs costumes. L'or, la soie, les broderies, les cachemires aux couleurs éclatantes, les tissus les plus recherchés se font remarquer dans leurs parures. Voici les divers vêtements qui composent celles-ci :

Une chemise faite ordinairement de mousseline, de toile très fine, de crêpe ou d'autres tissus également distingués. Cette chemise est blanche ou de couleurs éclatantes, telles que le rose, le violet, le jaune clair, le bleu de ciel; quelquefois elle est noire; souvent elle est brodée de soie ou d'or; quelques-unes sont parsemées de paillettes brillantes. Cette chemise est très-ample, ses manches sont larges; elle ne descend pas tout à fait jusqu'au genou; elle recouvre un caleçon de toile ou de mousseline.

Un pantalon (*chintyan*), auquel l'étoffe est prodiguée, est fixé par une gaine à la ceinture et lié à la jambe, d'où il retombe sur les pieds, ce qui lui donne l'aspect d'une jupe.

Une grande robe (*yalek*), serrant la taille sur les hanches, descend jusqu'aux pieds. Cette espèce de tunique est échancrée de manière que la gorge n'est recouverte et retenue que par la chemise; elle est boutonnée sur le devant, jusqu'au-dessous de la ceinture et ouverte des deux côtés depuis  $\frac{1}{2}$  les hanches. Les manches pressent les bras, s'élargissent au coude et de là descendent jusqu'au bas de la robe, ou s'arrêtent au poignet.

Une ceinture est passée autour de la taille; elle consiste en un châle de cachemire ou en un carré de mousseline ou de toute autre étoffe et même d'indienne, suivant les rangs et les fortunes. Le carré est plié diagonalement; il est placé sur le bas des reins; l'un de ses angles reste derrière; ses deux extrémités ramenées sur le devant y sont fixées par un nœud ou une ganse. La ceinture qu'il forme entoure le corps sans le serrer.

Par-dessus le *yalek* les femmes portent un *gebbeh*, qui est en drap pendant l'hiver. Les manches de ce surtout s'arrêtent au coude ; il est échancré dans le haut ; il ne croise point sur la poitrine et reste ouvert ; il est simple ou orné de broderies. Quelques dames le remplacent par une espèce de spencer appelé *saltah*.

La coiffure se compose d'une petite calotte rouge en laine autour de laquelle sont élégamment roulés, en forme de turban, un ou plusieurs mouchoirs de crêpe, de mousseline blanche ou peinte, plus ou moins richement brodée.

A la partie postérieure du bonnet est attachée une plaque ronde, bombée, de trois pouces environ de diamètre, nommée *gours*. Les femmes de classe inférieure ont cette plaque simplement en or ; chez les dames riches, elle est garnie de pierreries.

Les cheveux de la partie antérieure de la tête tombent en boucles sur les tempes ou sont ramenés en bandeaux. Les Égyptiennes, de mêmes que nos dames d'Europe, rejettent la masse de leurs cheveux en arrière ; mais, au lieu de les arrêter sur la tête, elles les laissent retomber sur leur dos ; elles les divisent en petites tresses ; elles en forment depuis onze jusqu'à trente-cinq, mais attachent assez d'importance à ce que le nombre soit impair. Elles font entrer dans la composition de ces tresses trois légers cordons de soie noire ; de petites paillettes ou des bijoux en or sont attachés à ces cordons. Chacune des tresses est terminée par un ornement en or, une grappe de perles ou simplement une pièce de monnaie percée à son bord. L'ensemble de cette coiffure est appelé *sefè*.

Les bijoux, les perles, les diamants, employés à profusion, brillent du reste en riches pendants aux oreilles de la dame du harem, se roulent en nombreux colliers autour de son cou et chargent ses doigts de bagues étincelantes.

En général les dames égyptiennes ne portent point de bas. La peau de leurs pieds, souvent lavés dans une eau parfumée, est aussi douce que celle de leurs mains; leurs ongles, coupés très-ras, sont teints avec le henné. Les plus recherchées dans leur toilette vont jusqu'à garnir leurs orteils d'anneaux aussi précieux que ceux qui parent leurs mains. Une espèce de soulier (*mezz*) en maroquin jaune ou en velours richement brodé chausse ce pied, dont la coquetterie aime encore à relever la beauté naturelle par l'éclat du luxe; mais, très-découvert, c'est à peine s'il en cache les extrémités; dépourvu de rebord par derrière, il laisse au talon toute sa liberté. Le *mezz* tient lieu de bas aux dames; elles le portent sur les divans et les tapis. Lorsqu'elles doivent marcher ailleurs, elles ont des *babouches*, espèces de pantoufles en maroquin jaune dont la pointe est aigüe et recourbée; quand elles sortent, elles passent leurs pieds et leurs jambes dans de petites bottes, également en maroquin jaune, dont le but est d'éviter que la jambe puisse être découverte.

Le costume que je viens de décrire est celui qui est porté dans l'intérieur du harem. Quelques parties en sont assez gracieuses et élégantes; mais celui qui couvre les femmes en public les fait ressembler à nos religieuses ou plutôt aux dominos de nos bals.

En effet , quand elles sortent , elles s'affublent d'une grande chemise en soie noire (*sableh*) , par-dessus laquelle elles placent un immense voile en taffetas, nommé *habbarah* , qui enveloppe tout le corps. Un autre voile en mousseline cache de leur visage tout , excepté les yeux. Le *habbarah* des femmes mariées est noir; celui des jeunes filles est blanc. Les femmes de condition inférieure , qui n'ont pas de *habbarahs* en étoffe de soie , se servent du même vêtement en tissus de fil et de coton , à fond bleu et carrelé. Il porte alors le nom de *milayeh*.

35. *Modifications récentes au costume des femmes riches.* — Quoique la mode ne fasse guère plus sentir ses caprices aux femmes qu'aux hommes , néanmoins, depuis peu d'années, leur costume a éprouvé en Égypte des modifications , je dirai même des améliorations. Ainsi maintenant la coiffure n'est plus alourdie par des turbans massifs , surchargés , de bijoux. Le *sefé* n'est presque plus en usage ; les cheveux sont tressés et relevés sur la tête. On ne laisse pas , comme autrefois , les chemises par-dessus les pantalons. Le *yalek* n'est plus aussi long ; ses manches s'arrêtent au poignet ; il n'est plus échaneré sur la poitrine et se boutonne ou se croise sur cette partie du corps comme les robes des dames de l'Europe. Le *gebbeh* est entièrement abandonné ; il n'est porté que par les vieilles femmes. L'usage des bas s'est répandu parmi les dames de la haute société. Les étoffes brochées d'or sont négligées ; les tissus en mousseline simple les ont remplacés.

En un mot , toutes ces réformes de costume se sont

opérées au profit du bon goût et aux dépens de la prodigalité et d'un luxe inintelligent.

56. *Des femmes de classe moyenne.* — Les femmes qui ne sont pas nées dans les dernières classes de la société portent, au lieu de la chemise en toile, une chemise de soie et des souliers (*marqoubs*), dans lesquels leurs pieds sont loin d'être emprisonnés.

57. *Des femmes du peuple.* — Le vêtement des femmes du peuple est beaucoup plus simple : il se compose d'une ample chemise en toile bleue, à manches très-larges ; au-dessus elles portent une chemise blanche et un caleçon. En général elles n'ont point de chaussure.

58. *Logement des femmes. — Harem.* — Dans la maison turque, une partie, séparée de celles qu'habitent ou fréquentent les hommes, est spécialement consacrée au logement des femmes. Elle est vulgairement appelée harem. On se fait en Europe une fausse idée du harem ; ce mot est souvent confondu avec celui de sérail, par lequel les Turcs désignent proprement un palais. Les musulmans appliquent le mot de harem non-seulement à l'appartement qu'habitent les femmes, mais aux personnes mêmes que cet appartement renferme.

La distribution intérieure du harem n'a rien de particulier. Il contient, ainsi que le logement des hommes, le divan, salle de réunion où les dames de la maison se voient entre elles et reçoivent les visites de leurs amies ; puis des chambres pour chacune d'elles, et d'autres pièces affectées à leurs esclaves, à leurs domestiques et aux besoins du ménage. On évite autant

que possible d'avoir sur la rue les fenêtres de ces appartements ; ils prennent le jour du côté du jardin ou de la cour de la maison. Des grillages en bois , travaillés avec art. en couvrent les fenêtres et opposent une barrière jalouse aux rayons du soleil et aux regards indiscrets.

On s'imagine généralement en Europe qu'un harem est une sorte de lieu de prostitution , où le libertinage d'un peuple énervé a placé le théâtre exclusif des jouissances sensuelles les plus nombreuses et de la plus abrutissante débauche. On se trompe ; un ordre sévère, une rigoureuse décence , règnent dans le harem , et font que , à bien des égards, il ressemble à nos établissements monastiques.

39. *Personnel du harem.* — Il ne faut pas croire que , même dans les harems qui renferment un grand nombre de femmes, toutes soient destinées aux plaisirs du maître. Le harem d'un homme riche nécessite un grand train de maison et demande , pour les besoins du service intérieur , beaucoup de servantes. Celles-ci sont ordinairement des nègresses, et on conçoit qu'elles doivent former elles seules la plus grande partie des femmes du harem.

De plus , chaque épouse a autour d'elle une espèce de petite cour : elle a des esclaves attachées à sa personne et qui remplissent auprès d'elle à peu près les mêmes offices que les esclaves dont se compose la maison d'un homme. Ainsi elle a une secrétaire, une trésorière , des dames de compagnie , chargées , l'une du service de la table , l'autre de la garde-robe , celle-ci du café, celle-là de la pipe, etc. C'est un honneur pour

une dame d'avoir beaucoup d'esclaves. Lorsqu'elle sort elle les mène à sa suite et en fait parade comme d'un luxe brillant. C'est ainsi que les mameluks d'autrefois mettaient une grande gloire à se faire accompagner par un nombreux et splendide cortège, témoignage vivant de leur richesse et de leur puissance.

Mais ces esclaves mêmes, qui occupent auprès des épouses les charges d'honneur et de confiance, ont à leur tour des servantes, et l'on voit combien de cette manière le nombre des femmes du harem se multiplie. Ainsi on peut dire que, dans un harem de deux cents femmes, il y en aurait beaucoup plus de cent cinquante qui seraient inconnues du maître. Je n'ai pas besoin d'ajouter que les harems de deux cents femmes sont très-rares et que les premiers dignitaires de l'empire peuvent seuls prétendre à entretenir dans leur maison une population féminine aussi nombreuse.

60. *La vie du harem.* — Les femmes musulmanes sont loin de se considérer comme malheureuses de la reclusion du harem. Nées pour la plupart dans son enceinte, elles y sont parvenues jusqu'à leur jeunesse sans savoir qu'il pût exister pour les personnes de leur sexe un autre séjour et une manière de vivre différente. C'est le harem qui a été le théâtre des jeux de leur enfance, de leurs premières occupations, de leurs premières joies, de leurs premiers soucis. Or les vicissitudes de plaisir et de peine, de travail et de repos, forment tout aussi bien la trame de la vie dans le harem oriental que sur la scène libre que l'Occident a ouverte à l'existence de ses femmes. On a dit avec une profonde raison, depuis longtemps, que l'habitude est une seconde



nature : la vie du harem est , à ce titre, la nature pour les femmes musulmanes. Accoutumées à se mouvoir dans ce cercle , la pensée ne leur vient pas de le franchir : aussi leurs désirs et leurs pensées en respectent-ils sans effort les limites , consacrées par le temps , la religion et les mœurs. Lorsque arrivées à l'époque du mariage , elles ont passé du harem de leur mère dans celui de leur époux , elles sont entourées de jouissances nouvelles , et leur cœur , dans lequel une éducation raffinée n'a pas allumé des passions inquiètes et dangereuses , va au-devant du bonheur que leur offre la vie qui s'ouvre à elles. Les soins que leurs époux leur prodiguent rendent ce bonheur facile à atteindre. Tout ce qu'un musulman a de beau et de riche , il le consacre à son harem ; il aime à répandre une somptueuse magnificence dans le logement de ses femmes , tandis qu'il se contente pour lui-même des appartements les plus modestes , et ne se permet du luxe qu'en armes et en chevaux. Du reste , quoique les femmes passent pour être esclaves en Orient , là , comme partout ailleurs , elles exercent une grande influence. Plus d'un événement politique a eu son ressort caché dans les mystères du harem. Plus d'un sultan a plus d'une fois accordé aux irrésistibles sollicitations d'une épouse favorite la nomination d'un grand vizir ou l'avancement rapide d'un officier de sa cour. L'empire que les femmes préférées exercent sur leur époux est souvent mis à profit. Les dames musulmanes se voient sans obstacle , et c'est dans leurs visites qu'elles se demandent réciproquement , pour leurs époux ou pour leurs familles , des faveurs que , sûres de l'ascendant dont

elles jouissent auprès de leurs maîtres, elles savent bien pouvoir obtenir de leur complaisante soumission.

61. *Prérogatives chevaleresques accordées aux femmes.* — Pendant la guerre, les femmes sont toujours respectées; le combattant malheureux qui a pu se réfugier dans un harem est épargné. Autrefois cette prérogative tutélaire, accordée aux femmes dans un esprit chevaleresque, pouvait couvrir de sa protection les jours mêmes d'un criminel. Bien plus, du temps des mameluks, le coupable qui était condamné à la peine capitale était conduit au supplice les yeux bandés; car, s'il eût rencontré et pu voir un harem sur sa route, en touchant la robe de l'une des femmes du cortège, il aurait sauvé sa vie.

62. *Visites des dames du harem.* — Les dames musulmanes ne reçoivent d'autre homme que leur maître. Si quelquefois le médecin est appelé dans le harem, on a soin de faire couvrir la malade sous ses voiles, et un eunuque assiste à la visite. Mais le harem est ouvert à toutes les femmes, quelle que soit du reste leur religion. C'est surtout par les dames chrétiennes et juives que l'on connaît beaucoup de détails intimes sur ces cloîtres des musulmans. Les visites des femmes se prolongent quelquefois pendant plusieurs jours; tant qu'une dame étrangère est dans le harem, le maître lui-même de la maison se fait un scrupuleux devoir de ne pas y entrer, quelque long que soit le séjour qu'elle y fasse.

63. *Occupations des femmes.* — Les femmes musulmanes ne reçoivent pas d'éducation intellectuelle. Les musulmans croient qu'elles sont, sous le rapport de l'intelligence, dans un état d'infériorité très-grand

eu égard à l'homme. On sait que Mahomet, à cause de cette infériorité, ne leur a pas imposé la rigide observation des devoirs purement religieux. Plusieurs docteurs sont même allés jusqu'à douter qu'elles eussent une âme. Elles ne savent en général ni lire, ni écrire ; mais elles s'adonnent à la couture, au tissage, à la broderie, aux soins domestiques, aux détails du ménage ; elles égayent leurs loisirs par des jeux : elles font venir dans leurs appartements des chanteuses et des almées, sur les divertissements desquelles nous parlerons dans un des paragraphes suivants.

Les femmes de classe aisée ne sortent guère que pour se rendre aux bains, et visiter leurs parents et quelquefois leurs amies. On les rencontre à pied ou montées sur des baudets et suivies de domestiques.

Les femmes des fellahs vont librement : leurs maris les envoient quelquefois vendre leurs denrées dans les marchés.

64. *Leur opinion sur leur état.* — C'est avec étonnement que les femmes musulmanes se sont entendu dire plusieurs fois par nos dames européennes qu'elles sont malheureuses de ne pas pouvoir se montrer en public. Elles font des réponses naïves et piquantes au sentiment de commisération qu'on exprime sur leur état. Si nos dames leur demandent à quoi leur servent les parures qu'elles sont forcées de cacher, ainsi qu'elles-mêmes, à tous les yeux : « Elles nous servent, répondent-elles, à paraître convenables aux yeux de notre seigneur ; et vous, ajoutent-elles, est-ce, non pour vos maris, mais pour les autres hommes et les autres femmes que vous vous parez ? » Lorsqu'on leur dit

qu'elles sont bien à plaindre de ne pas pouvoir sortir et aller partout : « Vous êtes bien plus malheureuses que nous , répliquent-elles ; si nous avons besoin d'acheter quelque chose , nous faisons venir les marchands chez nous ; vous , vous êtes forcées d'aller les chercher dans leurs boutiques , » etc.

65. *Usage des bains.* — Les femmes musulmanes vont souvent au bain. Les bains de vapeur sont pour elles des lieux de réunion où elles se racontent les petits incidents de leur vie domestique , où elles causent de tout ce qui les concerne , où elles nouent quelquefois des intrigues politiques et arrangent les mariages.

66. *Anecdote racontée par Napoléon.* — Napoléon raconte , dans ses Mémoires , une petite conjuration ourdie dans les bains publics , et que j'aime à rappeler , car elle prouve que le séjour de ce grand homme en Égypte avait ému tous les sentiments , excité toutes les imaginations , même celles des femmes , et paraissait devoir commencer pour tous , en Orient , un nouvel ordre de choses. « Le général Menou , ayant épousé une femme de Rosette , la traita à la française. Il lui donnait la main pour entrer dans la salle à manger ; la meilleure place à table , les meilleurs morceaux étaient pour elle. Si son mouchoir tombait , il s'empressait de le ramasser. Quand cette femme eut raconté ces circonstances dans le bain de Rosette , les autres conçurent une espérance de changement dans les mœurs , et signèrent une demande au *sultan* Kébir pour que leurs maris les traitassent de la même manière. »

67. *Caractère des femmes.* — Les femmes égyptiennes prennent , dans l'éducation qu'elles reçoivent ,

l'habitude de la soumission et du respect. Comme elles n'ont pas de rapport avec les hommes, il est rare qu'elles puissent nouer des intrigues amoureuses, et l'honneur des maris est plus en sûreté en Orient qu'en Europe. Toutefois, il faut l'avouer, forcées de rester vertueuses jusqu'à l'époque de leur mariage, parce qu'elles doivent donner à leurs parents et à leurs maris des preuves irrécusables de virginité, elles deviennent moins scrupuleuses lorsqu'elles sont mariées. L'honnêteté des femmes n'est jamais appuyée, en Orient, sur de solides principes de morale; la crainte seule les retient, mais non le respect d'elles-mêmes. Aussi leurs époux les tiennent-ils sous une étroite surveillance; la sûreté de leur honneur dépend de la continuité de leur vigilance et de la prudence de leurs précautions.

Les femmes égyptiennes ont beaucoup de penchant à la volupté. Élevées dans des habitudes d'indolence, il n'est pas étonnant qu'elles soient paresseuses et molles. Leur principal objet est de plaire à leurs époux. Il en est qui s'adonnent aux soins du ménage; mais un état de maison est bien moins difficile à conduire en Orient qu'en Europe.

On ne voit jamais, en Égypte, de femme mariée vivre en concubinage avec un autre homme.

68. *Prostituées.* — De même que la religion de Moïse et celle de Jésus-Christ, l'islamisme a sévèrement condamné la prostitution. Elle est rare en Turquie. Mais l'Égypte, qui se distingue des autres parties de l'Orient sur un grand nombre de points, et principalement par un extrême relâchement de mœurs, a

fait plus encore que tolérer les femmes publiques. Ces malheureuses, qui y étaient très-répandues, avaient formé, jusqu'à ces derniers temps, une corporation qui avait ses chefs, ses règlements, et payait au trésor une redevance annuelle très-considérable. Le gouvernement a volontairement renoncé à cette branche de revenu. Il a supprimé la prostitution. Il est vrai qu'il existe encore beaucoup de femmes publiques; mais elles sont cachées. Quoique cette mesure ait eu un but moral, elle a produit un effet déplorable en faisant faire des progrès à un vice plus honteux, plus dégoûtant que le libertinage, la pédérastie. Je ne serais pas éloigné de penser que la considération d'un aussi triste résultat ne portât le gouvernement à tolérer de nouveau l'existence de la prostitution.

Je crois que cette plaie sociale est alimentée en Égypte plus encore par l'abus du divorce que par le tempérament voluptueux des Égyptiennes. Les prostituées sont en général des femmes répudiées qui ont pris en dégoût la servitude de la vie conjugale, ou qui, ne pouvant se remarier, n'ont eu d'autre moyen d'existence que la prostitution.

69. *Eunuques*. — C'est ici sans doute qu'il convient de dire un mot des déplorables argus des harems, les eunuques. Ce sont les seuls hommes qui entrent dans le logement des femmes, dont la vertu est confiée à leur garde. Il n'est pas rare de les voir jouer en même temps, pour tromper l'un ou les autres, de la confiance du maître et de celle de ses femmes.

L'horrible usage des eunuques remonte à l'antiquité la plus reculée. On attribue à une reine à demi fabu-

leuse, Sémiramis, l'invention de cette mutilation atroce. Tous les monarques asiatiques profitèrent, pendant l'antiquité, du legs que cette princesse avait fait à leurs sombres et jalouses amours.

Les Grecs du Bas-Empire conservèrent l'usage des eunuques. Un de ces infortunés, l'eunuque Narsès, fut, après Bélisaire, le meilleur de leurs généraux, et releva un moment leurs affaires en Italie.

Quoique la loi de l'islamisme condamne la mutilations, les musulmans ont continué à l'opérer ; on dirait que cette barbare coutume est la compagne obligée de la polygamie.

Dans la Turquie d'Asie et d'Europe, les grands seigneurs sont les seuls à peu près à jouir du privilège d'avoir des eunuques. En Afrique, au contraire, et surtout en Égypte, il sont plus répandus, et c'est sans doute parce qu'il est plus facile de s'y procurer les sujets convenables.

70. *Lieux où l'on fait des eunuques.* — C'est exclusivement en Égypte que la mutilation est aujourd'hui pratiquée. C'est ce pays qui fournit les eunuques aux harems. Il en fait un trafic que la cherté des malheureux qui subissent cette horrible dégradation rend assez lucratif.

Syout, Girgeh sont les seules villes où s'accomplit l'opération de la castration. Croirait-on que les exécuteurs de cette œuvre ignoble sont des chrétiens, des prêtres même, des coptes? Ces hommes, rebut et honte de la religion dont ils usurpent le nom glorieux, sont flétris par l'opinion, dans les lieux mêmes où ils exercent leur industrie, coupable de lèse-humanité.



Le village de *Zawy-el-Dyr*, près de Syout, est la métropole des mutilateurs; trois cents eunuques environ sortent annuellement de leurs mains. Leurs victimes sont de jeunes nègres de six à neuf ans, amenés par les caravanes du Sennaar ou du Darfour; on les vend ordinairement, suivant les chances de vie ou les qualités qu'ils possèdent, de quinze cents à trois mille piastres (de 525 à 750 fr.).

71. *L'opération.* — La mutilation est ordinairement pratiquée pendant l'automne; cette saison est regardée en effet comme la plus favorable. Les opérateurs ou plutôt les bourreaux ne se bornent pas, ainsi qu'on le croit généralement, à la castration; ils tranchent avec un rasoir toutes les parties extérieures de la génération. Puis ils versent de l'huile bouillante sur la blessure qu'ils ont faite et placent un tuyau dans la portion restante du canal de l'urètre. Ils répandent ensuite sur la plaie de la poudre de henné; enfin, ils enterrent les patients jusqu'au-dessus du ventre et les laissent dans cet état pendant vingt-quatre heures. Lorsqu'ils les retirent, ils les pansent avec un onguent composé d'argile et d'huile.

72. *Honneurs rendus aux eunuques.* — Le quart des enfants qui subissent cette opération ne survivent pas à ses suites; ceux qui conservent la vie sont condamnés à une existence étiolée et souffrante. Il est vrai que les musulmans les entourent de beaucoup de considération. A Constantinople, par exemple, le chef des eunuques est l'un des personnages les plus importants de la cour; sous le sultan Mafimoud, on a vu un eunuque, élevé à la dignité de pacha, commander les



armées de la Porte. Mais aucune marque de distinction, aucune faveur, ne saurait compenser pour ces êtres la perte de leur qualité d'homme, qui influe d'une manière si triste sur leur caractère moral.

73. *Leur caractère.* — On reconnaît, en général, un eunuque à sa physionomie extérieure : il est sans barbe, il a de l'obésité, sa voix est féminine. L'eunuque est orgueilleux ; mais sa fierté a quelque chose de sombre. Il est méchant, ombrageux, irascible, et ces défauts sont la conséquence de la conscience qu'il a de sa dégradation. Il est ordinairement dévot ; il cherche dans les pratiques austères de la religion un dédommagement au sentiment de son infériorité physique. Il est des eunuques qui aiment la société des femmes, on en voit même qui se marient.

74. *Suppression des eunuques.* — Certes, s'il a jamais existé des crimes dont la société entière soit coupable, aucun, parmi eux, ne surpasse celui par lequel l'usage des eunuques a été créé et maintenu. L'esclavage a été activement attaqué de nos jours, non-seulement par les philosophes, mais encore par les gouvernements, et l'Europe marche rapidement vers l'époque de son entière abolition. Mais l'usage des eunuques est un double outrage fait à la nature, une violation simultanée de ses lois physiques et de ses lois morales, et néanmoins je ne sache pas que les nations qui sont à la tête de la civilisation moderne, et qui ont réuni leurs efforts pour faire cesser la traite des nègres, aient rien tenté pour détruire l'usage des eunuques. L'intervention européenne si funeste aujourd'hui à l'empire ottoman qu'elle comprime sous le poids de mille in-

térêts politiques, dont la lutte sans issue l'énerve et le ruine; cette intervention aurait pu lui être utile, et bien mériter de l'humanité, en le dirigeant, en l'encourageant, en le soutenant dans ses réformes civilisatrices. Or, parmi celles-ci, l'une des plus louables eût été sans contredit l'abolition des eunuques. Pour l'honneur de l'Europe, je souhaite que les cabinets songent à l'obtenir du sultan et du vice-roi d'Égypte. Je suis persuadé qu'il leur suffirait d'exprimer à ce sujet leur désir philanthropique pour le voir promptement satisfait. Mèhèmet-Ali, qui est connu pour sa docilité aux utiles et nobles avis, mérite presque aussi précieux que la spontanéité des grandes idées, s'empresserait sans doute d'écouter leurs remontrances, et l'Égypte ne serait bientôt plus le théâtre d'une pratique qui ne peut pas être tolérée par notre siècle.

## § VI.

### MARIAGE, POLYGAMIE, DIVORCE.

Mariage — Polygamie en Égypte. — Divorce — Causes de la polygamie et du divorce en Orient. — Leurs effets.

73. *Mariage.* — Dans une contrée où la polygamie et le divorce sont en vigueur, le mariage ne peut pas être une affaire d'une importance capitale, et, comme chez nous, où il contient en germe les destinées de l'homme et de la femme, être considéré comme l'acte le plus grave de la vie. En Orient, l'amour ne prélude

pas à l'union des époux. La claustration du harem interdit à l'homme de connaître, même de vue, la femme qui lui est destinée. Souvent le mariage est arrangé par les parents, lorsque les fiancés sont encore enfants, et lorsqu'ils sont arrivés à l'âge nubile leur volonté est à peine consultée. Les noces amènent donc de fréquentes déceptions, dont la réparation est demandée à un prompt et facile divorce. Aujourd'hui, les inconveniens de cette manière illogique de contracter l'union conjugale ont été adoucis à certains égards. Les parents sont moins sévères; non qu'ils permettent jamais à un jeune homme de voir ni de parler à une jeune personne; mais ils consultent avec plus de soin les convenances d'âge et de caractère moral et physique. Avant le mariage, la mère et les parentes les plus proches du jeune homme vont rendre visite à sa future dans son harem, et peuvent prendre par elles-mêmes des informations précises sur sa beauté ou sa laideur, sur ses défauts ou sur ses qualités.

En Orient, les femmes n'apportent pas de dot à leurs maris; ceux-ci au contraire doivent leur faire un douaire (*mahr*). Chez les personnes d'une certaine aisance, ce don s'élève ordinairement à la somme de dix bourses (plus de douze cents francs). Il est moindre pour les veuves ou les femmes divorcées <sup>1</sup>.

76. *Polygamie en Égypte.* — Nous avons vu que la loi musulmane permet à un homme d'avoir quatre épouses et un nombre illimité de concubines, en d'autres termes qu'elle sanctionne la polygamie; mais on

<sup>1</sup> Tous ces détails qui se rapportent au mariage sont indiqués dans un des paragraphes suivans.

s'abuserait, si l'on croyait que la licence donnée par la religion est communément mise à profit. La plupart des Égyptiens n'ont qu'une femme. Il serait impossible qu'il en fût autrement, à moins que le nombre des femmes ne dépassât considérablement celui des hommes ; or, en Égypte, la population féminine balance à peu de chose près la population mâle. D'ailleurs, l'entretien d'un nombreux harem exige de fortes dépenses, et n'est qu'à la hauteur d'une grande fortune ; aussi la polygamie n'est-elle pratiquée que dans les sommités de la société. Un homme de classe inférieure a quelquefois deux ou plusieurs épouses dont chacune subvient par son travail aux frais de son entretien ; mais en moyenne, on peut évaluer qu'en Égypte, il n'est pas plus d'un homme sur vingt qui jouisse de la prérogative de la pluralité des femmes.

77. *Divorce*. — Une institution qui a beaucoup d'analogie avec la polygamie, et dont la pratique est poussée jusqu'au scandale, c'est le divorce. La polygamie permet d'avoir un nombre illimité de femmes à la fois ; le divorce, de les posséder l'une après l'autre. Il n'y a entre la première et le second d'autre différence que celle qui distingue la simultanéité des jouissances, de leur succession. Au fond, ils ont la même nature. Nés des mêmes causes, ils doivent produire les mêmes résultats.

J'ai déjà dit que l'on voit en Égypte des Arabes qui ont divorcé cinquante fois : c'est là une exception ; mais ceux qui ont répudié dix, douze et même vingt femmes sont beaucoup moins rares. Les Turcs respectent davantage le lien conjugal ; chez eux, la polygamie est

très-peu pratiquée ; ils ont encore moins recours au divorce.

78. *Causes de la polygamie et du divorce en Orient.*

— Les rapports de l'homme avec la femme ont été de tout temps en Orient empreints d'un caractère particulier, entièrement opposé à celui qu'ils ont présenté en Europe. Ce contraste a été l'objet des méditations approfondies des philosophes, des publicistes et des physiologistes.

En Occident, tous les peuples, les Grecs comme les Gaulois, les Germains comme les Romains, ont observé la monogamie ; en Asie, tous, depuis les Persans jusqu'aux Turcs, ont permis à l'homme d'entretenir plusieurs femmes.

Le christianisme, qui a donné à la civilisation européenne cette magnifique impulsion dont nous voyons aujourd'hui les admirables résultats, a prêché l'austérité des mœurs, l'unité et l'indissolubilité du mariage. L'Occident tout entier a écouté sa voix, a exécuté ses commandements. Le mahométisme, au contraire, a permis la polygamie, a consacré l'infériorité morale de la femme ; un lot immense lui est échu. La plus grande partie de l'Asie, rebelle aux apôtres du Christ, s'est ralliée autour de l'étendard du Prophète.

Mais les rapports de l'homme avec la femme sont, au point de vue social, d'une importance fondamentale. Ils exercent une influence immense sur la famille et, par conséquent, sur la société tout entière. Il serait donc d'un haut intérêt de découvrir les causes qui les font varier, suivant les latitudes et les hémisphères.

La principale cause de la polygamie paraît être

exclusivement physique. Montesquieu a observé que , dans les pays chauds , il existe entre les deux sexes une inégalité naturelle : « Les femmes , dit-il , y sont nubiles à huit , neuf et dix ans. Ainsi , l'enfance et le mariage y vont presque toujours ensemble. Elles sont vieilles à vingt ans. La raison ne se trouve donc jamais chez elles avec la beauté. Quand la beauté demande l'empire , la raison le fait refuser ; quand la raison pourrait l'obtenir , la beauté n'est plus. Les femmes doivent être dans la dépendance , car la raison ne peut leur procurer dans leur vieillesse un empire que la beauté ne leur avait pas donné dans la jeunesse même. Il est donc très-simple qu'un homme , lorsque la religion ne s'y oppose pas , quitte sa femme pour en prendre une autre , et que la polygamie s'introduise. »

L'illustre penseur me paraît avoir exposé avec sa profondeur habituelle la vraie cause de la polygamie , de la fréquence du divorce en Orient et de l'état d'infériorité dans lequel la femme s'y trouve placée vis-à-vis de l'homme.

79. *Effets de la polygamie.* — Mais cette cause , si matérielle dans son origine , a eu les conséquences morales et politiques les plus vastes ; c'est à elle qu'il faut attribuer l'état d'infériorité dans lequel , depuis plusieurs milliers d'années , les peuples orientaux végètent eux-mêmes ; c'est la polygamie qui les a pétrifiés dans cette apathique et abrutissante immobilité , signe certain de la décrépitude des nations ; c'est elle qui les a abattus aux pieds de tous les conquérants occidentaux qui ont entrepris de les soumettre ; c'est elle qui appelle sur eux l'action de l'Europe , sous la seule

influence de laquelle ils pourront se retremper et se relever de leur abaissement actuel.

Les funestes conséquences de la polygamie ont été présentées avec une mâle éloquence par mon illustre ami le professeur Lallemand dans un tableau rapide et esquissé à grands traits. Je pense que mes lecteurs me sauront gré de citer ici ses énergiques paroles <sup>1</sup>.

« Dès la plus haute antiquité, l'Orient et l'Occident sont en présence. C'est d'abord la guerre de Troie, due à l'enlèvement d'Hélène par le plus lâche des enfants de Priam ; c'est plus tard l'impulsion en sens contraire qui amène l'invasion des Perses ; puis, de nouveau, la réaction de la Grèce, la retraite des Dix mille, l'expédition d'Alexandre ; puis, quand cette puissance est détruite, vient celle de Rome, qui étend aussi ses conquêtes en Afrique et en Asie...

« Au milieu de ces luttes renaissantes un phénomène caractéristique domine tous les autres. Partout on voit quelques poignées d'hommes libres renversées par des nuées d'esclaves conduits par des despotes effeminés.

« Ces caractères distinctifs, signalés par tous les auteurs de l'antiquité, se sont conservés jusqu'aujourd'hui sans altération.

« A quoi peut-on attribuer une opposition si constante ? A la race ? Mais les Turcs, les Égyptiens, les Persans, etc., sont, comme nous, de race caucasique. Au climat ? Mais les Anglais conservent leur énergie, leur activité, leur persévérance, au milieu des Indous, et c'est à cela seul qu'on peut attribuer l'étonnant sue-

<sup>1</sup> *Des pertes séminales involontaires*, p. 635-39.

cès d'une conquête aussi gigantesque. Faut-il s'en prendre aux institutions politiques ou religieuses? Mais elles sont l'ouvrage des hommes; d'ailleurs, de part et d'autre, les formes de gouvernement, les religions ont changé, sans amener aucune modification dans les deux types primitifs.

« Il n'y a qu'une chose qui soit restée invariable des deux côtés, c'est ce qui concerne le mariage. Dans tout l'Orient la polygamie a toujours été admise; tous les peuples d'Occident, au contraire, se sont constamment montrés attachés aux principes de la monogamie.

« Pour peu qu'on réfléchisse à l'affaiblissement physique et moral produit par les excès vénériens, on comprendra facilement les différences que des institutions aussi opposées doivent amener dans l'existence des deux peuples. Je sais bien que ces excès ne sont pas rares chez nous; mais il est évident que la satiété doit plus tôt y mettre un terme; qu'elle doit faire rechercher davantage, dans les rapports conjugaux, les jouissances intellectuelles et morales.

« Chez les Orientaux, la variété rallume les désirs éteints, réveille les sens engourdis; tout git pour eux dans les plaisirs physiques. S'ils rencontrent un Européen, ils le regardent comme médecin, et ne tardent pas à lui demander des secrets pour multiplier et prolonger leurs jouissances. Le commerce le plus important de leurs droguistes est celui des opiums, des pastilles, des préparations aphrodisiaques les plus variées; la vente en est publique; leur but est avoué; rien ne paraît plus naturel chez un peuple dominé par les idées érotiques.



« Il est vrai qu'il faut être riche pour avoir un harem nombreux, que les conceptions des grands peuvent à peine suffire aux dépenses d'un sérail ruineux. Mais ce sont les sommités qui donnent l'impulsion : le peuple les imite toujours autant qu'il peut.

« D'ailleurs il faut des eunuques partout où il y a des femmes à garder. La prévoyance croît avec les motifs d'ombrage, et la mutilation finit par être portée jusqu'aux derniers raffinement de la jalousie la plus barbare. Certes, l'esclavage est bien odieux ! mais il n'est pas comparable à ce lâche attentat contre l'humanité. L'esclave le plus avili peut un jour devenir un héros ; quelle que soit sa misère, elle doit faire envie à l'eunuque.

« Ce n'est pas tout ; la possession inutile, dangereuse, de tant de femmes par les privilégiés de la fortune, amène forcément la pénurie dans le reste de la société, par la même raison que les profusions, les dilapidations des cours ne se payent qu'aux dépens de la misère publique. Aussi la sodomie est-elle populaire dans tout l'Orient, elle s'y montre sans entraves et sans pudeur. Quelle énergie morale peut-il rester à des hommes vautrés dans de pareilles turpitudes ?

« Enfin la femme, étant pour un Oriental un objet de trafic, ne peut plus lui paraître qu'un être abject, *impur*, de beaucoup inférieur à lui ; c'est une marchandise à laquelle il demande la fraîcheur, des formes agréables ; mais pour de l'intelligence, des qualités morales, de la vertu, il n'y pense seulement pas. D'ailleurs la dégradation produite par l'habitude de l'esclavage porte, chez elle aussi, ses fruits délétères.

« Entre de pareilles mains , quelle éducation morale la première enfance pourrait-elle recevoir ? Quel respect le fils conserverait-il pour sa mère , quand il la voit rudoyée , frappée par le plus misérable des eunuques , avec l'approbation de son père ? Quelle amitié peut-il exister entre des frères issus de femmes qui se détestent ? Sans les vertus domestiques , que deviennent toutes les autres ?

« Ainsi la polygamie n'agit pas seulement d'une manière directe sur les maîtres efféminés des harems et des sérails , elle étend son influence corruptrice à tout le reste de la population , et ceux qui ne sont exposés qu'à être énervés par des excès vénériens sont encore supérieurs , sous tous les rapports , à tout ce qui les entoure. C'est entre leurs mains que tombent l'influence et le pouvoir ; ce sont eux qui ont encore le plus d'activité et d'énergie ; eux seuls peuvent conserver quelque vie à la société orientale. Il suffisait donc de s'occuper d'eux pour prendre une idée du reste.

« Tel est l'Orient , etc. »

Les fâcheux résultats de la polygamie ne pouvaient être présentés avec plus de force et de vérité que dans le fragment que je viens de citer. Mais il est impossible qu'un usage dont l'origine se perd dans les traditions les plus reculées d'une vaste contrée , que le climat encourage , que la religion autorise , puisse être supprimé de longtemps. L'influence seule de nos idées , en s'étendant sur l'Asie , en relevant la dignité des nations qui l'habitent , pourra le faire disparaître.

## § VII.

## LES ENFANTS.

Premiers soins qu'on leur donne — Leur éducation.

80. *Premiers soins qu'on leur donne.* — Le principal but du mariage en Égypte, c'est la progéniture; aussi, la naissance d'un enfant fait-elle une grande joie dans la famille. La stérilité est comme une malédiction du ciel pour une femme; elle est le sujet des plus grands reproches que puisse lui faire son mari. La considération dont jouit l'épouse est proportionnée à sa fécondité. L'opinion publique regarde comme inconvenant qu'un homme répudie la femme qui lui a donné un enfant, surtout si celui-ci vit encore.

L'amour maternel, s'il n'était pas, en Égypte comme partout, le sentiment le plus pur et le plus dévoué que la nature ait mis dans le cœur de la femme, y serait donc entretenu par l'intérêt. Les mères ont pour leurs enfants une tendresse, une indulgence, des attentions toutes particulières; elles les allaitent elles-mêmes. La loi mahométane leur défend de les sevrer avant l'âge de deux ans, à moins que leur mari ne les y autorise. Ceux-ci leur permettent en général le sevrage à l'âge de dix-huit mois. La décision du Prophète à cet égard me paraît inspirée par une haute raison. Dans un pays où les enfants succombent en très-grand nombre aux affections intestinales, le lait de la mère est certainement la meilleure nourriture qu'ils puissent recevoir.

Lorsque sa santé ne permet pas à la mère d'allaiter son enfant, elle prend une nourrice. L'esclave qui remplit cette fonction est considérée, en quelque sorte, comme faisant partie de la famille; elle acquiert des droits éternels au respect de ses nourrissons et à la reconnaissance de leurs parents.

Dans le plus bas âge, les enfants donnent peu de peine à leurs mères et à leurs nourrices. Ils poussent très-peu de vagissements. Ils ne sont pas enmaillotés comme les nôtres, ils croissent librement, et marchent dès l'âge de six mois.

Depuis l'âge de deux ou trois ans, jusqu'à sept ou huit, les enfants sont maigres, chétifs, et ils ont le ventre très-développé; ce qui vient sans doute de la mauvaise alimentation à laquelle ils sont soumis. Rien n'annonce en eux le beau type arabe qui les distingue lorsqu'ils arrivent à la jeunesse. En général, ceux de la haute société sont mal vêtus. Lorsqu'elles les font sortir avec elles, les mères, en enlevant au costume de leurs enfants tout ce qui pourrait faire supposer l'aisance, pensent les préserver du *mauvais œil*. Les enfants des pauvres restent tout nus. On voit souvent dans les rues et à la campagne leurs mères les porter en cet état, sur leurs épaules.

81. *Leur éducation.* — Jusqu'à l'âge de sept ans, dans la haute et moyenne classe, les enfants sont élevés dans le harem. La première éducation a une immense influence sur l'homme. Il est évident que celle que reçoivent ainsi les musulmans dans la société exclusive des femmes, doit laisser des traces profondes sur toute leur vie. En général, les enfants prennent

dans le harem des mœurs très-douces. La pétulance n'anime pas leurs jeux ; ils ne sont pas folâtres, espiègles. Dès l'âge le plus tendre , on forme leur caractère au calme et à la réserve. Dans les familles riches , on les initie au bon ton de l'étiquette musulmane , et l'on est souvent étonné de rencontrer dans les manières d'un enfant de cinq ou six ans l'aplomb et l'aisance d'un homme et d'un grand seigneur.

La circoncision s'opère à l'âge de six ans, et quelquefois plus tôt ou plus tard. C'est à peu près à la même époque que l'on commence à apprendre aux enfants à lire le Coran et à en écrire les versets. A huit ou neuf ans , ils ne sont plus sous la tutelle du harem. S'ils sont de famille riche , leurs parents font venir chez eux un maître pour les instruire. Leurs pères leur enseignent à s'acquitter des pratiques religieuses , à faire les ablutions , à réciter les prières. Le Prophète a ordonné aux enfants de dire leurs prières à l'âge de sept ans , et il a recommandé aux pères de battre leurs fils qui , à l'âge de dix ans , ne rempliraient pas ce devoir. A peine ont-ils atteint leur douzième année , qu'on leur donne des fonctions militaires ou civiles qu'ils remplissent , dans le principe , sous la surveillance d'un gouverneur.

Dans les classes inférieures, les enfants sont envoyés à l'âge de sept ans dans les écoles publiques annexées aux mosquées ; ils y apprennent à lire, on leur fait prendre ensuite un métier. Dès l'âge de sept ou huit ans, ils concourent activement aux travaux. Dans les campagnes, ils se rendent utiles en dirigeant les bœufs aux *sakyès*. Ceux que l'on destine à la carrière des ulé-

mas y entrent dans leur dixième ou douzième année. En un mot, les enfants sont très-précoces en Égypte. Ils parviennent bientôt à pouvoir gagner amplement leur vie.

FIN DU TOME PREMIER.



# TABLE

## DU PREMIER VOLUME.



A SON ALTESSE MÉHÉMET-ALI, VICE-ROI D'ÉGYPTE, ETC.	I
AVANT-PROPOS.	III
INTRODUCTION HISTORIQUE.	XIII

### § I. — ÉPOQUE PHARAONIQUE.

Temps fabuleux — Temps historiques — Tableau des dynasties égyptiennes. — Depuis la première dynastie jusqu'à la conquête des rois pasteurs. — Invasion des pasteurs — xviii <sup>e</sup> dynastie. — Sésostris. — Puissance extérieure de l'Égypte sous Sésostris. — Administration intérieure. — Commerce. — Invasion des Ethiopiens — xxvi <sup>e</sup> dynastie. — Conquête des Perses	XIII
--	------

### § II. — RELIGION DES ANCIENS ÉGYPTIENS.

Principe de l'unité divine. — Ternaire suprême. — Différents dieux. — Osiris, Isis et Horus. — Typhon. — Métempsycose. — Culte des animaux. — Villes qui leur étaient consacrées. — Divisions religieuses de l'Égypte.	XXI
--	-----

### § III. — ÉTAT SOCIAL, GOUVERNEMENT ET LOIS DES ANCIENS ÉGYPTIENS.

Castes. — Les prêtres. — Caste militaire. — Caste populaire. — Le roi. — Gouvernement. — Lois.	XXVII
--	-------

### § V. — SCIENCES, AGRICULTURE, INDUSTRIE, COMMERCE. XXXIV

### § VI. — DOMINATION DES PERSES.

Cambyse. — Ses successeurs. — Dernières dynasties nationales.	XXXVI
---	-------

### § VII. — LES PTOLÉMÉES.

Alexandre. — Les Lagides. — Civilisation des Ptolémées. — Occupation romaine	XXXVIII
--	---------

## § VIII. — DOMINATION ROMAINE.

Politique romaine — Le christianisme en Egypte. — Querelles religieuses.  
Les cophtes appellent l'invasion des Arabes. xi

§ IX. — DOMINATION DES CALIFES ET DES SULTANS MAMELUKS. XLIII

## § X. — DOMINATION DES TURCS ET DES MAMELUKS.

Gouvernement de l'Égypte sous les Turcs. — Révolte d'Ali-Bey. — Souveraineté illusoire de la Porte. — Indépendance réelle des mameluks. XLVI

## § XI. — EXPÉDITION FRANÇAISE.

But de l'expédition. — Prise d'Alexandrie. — Bataille des Pyramides — Défaite d'Aboukir. — Ses conséquences. — Kléber. — Victoire d'Héliopolis. — Meoua. — Évacuation — Résultats de la conquête française. XLVIII

## § XII. — ÉLÉVATION ET GOUVERNEMENT DE MÉHÉMET-ALI.

État de l'Égypte après le départ des Français. — Le pacha, les mameluks, les Albanais, les Anglais. — Les mameluks ont le dessus. — Ils se divisent. — Les Albanais, sous la conduite de Méhémet-Ali, les chassent du Caire. — Méhémet-Ali. — Sa popularité. — Il est nommé vice-roi par les cheiks et confirmé par la Porte. — Tentatives des Anglais et des mameluks contre lui — Descente des Anglais dans la basse Égypte. — Ils échouent. — Guerre contre les Wahabites — Destruction des mameluks. — Intrigues de la Porte. — Leur insuccès. — Organisation des troupes régulières — Conquêtes de l'Arabie, du Sennaar et du Kordofan — Prospérité et puissance de l'Égypte. — Guerre de Mnréc. — Nouvelles menées de la Porte contre le vice-roi — Conquête de la Syrie. — Victoires de Homs, Beylan et Koniah. — Intervention des puissances entre la Porte et Méhémet-Ali. — Arrangement de Kutayeh — Dernière tentative du sultan Mahmud. — Victoire de Nezib. — Le *statu quo*. — But de Méhémet-Ali — Érection de ses possessions en un vice-royauté héréditaire. LV

§ XIII. — MEHEMET-ALI ET SA FAMILLE. LXXX



## CHAPITRE PREMIER. — APERÇU PHYSIQUE.

## § I. — SITUATION, FORME, LIMITES ET DIVISIONS GÉOGRAPHIQUES. 87

## § II. ASPECT ET FORMATION GÉOLOGIQUE DU SOL.

Sol cultivable. — Sa forme. — Formation du sol cultivable, alluvions. — Limon du Nil. — Aspects du sol cultivable. — Montagnes. — Leur forme, leur hauteur et leur pente générale. — Leur composition géologique. — Déserts. — Leur formation. — Oasis. — Aspect du désert. 90

## § III. — CLIMAT ET MÉTÉORES.

Saisons. — Température. — Mirage. — Vents. — Kamsin. — Nessim ou zéphyr. — Bruillards. — Nuages. — Rosées. — Nokta. — Humidité. — Pousière. — Trombes de sable. — Pluie. — Grêle. — Neige. — Observations météorologiques. 99

## § IV. — LE NIL.

Noms donnés au Nil et honneurs qui lui furent rendus par les anciens Égyptiens. — Sources du Nil. — Cataractes. — Lit. — Rives. — Crues. — Débordements. — Inondations. — Coupe du kâlich. — Courants. — Volume d'eau. — Nilomètre. — Retrait des eaux. — Filtration. — Qualité des eaux. 116

## § V. — LACS DE L'ÉGYPTE.

Classification. — Le Maréotis. — Le Mahdyeh. — L'Edknu. — Le Bourlos. — Le Menzaleh. — Le Birket-el-Balah. — Le Sebakah Bardoual. — Le lac Amer. — Les lacs de Natron. — Le Birket-el-Keroua. — La vallée du Fleuve sans eau. 130

## CHAPITRE II. — HISTOIRE NATURELLE.

## § I. — MINÉRAUX.

Composition géologique et minéralogique des montagnes. — Granit. — Gres. — Calcaire. — Matières apportées par les courants. — Lydienne, brèche siliceuse agatifère, caillou d'Égypte. — Brèche verte d'Égypte. — Carrieres d'albâtre. — Linceraudes. — Bois pétrifié. — Petrifications animales. — Pierres diverses. — Métaux. — Soufre. — Huile de pétrole. — Gypse. — Charbon fossile. — Natron. — Nitre. — Alun. 138

## § II. — VÉGÉTAUX.

Essentielle. — Généralités. — Végétation des déserts. — Végétation du

sol cultivable de l'Égypte. — Jardins de Cloubrab et de Raoudah. — Jardins d'Orient. — Forêts. — Acclimatation des plantes méridionales de l'Europe — Plantes exotiques nouvellement introduites dans les jardins de leurs altesses. — Arbres indigènes. — Arbres étrangers — Arbres fruitiers indigènes. — Arbres fruitiers et plantes nouvellement introduites. — Plantes céréales graminées. — Céréales non graminées. — Légumes ou plantes potagères. — Plantes textiles ou filamenteuses. — Plantes tinctoriales. — Plantes à graines oléifères. — Plantes fourragères — Plantes utiles diverses. — Fleurs et plantes d'agrément. — Pâturages des déserts et des oasis. — Plantes officinales 147

### § III. — ANIMAUX DE L'ÉGYPTE.

#### MAMMIFÈRES.

*Animaux domestiques* : Cheval. — Âne. — Mulet — Bœuf — Mouton — Chèvre. — Chien. — Chat. — *Animaux vivant à l'état sauvage* : Loup — Renard. — Chacal. — Hyène. — Sanglier. — Hippopotame. — Antilopes. — Damau. — Singes. — Hérissons. — Martre — Genette. — Mungouste. — Lynx — Gerboise. — Rats et souris. — Lièvre. 204

#### OISEAUX DOMESTIQUES.

Poule. — Poule d'Inde — Pigeon. — Oie. 218

#### OISEAUX SAUVAGES.

*RAPACES* : Vautours. — Faucons. — Aigles. — Aigles pêcheurs. — Autour. — Milan. — Élanion. — Buse. — Busards. — Oiseaux nocturnes — Chauves-souris. — Passereaux. — Grimpeurs. — Gallinacés — Echassiers. 229

### § IV. — DIVERSES RACES D'HOMMES QUI HABITENT L'ÉGYPTE.

Generalités. — Cophtes — Egyptiens musulmans. — Bedouins. — Barabans. — Juifs. — Grecs. — Abyssiniens — Ethiopiens — Européens. 234

## CHAPITRE III. — POPULATION, HABITATIONS, VILLES ET VILLAGES DE L'ÉGYPTE.

### § I. — POPULATION.

Population de l'Égypte dans l'antiquité. — Population actuelle. — Causes de la dépopulation de l'Égypte. — Ce qu'a fait Méhémet-Ali dans l'intérêt de sa repopulation. — Obstacles qui paralysent dans le présent les louables effets des réformes du vice-roi 241

## § II. — MAISONS D'HABITATION. — EDIFICES PUBLICS.

Maisons des villes. — Leur apparence extérieure. — Porte d'entrée. —  
— Cruisées — Terrasse. — Cour. — Logement des femmes. — Maisons  
des villages. — Mosques. — Fontaines, abreuvoirs, bains — Cafés,  
bazars, okels. 249

## § III. — DIVISIONS TERRITORIALES.

Divisions dans l'antiquité. — Sous les mameluks — Divisions actuelles  
1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup>, 3, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 6, 7 mondyricks. 260

§ IV. — LES VILLES LES PLUS REMARQUABLES DE L'ÉGYPTE  
ACTUELLE.

Alexandrie. — Aboukir. — Rosette. — Damiette. — Bamanhour. — Ra-  
manyeh. — Fouah. — Mansourah. — Mehallet-el-Kebir. — Tantah.  
— Autres villes de la basse Égypte. — Le Caire. — Benisouef. —  
Medinet-el-Fayoum. — Fiddemiu. — Minieh. — Achmoumeyn. — Mon-  
falout — Syout. — Ackhmyu. — Girgeh. — Kench. — Kous. — Esne.  
— Assouan. — Suez. — Kusseyr. 262

CHAPITRE IV. — RELIGIONS ET SECTES QUI  
EXISTENT EN ÉGYPTE.

## § I. — ISLAMISME. — SES DOGMES.

Le Coran. — Unité de Dieu et mission de Mahomet. — Les anges. —  
Resurrection et jugement dernier. — Paradis. — Enfer. — Purga-  
toire 292

## § II. — MORALE DE L'ISLAMISME.

Vertus. — Prescriptions de la piété. — Le fatalisme — Rapports de  
l'homme avec la femme. 296

## § III. — CULTE.

Les cinq prières quotidiennes. — Purifications. — Les Mosques. — Nazirs,  
imams, cheiks, katifs, muezzius, cayyus. — Ramazan. — Le grand  
et le petit bairam. — Le cleavage de la Mecque. — Santous — Les  
pèlerins corthodoxes. — Pratique de la religion chez les musulmans.

Aliments prohibés — Les vœux religieux des femmes. — Infractions  
aux lois morales — Tolérance envers les chrétiens recommandée par  
le Coran 300

## § IV. — AUTRES RELIGIONS ET DIVERSES SECTES.

Juifs. — Coptes jacobites. — Coptes catholiques. — Grecs schismatiques. — Grecs catholiques. — Arméniens. — Catholiques latins — Rivalité des sectes chrétiennes. — Tolérance du vice-roi. 314

---

## CHAPITRE V. — LOIS MUSULMANES ET ADMINISTRATION DE LA JUSTICE EN ÉGYPTÉ.

## § I. — LOIS CIVILES.

Jurisprudence musulmane. — Époque de la majorité. — Mariage et divorce — Droits du père. — Tuteurs. — Débiteurs et faillis — Interdiction. — Prêt sur hypothèque. — Donations. — Héritages 319

## § II. — LOIS CRIMINELLES ET PÉNALES.

Le blasphème — Meurtre. — Coups et blessures. — Adultère. — Vol. — Apostasie. 323

## § III. — ADMINISTRATION DE LA JUSTICE.

Les juges. — Le tribunal. — Exécution des lois — Actes publics. — Frais de procédure. — Code militaire — Pouvoir arbitraire des pachas. — Pénalité. — Justice chez les Francs 325

---

## CHAPITRE VI. — MOEURS ET USAGES DES MUSULMANS.

## § I. — CLASSES SOCIALES.

Considérations générales — Les deux races : les Turcs et les Arabes — Classes sociales chez les Égyptiens : ulémas, classe moyenne, artisans, fellahs. 330

## § II. — LA FAMILLE MUSULMANE.

Autorité paternelle. — Déférence de l'épouse envers le chef de la famille. — Respect des enfants pour leur père. — Hiérarchie fraternelle — Respect des jeunes gens pour les vieillards, et des inférieurs pour leurs supérieurs. 334

## § III. — DE L'ESCLAVAGE EN ORIENT.

Esclavage occidental. — L'esclavage en Orient. — Esclaves blancs. — Esclaves noirs — Condition des esclaves. — Femmes esclaves. — Religion des esclaves. — Conduite des Européens envers leurs esclaves en

Égypte. — Extraits des livres du droit musulman relativement à l'esclavage, à la traite et à l'affranchissement des esclaves. 338

#### § IV. — LES HOMMES.

Séparation des hommes d'avec les femmes dans la société. — Caractère physique des hommes — Caractère moral, qualités intellectuelles. — Sobriété. — Charité. — Courage et résignation. — Attachement des Égyptiens pour leur pays. — Défauts et vices; cupidité. — Dissimulation, jalousie, ingratitude. — Paresse. — Orgueil religieux. — Ignorance. — Entêtement. — Querelles, vengeances — Esprit satirique et licencieux. — Costumes: costume ancien. — Costume mameluk. — Costume nouveau. — Chaussure. — Réflexions sur le nouveau costume. — Costume fellah. — Usages des Égyptiens relativement aux cheveux, à la barbe, etc. — Propreté et malpropreté. — Emploi du temps, occupations — Sommeil, manière de se coucher. — Exclamations ordinaires, jurons, serments. — Domestiques. 349

#### § V. — LES FEMMES.

Femmes arabes. — Pratiques de coquetterie: amoindrissement des sourcils. — Teinte des paupières. — des ongles, — des doigts. — de la plante des pieds. — Moyen factice de développer la gorge. — Tatouage. — Circconcision des femmes. — Femmes turques. — Age nubile des Égyptiennes, leur fécondité, leur vieillesse. — Costumes, — des femmes riches. — Modifications récentes apportées au costume des femmes riches, — des femmes du peuple, — de la classe moyenne. — Logement des femmes, harem — Personnel du harem. — Vie du harem. — Prerogative chevaleresque accordée aux femmes. — Visites des dames du harem. — Occupation des femmes. — Leur opinion sur leur état — Usage des bains — Anecdote racontée par Napoléon. — Mœurs des Égyptiennes prostituées. — Eunuques. 386

#### § VI. — MARIAGE, POLYGAMIE, DIVORCE.

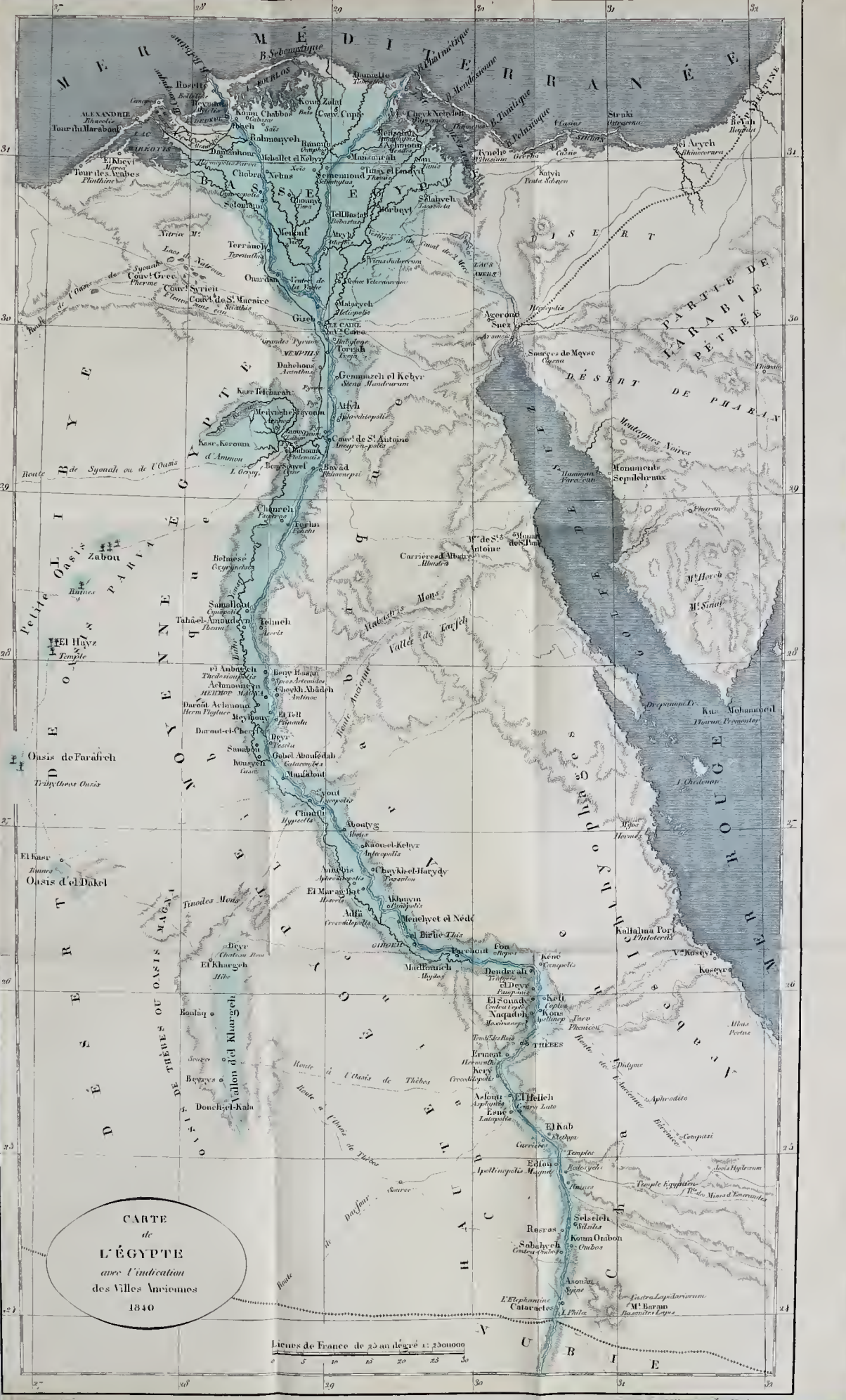
Mariage — Polygamie en Égypte — Divorce — Causes de la polygamie et du divorce en Orient. — Leurs effets. 406

#### § VII. — LES ENFANTS.

Premiers soins qu'on leur donne. — Leur éducation 415







CARTE  
de  
L'ÉGYPTÉ  
avec l'indication  
des Villes Anciennes  
1840

Lieues de France de 25 au degré 1: 2500000





...the ...  
...are ...  
...the ...  
...the ...  
...the ...

